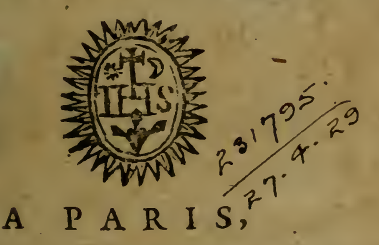



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES,

ECRITES DES MISSIONS Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.

XXIII RECUEIL.



A PARIS,

Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré de l'Université, rue de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à Saint Lambert.
Ci-devant rue S. Jacques.

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER, au Livre d'Or

MDCC XXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



AUX JESUITES DE FRANCE.



MES REVERENDS PERES,

La Paix de Notre Seigneur.

LES *Lettres qui vinrent l'an passé de la Chine, faisoient espérer que celles de cette année nous apprendroient quelque événement*

favorable à la Religion : nous l'attendions, & tout sembloit nous le promettre.

L'Empereur Yong tching, *cet ennemi déclaré du Christianisme, venoit de finir tout-à-coup sa vie à l'âge de* 58. *ans, peu regretté des Grands & du Peuple, ausquels il s'étoit rendu odieux par sa dureté, & par son avarice. Aussi malgré les larmes contraintes & les gémissemens forcés qui s'accorderent à la bienséance & à l'usage, on entrevoyoit sur tous les visages une joye secrette, qu'on n'osoit faire éclatter. Et c'est en partie ce qui faisoit croire que la persécution continuée pendant les*

treize années, d'un regne inquiet & turbulent, finiroit avec ce Monarque.

D'un autre côté, l'excellent naturel de son Fils qui lui succedoit, & qui dans le Gouvernement de l'Empire, se proposoit, disoit-on, pour modéle l'Empereur Cang hi *son grand pere, sembloit annoncer un retour de faveur & de protection pour les Missionnaires.*

Ce Prince qui n'avoit que 25. ans quand il monta sur le Trône, donna à son regne le nom de Kien long, *c'est-à-dire, bienfait du Ciel; & en effet, il ne signala son avénement à la Couronne que par des graces &*

des bienfaits ; il n'y eut que contre les Bonzes qu'il fit une Déclaration applaudie de tout l'Empire, où il découvroit leurs artifices & leurs désordres : au lieu qu' Yong tching *son pere, dès le commencement de son régne se rendit redoutable à ses Sujets, par des exécutions terribles : des Princes ses Freres emprisonnés, & quelques-uns d'eux, dont les jours furent précipités par les mauvais traittemens qu'il leur fit souffrir ; d'autres Princes du Sang Impérial dégradés de leur rang, dépouillés de leurs biens, relegués en Tartarie, & réduits à la plus affreuse misere ; des Seigneurs*

accrédités ſous le précédent régne, privés tout-à-coup de leurs dignitez, & traittés comme les plus vils Eſclaves; des Bonzes admis en grand nombre dans ſon Palais, & honorés de ſa confiance; la Religion Chrétienne proſcrite de ſes Etats; les Chrétiens perſecutés, les Miſſionnaires chaſſés des Provinces, exilés à Canton, & de-là à Macao; ceux qui reſtoient à Peking, dans la crainte continuelle d'être chaſſés au moindre prétexte de tout l'Empire: telles furent ſes premieres démarches, & il les ſoûtint juſqu'à la mort.

A la premiere nouvelle de cette mort, on commença à reſpirer.

Le caractere du nouvel Empereur, si fort opposé à celui de son pere, ranima l'espérance dont on se flattoit, de voir insensiblement renaître ces heureux jours, où le Christianisme étoit si florissant. Il ne vint pas même dans la pensée, qu'on touchât de si près au moment d'une nouvelle persécution.

C'est cependant ce qui arriva. Une Requête, où l'on renouvelloit les anciennes calomnies contre la Loy Chrétienne, fut présentée secrettement à l'Empereur, & appuyée du suffrage des quatre Régens, que Sa Majesté avoit établis pour gouverner l'Empire durant le tems de son deuil,

& qui furent chargés de l'examiner. Sa Majesté s'étant conformée à leur délibération, la constance des Chrétiens Tartares fut mise aussitôt aux plus rudes épreuves, ainsi que vous le verrez dans la Lettre qui est à la tête de ce Recueil.

On fut d'abord consterné, mais on se rassura peu après sur le caractere bienfaisant du nouvel Empereur : on voyoit bien qu'il n'avoit agi que par une impulsion étrangere ; que jeune encore, & tenu par le feu Empereur son pere, dans une espece d'esclavage, & dans l'éloignement de toutes les Affaires, il ne pouvoit avoir qu'une con-

noiſſance très-confuſe de la Loy Chrétienne, & de ceux qui la prêchent ; que ſi la vérité eût pû parvenir juſqu'à lui, il n'auroit pas été ſi facile à écouter les accuſations calomnieuſes des Ennemis du nom Chrétien ; & que pour remédier au mal préſent, il ne s'agiſſoit que de l'en informer par un Mémorial.

Quoique ce Mémorial lui fût préſenté par une voye extraordinaire, il le reçut pourtant avec bonté, & l'on s'apperçut bientôt qu'il n'avoit pas été tout-à-fait inutile. On ceſſa de tourmenter les Chrétiens, & l'Arrêt ne fut pas inſéré, ſelon la coûtume, dans les Gazettes pu-

bliques. Surquoi nous ne ſçaurions aſſez benir la Providence ; car ſi cet Arrêt eût été connu dans les Provinces, les Chrétiens, & les Miſſionnaires qui y ſont cachés, auroient été expoſés aux plus exactes recherches, & il y a de l'apparence que la perſécution fut devenue générale.

D'ailleurs, ce Prince n'a manqué aucune occaſion, lorſqu'elle s'eſt préſentée, de donner aux Miſſionnaires des témoignages de ſa bienveillance. Le jour qu'on célébroit ſa Naiſſance, les Peres, comme c'eſt l'uſage, ſe rendirent au Palais : l'Empereur les diſtingua,

& leur envoya différens mets de ſa table. Le Pere Joſeph Suarès, homme véritablement Apoſtolique; ayant fini ſa courſe au mois de Septembre, âgé de 87. ans. Sa Majeſté, qui fut informée de ſa mort, envoya 200. taëls pour les frais de ſes obſeques. Quelques-uns des Princes imiterent cet exemple par de ſemblables libéralités, & les autres Régulos députerent leurs Mandarins, pour rendre en leur nom au Défunt les honneurs funebres.

Tel eſt l'état préſent de la Religion à la Chine. A la vérité, la perſécution eſt aſſoupie, mais peut-on dire qu'elle ſoit étein-

te? tandis que l'Arrêt subsistera, n'a-t'on pas toujours à craindre, que les Ennemis de la Foi ne s'en prévalent, pour inquiéter les Chrétiens, & les tourmenter de nouveau toutes les fois qu'il leur plaira.

Une Lettre écrite de Macao sur la fin de l'année derniere, par le Pere Dominique de Britto, Provincial des Missions Portugaises, nous informe d'une nouvelle persécution, qui s'est élevée dans le Royaume de Tong King, *au commencement de la même année. Quatre Missionnaires Jésuites, sçavoir, le Pere François de Chaves, le Pere Joseph da Costa, le Pere André*

Nogueyra, & le Pere Raymond Bucharelli, y cultivent avec d'immenſes travaux une Chrétienté très-nombreuſe & très-fervente. Il y a du tems que ſuccombant à la fatigue, ils demandoient du ſecours, & l'on s'efforçoit inutilement de leur en envoyer: en l'année 1735. on tenta de s'y tranſporter par mer, mais l'entrepriſe ne réuſſit pas.

*Enfin, il y eut au mois de Mars un an, que ſix Jéſuites *,*

* Le Pere Barthelemi Alvarés, le Pere Emmanuel de Abreu, le Pere Chriſtophle de Sampayo, le Pere Vincent da Cunha, le Pere Emmanuel Carvalho, Portugais; & le Pere Jean-Gaſpard Cras, Flamand.

dont cinq étoient Portugais, & le ſixiéme Flamand, entreprirent de s'y rendre par terre. Ils arriverent heureuſement le 13 d'Avril, avec trois Catéchiſtes qui les accompagnoient à une Riviere qui ſépare la Chine *du Royaume de* Tong King. *Ils ſe partagerent ſur deux Barques pour la traverſer; quatre paſſerent dans la premiere, mais à peine furent-ils débarqués, qu'un Garde coſté les ayant apperçus, courut ſur eux avec main forte, les ſaiſit, & les remit entre les mains du Mandarin de la Ville voiſine.*

Ce Mandarin, après s'être emparé de leur petit bagage, les

envoya enchaînés & enfermés chacun dans une petite loge, au Viceroy de la Province, d'où ils furent conduits à la Capitale au milieu des insultes & des huées d'une Populace infinie, qui accourut de tous côtés à ce spectacle.

Dès qu'ils furent arrivés, on les enferma dans d'obscures prisons, les fers aux pieds & aux mains, & chargés d'une cangue, qui les serroit tellement tous quatre, que quand l'un se remuoit, il falloit que les autres suivissent le même mouvement.

Après avoir fait subir à chacun d'eux plusieurs Interrogatoires, & les avoir appliqués

à une dure question, on posa un Crucifix à terre, & on leur ordonna de le fouler aux pieds. Les quatre Missionnaires, & les deux Catéchistes se mirent à genoux, & prosternés jusqu'à terre, ils adorerent leur Sauveur attaché à la Croix, puis prenant le Crucifix entre les mains, ils se le donnerent les uns aux autres, & le baiserent avec les sentimens d'une piété la plus tendre & la plus respectueuse. On assure qu'aussitôt ils furent condamnés à la mort, & conduits au lieu du supplice, mais que comme on étoit sur le point d'exécuter la Sentence, il vint de la part du Roy un ordre de

les remener dans la Priſon.

Un de leurs Catéchiſtes nommé Vincent Nghien, *fut mis à une torture très-douloureuſe, à laquelle on donne le nom de* Martelade, *parce qu'elle conſiſte à recevoir pluſieurs coups de marteaux ſur les genoux. Au milieu de ce cruel ſupplice, il pria ceux qui y préſidoient de lui dire, ſi c'étoit pour quelque crime qu'il eut commis, ou en vûe de la Religion qu'il profeſſoit, qu'on lui faiſoit ſouffrir de ſi vives douleurs. « C'eſt pour ta » Religion, lui répondirent-ils. » Ah, s'écria le généreux Néo» phyte, que vous me conſolez? » & que j'ai de joye de ſouffrir*

» *& d'expirer ſous vos coups pour* » *une ſi bonne cauſe.* » *Il mourut en effet dans les tourmens.*

*Quant aux deux autres Peres *, dont l'un s'étoit trouvé fort incommodé, ils paſſerent plus tard la Riviere dans une autre Barque ſans être découverts, & ils allerent au plûtôt ſe cacher chez un Chrétien qui les reçut avec de grands témoignages de joye.*

Ce ſont-là, mes Révérends Peres, toutes les connoiſſances qu'on avoit de cette perſécution, au départ des derniers Vaiſſeaux pour l'Europe. Peut-être que

* Les Peres Sampayo & Carvalho.

nous en apprendrons dans la suite des particularités encore plus intéressantes.

Vous en attendez, sans doute, de la glorieuse mort du Pere Julien Lizardi massacré depuis peu par les Infidéles Chiriguanes *, *ainsi que vous en fûtes informé, il y a près d'un an par les nouvelles publiques. Heureusement il m'est tombé entre les mains une Lettre du Pere Simon Bailnia, Procureur Général de la Province du Paraguai, qui me met en état de vous satisfaire.*

Les Chiriguanes *occupent*

* Voyez le XXII. Recueil, pag. 14. & les suivantes.

dans le Paraguai une grande étendue de Pays sur les Rivieres de Picolmayo , & Parapiti. *C'est une Nation fort nombreuse, mais de toutes les Nations Barbares répandues dans un si vaste Continent, c'est la plus intraitable & la plus féroce Le Pere Lizardi avoit soin d'une Peuplade de ces Indiens nouvellement convertis à la Foi; on la nomme la Peuplade de la Conception, & elle n'est éloignée que de trente lieues de* Tarija, *ville Espagnole, où nous avons un College.*

Le 16. *May de l'année* 1735. *lorsqu'on avoit moins lieu de s'y attendre, une multitude d'Infi-*

déles d'Yngré, vint fondre tout à coup sur la Peuplade Chrétienne. Au premier bruit de cette irruption, les Néophytes, qui étoient beaucoup inférieurs en nombre, prirent la fuite, & chercherent un asile dans les montagnes voisines. Les Infidéles coururent à l'Eglise, où le Pere Lizardi célébroit le Saint Sacrifice de la Messe : ils se jetterent sur lui, l'arracherent de l'Autel, déchirerent les habits sacerdotaux dont il étoit revêtu, pillerent le peu qu'il avoit, briserent les Saintes Images, & une Statue miraculeuse de la Sainte Vierge, dont ils emporterent la tête, & enfin mirent le feu à l'Eglise,

où ils avoient enfermé le jeune homme qui servoit à l'Autel. Ensuite ils garotterent le Missionnaire, & l'emmenerent à une lieue de la Peuplade, où après l'avoir dépouillé de ses vêtemens, ils l'attacherent à un rocher, & le percerent de fléches.

Peu de jours après cet événement, le Pere Joseph Pons qui gouvernoit une autre Peuplade de Chiriguanes *Chrétiens, suivit à peu près la route qu'avoient tenue les Infidéles, pour tâcher de découvrir le lieu où ils avoient conduit le Missionnaire. Après bien des recherches, il trouva enfin son corps, dont les parties les plus charnues avoient été dévo-*

rées par ces Barbares, & auquel il ne restoit presque plus que les os & les nerfs. Il compta trente-deux blessures que le Pere avoit reçues depuis le col jusqu'à la ceinture, dont dix étoient dans la poitrine, & son cœur étoit percé d'une fléche longue de trois pieds & large de deux doigts. Le Pere Pons fit transporter ces restes vénérables du Pere Lizardi à Tarija, *où ils furent reçus solemnellement au son de toutes les Cloches, & avec les plus grandes démonstrations de piété.*

Ce Pere étoit né à Astcazu *Ville de Biscaye, & ce fut en l'année* 1717. *qu'il arriva dans la Mission du Paraguay, avec une*

une nombreuse recrue de Missionnaires, que le Pere Joseph de Aguire y conduisoit. Il faut esperer que cette terre ingrate, si souvent arrosée des sueurs & du sang des Ouvriers Evangéliques qui la cultivent, produira enfin des fruits de bénédiction.

Les autres Lettres contenues dans ce Recueil, n'ayant point besoin d'éclaircissement, je ne vous dirai qu'un mot de celle qui nous instruit du progrès de la Foi dans le Royaume de Carnate. Cette Mission, qui, comme vous le sçavez, est contigue à celle de Maduré, & qui peut s'étendre jusqu'au Royaume de Golconde, & bien avant dans l'Empire du Mogol, lui est

encore parfaitement ſemblable ; ſoit par le génie & le caractere des Peuples qui habitent ces vaſtes Contrées, ſoit par la vie laborieuſe & auſtere que les Miſſionnaires ſont obligés d'y mener.

La nouvelle Carte que vous trouverez à la tête de cette Lettre, mérite votre attention. Elle expoſe à vos yeux des terres juſqu'ici tout-à-fait inconnues ; car nos Négocians, ſe fixant dans les places qui bordent la Côte, ne s'aviſent pas de pénétrer dans l'intérieur des Terres. Il n'y a que les Miſſionnaires, qui aillent y chercher ces pauvres Indiens, pour les retirer des ténébres de l'Idolâtrie. Leurs continuelles occupations dans ces Chrétientés naiſ-

ſantes, ne leur laiſſant pas le loiſir de faire de plus amples découvertes, ils ne nous peuvent donner de connoiſſances de ces Pays, qu'à meſure qu'ils s'y répandent pour y porter les lumieres de la Foi.

Une Lettre du Pere de Goville, ancien Miſſionnaire de la Chine, terminera ce Recueil. C'eſt une ſeconde réponſe qu'il a fait aux Auteurs inconnus d'un Libelle, dont je vous ai déja entretenu dans le Recueil précédent.

On auroit peine à concevoir, ſi de nos jours les exemples en étoient moins fréquens, comment certains Ecrivains, quelque ſoin qu'ils prennent de ſe cacher, ſe reſpectent aſſez peu eux mêmes, & ont aſſez peu de pudeur & de

probité, pour imaginer & publier d'un ton hardi & décisif les faussetés les plus grossieres, & les calomnies les plus atroces & les plus mal concertées. Ils esperent sans doute trouver des Lecteurs passionnés comme eux, & susceptibles des impressions de toute la haine qu'ils cherchent à inspirer contre ceux qui leur déplaisent. Mais il ne faut avoir que le bon sens naturel, & le cœur droit, pour ne s'y pas laisser surprendre, & pour découvrir leurs impostures. Je me recommande à vos saints Sacrifices, en la participation desquels je suis avec beaucoup de respect,

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéissant, serviteur J. B DU HALDE, de la Compagnie de JESUS.



LETTRE DU PERE PARRENIN, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere DU HALDE *de la même Compagnie.*

A Peking, ce 22 Octobre 1736.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes par ma derniere Lettre, que l'Empereur avoit

enfin procuré plus de liberté aux Princes Chrétiens, qui ont été si long-tems prisonniers au Fourdane; qu'il les y avoit laissés sans emploi, & que toute la grace que le Général leur faisoit espérer, c'est que quand il y auroit quelques places de Soldat vacantes, il les donneroit à ceux qui sont en état de porter les Armes.

Dès que ces généreux Chrétiens se virent un peu plus libres, leur premier soin fut de nous écrire: Ils gémissoient sur les conjonctures présentes, qui ne nous permettent pas de sortir de Peking, & ils nous prioient de leur envoyer du moins le P. Louis *Fan*, (*a*) Jésuite Chinois, pour

(*a*) C'est le même qui avoit suivi feu le P. Provana en Europe, qui fit à Turin & à Rome ses Etudes, après quoi il revint Prêtre à la Chine avec le P. Provana, qui mourut en chemin.

leur administrer les Sacremens, & leur apporter quelques secours, autant que nos facultés pourroient nous le permettre; car, disoient-ils, « nous sommes sortis » de prison à demi vêtus, & nous » nous trouvons sans aucune res» source. Nous avons beau solli» citer le Général des Troupes » de cette Contrée, de demander » à l'Empereur ce qu'il veut faire » de nous, il remet cette affaire » de jour en jour; & par ses dé» lais continuels, il fait assez pa» roître qu'il n'est pas trop bien » disposé à notre égard. Après » tout, ce qui presse le plus, c'est » la présence d'un Prêtre, dont » nous avons un extrême besoin. » De combien de péchés ne som» mes-nous pas peut-être coupa» bles aux yeux de Dieu, pour » n'avoir pas sçu mettre à profit » les ennuis, les rigueurs, & les

» souffrances d'une si longue pri-
» son !

Toutes les Lettres que ces illustres Exilés nous écrivirent, étoient conçues à peu près dans les mêmes termes, & ils marquoient tous le même empressement de se purifier par le Sacrement de la Pénitence, & de recevoir Notre Seigneur : mais parce qu'ils s'imaginerent que de simples Lettres ne suffiroient pas, pour vaincre les difficultés qu'on auroit peut-être à les satisfaire, ils eurent recours à Marc *Ki*, ce bon Vieillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil, & dont j'ai si souvent parlé dans les premieres Lettres, où je vous ai entretenu de ces généreux Confesseurs de Jesus-Christ, & ils le prierent d'aller à Peking pour presser l'exécution de ce qu'ils demandoient, & de leur rendre

encore ce dernier service.

Marc *Ki* s'excusa d'abord sur son grand âge, & sur sa foiblesse; mais enfin ne pouvant résister à leurs instantes prieres, il partit avec très-peu d'argent pour son voyage, parce qu'il est très-pauvre, & que ceux qui l'envoyoient, étoient encore plus pauvres que lui. Il arriva ici quelques jours avant les Fêtes de Noël : après nous avoir rendu compte de sa Commission, il se confessa & communia pour se disposer à une sainte mort, qu'il jugeoit n'être pas fort éloignée.

Les Peres Portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il falloit renvoyer Marc *Ki*, & lui remettre pour ces Princes toutes les aumônes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France, que celles que nous avions pû ramasser d'ail-

leurs. Nous eûmes auſſi moins de difficulté à leur envoyer le P. Louis *Fan*, parce que le nouvel Empereur, qui depuis trois mois étoit monté ſur le Trône, avoit un beau naturel, & nous donnoit lieu de croire, qu'il ſeroit plus favorable à la Religion & aux Européans, que l'Empereur *Yong tching* ſon pere.

Ce Miſſionnaire partit avec un Domeſtique peu de jours après l'Epiphanie : Il eſſuya un très-mauvais tems pendant ſon voyage, & comme il n'eſt pas d'une complexion robuſte, à peine fut-il arrivé au Fourdane, qu'il tomba malade. Il ſe logea fort à l'étroit chez Marc *Ki*, dans les Caſernes même des Soldats, où il étoit très-difficile de les ſecourir. Les Princes Chrétiens nouvellement ſortis de priſon, n'étoient pas logés plus au large

dans les Maisons de louage qu'ils habitoient dans la Ville : Il n'y avoit que le Prince Michel *Chou* fils du Prince Paul, mort dans les Prisons de Nan King, qui fût logé assez commodément avec les petits-fils du troisiéme Prince Jean, & leur mere Agnès : ils firent transporter le Missionnaire dans leur Maison, où rien ne lui manqua que de bons remedes. La foiblesse de son tempérammment, joint à sa maladie, le retint au lit près de deux mois, sans pouvoir administrer les Sacremens, qu'à ceux des deux Familles chez lesquelles il logeoit, encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvoit moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il se livra tout entier à ses fonctions ; mais il ne les pouvoit remplir qu'avec de grandes précautions & lentement.

Il en reſtoit encore quelques-uns, dont il n'avoit pû contenter la dévotion, lorſque des Lettres venues coup ſur coup de Peking, apprirent la perſécution qui venoit de s'y élever contre la Loi Chrétienne. On mandoit que dans toutes les Bannieres, on recherchoit avec une extrême ſévérité ceux des Mantcheoux ou des Chinois qui étoient Chrétiens, qu'on les rouoit de coups pour les faire renoncer à leur Religion, & que les mêmes ordres viendroient bientôt pour le Fourdane. La prudence demandoit que le P. *Fan* quittât ſur le champ le Fourdane, & qu'il retournât à Peking, & en effet c'étoit ſon deſſein ; mais les Princes accoutumés depuis long-tems aux plus rudes épreuves, s'y oppoſerent, & le retinrent encore quelque-tems, afin

qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence, jusqu'à ce qu'un des premiers Mandarins du Fourdane, proche parent du Prince Michel, chez qui logeoit le P. *Fan*, alla voir ce Prince, & le pressa de renvoyer au plûtôt ce Chinois sans aveu. « Au lieu de vous en » prier, lui dit-il, je pourrois » en donner l'ordre : un seul mot » de ma part suffiroit pour le » chasser honteusement; mais je » ne veux pas vous faire cet af- » front : vous sçavez ce qui se » passe actuellement à la Cour; » vous dites que vous ne craignez » rien, je le croi; car vous n'a- » vez plus rien à perdre; mais » moi je crains pour mon Em- » ploi, pour ma Famille, & en- » core pour vous même, qui vous » exposez imprudemment à ren- » trer dans la Prison dont vous

» ne faites que de sortir.

Ce discours du Mandarin n'effraya nullement le Prince Michel, & il eut bien de la peine à se rendre aux raisons du P. *Fan*, qui appuyoient celles du Mandarin. Ce Missionnaire craignant de nouvelles oppositions de la part des autres Princes, partit sans leur dire adieu, & arriva à Peking extrêmement fatigué. Je l'allai voir aussi-tôt : Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la Foi, de la constance, & de la ferveur de ces nouveaux Fidéles. Il faudroit vous répéter, ce que je vous ai déja mandé dans plusieurs de mes Lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez extraordinaire de zéle d'un Prince, qui est le seul de sa Famille qui n'ait pas encore été baptisé. Ce Prince est

le Fils aîné du Prince François Xavier *Sou*, & se nomme *Kajounga*. Le P. *Fan* m'a rapporté qu'il le vit aussi empressé, que l'eût pû être le plus fervent Chrétien, pour procurer à sa mere, à sa femme, & à ses enfans le bonheur de participer aux Sacremens : il fit préparer lui-même un endroit décent & commode pour y célébrer le saint Sacrifice de la Messe : il invita à y venir ceux qui étoient intimidés par les recherches qu'on leur faisoit craindre, & il leur releva le courage, en les assurant que s'il s'agissoit de répondre au Mandarin, il en prendroit sur lui tous les risques. « Hé quoi ? ajoutoit-il, tant » de Princes de notre Famille » sont morts si généreusement » pour la défense de la sainte » Loi, ne sont-ce pas autant » d'exemples à suivre ? N'allez

» pas croire que je ne parle
» d'un ton si ferme, que parce
» que n'étant pas encore bap-
» tisé, j'aurai une excuse toute
» prête : d'autres motifs ne m'ont
» point encore permis de rece-
» voir le baptême, & assurez-
» vous que s'il y a quelque dan-
» ger, on ne me verra jamais
» reculer.

Le P. *Fan*, avant que de partir du Fourdane, eut la consolation de baptiser la seiziéme & derniere fille du Regulo *Sourniama.* C'est celle-la même dont je vous parlois dans ma Lettre du 24. Août 1726. * Je vous marquois alors qu'après avoir fait répudier cette Princesse, on l'envoya à ses parens exilés au Fourdane, & qu'étant prête d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ses

* Voyez le XVIII. Recueil, pag. 282.

freres, qu'on conduisoit enchaînés aux prisons de Peking; d'où ils devoient être dispersés dans les Provinces du Midi, & y être enfermés pour le reste de leurs jours.

Cette Dame étoit bien éloignée de penser, qu'elle embrasseroit un jour cette Religion, à laquelle elle attribuoit la ruine de sa famille, & le malheureux état où elle se voyoit réduite. Loin de prêter l'oreille aux exhortations des autres Princesses, elle blâmoit leur entêtement, & regardoit leur attachement à la Loi Chrétienne comme la cause de sa disgrace particuliere, & de tous les maux qu'elle alloit souffrir le reste de sa vie.

Cependant, peu à peu elle se sentit touchée de la patience & de la tranquillité, qu'elle remarquoit dans ses Freres & dans ses

belles Sœurs : elle étoit étonnée qu'il ne leur échappât pas, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes : car elle avoit eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux, & ses habits : d'ailleurs, son mari qui étoit au désespoir de ce que pendant son absence on l'avoit répudiée & releguée au Fourdane, lui envoyoit de tems en tems quelques secours, quand il le pouvoit faire par une voye sûre, & sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bien-tôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de tems dans le même état d'indigence que ses Freres, & au lieu de recourir à Dieu, qui lui menageoit cette disgrace pour son salut, elle s'abandonnoit à de continuel-

les plaintes, sans que les exemples de patience, qu'elle avoit sans cesse devant les yeux, pussent faire taire ses murmures.

Elle ne se rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ses Freres, qu'on avoit mis en liberté dans les Provinces du Sud, & qu'on avoit renvoyés au Fourdane. Stanislas *Mou* étoit de ce nombre; & comme elle l'aimoit tendrement, non seulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger ensemble, mais encore elle l'écoutoit avec plaisir, lorsqu'il expliquoit la Loy de Dieu, & l'obligation qu'ont tous les Hommes de l'embrasser & de l'observer. Souvent il lui proposoit l'exemple de ses Freres Jean, Joseph, Paul, François, &c. « Vous sçavez, lui disoit il, que le premier passoit » pour le plus sage & le plus éclairé de notre famille, il a pour-

» tant mieux aimé mourir dans
» un cachot chargé de chaînes,
» & accablé de miseres, que de
» témoigner par aucun signe,
» qu'il chancelât dans une Reli-
» gion, qu'il n'avoit pas embras-
» sée à l'aveugle, mais qu'il re-
» gardoit comme l'unique voye
» d'aller au Ciel, & d'éviter une
» éternité de supplices. Craignez-
» vous de vous tromper en sui-
» vant son exemple & celui de
» ses Freres, qui ont souffert
» comme lui pour la même cau-
» se, & qui jouissent avec lui
» dans le Ciel du même bonheur,
» où sans doute ils prient Dieu
» de vous éclairer?

Cette Dame se sentoit de plus en plus ébranlée par les raisons & par les exemples qu'on lui proposoit, mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Stanislas, à qui elle pouvoit appli-

quer une partie de ce qu'il venoit de dire du Prince Jean. Elle ne pouvoit revenir de la surprise où elle étoit, de lui voir des sentimens si différens de ceux qu'il avoit, avant que d'avoir reçu le Baptême ; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avoit portées, des rigueurs de sa prison & de son exil, que comme d'une grace singuliere que Dieu lui avoit faite, de le punir si légerement en cette vie, pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dûes à ses péchés. Elle le voyoit d'ailleurs doux, tranquille, humble, & modeste, ne laissant échapper aucune plainte, quoiqu'après avoir eû autrefois toutes les commodités de la vie, il fut réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela joint aux exemples & aux exhortations de ses belles

Sœurs, lui ouvrit enfin les yeux, ou plûtôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit & toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités Chrétiennes, à apprendre les prieres, à garder les jeûnes & les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son Frere, & à observer la Loi Chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déja embrassée : de sorte qu'à l'arrivée du P. Louis *Fan*, elle étoit parfaitement instruite & disposée à recevoir le Baptême, qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de Rosalie.

Nos Lettres de l'année derniere vous apprirent la mort de l'Empereur *Yong tching*, laquelle arriva le sept d'Octobre, peu avant le depart de nos Vaisseaux qui retournoient en Europe. L'avénement de son fils *Kien long*

au Trône étoit tout recent, & nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce Prince étoit d'un caractere doux & bienfaisant, & qu'il avoit déja donné des marques publiques de sa bonté & de sa clémence envers les Peuples, & sur-tout envers les Princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au Tribunal des Princes, marquoient que les fils du 8e & du 9e Regulos ses Oncles qui étoient en prison, ne devoient pas être punis pour les fautes de leurs peres; qu'il falloit les rétablir dans leur premier état, & faire pareillement la recherche des autres Princes du Sang degradés & exilés depuis long-tems en divers lieux, parce que si l'on négligeoit cette affaire, il arriveroit dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs des-

cendans ſeroient confondus avec le Peuple, & qu'ainſi il manqueroit quelques branches à la généalogie du Fondateur de ſa Dynaſtie ; ce qui eſt d'une grande conſéquence. Il fallut du tems pour faire cette recherche, où les Princes du Fourdane n'entrerent que par cette occaſion, ſans qu'on eût fait d'eux aucune mention particuliere.

Dans ce tems-la le dixiéme & le quatorziéme fils de l'Empereur *Cang hi* étoient encore en priſon, le premier dans la Ville, & le ſecond à la Campagne. Ce dernier, lorſque *Cang hi* mourut, étoit dans le fonds de la Tartarie où il commandoit l'Armée Chinoiſe contre *Tchong Kar*. Comme il étoit d'un mérite diſtingué, & que ſon fils âgé de 18. ans nommé *Poki*, étoit tendrement aimé de l'Empereur à cau-

se de ses belles qualités, on ne doutoit point que ce Prince ne le nommât pour son successeur au Trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plûtôt qu'il ne croyoit, & dans la crainte que s'il nommoit ce quatorziéme fils qui étoit fort éloigné de Peking, il n'arrivât du trouble dans l'Empire, pendant le tems qu'il viendroit de si loin prendre possession du Trône, il jetta les yeux sur *Yong tching* son 4e fils frere de pere & de mere du 14e. Leur mere vivoit encore, & aimoit beaucoup plus celui-ci, qu'*Yong tching* qui venoit d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélerer la perte du quatorziéme Prince, & de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le Trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt, com-

me s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les Sceaux à celui qu'il lui nommoit, & de revenir au plûtôt à Peking avec peu de ſuite, pour déliberer ſur une affaire de la derniere importance. Le Prince obéit ſur le champ, & n'apprit de quoi il s'agiſſoit qu'à trois journées de la Cour. Il n'étoit plus tems de reculer : il arriva donc, & trouva ſon frere ſur le Trône, qui l'envoya garder la ſepulture de leur pere, où l'on ſe contenta d'obſerver de près ſes demarches, parce que ſa mere vivoit encore; mais elle ne fut pas plûtôt morte, ce qui arriva peu de tems après, qu'on le fit revenir à Peking, & enſuite on l'envoya à *Tchang chun yuen*, où il fut enfermé plus étroitement, ſans nulle communication au-dehors, pas même avec ſon fils *Poki*, qu'on

mit dans une prison séparée. On changea plusieurs fois celui-ci de prison, & enfin il fut mis entre les mains de son frere aîné, qui étoit de même pere que lui, mais d'une mere différente. Ce Prince aussi mauvais frere qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un coin de son Palais, où il ne lui fournissoit que bien modiquement, & encore à regret, ce qui étoit nécessaire à sa subsistance.

C'est à ce *Poki* que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une façon assez singuliere. L'année derniere au mois de Décembre, l'Empereur lui envoya un Grand de sa Cour, qui se fit ouvrir la porte de la Prison, & ne dit au Prisonnier que ces mots : « L'Empereur demande quel est celui qui vous retient ici, sortez ; » & après ce

peu de paroles, il ſe retira laiſſant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant l'Empereur avoit ordonné au Regulo, frere de *Poki*, d'aller au Tribunal des Princes pour y recevoir ſes ordres. Ce Prince à qui la conſcience faiſoit de juſtes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le Préſident l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant & bien déſagréable pour lui. C'étoit un long détail de ſes fautes, & ſurtout de celles qu'il avoit commiſes contre le reſpect & l'obéiſſance filiale.

Au regard de *Poki* il fut admis en la préſence de l'Empereur; il dit peu de paroles, & ne s'expliqua que par ſes larmes. L'Empereur, pour le conſoler, le fit Regulo à la place de ſon frere, qui fut encore mieux traité qu'il

qu'il ne méritoit ; car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfans, & quelques Eunuques dans un Jardin qu'il avoit fait faire à côté de son Palais pour s'y divertir, & qui est devenu aujourd'hui une vraie Prison, par la défense qu'on lui a faite d'en sortir.

Le 17. Janvier de cette année, l'Empereur fit appeller le Président des Régulos : c'est le douziéme fils de *Cang hi*. S. M. lui donna ses ordres, dont on ne put avoir aucune connoissance ; mais au sortir du Palais, on le vit partir avec tout son équipage de Régulo, pour se rendre à *Tchang tchun yuen*, où l'on disoit qu'étoit enfermé le quatorziéme fils de *Cang hi*, dont on ne parloit plus, & que plusieurs croyoient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour

parvenir jusqu'au Prisonnier, qui ignoroit encore la mort de son frere, & l'élévation de son neveu sur le Trône, parce que les murailles de sa Prison étoient si épaisses, qu'il ne pouvoit rien entendre, ni de ce qui se passoit, ni de ce qui se disoit au dehors.

Je vous laisse à juger, mon R. P. quelle fut la joie & la surprise de ce Prince, lorsqu'ayant été comme enseveli depuis plus de douze ans, on le tira de l'horreur de ses ténébres. Les passans s'arrêterent à l'endroit où ils virent l'équipage du Régulo, qui étoit entré dans la Prison : on eut bientôt découvert dequoi il s'agissoit, & chacun voulut être témoin de la délivrance de ce Prince infortuné. La nouvelle s'en répandit aussi-tôt à *Peking*, & comme le Palais de ce quatorziéme Prin-

ce est assez près de la porte par laquelle on y entre, les Peuples y accoururent en foule ; & pour témoigner leur joie, ils le reçurent à genoux, frappant la terre du front, & tenant des *hiang* * à la main.

Le Prince qui ne s'attendoit pas à ces honneurs, & qui craignoit même qu'ils ne lui fussent préjudiciables, passa au plus vîte, faisant signe à tout le monde de se lever. Il étoit accompagné du Régulo, de son fils *Poki*, & d'un autre Seigneur qui avoient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainsi comme en triomphe à son Palais, où toute sa maison l'attendoit. Aussi-tôt qu'il y fut entré, le Régulo lui parla quelque tems en particulier. Tout ce

* Ce sont des Baguettes de parfums qu'on allume par un bout, & qui se consument peu à peu.

qu'on a découvert de cet entretien, eſt qu'il lui fut dit de ſe remettre peu à peu, ſans ſortir ſitôt de ſon Palais, & de laiſſer à ſon fils le ſoin d'aller remercier l'Empereur.

Le même jour un autre Prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixiéme fils de *Cang hi*, & de le conduire, non pas à ſon Palais, qu'on avoit détruit depuis long-tems, mais dans une maiſon particuliere, où logeoit le ſeul fils qui lui reſtoit, l'aîné étant mort en Priſon. Cela ſe fit avec moins d'éclat, mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorziéme Prince ſon frere. Quand ces nouvelles furent publiques, tout *Peking* applaudit au bon naturel & à l'humanité de l'Empereur, chacun l'exaltoit à ſa maniere, & pendant pluſieurs jours les éloges qu'on fai-

soit de la bonté de son cœur, furent la matiere de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, mon R. P. nous ne fûmes ni indifférens, ni insensibles à la grace qu'on venoit de faire à ces Princes, qui nous avoient toujours protégés, & dont en mon particulier j'avois beaucoup à me louer, parce que j'avois eu plus d'occasions que d'autres de les voir & de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toute sorte de personnes, excepté sur les Bonzes & les *Taosséé*, dont il manifestoit les désordres, nous firent espérer que nous pourrions obtenir de ce nouveau Maître, quelque grace en faveur de notre Sainte Religion, que son pere avoit si fort persécutée, en faisant sortir des Provinces les Missionnaires

pour les reléguer à Canton, & quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présenterent d'abord à l'esprit : la premiere, que le nouvel Empereur ne commenceroit pas son régne, par révoquer les ordres qu'avoit donnés son pere, ni par les expliquer d'une maniere qui les rendît inutiles. La seconde, étoit que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, & que nous ne voyions personne qui osât prendre sur lui de présenter de notre part un Mémorial, où il s'agissoit d'une affaire si délicate, & qui intéressoit les ordres du feu Empereur. Enfin, je proposai à nos Peres d'avoir recours au premier Ministre *Ma tsi*, qui a eu toujours de l'affection pour les Européans en général, & pour moi en particulier, qui suis en commerce avec lui

depuis 36. ans. Mon dessein fut approuvé. Je priai le premier Officier de ce Ministre de pressentir son Maître sur notre affaire, que je lui expliquai dans un grand détail, afin qu'au cas qu'il fût disposé à y entrer, j'allasse en personne solliciter sa protection, & recevoir ses ordres.

Dès le lendemain le Ministre m'envoya dire de dresser promptement un Mémorial, pour demander le rétablissement de la Religion & des Missionnaires; que rien n'étoit plus raisonnable; & qu'il n'y avoit point dans tout l'Empire de plus honnêtes gens que les Européans. Cette nouvelle nous remplit de joie & d'espérance. Je travaillai aussitôt au Mémorial, & il n'étoit pas encore fini, que le Ministre nous l'envoya demander, en nous faisant dire qu'il falloit se

preſſer, & que ſon deſſein étoit de le faire préſenter par le douziéme Régulo Préſident du Tribunal des Princes, & du Tribunal des Rits; mais que pendant tout le tems qu'on traiteroit cette affaire, nous ne devions point paroître chez lui, afin qu'elle demeurât ſecrette.

Ce douziéme Régulo eſt gendre du Miniſtre pour lequel il a des égards particuliers. L'Empereur ſe dit pareillement ſon gendre, quoiqu'il n'ait épouſé que ſa niéce fille de ſon frere: mais parce que ce frere mourut de bonne heure, laiſſant ſa fille au berceau, le Miniſtre *Mâ tſi* ſon oncle prit ſoin de l'élever chez lui, comme ſi ç'eût été ſa propre fille, & il étoit regardé comme ſon pere. C'eſt elle qui a été choiſie préférablement à tant d'autres, pour être l'épouſe légi-

time de l'Empereur régnant, dont elle a eu déja un fils âgé de huit ans, & qui sera sans doute le Prince héritier.

Quand notre Mémorial fut en état, je l'envoyai au Ministre, qui le fit passer au Régulo par un de ses Eunuques. Ce Prince le lut, le trouva bien fait, & ne fit changer que deux ou trois caracteres qui lui paroissoient trop forts contre *Mouan pao*, lequel étoit autrefois *Tsong tou* de la Province de *Fokien*, & qui par son accusation calomnieuse fit chasser les Missionnaires des Provinces. Le Prince étoit au fait de cette affaire, car il étoit Président du Tribunal des Rits, auquel l'accusation de *Mouan* fut renvoyée. Il ne put alors nous servir, parce qu'il sçut que l'accusation venoit de plus haut, & qu'elle avoit été faite par un or-

dre ſecret. Mais à préſent ſous un nouveau régne, il peut nous rendre ſervice ſans aucun riſque. Quoiqu'il en ſoit, il ſe chargea de notre Mémorial, ſans nous avertir du jour qu'il le préſenteroit. Il ne le ſçavoit peut-être pas lui-même, car il vouloit bien prendre ſon tems. Malheureuſement pour nous il le prit mal: le jour qu'il alla au Palais pour le préſenter, il rencontra le ſeiziéme Régulo ſon frere, qui eſt le premier des quatre Gouverneurs ou Régens * de l'Empire: il lui fit part de ſon deſſein, il lui montra même notre Mémorial, parce qu'il le croyoit ſon ami; mais il

* Quoique les Régens ne ſoient que pour le tems de la minorité du Prince, l'Empereur en a nommé quatre en montant ſur le Trône, ſur ce qu'il ſe croyoit encore trop jeune pour le gouverner lui ſeul, mais il ne leur laiſſe d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

fut bien surpris de voir que ce Prince s'opposa fortement à la démarche qu'il vouloit faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien, mais le 8 d'Avril dernier le douziéme Régulo nous renvoya notre Mémorial par le même Domestique du vieux Ministre avec ce peu de paroles: « C'est au seiziéme Régulo qu'il » faut vous adresser, votre affaire » me sera ensuite renvoyée, & je » vous rendrai service. Je demandai en particulier à ce Domestique si le Prince ne s'étoit pas expliqué plus en détail ; « car enfin, lui » dis-je, ce que vous nous dites » de sa part a assez l'air d'une dé- » faite ; au reste, s'il y avoit du » risque pour lui dans une pareille » démarche, nous n'aurions garde » de l'y exposer, & nous atten- » drions en patience un tems plus

» favorable. Il nous répondit, qu'il ne sçavoit rien davantage. « Il est vrai, ajouta-t'il, que ce » matin la Princesse son épouse » m'a fait appeller, & m'a ordonné » de vous dire, qu'une personne » puissante s'y opposoit ; » je n'ai pas osé lui en demander » le nom, & peut-être n'auroit- » elle pas voulu me le dire.

Je vous laisse à penser, mon R.P., combien nous fûmes affligés de voir nos espérances évanouies de ce côté-la. Cependant, pas un de nous ne fut d'avis de recourir au seiziéme Régulo. Ce n'est pas qu'on crût qu'il nous fut contraire ; car il nous témoignoit de l'amitié dans l'occasion ; & si l'on ne s'adressa pas d'abord à lui ; c'est que nous étions bien informés, qu'il n'aimoit pas à entrer dans d'autres affaires, que dans celles qui le regardoient immé-

diatement, & qu'il ne pouvoit pas se dispenser de rapporter à l'Empereur. Il n'eut pas manqué de nous répondre, ce qui étoit vrai, qu'il n'étoit pas chargé de nos affaires particulieres.

Ce même jour j'allai sur le soir remercier le vieux Ministre, des marques qu'il nous avoit données de son affection. Il est certain que s'il n'eût tenu qu'à lui, notre affaire eût été bien-tôt terminée. Mais quoiqu'il ait le nom de premier Ministre, son âge de 85 ans ne lui permet plus d'aller au Palais, que pour s'informer de tems en tems de la santé de l'Empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en seroit très-capable, si les forces de son corps répondoient à celles de l'esprit. Ce bon Vieillard me dit qu'il falloit trouver quelque voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'étoit pas encore venue; qu'il falloit nous tenir en repos pendant quelque tems; & ajoûter de nouvelles prieres & d'autres bonnes œuvres, aux Messes votives qu'on disoit tous les jours dans nos trois Eglises, depuis le 18. Mars de l'année 1733. que l'Empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22. d'Avril, un Chrétien nommé Joseph *Ouang*, petit Officier du Magazin des Porcelaines dans le Palais, m'envoya avertir de grand matin, qu'on lui avoit dit la veille au soir, qu'une accusation contre les Chrétiens avoit été présentée à l'Empereur; mais qu'il n'en sçavoit pas davantage. Nous prîmes d'abord cette nouvelle pour un de

ces faux bruits qui se répandoient pour lors, & nous étions persuadés, que si l'Empereur ne nous faisoit pas positivement du bien, il étoit d'un caractere à ne nous faire aucun mal. Cependant, nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au Tribunal intérieur, où vont tous les Mémoriaux, dont on y tient Registre, aussi-bien que des réponses qu'on y fait, & des ordres de l'Empereur. Ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au Tribunal des Rits, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en sçavoit encore rien dans ces deux Tribunaux. Mais nous ne fûmes pas long-tems dans le doute. Les Chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la Sentence des

Régens de l'Empire, & de la ratification de l'Empereur ; par ces deux caractères *y y*, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour Accusateur, se nomme *Tcha sse hai* : c'est un assez petit Mandarin d'un Tribunal nommé *Tong tching ssee*, qui avoit été condamné à l'exil par l'Empereur défunt, & qui a été ensuite compris dans l'Amnistie que fit publier son successeur. Au retour de son exil, il invita sa sœur à venir manger chez lui, & à assister à une cérémonie. Cette Dame qui est Chrétienne, & mariée à un Mandarin Chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût superstitieuse, s'excusa de cette invitation. C'est ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étoient pas déja trop bien d'accord ensemble.

D'autres disent que son accusation étoit déja faite long-tems avant qu'il fut envoyé en exil ; que même il l'avoit fait passer à l'Empereur *Yong tching* ; que ce Prince l'ayant lue, la rejetta, en disant qu'il s'embarrassoit peu que les gens de Bannieres se fissent Chrétiens ou non, que d'ailleurs il avoit déja donné ses ordres sur cette affaire.

Le fonds de l'accusation de *Tcha sse hai* n'étoit qu'une répétition des mêmes calomnies, que d'autres avoient avancées avant lui. Ce qu'il y avoit de particulier, c'est qu'il insistoit fortement pour que les Mantcheoux & les Chinois qui sont sous les Bannieres *, n'eussent pas la liberté

* Il y a huit Bannieres de Tartares Mantcheoux, huit autres de Tartares Mongous, & huit de Chinois Tartarisés. Les Troupes de la Maison Impériale & des Princes, qui sont très-nombreuses, sont sous les trois pre-

de se faire Chrétiens. « Car, » disoit il, c'est par le Peuple que » la séduction a commencée; les » uns ont été abusés par des pa- » roles artificieuses; les autres » par des vûes d'intérêt: & ce » qu'il y a de plus fâcheux, c'est » que les Mantcheoux se sont » laissés entraîner peu à peu par

mieres Bannieres, & font un Corps séparé des autres. Ces Bannieres ont chacune leur Etendart particulier désigné par les couleurs jaunes, blanches, rouges, & bleues. Quatre ont chacune une de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. Les Bannieres jaunes, blanches, & bleues sont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces. La Banniere rouge est bordée d'une bande blanche. Chaque Banniere a son quartier dans la Ville Tartare, & sa Justice particuliere indépendante de celle du Peuple. Cette Justice a quatre Tribunaux subordonnés les uns aux autres. Chaque Banniere est divisée en *Tchalan*, & chaque *Tchalan* en *Nirou*. Les *Tchalan* ont plus ou moins de *Nirou*, & les *Nirou* plus ou moins de Soldats. On peut dire en général que les *Nirou* sont l'un portant l'autre de cent Cavaliers effectifs.

» l'exemple du Peuple, & par les » mêmes motifs. Si l'on n'arrête » de bonne heure ce désordre par » des punitions exemplaires, on » verra bien-tôt notre Religion » & nos anciennes coutumes ren- » versées & détruites : & quoique » les Chinois ne soient pas de la » même origine que nous, V. M. » n'en fait nulle distinction, & » elle les traite avec la même » bonté. Il faut donc que la même » défense soit faite aux uns & aux » autres, & qu'on punisse égale- » ment ceux qui embrasseront cet- » te Religion étrangere. En usant » de cette sévérité, nos Loix se- » ront observées, & il n'y aura » nulle suite funeste à craindre » pour l'Empire.

Ce *Pen* ou Mémorial fut pré- senté aux Régens de l'Empire, dont le seiziéme Régulo est le Chef. Au lieu de le rejetter com-

me il auroit dû faire, s'il eût été bien intentionné, ou qu'il se fût souvenu des bontés que l'Empereur *Cang hi* son pere avoit eu pour nous, il le reçut, & le présenta à l'Empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres Régens. La délibération fut bien-tôt faite, ou pour mieux dire elle étoit déja prête, car ils ne firent que transcrire l'accusation de *Mouan pao* *, & la Sentence qui l'avoit suivie; d'où ils concluoient qu'il falloit ordonner aux Chefs des Bannieres, d'examiner ceux qui s'étoient fait Chrétiens, de les exhorter à abjurer leur Religion, & de les punir sévérement s'ils refusoient de le faire; que pour les Européans qu'on laissoit à Peking, parce qu'ils étoient habiles dans les sçiences, & sur-tout dans les Ma-

* Voyez le 17e Recueil, pag. 202.

thématiques, le Tribunal des Rits auroit ordre de leur défendre d'attirer les gens des Bannieres & le Peuple à leur Religion.

Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation, pour ne pas nous laisser le tems de prévenir la Sentence : elle fut présentée le 24. Avril, ratifiée le même jour, & le 26. du même mois, on l'envoya au Bureau des Bannieres pour être exécutée, puis au Tribunal des Rits, & à celui des Censeurs qui gouvernent le Peuple. Dès le lendemain de la publication de cet Arrêt, les Chrétiens vinrent en grand nombre à nos Eglises, pour se confesser, & se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-la même. Les Mandarins n'eurent pas plûtôt reçu le *Tchi* Impérial,

qu'ils se mirent en mouvement, non pas tous à la vérité, mais ceux-là principalement qui étoient prévenus contre notre Ste Religion, ou qui étoient les plus dévoués au seiziéme Régulo. S'étant informés quels étoient les Chrétiens de leur *Nirou* ou Compagnie, ils les citerent à leurs Tribunaux, & là ils leur déclarerent le *Tchi* ou la volonté de l'Empereur, qui leur ordonnoit d'abjurer la Religion Chrétienne, sous peine d'être punis très-sévérement.

Tous nos Chrétiens, à la réserve d'un très-petit nombre, qui furent intimidés par l'appareil des supplices, donnerent des marques d'une intrépidité, & d'une constance héroïque au milieu des plus cruels tourmens: les Infidéles en furent étrangement surpris, & la Religion bien

plus respectée. On avoit beau leur ensanglanter le visage à force de soufflets, les étendre par terre, & les assommer à coups de fouets & de bâtons, ils répondoient constamment qu'ils vouloient vivre & mourir Chrétiens. Les Juges se lassant de les tourmenter inutilement, les pressoient de dissimuler au moins pour un tems leur Religion, & de se comporter à l'extérieur, comme s'ils avoient renoncé à cette Loi étrangere. » Ne vous suffit-il pas, » leur disoient-ils, de la conser- » ver dans le cœur? par ce moyen- » la vous obéirez à l'Empereur, » sans préjudicier à votre créan- » ce. Les Chrétiens répondoient qu'ils étoient très-soumis aux ordres de l'Empereur, qu'il ne leur défendoit pas d'honorer le souverain Maître du Ciel & de la Terre; que la Religion Chré-

tienne n'eſt pas une Loi étrangere, & que tous les hommes devroient l'embraſſer ; que la mort ſoufferte pour leur Foi étoit l'objet de leur deſirs ; qu'en vain les exhortoit-on à la diſſimuler ; que la Loi Chrétienne défendoit le menſonge dans les choſes les plus légeres, qu'à plus forte raiſon ils ne pouvoient ni diſſimuler, ni uſer d'équivoques dans une affaire ſi importante.

Je voudrois pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté & de conſtance, qui illuſtrerent nos Chrétiens, mais je tomberois dans des redites ennuyeuſes qui fatigueroient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux Confeſſeurs de J. C, qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier ſe nomme Laurent *Tcheou* : il s'eſt diſtingué dans cette

cette persécution par sa fermeté à défendre sa Foi, & par son zéle à encourager les Chrétiens, & à soutenir les foibles; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes Vérités. Il n'a que vingt-six ans, & il a si bien menagé les bonnes graces de son pere & de sa mere, qu'il a obtenu leur consentement, pour ne point prendre d'engagement dans le mariage, & pour se consacrer entierement à Dieu. Etant allé dans la Chambre de son département, où plusieurs s'étoient assemblés pour des affaires particulieres, l'un d'eux lui adressant la parole: « Maintenant, lui dit-» il, que l'Empereur vous or-» donne de renoncer à la Reli-» gion Chrétienne, à quoi vous » déterminerez-vous? Si vous re-» fusez d'obéir, vous vous susci-» terez de terribles affaires: au

» lieu qu'un mot que vous direz, » ſuffira pour contenter les Man- » darins, & vous n'en conſerve- » rez pas moins votre Religion » au fond du cœur. Croyez-moi, » c'eſt l'unique parti que vous » ayiez à prendre.

» Il y a long-tems, répondit » Laurent *Tcheou*, que je reſſens » les effets de votre bon cœur » pour moi : mais ſi vous con- » noiſſiez la Religion Chrétien- » ne, & ſi vous aviez eu le bon- » heur de l'embraſſer, vous tien- » driez un langage bien diffé- » rent. Perſonne ne connoît mieux » que les Chrétiens l'obligation » où l'on eſt d'obéir à ſon Prin- » ce, parce qu'ils ſçavent que » ſon autorité vient du Dieu que » nous adorons, & que tranſ- » greſſer ſes ordres, c'eſt tranſ- » greſſer les ordres de Dieu mê- » me. Vous avez vû les ordres

» de l'Empereur : Dit-il qu'il
» ne faut pas honorer le *Tien*
» *tchu* ? lui-même l'adore. Cet
» ordre, comme vous le sçavez
» aussi-bien que moi, a été don-
» né à l'occasion d'un Placet du
» Mandarin *Tchasse hai*, qui ac-
» cuse faussement la Religion
» Chrétienne, de ne pas honorer
» ses Ancêtres, de ne point faire
» les cérémonies accoutumées à
» son pere & à sa mere ; à quoi
» les Régens de l'Empire ont
» ajoûté la calomnie de *Mouan*
» *pao*, qui autrefois nous accusa
» faussement de nous assembler
» pêle-mêle, hommes & fem-
» mes, dans l'Eglise. L'Empereur
» n'a pû s'empêcher de condam-
» ner de pareils désordres, &
» d'obliger ceux qui en sont cou-
» pables de changer de condui-
» te. Tout ce que la Religion
» Chrétienne ordonne, se réduit

» principalement à deux arti-
» cles : à honorer Dieu ſur tou-
» tes choſes, & à aimer le pro-
» chain comme ſoi-même. Le
» premier article de cet amour
» du prochain, eſt d'honorer ſon
» pere & ſa mere vivans &
» morts, & je doute fort que
» ceux qui ne ſont pas Chré-
» tiens, portent cet amour auſſi
» loin que nous. Ce qu'on a eu
» l'audace d'avancer, que les
» hommes & les femmes s'aſſem-
» bloient pêle-mêle dans nos
» Egliſes, eſt une calomnie avé-
» rée, puiſqu'il n'eſt jamais per-
» mis aux femmes, d'entrer mê-
» me dans l'Egliſe, où les hom-
» mes ont accoutumé de s'aſſem-
» bler.

» Cela étant ainſi, dirent ceux
» qui l'écoutoient avec une gran-
» de attention, *Tchaſſe hai* a eu
» grand tort de préſenter ſon

» accusation contre la Loi Chré-
» tienne. Très-certainement, ré-
» pondit Laurent *Tchcou.* Vous
» m'exhortiez d'abord à donner
» du moins quelques apparences
» extérieures de changement. Je
» vous le demande, en quoi puis-
» je changer? Est-ce en disant
» qu'il ne faut plus honorer le
» Maître du Ciel & de la Terre?
» Un Chrétien aimeroit mieux
» mourir mille fois, que d'en
» avoir la pensée. Vous me di-
» siez encore que j'allois m'atti-
» rer de terribles affaires : elles
» seroient terribles, je l'avoue,
» si je n'étois pas Chrétien; mais
» je ne les crains point, & la
» tranquillité où je suis, j'en suis
» redevable au bonheur que j'ai
» d'être Chrétien. C'est aussi ce
» qui prouve, que la Religion
» Chrétienne est la seule érita-
» ble, que tout l'Univers devroit

C iij

» ſuivre. Car je vous demande
» à mon tour, ſi une Puiſſance
» ſupérieure vous ordonnoit de
» changer de Religion, ſous pei-
» ne de perdre votre ſolde, qui
» de vous n'y renonceroit pas
» pour conſerver un petit reve-
» nu, dont il entretient ſa famille?
» Mais ſi l'on vous menaçoit de
» cruels ſupplices, ſi l'on faiſoit
» une recherche exacte de ceux
» qui ont embraſſé la Religion,
» que chacun de vous profeſſe,
» pour les punir rigoureuſement,
» auriez-vous le cœur tranquille?
» Marque certaine que votre Re-
» ligion n'eſt pas véritable. Vous
» ſçavez qu'on recherche les
» Chrétiens; en avez-vous vû
» quelqu'un qui n'ait pas avoué
» qu'il l'étoit? Vous ſçavez éga-
» lement les terribles menaces
» qu'on nous fait, nous voyez-
» vous pour cela moins tranquil-

» les ? Est-ce que nous ne sommes
» pas composés de chair & d'os
» comme les autres hommes ?
» Les Bêtes mêmes craignent leur
» destruction : pourquoi donc
» sommes-nous contens au milieu
» des menaces & des tourmens ?
» C'est que nous avons le bon-
» heur de professer la seule véri-
» table Religion ; c'est que le
» Dieu que nous servons, témoin
» de ce que nous souffrons pour
» son Nom, récompensera notre
» fidélité par une félicité sans
» bornes & sans fin. Nul homme
» n'est immortel ; je suppose que
» vous parveniez jusqu'à l'âge
» de cent ans, il faudra enfin
» mourir, & paroître devant ce
» Maître Souverain, & Juge de
» tous les Hommes : alors dix
» mille répentirs de ne l'avoir pas
» servi, viendront trop tard.
» C'est par un effet de votre ami-

» tié pour moi, que vous m'ex-
» hortez à changer, & moi c'eſt
» par le même principe que je
» vous parle comme je fais. Je
» prie ce Grand Maître que nous
» ſervons, de vous en faire con-
» noître l'importance ». Ce petit diſcours fut écouté dans un très-grand ſilence.

Le 25. May, Laurent *Tcheou* fut appellé par le Mandarin, qui le preſſa d'abjurer ſa Religion, & qui employa toutes ſortes de moyens pour y réuſſir, prieres, ſollicitations, careſſes, menaces. Toutes ces demarches ayant été inutiles, le Mandarin outré d'une réſiſtance à laquelle il ne s'attendoit pas, ordonna à ſes gens de ne pas épargner le Néophyte. Quatre Soldats s'approcherent de lui, pour le prendre & le coucher par terre. « Je ſuis
» Chrétien, dit le Néophyte, &

» je n'aspire qu'au bonheur de
» souffrir pour Jesus Christ, di-
» tes-moi où vous voulez que je
» me mette, & il se coucha tran-
quillement au lieu qu'on lui mar-
qua. Le Mandarin ayant ordon-
né que deux hommes lui tinssent
la tête & les pieds : « il n'est pas
» nécessaire, répondit-il, ne
» craignez pas que je remue, un
» Chrétien est trop heureux de
» souffrir pour sa foi. Deux Sol-
dats armés de fouets lui déchar-
gerent plusieurs coups sur le corps
de toutes leurs forces, sans qu'il
poussât le moindre soupir. Deux
autres Soldats releverent les pre-
miers, & dans l'intervalle Lau-
rent dit au Mandarin : « Le plai-
» sir que je témoigne sous tant
» de coups redoublés, est un té-
» moignage que je rends à la vé-
» rité de ma Religion. Je mour-
» rai volontiers pour sa défense.

» Vous penſez à mourir pour vo-
» tre Religion, lui dit le Manda-
» rin, & moi je penſe à exécuter
» les ordres de l'Empereur : puis
il fit ſigne aux Soldats de continuer à le battre : ils n'eurent pas donné ſix à ſept coups que les fouets ſe rompirent ; on les renoua, & deux nouveaux Soldats recommencerent à le frapper : Enfin, le Mandarin plus las de tourmenter le Néophyte, que le Néophyte ne l'étoit de ſouffrir, ſe retira de la Salle, & le laiſſa en repos. Alors on avertit Laurent, que s'il perſiſtoit dans ſa déſobéiſſance, on préparoit de gros bâtons, dont on devoit le frapper, « fuſſent-ils de fer, ré-
» pondit Laurent, dût-on me
» mettre en pieces, on n'obtien-
» dra jamais de moi ce qu'on de-
» mande ; le plus ardent de mes
» deſirs eſt de donner ma vie

» pour la défense de ma Foi.

La mere de Laurent qui avoit appris la fermeté invincible de son fils, l'attendoit avec impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il parut, elle sauta de » joye à son col, allons, mon » cher Fils, lui dit-elle, allons » remercier Dieu des graces qu'il » vous a faites, & s'étant mis ensemble à genoux devant leur Oratoire, ils y demeurerent longtems prosternés. Après quoi elle se fit raconter en détail tout ce qui s'etoit passé.

Le lendemain 26. May, une autre Mere ne parla pas avec moins de générosité à son fils nommé Paul *Yang* qui n'a que 19. à 20 ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnoit de venir répondre au Mandarin, cette fervente Chrétienne le tira à l'écart, & jettant sur lui les regards les plus

tendres, » Je sçai, mon Fils,
» lui dit-elle, que vous avez la
» crainte de Dieu, ainsi j'espere
» que vous vous comporterez en
» fidéle & zélé Chrétien. Je suis
» votre mere, je vous aime ten-
» drement, vous devez m'obéir:
» je me croirois la plus heureuse
» mere du monde, & je vous re-
» garderois comme le fils le plus
» obéissant, si l'on m'apportoit
» l'agréable nouvelle, que vous
» avez heureusement fini vos
» jours dans les tourmens pour la
» défense de notre Ste Religion.
» Mais sçachez aussi que si vous
» vous comportez en lâche &
» infidéle Chrétien, je ne vous
» reconnois plus pour mon fils,
» & ne pensez plus à reparoî-
» tre devant moi, ni à rentrer
» dans ma maison tant que je vi-
» vrai. Ne craignez point, ma
» chere Mere, répondit ce gé-

» néreux Fils, quelque foible &
» quelque jeune que je sois, j'ai
» une si grande confiance dans
» les mérites de Jesus-Christ &
» dans l'intercession de sa sainte
» Mere, que j'espere, avec le
» secours de vos prieres, soute-
» nir jusqu'au bout tous les tour-
» mens qu'on me fera souffrir.
Il partit à l'instant, & comparut au Tribunal avec Luc *Ouang*, plus âgé que lui, & également ferme dans sa foi. Ils reçurent par l'ordre du Mandarin plus de 400 coups de fouets. Dans le pitoyable état où ils étoient & presque sans mouvement, on les transporta dans leur maison, d'où on les retira au bout de douze jours, pour les jetter dans une prison, où ils furent detenus jusqu'au mois de Juin, sans que le Mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration, sinon qu'ils

étoient Chrétiens, & qu'ils ne ceſſeroient jamais d'être Chrétiens.

Le feu de la perſécution qui duroit depuis du tems dans les Bannieres des Chinois Tartariſés, commençoit un peu à ſe rallentir, lorſqu'il s'alluma dans les Troupes de la Maiſon Impériale, dont le Prince *Yun lo* eſt le Chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre *Tchang*, fils de Thomas *Tchang* Mandarin de la Porte du 14e Prince fils de l'Empereur *Cang hi*. Ce Thomas mourut il y a environ trois mois en vrai prédeſtiné. Pierre ſon fils eſt un très-fervent Chrétien, qui dans ces triſtes conjonctures a fait éclater ſon zéle en parcourant les maiſons des Fidéles, afin de les encourager à ſouffrir conſtamment pour leur Foi

Ce zélé Néophyte étant allé au Palais de ſon Prince, y trouva ſon Mandarin, qui lui demanda, s'il avoit connoiſſance de l'Ordre Impérial, qui condamnoit la Religion Chrétienne. « J'en ay oui parler, repondit » Pierre *Tchang*, mais s'il y a » en effet un pareil ordre, on ne » manquera pas de le publier. Il » eſt tout publié, dit le Manda- » rin, allez le demander au *Pos-* » *ko* (c'eſt une eſpece de Ser- » gent.) Le Néophyte alla le trouver, & il apprit de lui l'accuſation de *Tcha ſſe hai*, la Délibération des Régens, & l'Ordre de l'Empereur. « A ce que je » vois, dit Pierre *Tchang*, tout » ſe réduit à condamner une Re- » ligion dans laquelle les hom- » mes & les femmes s'aſſemblent » en un même lieu, on n'honore » point ſon pere & ſa mere après

» leur mort, on ne témoigne ni
» reconnoissance ni respect à ses
» Ancêtres, on ne leur fait point
» les cérémonies accoutumées :
» or tout cela ne nous regarde
» point.

Deux jours après le Mandarin envoya deux *Posko* ou Sergens dans la maison de Pierre *Tchang*, pour lui ordonner de sa part, de déclarer par un écrit signé de sa main, qu'il obéissoit aux Ordres de l'Empereur, qu'il n'auroit plus chez lui d'Oratoire, qu'il n'iroit plus à l'Eglise, & qu'enfin il renonçoit à la Religion Chrétienne.

« Je vois bien, dit Pierre
» *Tchang*, ce qui tient au cœur
» de notre Mandarin : il appré-
» hende que ses Supérieurs ne
» s'en prennent à lui de mon fer-
» me attachement à la Loi Chré-
» tienne ; mais dites-lui de ma

» part, qu'il n'a qu'à me défé-
» rer à leurs Tribunaux comme
» étant Chrétien depuis plus de
» 20. ans, & marquer dans son
» accusation que je suis si forte-
» ment attaché à cette Loi, que
» ses exhortations les plus pres-
» santes, & ses menaces mêmes
» n'ont pû rien gagner sur moi :
» par-là il se tirera de l'embar-
» ras où il me paroît être. Si quel-
» qu'un devoit craindre, ce se-
» roit moi sans doute : or, je
» vous déclare que je ne crains
» rien, parce que la Religion
» Chrétienne n'enseigne rien que
» de très-saint, & de très-con-
» forme à la raison. Je tâche d'en
» observer les Commandemens,
» je rends à mes parens, soit
» qu'ils soient vivans, soit qu'ils
» soient morts, tous les devoirs
» prescrits par les Loix ; j'hono-
» re & je respecte ceux qui sont

» au-dessus de moi, je vis dans
» la plus grande union avec mes
» voisins, j'aime mon prochain
» comme moi-même, & je n'ai
» jamais fait tort à personne. Si
» vous ne m'en croyez pas, in-
» formez-vous en de ma famille,
» elle est fort étendue, il n'y a
» que ceux de ma branche &
» moi qui soyions Chrétiens, tous
» les autres ne le sont pas; de-
» mandez-leur si nous manquons
» d'honorer nos peres & nos me-
» res, ou d'assister aux justes
» cérémonies de nos Ancêtres;
» s'ils ont jamais appris que
» nous ayons fait des Assem-
» blées d'Hommes & de Fem-
» mes dans le même lieu. Con-
» sultez nos voisins, ils sont té-
» moins de notre conduite. Il y
» a plus de trente ans que je sers
» le Prince, examinez les Regi-
» stres, & voyez si j'ai jamais

» manqué à mon devoir.

Après cet entretien, on fut quelque tems sans l'inquiéter, lorsqu'enfin son Mandarin chez qui il se trouva, lui ayant fait de nouvelles sommations, & ayant reçu les mêmes réponses; « si
» vous n'obéissez pas aux Ordres
» de l'Empereur, lui-dit-il, je
» serai contraint de vous faire
» cruellement châtier. Faites,
» lui répondit le Néophyte, vous
» me procurerez un vrai bon-
» heur, & plus grand que vous
» ne pensez. Le Mandarin offensé de cette réponse, ordonna qu'on le menât hors de la Salle, & qu'on le fît coucher par terre. Le généreux Chrétien se coucha lui-même à l'endroit qu'on lui désigna. Alors le Mandarin lui demanda, s'il renonçoit ou non à la Religion Chrétienne, & sur sa réponse qu'il n'y renonceroit

jamais, il lui fit donner d'abord trente à quarante coups de fouet. Comme il les recevoit ſans jetter le moindre cri, le Mandarin s'en prit aux Exécuteurs, il les chargea d'injures, & après bien des menaces, il fit donner au Néophyte près de cent coups. Enſuite il fit relever les Exécuteurs par d'autres, & demanda de nouveau au Patient s'il vouloit changer ou non. « Il eſt in-
» utile, répondit-il, de me le de-
» mander davantage, vous n'au-
» rez de moi d'autre réponſe que
» celle que je vous ai déja faite;
» je ne renonce point, & je ne re-
» noncerai jamais à ma Religion,
» je reſpecte & reſpecterai toujours
» les Ordres de l'Empereur. Le
» Mandarin plus irrité que jamais, continua à le faire battre, & fit relever juſqu'à trois fois par d'autres ceux qui le frappoient.

Comme ce généreux Néophyte ne poussoit pas le moindre soupir ; « je croi, dit le Mandarin, » qu'il contrefait le mort. A ces mots Pierre *Tchang* leva doucement la tête, & la tourna du côté du Mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une insulte, « je » vois bien, s'écria-t'il, que les » fouets ne suffisent pas, qu'on » apporte les bâtons, dont on se » sert pour punir le Peuple.

Quand on eut apporté les bâtons, le Mandarin demanda à Pierre *Tchang*, s'il persistoit dans les mêmes sentimens. « Je vous » ai déja répondu, dit-il, que » cette demande étoit inutile, je » suis Chrétien, & je le serai jus- » qu'à la mort ». Sur quoi le Mandarin le fit battre avec ces bâtons ; huit hommes qui se relèverent les uns les autres, lui donnerent plus de deux cens

coups, qu'il souffrit avec une égale fermeté ; ce qui fit dire au Mandarin, qu'il falloit que les Chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles aux coups. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre Confesseur de JESUS-CHRIST ne pouvoit se remuer, le Mandarin ordonna à ses gens de le prendre, & de le porter dans la Chambre des Registres.

Lorsqu'il y entra, il trouva un grand nombre de ses parens Infidéles, qui le placerent sur une estrade, où ils l'étendirent de la maniere la moins incommode. Dans l'épuisement où il étoit, il demanda une tasse de Thé, & pendant qu'il la prenoit, ses parens ne cesserent de l'exhorter à contenter son Mandarin, ou du moins à dissimuler ses sentimens. Pierre *Tchang*,

leur fit un petit discours, pour les instruire des vérités de la Religion, autant que ses forces le lui permettoient, & il le finit, en leur disant : « Ne regarderiez-vous pas comme un traître & un perfide, tout *Mantcheou*, & tout Chinois, qui renonceroit seulement de bouche à l'Empereur ? & c'est le conseil que vous me donnez à l'égard du Souverain Maître du Ciel & de la Terre ? y pensez-vous ?

En même tems vinrent plusieurs Eunuques de ses Princes, & deux entr'autres nommés *Tchang sou*, & *San yuen*, dont l'un est Eunuque de la présence du 14e Prince, & l'autre l'est de la présence du Fils de ce Prince, qui est aussi Régulo. Le zélé Chrétien les ayant apperçus, ouvrit d'abord l'entretien, afin

de ne pas leur laiſſer le tems de lui donner de mauvais conſeils. » Vous ſçavez, leur dit-il, ce » que j'étois autrefois, & ce que » je ſuis maintenant. Je veux » vous rappeller à ce ſujet, un » trait d'audace & d'inſolence, » qui m'échappa avant que d'ê- » tre Chrétien, & dont vous fû- » tes témoins. Vous n'avez pas » oublié qu'un Chef des Eunu- » ques s'aviſa de me dire un » mot qui me déplut, & que je » pris pour une injure. Alors, » ſans aucun reſpect, ni pour ſa » perſonne, ni pour ſon emploi, » ni pour le lieu où j'étois, je me » jettai ſur lui, je le battis vio- » lemment, & je continuai de le » battre juſqu'à la porte du Prin- » ce, accablant d'injures & de » malédictions ceux qui vou- » loient m'arrêter, & les Eunu- » ques mêmes qui oſerent paroî-

» tre.

» tre. Voilà ce que j'étois avant » que d'être Chrétien. Depuis » que je le suis, avez-vous vû » rien de semblable? Vous m'a» vez dit plusieurs fois vous-mê» mes, que vous ne me recon» noissiez plus, & que j'étois un » tout autre homme: Etois-je » capable d'un pareil change» ment? Il n'y a que la Religion » Chrétienne qui ait pû l'opérer, » & c'est la preuve sensible qu'el» le est la seule véritable: & l'on » voudroit que j'y renonçasse? » Cela se peut-il »? Ces Eunuques l'ayant ainsi oui parler, se contenterent de lui dire plusieurs paroles obligeantes sur le pitoyable état où ils le voyoient, & pas un n'osant lui rien dire contre la Religion, ils se retirerent.

A peine furent-ils sortis, que Pierre *Tchang* vit arriver sa Tante âgée de près de 70 ans. « Hé!

» quoi, mon Neveu, lui dit-elle,
» quel crime avez-vous donc
» commis, pour qu'on vous ait
» traité d'une maniere ſi cruelle,
» vous qui avez plus de 50 ans,
» & contre lequel on n'a jamais
» formé la moindre plainte ?
» Soyez tranquille, ma Tante,
» lui répondit-il, je n'ai commis
» aucun crime, & ſi vous me
» voyez en cet état, c'eſt parce
» que je ſuis Chrétien, & que je
» ne veux pas ceſſer de l'être. Je
» vois bien, répondit-elle, que la
» Religion Chrétienne vous a
» renverſé l'eſprit: Sçachez que
» ſi vous vous obſtinez à ne vou-
» loir pas y renoncer, vous me
» verrez mourir ici à vos yeux.
» C'eſt votre affaire, lui répondit
» *Tchang*, lié comme je ſuis &
» tout briſé de coups, on ne pour-
» ra pas m'imputer votre mort.
» Eſt-ce que vous croyez que s'il

» n'étoit pas d'une importance
» infinie pour moi de persévérer
» dans ma Religion, j'aurois
» voulu m'exposer à tant de souf-
» frances ? mais il s'agit d'être
» infidéle au Souverain Maître
» de l'Univers, & de précipiter
» mon ame dans des supplices
» éternels ; & croyez-vous que
» je le puisse ? Je vous l'ai dit
» souvent, & vous n'avez jamais
» voulu m'écouter : vous ap-
» prochez de 70 ans : combien
» de tems vous reste-il à vi-
» vre ? peut-être encore moins
» que nous ne croyons. Alors
» vous connoîtrez la vérité de
» tout ce que je vous dis : mais
» ne sera-ce pas trop tard ? Il ne
» s'agit pas de cela, lui dit-elle,
» il s'agit de vous tirer de la pei-
» ne où vous êtes. C'est pour-
» quoi je vais trouver le Manda-
» rin, pour lui dire que vous avez

» changé. Vous pouvez dire ce » que vous voudrez, répondit » *Tchang*, je ne ſuis pas le maî» tre de vos volontés, ni de vos » paroles. Tout ce que je puis » dire, c'eſt que je ſuis Chrétien, » que je le ſerai juſqu'à la mort, » & que j'en ferai profeſſion de» vant tout l'Univers ». Ces paroles fermerent la bouche à ſa Tante, & elle ſe retira.

Enfin, on lui permit de retourner dans ſa Maiſon. Ses Parens infidéles le mirent ſur une Charette, & l'y accompagnerent, dans l'eſpérance que par le moyen de ſa femme, ils obtiendroient ſon changement; mais ils ſe tromperent. Il eſt vrai qu'elle ne put retenir ſes larmes à la vûe du triſte état où étoit ſon mari; mais quand on lui parla de ſe joindre à ſes Parens infidéles, pour le pervertir, cette

généreuse Dame essuyant ses pleurs & changeant de ton, « je » vois bien, dit-elle, que vous » ne me connoissez pas : avez-» vous donc oublié ce qui m'a » porté à entrer dans votre fa-» mille ? La mienne qui étoit » Chrétienne, ne me vouloit don-» ner qu'à un Chrétien, & si elle » eût voulu le contraire, je n'y » aurois jamais consenti. J'ai tou-» jours regardé, comme un grand » bonheur, de pouvoir donner » notre vie pour le Souverain » Maître du Ciel & de la Terre. » Que sçai-je si cet heureux jour » n'est pas venu ! Je me suis sou-» vent représenté mon mari dans » l'état où je le vois pour la défen-» se de sa Foi, & je le trouvois heu-» reux de souffrir pour une si bon-» ne cause. Les larmes que vous » m'avez vû répandre au premier » abord, ont échappé à ma ten-

» dreſſe naturelle, mais je ne puis
» m'empêcher de le féliciter, d'a-
» voir été jugé digne de partici-
» per aux ſouffrances de notre
» Divin Redempteur : hé ! que ne
» puis-je y participer comme lui !
Cette réponſe les étonna ſi fort,
qu'aucun d'eux n'oſa y repliquer.

Ses mêmes Parens revinrent peu après, envoyés par le Mandarin, pour lui dire de ſa part, que s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, il devoit s'attendre à un châtiment encore plus dur & plus long que celui qu'il avoit ſouffert. « Je ne crains point ſes
» menaces, répondit le Confeſ-
» ſeur de JESUS-CHRIST. Il
» n'a pas le pouvoir de m'ôter la
» vie. Hé ! plût à Dieu qu'il l'eût,
» je ſerois au comble de mes de-
» ſirs. Tout ſon pouvoir ſe réduit
» à me faire exiler en Tartarie,
» ou à me faire donner pour Eſ-

» clave à quelqu'un des Fermiers
» du Prince. Hé quoi ! dirent
» ses Parens, ne seroit-ce pas pour
» vous la plus triste & la plus
» dure condition ? Vous ne sça-
» vez pas, repliqua le Néophy-
» te, ce que c'est que d'être Chré-
» tien : ce que vous nommez
» peines, souffrances, tourmens,
» ce sont pour lui des délices,
» lorsqu'il les endure pour le Nom
» de JESUS-CHRIST. Que vou-
» lez-vous donc, lui demande-
» rent-ils, que nous répondions
» au Mandarin ? Dites-lui, ré-
» pondit le Néophyte, qu'étant
» mon supérieur, il peut me con-
» damner à toutes les peines qu'il
» lui plaira, mais que s'il espere
» obtenir de moi, que je renonce
» à ma Religion, il l'espere vai-
» nement ». Ils allerent en effet
porter cette réponse au Manda-
rin.

A la vûe d'une ſi grande fermeté, ce Perſécuteur de la Religion ne ſçavoit plus quel parti prendre. Il en parloit continuellement; & à l'entendre, on eût dit que c'étoit l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin, il ſe détermina à préſenter une Supplique au fils du quatorziéme Prince, où il diſoit que *Tchang ouen* (*Pierre Tchang*) étoit un eſprit orgueilleux, qui ſe mocquoit des ordres qu'on lui donnoit, & qui manquoit de reſpect pour ceux de l'Empereur; qu'il méritoit d'être ſévérement puni, & qu'il falloit, ou l'envoyer garder les Chevaux en Tartarie, ou le donner pour Eſclave à quelqu'un des Métayers du Prince. Le Prince répondit que *Tchang ouen* ne méritoit pas un ſi dur châtiment, mais qu'il ſuffiſoit de le dépouiller de

ſon Emploi, ce qui fut exécuté. Pierre *Tchang* en reçut l'ordre avec joye, & rendit graces à Notre Seigneur, de ce que cette deſtitution lui donnoit tout le loiſir de vaquer librement à tous les exercices de ſa Religion.

Telle a été la conſtance de nos Chrétiens, dont on nous rendoit chaque jour un compte fidéle; je n'ai pas pû être également inſtruit de ce qu'ont ſouffert ceux des Egliſes Portugaiſes. Mais parmi ce grand nombre de Fidéles qui fréquentent notre Egliſe Françoiſe, il n'y en a eu que cinq ou ſix qui ayent chancelé dans leur Foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, & on leur avoit arraché un Ecrit, ou quelques-uns diſoient, qu'ils ne ſuivroient plus la Religion Chrétienne, & où d'autres promettoient de ne plus réciter les prié-

res, & de ne plus fréquenter l'Eglise. Mais ensuite rentrant en eux-mêmes, & honteux de leur foiblesse, ils réparerent leur faute par une rétractation autentique, qu'ils remirent à leurs Mandarins, dont voici la teneur.

» Nous, Cavaliers de tel *Ni-*
» *rou*, offrons avec respect cet
» Ecrit à notre Mandarin, pour
» lui dire clairement, que dans
» l'Attestation que nous lui pré-
» sentâmes le cinquiéme de cette
» quatriéme Lune, nous avons
» commis un énorme péché, les
» uns disant qu'ils ne suivroient
» pas la Loi Chrétienne, les au-
» tres qu'ils ne réciteroient point
» de prieres, & ne fréquenteroient
» plus les Eglises. Nous recon-
» noissons sincérement que nous
» avons griévement péché, &
» nous protestons que nous fai-
» sons véritablement profession

» de la Religion Chrétienne.
» Nous vous prions donc, en
» qualité de notre Mandarin im-
» médiat, de nous déférer com-
» me Chrétiens à nos Mandarins
» supérieurs.

Nous fûmes vivement frappés, mon R. P., d'une persécution si vive, mais nous n'en fûmes pas entierement abattus : nous sçavions qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'au 16e Prince ; que l'Empereur ayant été tenu très-resserré par son pere, n'étoit point au fait de ce qui concerne les Européans, & qu'il ne sçavoit d'eux autre chose, sinon qu'ils étoient à Peking ; qu'à la vérité, nos Chrétiens avoient beaucoup souffert, mais que graces à Dieu, ils avoient été très-fermes dans leur Foi ; que la Religion en avoit reçu un nouvel éclat, & que peut-être même,

Dieu n'avoit permis tout ce fracas, que pour la faire mieux connoître.

Après avoir délibéré ensemble, nous conclûmes qu'il falloit avoir recours à l'Empereur : mais comment parvenir jusqu'à ce Prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voyes ordinaires nous étant fermées ? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures si pressantes, nous servir d'une autre voye, bien qu'elle fût extraordinaire, & contraire aux usages du Palais : c'étoit de faire présenter notre Mémorial par le Frere Castiglione. L'Empereur l'occupoit à la Peinture dans une Chambre voisine de son Appartement, où souvent il venoit le voir peindre.

Nous dressâmes au plûtôt notre Mémorial, auquel nous joig-

nîmes un Exemplaire de l'Edit publié la 31e année de l'Empereur *Cang hi*, qui permet le libre exercice de la Religion dans tout l'Empire. Cet Edit est fort connu en Europe, mais l'Empereur régnant n'en a jamais entendu parler. Le Mémorial fut prêt pour le second jour du mois de May, & dès le lendemain le Frere Castiglione eut occasion de le présenter. L'Empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le Frere quitta son pinceau, & prenant tout à coup un air triste & interdit, il se mit à genoux, où après avoir dit quelques paroles entrecoupées de soupirs sur la condamnation de notre sainte Loi, il tira de son sein notre Mémorial enveloppé de soye jaune. Les Eunuques de la présence trembloient de la hardiesse de ce Fre-

re; car il leur avoit caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement, & lui dit avec bonté : « Je n'ai pas condamné votre Religion, j'ai » défendu simplement aux gens » de Bannieres de l'embrasser. En même tems il fit signe aux Eunuques de recevoir le Mémorial, & se tournant du côté du Frere Castiglione, il lui ajoûta, « je le lirai, soyez tranquille, & » continuez de peindre.

Quand nous apprîmes le succès de notre Mémorial, nous fûmes bien consolés, jugeant que par la lecture qu'en feroit l'Empereur, il se mettroit au fait de ce qui regarde notre sainte Religion. On y exposoit les accusations calomnieuses qu'elle avoit souffertes, les soins & l'attention avec lesquelles on l'avoit tant de fois examinée, & sur-tout ce qui

arriva à la 31e année de l'Empereur *Cang hi*, où cette Religion ayant été examinée de nouveau, fut approuvée par le Tribunal des Rits, par les Ministres, & autres Grands de l'Empire. Cependant, nous voyions bien que l'Empereur, soit qu'il eût été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de *Tcha sse hai*, & sur la Délibération de ses Ministres, ne reviendroit que très-difficilement de la résolution qu'il avoit prise.

Le 12. au matin nous reçûmes avis, que ce jour-la même le Tribunal des Censeurs avoit fait imprimer la condamnation de la Religion, & qu'il alloit faire afficher ses Placards aux portes de la Ville. On m'en apporta une copie, où il étoit marqué, que si parmi les Soldats, & parmi le

Peuple, quelqu'un étoit convaincu d'avoir embraſſé la Religion Chrétienne, il ſeroit arrêté, & livré à la Juſtice, pour être ſéverement puni.

Le 13. du même mois, nous reçûmes un Billet d'un grand Seigneur de la Cour nommé *Hay ouang*, qui nous ordonnoit de nous rendre le lendemain au Palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint auſſi-tôt à nous, tenant à la main notre Mémorial, & nous dit: « L'Empereur » ne fera pas mettre ce Mémo- » rial en délibération: il ne con- » vient pas que les Mantcheoux » & ceux des Bannieres embraſ- » ſent votre Loy : on ne la dé- » fend pas, on ne dit pas qu'elle eſt » fauſſe ou mauvaiſe, & on vous » en laiſſe le libre exercice. Nous » entendîmes cet Ordre à ge- » noux, auquel je répondis, qu'-

» on défendoit également au
» Peuple & aux gens des Bannie-
» res, d'être Chrétiens. Y a-t'il
» quelqu'un parmi le Peuple, dit
» ce Seigneur, qu'on ait inquié-
» té ? Je ne sçai pas encore, lui
» répondis-je, mais on ne tar-
» dera pas à le faire, comme il
» est aisé de le voir par cette co-
» pie de l'ordre que le Tribunal
» des Censeurs a fait afficher. Il
» la prit, & après l'avoir lûe ;
» puisque cela est sorti, dit-il,
» quel moyen de le faire reve-
» nir ? Il falloit prendre les de-
» vants, & prévenir la conclu-
» sion de cette affaire : Hé ! le
» moyen, lui repliquai-je, après
» les soins qu'on a pris de nous
» en dérober la connoissance ?
» Mais, Seigneur, continuai-je,
» puisque la Loi Chrétienne n'est
» pas défendue pour le Peuple,
» obligez-nous de faire publier

» cette Déclaration de l'Empe-
» reur. Comme il ne fit à cela
» aucune réponse, j'ajoûtai, que
» les Mantcheoux & ceux des
» Bannieres qui avoient embras-
» sé la Religion depuis l'année
» 31e de *Cang hi* qu'elle fut ap-
» prouvée, ne devoient pas être
» recherchés, & que néanmoins
» les Mandarins subalternes les
» tourmentoient de la maniere
» la plus cruelle ; pour les y faire
» renoncer. » Les autres Peres
qui se trouverent avec moi, lui
dirent aussi des choses très-pres-
santes, mais ce Seigneur n'é-
toit pas venu pour nous écou-
ter, & encore moins pour re-
porter nos paroles à l'Empe-
reur ; & comme il ne cherchoit
» qu'à se défaire de nous, en
» voilà assez pour aujourd'hui ;
» nous dit-il, s'il arrive quelque
» nouvel incident, vous pourrez

» parler. Hé ! à qui parler ? lui ré-
» pondis-je, toutes les portes
» nous sont fermées, & c'est ce
» qui nous a obligé contre l'usa-
» ge de faire présenter notre Pla-
» cet à l'Empereur par le F. Ca-
» stiglione. S'il arrive que nous
» soyons obligés dans la suite
» d'avoir recours à Sa Majesté,
» à qui nous adresserons-nous ?
» voulez-vous bien que ce soit
» à vous ? Cela se pourra, répon-
» dit-il, & en même tems il se
retira.

Quand le bruit se fut répandu, qu'un Grand de la Cour nous avoit parlé de la part de l'Empereur, bien qu'on ne sçut pas quel ordre il nous avoit donné, quelques-uns des Mandarins userent de modération envers les Chrétiens, d'autres continuerent encore quelque tems leurs vexations ; mais enfin la persécution

fut assoupie, après avoir duré environ deux mois : elle n'est pas pour cela éteinte ; car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne se reveille, & c'est ce qui dépend de la fantaisie des Mandarins, à moins que l'Empereur ne révoque l'Ordre qui lui a été surpris ; aussi le Tribunal des Rits alla-t'il son chemin, puisque le 18. du même mois, il envoya afficher le même Ordre à nos trois Eglises.

Je vous ai déja parlé de l'Ordre que l'Empereur avoit donné au Tribunal des Princes, de faire la recherche de ceux de la Famille Impériale, qui avoient été dégradés & exilés. Comme on voyoit ce Tribunal fort occupé de cette recherche, l'on ne doutoit pas que le dessein de l'Empereur, ne fût de les rétablir dans leur premiere splendeur, sur-tout

ses Cousins germains fils du 8e, 9e & 10e Princes, fils de *Cang hi*, & de leur rendre la Ceinture jaune : c'est une marque d'honneur, qui ne s'accorde qu'aux descendans du Fondateur de la Dynastie, & de ses Freres, qui lui aiderent à conquérir l'Empire. C'est parmi eux qu'on choisit les Régulos. Ceux qui étoient anciennement de la même Famille, & qui portent aussi le nom de *Kioro*, mais qui ne descendent, ni du Fondateur de la Dynastie, ni de ses Freres, sont distingués par une Ceinture rouge ; ils peuvent être faits Mandarins, mais non pas Régulos.

Quand l'Empereur donna cet Ordre, un Censeur de l'Empire lui représenta, qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés, & mis au rang du Peuple, fussent tout à coup rétablis ; que Sa Ma-

jeſté devoit premierement leur faire porter la Ceinture rouge, & que dans la ſuite, s'ils ſe comportoient bien, il pourroit leur rendre la Ceinture jaune ; & même, ſi elles les en jugeoit dignes, les faire Comtes ou Régulos. Ce Cenſeur appuyoit ſa Remontrance de pluſieurs raiſons, & de divers exemples.

L'Empereur trouva que le Cenſeur avoit fait ſon devoir : c'eſt pourquoi le 27. de la troiſiéme Lune, ayant vû la Liſte des Exilés, parmi leſquels étoient les fils & petits-fils de *Sounou**, il leur accorda la Ceinture rouge, & ordonna qu'on écrivît leurs noms dans le Regiſtre de la Famille Impériale, après ceux qui portoient la Ceinture jaune; qu'on y ajoûtât les fautes pour leſquel-

* Chef de la Famille des Princes exilés au Fourdaue.

les, eux & leurs peres avoient été punis ; & qu'on les laissât toujours dans le même endroit, & dans la dépendance du même Général.

Cet Ordre étoit conforme à la Délibération du Tribunal des Princes ; & il est à remarquer qu'en cette occasion, ce Tribunal n'a fait aucune mention de la Religion des Princes descendans de *Sounou*, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on faisoit actuellement à Peking, pour obliger les Chrétiens des Bannieres de renoncer à la Loi de Dieu. C'est peut-être, parce qu'il n'avoit pas reçu d'Ordre sur cela, ou qu'il craignoit de renouveller une ancienne querelle, qui mettroit obstacle à la grace de l'Empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nou-

velle au Fourdane, quelques-uns de ces Princes la reçurent assez froidement. « On nous donne des » Ceintures rouges, dirent-ils, » mais nous donne t'on de quoi » en soutenir le rang? Nous n'a-» vons ni Maisons, ni Terres; » une Ceinture de soye rouge » s'accorde-t'elle avec cette toile » grossiere dont nous sommes » vêtus? Ne valloit-il pas mieux » nous laisser simples Cavaliers, » comme nous étions la plûpart?

Effectivement ceux de ces Princes, qui n'ont point à Peking de parens riches du côté de leurs Epouses, sont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de 20. ans; & à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois Taels, & du Ris à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 liv. monnoye de

de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir Mandarins, ou d'être rappellés à Peking, où ils trouveroient pour le corps & pour l'ame plus de secours qu'au Fourdane.

Je n'ai plus, mon R. P., qu'à vous faire part de la maniere dont la seiziéme Fille de *Sounou* nommée Rosalie à son Baptême, a été rappellée de son éxil. Son Mari fort riche & Mandarin du 3e Ordre étoit absent, quand on la renvoya à ses parens. Peu de tems après il fut accusé par un de ses Esclaves sur plusieurs articles, & entre autres sur ce qu'il étoit encore en commerce de Lettres avec la Fille de *Sounou* qu'on avoit répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation, & dit qu'il lui pardonnoit en considération de son pere, qui avoit été tué

depuis peu à la tête de l'Armée. Ce jeune Homme bouillant & vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'Esclave sous le bâton. L'Empereur en fut instruit, & indigné d'une action si cruelle, qui avoit suivie de si près la grace qu'il lui avoit faite, il le dépouilla de ses biens & de ses Mandarinats héréditaires, qu'il donna à son Frere cadet, & le fit mettre à la Cangue * pour le reste de ses jours à une Porte de la Ville. Plusieurs croyoient que la honte jointe à ce qu'il souffroit jour & nuit, lui feroit prendre la résolution de se tuer soi-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquoit pas de cou-

* Espece de Carcan composé de deux ais fort pesans, & échancrés vers le milieu de leur union, où est inséré le col du coupable.

rage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'Amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens & de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que l'Empereur désapprouvoit les séparations violentes du mari & de la femme, il demanda la sienne par une Requête qu'il présenta au Tribunal des Troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des Présidens étoit Chrétien. (C'est le Prince Joseph, d'une autre branche que le Prince éxilé, & qu'on n'avoit point inquiété pour sa Religion.) Ce Président en ayant conféré avec ses Collégues, tous prononcerent, qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler à l'Empereur; qu'ils sçavoient ses intentions, & qu'ils lui donneroient

une Patente avec les Sceaux du Tribunal, au moyen de laquelle on lui remettroit son épouse. Cependant, lorsqu'il fut arrivé au Fourdane, avec des Litieres & des Femmes de Chambre; pour servir sa femme, le Général, nonobstant la Patente du Tribunal auquel il est soumis, s'opposa à son retour. Ce Général raisonnoit juste, selon l'usage ordinaire de ce Pays-ci, car si ses parens eussent été Infidéles, ils ne l'eussent pas certainement rendue, à cause de l'affront fait à leur famille; ils l'eussent plûtôt mariée à un autre. Mais ceux-ci qui étoient de fervens Chrétiens, consentirent volontiers à son départ, & firent à leur beau-frere le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils se trouvoient. Le Prince Stanislas se distingua parmi les autres.

Quand cette Dame fut arri-

vée à deux journées de Peking, elle y trouva le frere de son mari, & quelques autres de ses parens, qui n'avoient pû avec bienséance se dispenser d'aller au-devant d'elle, & de la régaler jusqu'à la Capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maison de Campagne avec son mari, où elle est encore pour des raisons de famille qu'on ignore.

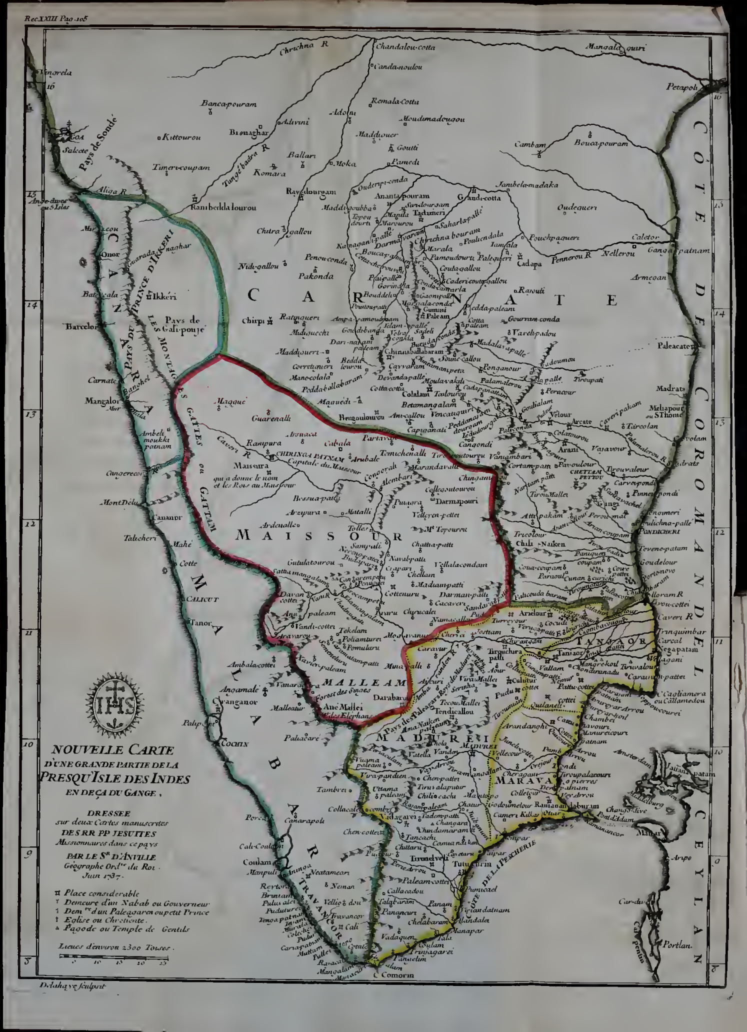
Parmi ceux qui allerent la féliciter de son retour, se trouva un Eunuque qui servoit autrefois le Prince Xavier *Sou* : c'est un excellent Chrétien qui se nomme Paul *Ly*. Après lui avoir témoigné combien elle étoit sensible à l'attachement qu'il conservoit pour ses anciens Maîtres, elle lui apprit la triste situation de sa famille au Fourdane, l'His-

toire de sa Conversion, & la grace que Dieu lui avoit faite de recevoir le S. Baptême avant son départ. « Aussi-tôt, ajoûta-» t'elle, que mon mari apprit » que j'étois Chrétienne, il me » dit, qu'avant que de faire cette » démarche, je devois bien l'en » informer ; que mes réponses lui » faisoient assez connoître qu'in-» utilement il entreprendroit de » me faire changer ; qu'il n'igno-» roit pas que ceux qui s'étoient » faits Chrétiens, ne reculoient » jamais. Il désignoit par-là les » Princes ses freres : mais du » moins, ajoûta-t'il, la grace » que je vous demande, est de » ne pas faire connoître à nos » Domestiques, que vous soyez » Chrétienne ; priez en votre par-» ticulier tant qu'il vous plaira, » mais assurez-moi que vous ne » sortirez pas au-dehors.

Cette Dame me fit dire par ce même Eunuque d'être tranquille sur sa fermeté dans la Foi ; qu'elle espéroit, avec la grace de Dieu ; d'y persévérer jusqu'à la mort ; que la seule chose qui lui faisoit de la peine, c'est qu'elle ne pourroit ni entendre la Messe, ni participer aux Sacremens, qu'au retour de ses freres & de ses belles sœurs. Elle n'en dit pas la raison, parce qu'elle nous est assez connue : c'est qu'en ce Pays-ci les personnes de qualité ne sortent jamais, que pour visiter leurs parens les plus proches, ou pour aller à la sépulture de leurs Ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Peking que deux sœurs mariées à deux Seigneurs Infidéles. Elles allerent l'une & l'autre lui rendre visite dans sa retraite à la Campagne, & lui offrir un logement dans leurs

Hôtels , mais elle s'en excusa sous différens prétextes ; la vraie raison étoit qu'elle regardoit comme très-dangereux le commerce avec des familles Infidéles. C'est ainsi que m'en parla l'Eunuque Paul. Il m'ajoûta qu'en prenant congé de cette Dame, elle lui enjoignit plusieurs fois de nous prier, tous tant que nous sommes, de nous souvenir d'elle au Saint Sacrifice de la Messe, & de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari, & lui toucher le cœur, pour le faire entrer dans la voye du Salut. Je recommande également à vos Prieres cette Mission si fort persécutée, & suis avec bien du respect dans l'union de vos Saints Sacrifices, &c.





Rec.XXIII Pag.105
NOUVELLE CARTE
D'UNE GRANDE PARTIE DE LA
PRESQU'ISLE DES INDES
EN DEÇA DU GANGE.
DRESSEE
sur deux Cartes manuscrites
DES RR PP JESUITES
Missionnaires dans ce pays
PAR LE S^R D'ANVILLE
Géographe Ord^re du Roi.
Juin 1737.
Place considerable
Demeure d'un Nabab ou Gouverneur
Dem^re d'un Paleagaren ou petit Prince
Eglise ou Chrétienté.
Pagode ou Temple de Gentils
Lieues d'environ 2300 Toises.
10 15 20 25
IHS
CARNATE
MAISSOUR
MALLEAM
MADUREI
MARAVA
TANJAOR
CANARA
MALABAR
TRAVANCOR
CÔTE DE COROMANDEL
CEYLAN
COTE DE LA PESCHERIE
PRINCE D'IKKERI
PAYS DU PRINCE D'IKKERI
LES MONTAGNES GATTES ou GATTAM
Pays de Sonde
Pays de Gasi-pouje
Pays des Paleagars
Forest des Singes
GOA
Salcete
Mangalor
Cananor
Mahé
CALICUT
Tanor
Cranganor
COCHIN
Coulam
C. Comorin
CHIRINGA PATNAM
Capitale du Maissour
Maissura
qui a donné le nom et les Rois au Maissour
MADUREI
Tanjaor
Tutucurin
Negapatam
Trinquimbar
PONDICHERI
Madrats
Meliapour ou S.Thomé
Paleacate
Arcate
Velour
Jafanapatam
Manar
Chrichna R.
Caveri R.
Petapoli
Ganga patam
Delahaye sculpsit



LETTRE DU PERE CALMETTE,

MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS;

Au Pere DELMAS *de la même Compagnie.*

A Ballapouram, ce 17 Septembre 1735.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

L'intérêt que vous prenez à la propagation de la Foi dans

ces Terres Infidéles, & le zéle avec lequel vous y contribuez chaque année, par les ſecours que vous me procurez, ne me permettent pas de vous laiſſer ignorer une partie des bénédictions, que Dieu daigne répandre ſur nos foibles travaux.

Je commencerai par vous faire connoître le Catéchiſte qui eſt entretenu de vos libéralités : il ſe nomme Paul, & c'eſt celui de tous mes Catéchiſtes, à qui Dieu a donné de plus grands talens, pour déſabuſer les Indiens de leurs folles ſuperſtitions, & faire entrer dans leurs cœurs le goût des vérités Chrétiennes Sa Converſion à la Foi a quelque choſe de ſingulier, & elle eſt liée à des circonſtances qui ne ſont point indignes de votre attention.

Une maladie invétérée porta

le beau-pere du Prince de *Cotta cotta* à visiter notre Eglise de *Crichnabouram*, dans l'espérance d'y trouver sa guérison. Il s'y rendit avec sa fille nommée *Vobalamma*, qui n'avoit encore que huit ans. Ce Seigneur eut plusieurs conférences sur nos vérités Saintes avec le Missionnaire, & la semence Evangélique commençoit déja à germer dans son cœur, mais elle fut bien-tôt étouffée par la violence des passions, & par les embarras du siécle. Cependant, elle ne fut pas entierement perdue, elle fructifia dans le jeune cœur de la Princesse, & prit de nouveaux accroissemens, à mesure qu'elle avançoit en âge.

Ayant appris qu'un Orphévre Chrétien avoit apporté des bijoux dans l'intérieur du Palais, elle profita du moment qu'elle

eût la liberté de lui parler, pour lui demander par écrit les Prieres que récitent les nouveaux Fidéles. Cela ne lui suffisoit pas, & elle eût bien voulu aller à l'Eglise, pour y recevoir les Instructions du Missionnaire; mais l'usage établi chez les Princes, ne permettant pas aux personnes du sexe de sortir du Palais, ni de parler aux Etrangers, sembloit lui en avoir fermé toutes les voyes. Elle s'en ouvrit une que l'Esprit de Dieu lui inspira; ce fut de convertir à la Foi quelqu'un de ceux qui faisoient le service dans le Palais, & c'est sur Paul, qui devint ensuite mon Catéchiste, qu'elle jetta les yeux. Elle l'entretint sur les principes de la Religion Chrétienne, selon le peu de lumieres qu'elle avoit acquises dans son enfance: les desirs de son cœur suppléerent à l'éten-

due de ses connoissances ; on sçait assez que lorsqu'il s'agit de persuader, c'est ce langage du cœur qui se fait le mieux entendre.

Aussi-tôt qu'elle se fut assurée du véritable desir que Paul avoit d'embrasser la Foi, « Allez, lui » dit-elle, allez apprendre la » Loi de Dieu de la bouche » même du Missionnaire, & ne » revenez point qu'il ne vous ait » Baptisé. Sur-tout retenez bien » tout ce qu'il vous dira ; plus » vous aurez de connoissances, » plus vous serez en état de » m'instruire. » Paul exécuta les ordres de la Princesse ; les premieres semences de la Foi qu'il avoit reçus d'elle, se fortifierent à mesure que l'instruction répandoit plus de lumiere dans son esprit ; il reçut enfin le Baptême.

A peine fut-il de retour au Palais, qu'il se signala par son ferme

attachement à la Foi. Le Prince lui ordonna d'apporter des Cocos pour la collation. Le Prosélyte n'étoit pas, ce semble, obligé de faire expliquer un ordre, qui ne renfermoit rien d'illicite: il part sur le champ; mais un moment après, se ressouvenant que le Prince les offroit quelquefois à son Idole, il revint sur ses pas, & lui demanda s'il ne les destinoit pas à cet usage? « Que t'importe, dit le Prince, que ce » soit pour l'Idole ou pour moi; » fais ce que je t'ordonne. Il » m'importe si fort, repliqua le » Néophyte, que si vous me refusez l'éclaircissement que je » vous demande, je ne puis vous » obéir. Le Prince ayant voulu » en sçavoir la raison, c'est dit-» il, que n'adorant qu'un seul » Dieu le Créateur du Ciel & de » la Terre, il ne m'est pas per-

» mis de contribuer en rien au
» culte des Idoles. » Il semble que
cette réponse eût du irriter le
Prince ; cependant Paul n'en
conserva pas moins ses bonnes
graces.

Vobalamma de son côté continuoit de s'instruire des vérités de la Religion. Dans les saints empressemens qu'elle avoit de recevoir le Baptême, elle communiquoit à Paul, son Instructeur, différens projets qu'elle formoit, où le zéle avoit plus de part que la discrétion. « Comme
» l'Eglise n'est qu'à trois lieues
» d'ici, lui dit-elle un jour, ne
» pourrions-nous pas y aller &
» revenir dans une nuit sans être
» apperçus ? Il n'y auroit qu'à
» trouver un moyen de descendre
» par les murs de la Citadelle,
» & revenir par le même che-
» min. » Paul n'eut garde d'en-

trer dans un pareil projet, qui ne pouvoit s'exécuter ſans expoſer l'honneur de la Princeſſe & ſa propre vie. Avec de ſi ſaintes diſpoſitions pour le Royaume de Dieu, *Vobalamma* ſe fortifioit de plus en plus dans la Foi, & ſoupiroit ſans ceſſe après le moment, qui devoit lui procurer la grace qu'elle ſouhaitoit avec tant d'ardeur.

Cependant, on s'apperçut au Palais, que la jeune Princeſſe ne prénoit nulle part aux cérémonies Idolâtriques, & que ſon cœur étoit entierement tourné vers la Religion Chrétienne. Ses parens crurent pouvoir la diſtraire de cette inclination, en lui propoſant un mariage; mais elle leur répondit qu'elle y avoit renoncé, & qu'elle vouloit demeurer Vierge juſqu'à la mort. Exemple auſſi rare dans

l'Inde, qu'il l'étoit autrefois parmi les Juifs. On n'omit rien pour lui faire changer de résolution, mais tout ce qu'on put faire devint inutile. Enfin, celui qui la recherchoit en mariage, ayant découvert la principale cause de la résistance qu'il trouvoit, s'adressa à Paul, & promit que si la Princesse consentoit à devenir son épouse, la cérémonie des Nôces ne seroit pas plûtôt finie, qu'il lui permettroit d'aller à l'Eglise pour y recevoir le Baptême. Sans cette condition Paul ne se seroit jamais chargé de lui en porter la parole. La Princesse témoigna d'abord la crainte où elle étoit, que ce nouvel état de dépendance ne fût un obstacle à son salut : cependant, la promesse qu'on lui faisoit de lui laisser le libre exercice de sa Religion, joint au respect

qu'elle avoit pour ſes parens, la détermina à donner ſon conſentement.

On ne manqua pas d'attribuer à Paul le mépris que faiſoit la Princeſſe, & des Idoles, & des vanités du ſiécle: lui-même n'avoit garde de déguiſer ſes ſentimens : dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient, il rendoit publiquement témoignage à ſa Foi, & il ne craignoit pas, même en préſence du Prince, de faire voir le ridicule des faux Dieux, & du culte qu'on leur rendoit. Une conduite ſi pleine de zéle, lui attira de plus en plus l'indignation du Prince, mais un dernier trait mit le ſceau à ſa diſgrace.

A une fête Payenne, qui étoit celle du Dieu du Palais, on portoit l'Idole en triomphe, & on la promenoit par toute la Ville. Paul étoit à la Salle des

Gardes, lorsqu'elle y passa. Dès qu'elle parut, on fit lever tout le monde, & chacun fit le *Namascaram.* (C'est la marque de vénération qui se donne dans une pareille occasion.) Paul, bien qu'on l'eût averti plusieurs fois, loin de donner ce signe de respect, fit voir au contraire par sa contenance, combien il méprisoit les Dieux que toute la Ville adoroit. Le Prince en fut aussi-tôt informé, & Paul qui avoit tout à craindre de son ressentiment, ne balança pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il s'étoit préparé par la tribulation, & par ces premiers essais, aux fonctions de zéle, il quitta le service du Prince, pour servir un plus grand Maître, & se rendit à l'Eglise, où il devint mon Catéchiste.

Peu de tems après la retraite

de Paul, on célébra au Palais le mariage de *Vobalamma*; le dernier jour de la cérémonie, on sortit hors de la Ville avec tout l'attirail de Palanquins & de Chevaux: Paul se rencontra par hazard sur la route. Dès que la Princesse l'apperçut, elle le fit approcher. Comme elle n'avoit consenti à son mariage, que dans l'espérance de recevoir aussi-tôt après le Baptême, ainsi qu'on le lui avoit promis, à la vûe de son Prosélyte, elle oublia tous les honneurs qu'on lui rendoit, & les bienséances même de cette journée. « Me voici, dit-elle, » hors du Palais, l'occasion ne » peut être plus favorable, il faut » que tu me menes à l'Eglise, & » que le Baptême termine cette » cérémonie. » Elle s'adressa ensuite à ceux qui pouvoient favoriser cette démarche, elle les

pressa, elle les conjura, mais inutilement ; & la suite ne fit que trop voir que sa ferveur n'étoit pas déplacée.

On oublia bien-tôt au Palais la promesse qu'on lui avoit faite, & chaque jour on éludoit sous divers prétextes ses représentations les plus vives. Enfin, ses parens se réunirent pour la détourner d'un dessein qu'elle avoit si fort à cœur. Comme ils ne purent y réussir par la voye de la persuasion, ils la mirent à une épreuve très-délicate, dont on ne peut bien connoître la rigueur, à moins que d'avoir demeuré dans l'Inde. On la traita comme si elle eût mérité de décheoir du rang & des priviléges de sa Caste, on la fit manger à part, sur-tout aux jours de Fêtes, aux repas de cérémonie, & en d'autres occasions, où la parenté rendoit plus

ſenſible la honte & la confuſion dont on vouloit la couvrir. *Vobalamma* ſe ſoumit à cette épreuve ſans s'émouvoir ; elle témoigna même de la joie, de ce que par ce moyen on rendoit public ſon attachement à la Loi Chrétienne.

Accoutumée par ces ſortes d'épreuves, à fouler aux pieds le reſpect humain, elle employoit une partie de ſon tems à inſtruire les Dames du Palais des vérités de la Religion. Mais il ſemble que Dieu ait voulu, ou punir ceux qui s'oppoſoient à ſon bonheur, ou hâter ſa récompenſe, car il la retira de ce monde l'année même de ſon mariage. Dès qu'elle connut le danger où elle ſe trouvoit, elle renouvella ſes inſtances auprès de ſon Epoux, elle ſe jetta à ſes pieds, & le conjura avec larmes d'envoyer quel-

qu'un à l'Eglise, afin qu'on vînt lui administrer le Saint Baptême. Mais de si grands sentimens, & de si saints desirs dans cette Princesse, suppléerent sans doute au don de Dieu qu'on s'obstinoit de lui refuser, & elle n'a pas eu moins de droit que Valentinien, dont S. Ambroise fait l'éloge, d'être regardée comme Chrétienne avant le Baptême, & d'entrer par la voye d'amour dans la Société des Elus de Dieu. L'odeur des vertus qu'elle laissa après sa mort, fit encore plus d'impression sur les esprits, que n'avoient fait ses discours; quelques Dames du Palais ses parentes, ont reçu depuis le Baptême avec leurs enfans, & toute cette famille a conçu la plus haute estime de notre Sainte Religion. Le Prince même a paru souhaiter qu'on bâtit une Eglise

dans la Ville où il fait sa résidence.

Le Catéchiste Paul qui avoit la confiance de cette vertueuse Princesse, après avoir élevé une nouvelle Chrétienté vers *Vavelipadou* au Nord de *Pongànour*, vint demeurer dans l'Eglise de *Ballapouram*, où il a eu bonne part aux événemens dont je vais vous entretenir.

Il y a environ huit ans que les *Dasseris* exciterent une rude persécution contre les Chrétiens de cette Contrée. Le Champ du Seigneur frappé de stérilité ne payoit, que par des ronces & des épines, les travaux & les sueurs des Ouvriers Evangéliques, lorsque Dieu voulant manifester son empire sur les cœurs, soumit à sa Loi un Chef de ces *Dasseris*, & fit servir à sa gloire le principal instrument de la persécution

persécution. Les *Dasseris* sont singuliérement dévoués à *Vichnou*, Divinité Indienne, dont ils se disent les Esclaves. Dans le sens de la Gentilité qui me paroît le plus fondé sur les Livres, & sur l'idée des Sçavans, cette Idole est le Dieu de la Mer, les *Dasseris* sont comme ses Tritons; ils ont toujours une Conque à la main, qui est une espece de Cor fait de coquille de Mer, qu'ils enchassent, & qu'ils ornent assez proprement. *Timaia*, c'est le nom de ce Chef des *Dasseris*, s'étoit distingué, comme Saul, dans le tems de la persécution, allant de maison en maison chercher les Chrétiens, pour les citer au *Gourou* * du Prince. Il fut frappé tout-à-coup d'une maladie extraordinaire qui dura deux ans; les Médecins, après avoir

* Pere spirituel.

épuisé tous leurs remedes, la jugerent incurable : plusieurs même l'attribuerent à la Magie & au sortilege, ce qui est assez commun dans ces terres Infidelles. Un Chrétien de ses parens lui persuada d'aller chercher le salut de son ame, auprès de celui qui peut, quand il le veut, donner aussi la santé du corps. *Timaia* le crut, il livra ses Idoles, & tous les nœuds magiques dont on l'avoit chargé, & alla demeurer dans la maison du Catéchiste, jusqu'à ce qu'il fût instruit. Son mal diminua à mesure que la Foi entroit dans son cœur, & au bout de vingt jours il fut rétabli dans une santé parfaite.

Le bruit d'une guérison si surprenante, attira moins d'attention, que le renoncement qu'il venoit de faire à ses folles Divinités. Ses parens en furent très-

irrités. Son frere sur tout, que des intérêts temporels avoient aliéné de la Loi, se déclara son ennemi. Il ameuta les *Dasseris*, & fit arrêter le Catéchumene devant la Salle des Gardes : les *Dasseris* s'attrouperent autour de lui, le chargerent d'injures, le menacerent de le traîner au Tribunal du *Gourou*, & tâcherent d'intéresser dans leur cause les Officiers & les Soldats : mais ceux-ci voyant qu'il s'agissoit d'une affaire de Religion, renvoyerent le soir même *Timaia* dans sa maison. Il vint droit à l'Eglise pour remercier Dieu de sa prompte délivrance, & le Missionnaire charmé du témoignage qu'il venoit de rendre publiquement à sa Foi, ne différa pas de le baptiser avec sa femme & ses enfans.

Son frere voulant s'attirer la

protection des Gentils dans la pourſuite du Procès qu'il avoit intenté au Néophyte, prit le deſſein de confondre la cauſe des Dieux avec la ſienne, & l'accuſa d'avoir livré les Idoles. Cet article étoit délicat, & capable d'exciter un nouvel orage contre les Chrétiens : mais comme le Néophyte toujours ferme dans la confeſſion de ſa Foi, éluda toutes les queſtions qui lui furent faites, il porta ſeul tout le poids de la rage qu'ils avoient dans le cœur, & qu'ils déchargerent ſur lui par toute ſorte de mauvais traitemens & d'outrages. Le Miſſionnaire envoyoit de tems en tems quelqu'un de ſes Diſciples pour le conſoler & affermir ſon courage ; le Catéchiſte y alla à ſon tour, il étoit connu, & l'on vomit contre lui les plus groſſieres injures. Il les écouta d'un

air froid & tranquille, sans faire paroître la moindre émotion.
» Lorsqu'ils eurent fini, notre
» Religion, dit le Catéchiste,
» nous apprend qu'il y a beau-
» coup de mérite à souffrir pour
» le nom de Dieu les affronts &
» les injures ; si quelqu'un de
» vous vouloit bien continuer,
» ou du moins répéter ce qu'on
» vient de me dire, je lui promets
» une bonne récompense. » Cette réponse les surprit étrangement ; les uns en rirent, d'autres en témoignerent leur admiration ; tous changerent de langage, & le renvoyerent avec honneur.

Léon, (c'est le nom que *Timuia* reçut au Baptême,) ne fut pas le seul qui honora l'Eglise de Jesus-Christ par la confession de sa Foi : sa femme nommée Constance ne marqua pas moins de fermeté. Elle se rendit

plusieurs fois avec ses enfans auprès de son mari, pour animer sa constance, & partager ses affronts. Ces choses se passoient à l'insçu du Prince aux Portes de la Ville, où, selon la méthode des premiers siécles, se rendent les jugemens, tantôt par maniere d'arbitrage, tantôt par une sorte d'autorité que l'usage attribue aux Capitaines des Portes, & des autres lieux de cette nature. Le plus souvent la Cabale y décide, & le meilleur appui de la Justice sont les clameurs & les présens.

Ainsi l'innocence étoit-elle opprimée, & la Religion indignement foulée aux pieds dans la personne de Léon, lorsque Dieu prit sa défense, & le délivra des mains de ses persécuteurs. *Bairé Gavoudou* oncle du Prince étant malade, fit appeller le Mission-

naire pour recevoir sa bénédiction, la regardant comme un moyen de recouvrer la santé, qu'il attendoit inutilement de tous les remedes. Ayant appris que le Pere s'approchoit de la Ville, il envoya au-devant de lui des Officiers de sa Maison, & des Soldats, pour l'accompagner par honneur. C'est avec cette suite que le Missionnaire entra par la porte de la Ville, où se passoit la scene dont je viens de parler. Il tourna la tête, comme s'il eût eu dessein de remarquer ceux qui y étoient assemblés, & continua sa route. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter cette Cabale. Ils craignirent que le Missionnaire, qui prenoit le chemin du Palais, n'allât porter ses plaintes au Tribunal du Prince, & comme ils avoient à se reprocher l'irrégularité de leur

procédé, ils se séparerent à l'instant, & laisserent toute liberté de se retirer au Néophyte, qu'ils avoient retenu deux jours & deux nuits.

La visite que le Missionnaire rendit au Prince, se passa avec toute la bienséance convenable : on l'introduisit dans un Salon, où le Prince s'étoit fait transporter. On le fit asseoir sur un tapis devant le Prince, qui demeura couché, parce qu'il ne pouvoit souffrir d'autre situation. Le Missionnaire l'entretint d'abord d'un seul Dieu, de la Rédemption des Hommes, de la nécessité du Salut; & parce qu'on assuroit que le Démon avoit part à sa maladie, il lui donna un Evangile de Saint Jean, qu'il reçut avec respect, à dessein de le porter toujours sur lui. Les douleurs que souffroit le Prince, & l'em-

pressement de ses Officiers à le soulager, interrompoient souvent le discours ; c'est pourquoi le Missionnaire, jugeant qu'il ne falloit pas rendre trop longue cette premiere visite, se leva pour prendre congé. Il fut conduit dans son retour avec la même suite qui l'avoit accompagné.

Le lendemain le Pere l'envoya visiter par un Catéchiste. Le Prince le reçut avec d'autant plus de bonté, qu'il se trouvoit beaucoup mieux : il lui dit que s'il recouvroit la santé, il viendroit en rendre hommage au Dieu que nous servons, & qu'il iroit l'adorer dans notre Eglise tous les huit jours. Peu de tems auparavant, un de ses Domestiques qui s'étoit converti, lui ayant demandé la permission de quitter ce jour-là son travail pour assister à la Messe, il le lui

permit de bonne grace, & ajoûta qu'il n'avoit garde de s'opposer à une œuvre si sainte.

On n'avoit pas fait connoître au Missionnaire le danger où étoit le Prince, ni la cause de ses douleurs, qu'on ne regardoit pas comme mortelles; c'est pour cela qu'il s'étoit contenté de préparer les voyes de sa conversion, dans la confiance, que par lui-même, ou par ses Catéchistes, il acheveroit ce qu'il avoit commencé. Il n'en eut pas le tems, le troisiéme jour le Prince se trouva plus mal; on lui donna tant de remedes purgatifs, qu'il tomba dans l'agonie, & perdit toute connoissance. Il n'avoit point chez lui d'Idoles, & il commençoit à goûter la vérité. Si Dieu n'a pas consommé par sa miséricorde, ce que les hommes ont laissé imparfait, nous ne

pouvons qu'adorer la profondeur de ses jugemens. La bénédiction de Dieu ne s'est point éloignée de sa maison, car depuis sa mort, une famille entiere de ses Domestiques a reçu la grace du Baptême.

Le Néophyte Léon ne jouit pas long-tems du calme où on l'avoit laissé. Des *Dasseris* s'étant unis à quelques-uns de ses parens, le déclarerent déchû de sa Caste, épreuve la plus délicate qu'il y ait pour un Indien. Comme le reste de la Caste n'adhéra point à ce jugement, loin de se rebuter, ils concerterent de nouveaux projets pour le perdre. Léon qui étoit exactement informé de tout ce qui se tramoit contre lui, prit le parti de céder, par un éxil volontaire, une maison & des biens, qu'il craignoit de ne pouvoir pas allier avec

ſon Salut ; il ſe retira dans la Principauté de *Ponganour*, où quelques mois après, une mort Chrétienne le mit en poſſeſſion, comme il eſt à croire, de la récompenſe, que méritoient ſes ſouffrances & la fermeté de ſa Fòi.

Après cette perte, Conſtance femme du Néophyte eut à ſoutenir de nouvelles épreuves. La Ville de *Ponganour* fut détruite par les Mores ; ainſi obligée de conduire ſes enfans d'éxil en éxil, elle tomba dans une affreuſe miſére. Il n'eût tenu qu'à elle de la prévenir, ou d'y remédier, en ſe réuniſſant à ſes parens ; mais elle eût riſqué ſa Foi, pour laquelle elle avoit mieux aimé tout perdre. Contente de ſa pauvreté & de ſon indigence, pourvû qu'elle conſervât ce précieux tréſor, elle exhortoit ſans ceſſe ſes enfans à la perſévérance,

& mourut enfin dans son éxil, après leur avoir fait promettre, de ne jamais s'écarter de la voye, qui avoit conduit leur pere au Ciel, & qui devoit bien-tôt l'y conduire elle même.

Le beau-frere de Léon avoit reçu avec lui le Baptême. Un asthme habituel ne lui permettant plus de vaquer aux affaires temporelles, il se tenoit près de l'Eglise, où il assistoit tous les jours au Saint Sacrifice de la Messe. Après avoir passé une année dans tous les exercices de la piété Chrétienne, une mort de prédestinée couronna sa ferveur. Sa maladie s'étant beaucoup augmentée, il lui fallut retourner au Village de *Candavaram*, où étoit son domicile. Quoiqu'il fût le seul Chrétien, tant de sa maison que de son Village, il fit peindre des Croix sur les murs de

sa chambre, afin que de quelque côté qu'il jettât les yeux, il se rappellât les douleurs de la Passion de Notre Seigneur. C'est dans les plus saintes dispositions qu'il reçut les derniers Sacremens. Le Catéchiste ne pouvant pas toujours être auprès de lui, il avoit chargé ceux de sa maison de lui dire de tems en tems : souvenez-vous de Jesus-Christ : & lorsqu'il eût perdu connoissance, ces seules paroles suffisoient pour rappeller sa raison.

Bien des gens ont peine à croire en Europe les maléfices, les sortileges, les possessions, & tout ce qui est du ressort de la Magie : une année passée au milieu de ces Nations Idolâtres, les auroit bien-tôt persuadés. Il y a des vérités qui ne sont pas moins à la portée du Peuple que des Sçavans, & il est encore

plus difficile de croire, que des événemens capables de réduire les plus grands ennemis de la Foi, soient dans ceux qui les éprouvent, de pures imaginations, ou foiblesse d'esprit.

Dans une Caste, où il n'y avoit jamais eu de Chrétiens, & où les femmes se distinguent par leur retenue & leur modestie, une d'entre elles a été appellée à la Foi, avec des circonstances qui méritent d'être rapportées. Avant que d'ouvrir les yeux à la lumiere, elle se vit engagée dans une conjoncture délicate, où il lui fallut défendre son honneur contre les sollicitations d'un de ses parens. Celui-ci pour se venger de ses mépris, eut recours, ainsi qu'elle l'assure, à la Magie & aux maléfices. En effet, elle tomba dans une de ces maladies, dont la longueur

& les ſymptômes, font conclure conſtamment aux Médecins Indiens, qu'elle n'eſt pas naturelle, & que le ſeul remede qu'on y puiſſe apporter, eſt de recourir à ceux qui ont le ſecret de détruire ces ſortes d'opérations magiques. Elle fit donc appeller un Brame : car vous ſçavez, mon R. P., que les Brames ne ſont pas moins les dépoſitaires & les interprêtes de la Magie que de la Loi. L'*Adarvanam*, qui eſt le quatriéme *Vedam*, enſeigne le ſecret de mettre en œuvre la Magie & de la diſſiper : ce qui s'appelle le ſacrifice de mort, le ſacrifice homicide. Il y a quelques années qu'il en coûta la vie à un Brame, pour avoir employé ce ſacrifice contre une perſonne de grande autorité. Il avoit manqué apparemment à quelqu'une des paroles & des céré-

monies prescrites ; car alors le Démon en fait, dit-on, porter la peine au Sacrificateur. On parle encore ici de ce qui arriva il y a 25. ans, lorsque *Ballapouram* fut assiégée par l'Armée de *Maissour.* Un Brame crut rompre par la vertu magique l'entreprise de l'ennemi, & rendre sa Patrie victorieuse. Il se retira durant le siége à *Gouribonda* Ville voisine, & dans le tems qu'il pratiquoit les cérémonies ordonnées par l'*Adarvanam*, le Démon le saisit, & le tua sur l'heure. Ceux qui l'avoient aidé dans le sacrifice, eurent le même sort. Je parlois de ce fait, comme par maniere de doute, à un Brame qui a ses biens à *Gouribonda*, il me nomma aussi-tôt le Sacrificateur, & me raconta les autres circonstances de cet événement.

Pardonnez-moi cette digres-

sion, mon R. P., je reviens à notre malade. Le Brame qu'elle avoit appellé, après ses invocations ordinaires, apperçut une fente en forme de ziczac sur la muraille. Aussi-tôt, comme s'il eût été saisi d'une espece d'enthousiasme, « j'ai découvert, dit-» il, la cause des maux que vous » souffrez. *Chaohoudou*, le Dieu » des Serpens, s'est logé dans ce » mur pour vous visiter: ne vous » étonnez pas s'il trouble votre » repos, quels honneurs lui avez-» vous rendu? Dressez au pied » du mur un petit Autel, & brû-» lez-y tous les jours de l'encens. » Elle le fit, mais au lieu d'un Démon qui l'agitoit, elle se vit tourmentée d'une légion entiere. Elle eut recours encore une fois aux formules magiques, & fit appeller un autre Enchanteur, qui ne réussit pas mieux que le premier.

Le Démon présentoit toutes les nuits à son imagination troublée les plus effrayantes scenes, dont le tourment la desséchoit, & l'épuisoit à un point, qu'elle ne pouvoit plus se soutenir. Il y avoit six mois qu'elle languissoit de la sorte, lorsqu'elle s'adressa au Missionnaire. On n'eut pas de peine à lui persuader d'embrasser la Foi Chrétienne, & dès le jour même elle se fit instruire. Ce qui persuade que c'étoit une véritable possession, c'est que de de tems en tems son visage changeoit prodigieusement de couleur, & que d'autre fois elle avoit les plus violens saisissemens, qui suspendoient toute fonction de ses sens, sans cependant lui ôter la connoissance. C'est dans ces symptômes, où l'on craignoit pour sa vie, que le Missionnaire l'ayant fait transporter à l'Eglise,

lui administra le Saint Baptême. Quoiqu'elle fut assise, elle eut besoin d'être soutenue par trois personnes, jusqu'aux paroles de l'Exorcisme que ses yeux s'éclaircirent, & que ses forces revinrent. Elle s'aida elle-même pour le reste de la cérémonie, & lorsque le Missionnaire sortit de l'Eglise, elle s'avança pour lui dire qu'elle se portoit fort bien. La suite confirma la vérité de sa guérison. Anne (c'est le le nom qui lui fut donné,) se montra à tous ceux qui avoient été témoins de ses souffrances, & ne ressentit plus la moindre atteinte de son mal. Son mari & sa fille en furent si frappés, qu'ils embrasserent la Foi.

Parmi les Dieux du Pays, il y en a un d'une espece singuliere, qui tortille au sommet de la tête quatre ou cinq flocons

de cheveux en maniere de corde, & se fait adorer sous le nom de *Gourounadoudou*. La crainte de l'irriter lui fait rendre les mêmes honneurs qu'aux autres Dieux. Un jeune homme d'une Caste distinguée dans cet Etat, parce que c'est celle du Prince de *Ballapouram*, se mit au-dessus de cette crainte, & se fit couper deux ou trois fois ces flocons de cheveux, sans pourtant pouvoir les empêcher de se tresser de nouveau. Le Démon voulut sans doute punir le jeune homme du mépris qu'il avoit marqué. Il tomba dans une foiblesse extrême, & son esprit baissoit considérablement chaque jour ; mais il n'eut pas plûtôt demandé & reçu le Baptême qu'il recouvra les forces du corps, & toute la vigueur de son esprit, & ses cheveux, qu'on coupa de nouveau

en préſence du Miſſionnaire, ont toujours crû dans leur ordre naturel. Cet événement joint à la conduite Chrétienne & édifiante, que le Néophyte a tenu depuis ce tems-là, a fait une grande impreſſion dans tout ſon Village.

Un autre Gentil qui eſt au ſervice du Prince, & dont la Caſte n'a jamais donné de Chrétiens, amena ſa femme à l'Egliſe : il attribuoit au Démon une maladie qui la tourmentoit depuis pluſieurs années. Elle étoit ſujette à des mouvemens convulſifs de tout le corps, avec d'affreuſes contorſions de bras, où il n'y avoit rien de naturel. L'eau bénite que lui jetta le Miſſionnaire, l'eut à peine touchée, qu'elle tomba dans une convulſion des plus violentes. Mais ce fut la derniere qu'elle éprouva,

& elle recouvra en peu de tems la ſanté qu'elle avoit perdue depuis ſix ans. Elle, ſon mari, & deux enfans adoptifs demanderent & reçurent le Baptême.

Depuis environ deux ans pluſieurs *Linganiſtes* ont renoncé à leur infame Idole, & ont embraſſé la Foi. C'eſt de toutes les Caſtes, celle qui eſt la plus éloignée de la Religion Chrétienne, par la difficulté qu'il y a de quitter une Idole, qui eſt le ſigne caractériſtique de la Caſte, & qu'on doit toujours porter ſur ſoi. Un Orphévre fort conſideré dans cette Caſte, parce qu'il avoit la Surintendance des Ouvrages du Palais, étoit tombé dans une folie, jointe à de ſi violens accès de fureur, qu'on fut obligé de l'enchaîner. Sa femme, après avoir employé inutilement tous les remedes, que ſon amitié & ſon

propre intérêt purent lui inſpirer, s'adreſſa à l'Egliſe du vrai Dieu. Elle ſe fit inſtruire avec ſa fille des vérités de la Foi, elles jetterent l'une & l'autre le *Lingam*, & le tems d'épreuves étant expiré, elles furent admiſes au Baptême.

Pour ce qui eſt du mari, ſes accès devinrent beaucoup moins fréquens & moins violens, il ſe trouva tranquille pendant d'aſſez longs intervalles, pour qu'on pût l'inſtruire; il écoutoit volontiers la lecture qu'on lui faiſoit des Livres qui traittent de la Religion; il recevoit avec les civilités ordinaires le Miſſionnaire, & ceux qui venoient le viſiter de ſa part. Enfin, ſa folie dégénéra en enfance. Mais Dieu lui avoit donné autant de tems & de liberté d'eſprit qu'il en falloit, pour connoître la vérité,

&

& se mettre en état de recevoir le Baptême : grace plus utile pour lui que la santé, & même d'autant plus précieuse qu'il risquoit moins de la perdre.

Cependant, les nouvelles Chrétiennes furent bien-tôt exposées à la tentation, elles eurent à essuyer les plus durs reproches du *Gourou* Linganiste, & à soutenir tous les efforts qu'il fit pour les ébranler, & les engager à reprendre le *Lingam.* Mais la fermeté de ces ferventes Néophytes le déconcerta, & le réduisit enfin au silence. Elles auroient eu plus de difficulté à vaincre une pareille tentation, si elles eussent paru tant soit peu foibles dans la Foi, au lieu que par cette profession publique qu'elles en ont faite avec tant de courage, elles se sont procuré une paix profonde, que le *Gourou* n'osera plus troubler.

Je pourrois vous rapporter, mon R. P., un grand nombre d'exemples ſemblables de la fermeté de nos Néophytes, mais les bornes d'une Lettre ne me le permettent pas. Voici néanmoins un trait que je ne puis omettre. Une femme mariée à *Ballapouram* pratiquoit depuis pluſieurs années la Loi Chrétienne au milieu de la Gentilité : elle s'en étoit fait inſtruire par les nouveaux Fidéles, avec qui elle avoit eu de fréquentes converſations, & elle avoit trouvé le ſecret, ſans déplaire à ſon mari, de ne participer, ni au culte qu'on rendoit dans ſa famille aux faux Dieux, ni aux Idolâtries. Cependant, elle tenoit ſa converſion ſecrette, & différoit à recevoir le Baptême, juſqu'à ce qu'elle eût marié ſon fils aîné. Les difficultés que font toujours naître

des parens Infidéles, l'obligeoit de garder avec eux certains ménagemens. Mais son habileté & son zéle lui firent abréger ce terme. Dieu lui inspira de travailler à la conversion de quelques-uns de ses parens : elle se donna tant de mouvemens pour y réussir, que le Missionnaire la proposoit souvent pour modéle à ses Catéchistes. Après avoir fait administrer le Baptême à quatre d'entre eux, elle se crut suffisamment appuyée, & le reçut à son tour à l'insçu de son mari, & avec un de ses enfans, auquel elle procura la même grace. On lui donna le nom de Marguerite.

Peu après qu'elle eût été baptisée, un de ses freres étant tombé dangereusement malade, elle sçut, nonobstant la défiance & les précautions de ses parens Idolâtres, introduire plusieurs

fois dans sa maison un Catéchiste, qui après l'avoir disposé au Baptême, le lui administra avant sa mort. Son mari en fut instruit, & il se douta qu'elle avoit embrassé la Religion Chrétienne. Dans la crainte que cette démarche de sa femme, si elle étoit véritable, ne lui attirât diverses contradictions de la part de ses parens Idolâtres, il voulut s'en assurer ; & pour cela, aussitôt après les obséques de leur frere, il lui ordonna de l'accompagner à la suite des Gentils, chez un Prêtre des Idoles. Celui-ci leur distribua des fleurs offertes au Démon : Marguerite, à qui il en présenta comme aux autres, les refusa constamment. Son mari qui l'observoit, dissimula son mécontentement, jusqu'à ce qu'il fût de retour chez lui. A peine y fut-il arrivé, qu'a-

près de vifs reproches sur l'affront qu'elle lui avoit fait en pleine assemblée, il lui déclara qu'il ne pouvoit y avoir dans sa maison un Dieu pour sa femme & un autre Dieu pour lui. « Il est » aisé de nous mettre d'accord, » répondit Marguerite, allez-» vous en à l'Eglise des Chré-» tiens comme moi, & nous » n'aurons plus qu'un même Dieu » qui est le seul véritable. Tu » veux encore me séduire, re-» pliqua le mari, mais il n'en sera » pas ainsi; car il faut absolu-» ment que tu quittes une voye » que le monde réprouve, & qui » ne me convient pas. C'est à » quoi je ne consentirai jamais, » répondit Marguerite. A ces paroles, le mari transporté de fureur tire son sabre, & la menace de lui trancher la tête. Marguerite se mettant à genoux, lui dit

qu'il étoit le maître, & qu'il pouvoit frapper. Deux Chrétiens du voisinage ayant accouru au bruit, se mirent en devoir de l'arrêter. « Hé! de quoi vous em-
» barrassez-vous, leur dit Mar-
» guerite, que ne le laissez-vous
» faire? Le mari ne passa pas outre, & il lui eût été difficile de ne pas se laisser fléchir à tant de douceur & de modération; il eut même honte de son emportement, & prenant un ton radouci, « quelque chose que j'aye pu
» faire, lui dit-il, en as tu été
» tant soit peu ébranlée? Com-
» ment veux-tu que nous vivions
» ensemble? tu peux te retirer à
» l'Eglise des Chrétiens, que tu
» as indignement préférée à ta
» famille. Quand vous m'avez
» reçu chez vous, répondit Mar-
» guerite, vous avez assemblé les
» parens; qu'ils soient témoins

» de notre séparation, comme ils
» l'ont été de notre alliance ; dé-
» clarez-moi Chrétienne en leur
» présence, & que ce soit à ce
» titre que vous me renvoyiez,
» alors j'irai me loger auprès de
» l'Eglise : jusques-là, je regarde
» vos discours, comme tant d'au-
» tres que vous ont fait tenir cer-
» taines querelles domestiques,
» que je suis accoutumée à vous
» pardonner.

C'est Marguerite elle-même qui a fait le récit de tout cet entretien au Missionnaire. Par cette épreuve soutenue avec tant de fermeté, elle a acquis le droit de ne plus garder de ménagemens, & de faire une profession ouverte de sa Foi, qu'elle avoit tenue renfermée pendant quelque tems dans son cœur. Vous sçavez, mon R. P., que dans les premiers siécles de l'Eglise, souvent la

ſeule préſence des Chrétiens rendoit muets les Oracles ; c'eſt ce qui eſt arrivé à notre Néophyte : un jour qu'on conſultoit les Interprêtes du Démon, qui ſont les Oracles des Indiens, elle étoit aſſiſe à un coin de la chambre : l'Interprête ne la connoiſſoit pas, encore moins ſçavoit-il qu'elle fût Chrétienne : cet Interprête, ou plûtôt le Démon par ſa bouche, dit qu'il ne pouvoit pas s'expliquer tant qu'elle ſeroit préſente, & ordonna qu'on la fît retirer.

Il arrive dans l'Inde ce qui arrivoit aux premiers tems de l'Egliſe naiſſante, que l'Eſprit de Dieu ſe communique plus volontiers aux pauvres qu'aux riches du ſiécle. Les Armées de Marattes qui parcourent tous les ans cette partie de l'Inde, pour lever le tribut, ont parmi eux

une Chrétienté nombreuse & édifiante, qui donne lieu à beaucoup de Conversions & de Baptêmes. Il y a dans chaque Armée un nombre considérable de familles Chrétiennes. Ces bons Néophytes se sont choisi un Chef qui leur tient lieu de Catéchiste. Tous les Dimanches ils ornent une vaste Tente en forme d'Eglise : les Chrétiens s'y assemblent pour réciter les Instructions, & faire leurs Prieres ; & ils s'en acquittent avec tant d'assiduité & de zéle, que le Missionnaire a été obligé de modérer les pénitences, qu'ils imposoient à ceux qui manquoient une seule fois de s'y trouver.

Un Officier Maratte ayant été délivré du Démon par un Reliquaire, qu'un Chrétien lui avoit fait mettre au col, a conservé depuis tant de vénération pour cette

Eglise ambulante, qu'aux Fêtes considérables il y fait des offrandes d'encens, & d'huile pour le luminaire ; & comme les Loix du Pays ne lui permettent pas d'entrer dans les Tentes du Peuple d'un rang si inférieur, il se tient à quelque distance vis-à-vis la Tente, jusqu'à ce que les Prieres soient finies.

Après vous avoir rapporté quelques traits édifians de nos Néophytes, que j'ai choisi entre plusieurs autres semblables, je dois vous entretenir des nouvelles Eglises que nous élevons dans ces Terres Idolâtres. Il y a sept ou huit ans que nous en avons bâti une assez belle à *Vencatiguiry*, Capitale de la Principauté de ce nom. Quand il fallut en obtenir le terrein, le P. Gargam qui avoit entrepris ce Saint Edifice, trouva matiere à

exercer sa patience. Je ne vous dirai point ce qu'il eut à essuyer de délais, de variations, de froideurs, & de rebuts du côté du Palais. Il vint à bout de tout par sa douceur & par sa persévérance.

Un jour que le Prince sortit pour la promenade, le Pere l'attendit à son retour, & lui présenta sa supplique. Il fut reçu fort froidement à l'ordinaire, mais le Missionnaire, qui avoit pris le parti de ne pas le quitter, qu'il n'en eût reçu une réponse positive, marcha toujours à ses côtés. Enfin, après avoir passé beaucoup de tems à visiter ses Ecuries, il entra enfin dans la Salle d'Audience, où il fit asseoir honorablement le Missionnaire, & lui fit faire diverses questions par un Brame. Il est à croire que ses réponses satisfirent le Prince,

car la conceſſion du terrein fut le fruit de cette converſation, & des Officiers furent envoyés à l'heure même, pour marquer l'emplacement de l'Egliſe.

A peine eut-on commencé l'édifice, que le Prince rendit viſite au Miſſionnaire. Il n'avoit encore pour logement qu'une miſérable Cabanne faite de feuillages. » Je ſuis confus, dit-il au Prince, » de vous recevoir dans un lieu ſi » peu convenable. S'il eſt conve» nable pour vous, répondit poli» ment le Prince, il l'eſt auſſi » pour moi ». Il demanda enſuite ce que repréſentoit une image qu'il apperçut; quand on lui eut dit que c'étoit l'image de la Sainte Vierge, il s'inclina auſſitôt, & lui donna des marques d'une profonde vénération.

Dès ce jour-là même, il prit de l'affection pour le Miſſionnai-

re, & pour la nouvelle Eglise qui étoit son ouvrage. Il venoit deux ou trois fois chaque mois, & quelque fois plus souvent, visiter le Pere, il prenoit plaisir à lui entendre parler de la Religion, pour laquelle il paroissoit plein d'estime & de respect. On avoit tout à espérer de la pénétration de son esprit, & de la droiture de son cœur. Mais ce furent ces qualités-là mêmes qui abregerent ses jours; car quelque tems après il fut empoisonné par des Brames, dont il éclairoit de trop près la conduite. On ignore dans quels sentimens il mourut; il en avoit assez appris pour fixer sa croyance, & tourner son cœur vers celui, dont il venoit d'admettre la Loi Sainte dans ses terres. Ce Prince dont on connoissoit les lumieres & l'expérience, gouvernoit absolument ce petit Etat,

quoique ſon Frere en fût alors, comme il l'eſt encore maintenant, le véritable Seigneur.

Pendant trois ou quatre ans cette nouvelle Chrétienté devint floriſſante ſous la protection de l'un & l'autre Princes; & elle s'augmentoit de jour en jour par les bénédictions que Dieu répandoit ſur la prédication Evangélique. Mais les nouveaux établiſſemens ne ſont pas longtems tranquilles, & le Démon ſuſcite toujours quelque orage. Il profita d'un tems de Guerre pour ruiner notre Egliſe. Les Mores ayant formé le Siége de *Vencatiguiry*, le Prince qui ſe vit attaqué du côté où eſt l'Egliſe, envoya un détachement pour en abattre le mur d'enceinte. *Gopala Naioudou* Beau-frere du Prince, & *Rangapa Naioudou*, Frere du Prince Cangondy que des divi-

sions de famille avoient obligé de se retirer à *Vencatiguiry*, voulurent être de ce détachement, afin de satisfaire la haine secrette qu'ils portoient au Christianisme. Ils allerent bien au-delà des ordres du Prince, car ils abattirent les toicts de l'Eglise, & de la maison, renverserent une partie des murs, pillerent ce qui étoit à leur bienséance, & brûlerent tout le reste.

Dieu vengea bientôt les intérêts de son Eglise ainsi profanée & détruite. Il commença par le Prince : sa Ville fut pareillement détruite, & il ne put conserver sa Citadelle, qu'en payant un tribut excessif. Les deux Chefs qui l'avoient saccagée, & tous ceux qui avoient contribué à sa ruine, furent punis d'une maniere encore plus éclatante, ainsi que je le dirai bientôt.

Quand l'Armée des Mores se

fut retirée, nous sollicitâmes souvent, & toujours inutilement, le retablissement de notre Eglise : Enfin, on nous proposa un autre terrein au voisinage de la Citadelle. Cet emplacement nous mettoit à couvert des inconvéniens de la Guerre, mais il nous exposoit trop à la vûe des remparts, & rendoit inutiles les premieres dépenses que nous avions faites : d'ailleurs, au travers de toutes les difficultés qu'on nous faisoit, nous apperçûmes des vûes intéressées, qui nous empêcherent de l'accepter. Il fallut donc attendre un tems plus favorable. Au bout de deux ans, le Missionnaire aiant fait présenter au Prince un Type d'Eclipse, on lui accorda la permission de bâtir son Eglise dans le premier emplacement où elle étoit avant sa destruction.

Peu de jours après que le Prince

eut accordé ce même emplacement, il vint rendre visite au Missionnaire dans son Eglise, toute ruinée qu'elle étoit. Il avoit à sa suite un grand nombre d'Officiers & de Brames. Ceux-là ne sont d'ordinaire que de simples Auditeurs, au lieu que ceux-ci par les questions qu'ils font, ou par leurs réponses aux questions qu'on leur fait, donnent plus de lieu à la dispute, & plus de facilité à l'instruction.

Depuis que leur *Vedam*, qui contient leurs Livres sacrés, est entre nos mains, nous en avons extrait des textes propres à les convaincre des vérités fondamentales qui ruinent l'idolâtrie; car l'unité de Dieu, les caractères du vrai Dieu, le salut & la réprobation, sont dans le *Vedam*: mais les vérités qui se trouvent dans ce Livre, n'y sont ré-

pandues que comme des paillettes d'or ſur des monceaux de ſable, car du reſte on y trouve le principe de toutes les Sectes Indiennes, & peut-être le détail de toutes les erreurs qui ſont leur corps de doctrine.

La méthode que nous obſervons en diſputant avec les Brames, eſt de les faire convenir d'abord de certains principes, que le raiſonnement a répandu dans leur Philoſophie; & par les conſéquences que nous en tirons, nous leur démontrons ſans peine la fauſſeté des opinions, qu'ils reçoivent communément. Ils ne peuvent, ſurtout dans une diſpute publique, ſe refuſer à des raiſons puiſées dans leurs ſciences mêmes, & beaucoup moins à la démonſtration qui s'enſuit, lorſqu'on leur prouve par les textes mêmes du *Vedam*, que les er-

reurs qu'ils viennent de rejetter, font partie de leur Loi.

Une autre voye des controverses, est d'établir la vérité & l'unité de Dieu, par les définitions ou propositions tirées du *Vedam*. Comme ce Livre est parmi eux de la plus grande autorité, ils ne manquent pas de les admettre. Après quoi la pluralité des Dieux ne coûte rien à réfuter. Que s'ils répliquent, que cette pluralité, ce qui est vrai, se trouve dans le *Vedam*, on en conclut la contradiction manifeste de leur Loi, qui ne s'accorde pas avec elle-même.

Ce Prince nous écoutoit volontiers, & ne se lassoit point de nous faire des questions intéressantes sur la Religion. Il nous eût donné lieu d'espérer sa conversion, si les Princes de l'Inde n'étoient, par bien des raisons, trop éloignés du Royaume de Dieu,

pour se rendre si-tôt à la vérité. Il est toujours & utile pour eux de la leur annoncer, & glorieux à l'Evangile de triompher de l'idolâtrie devant ses plus zélés défenseurs & ses plus fermes appuis.

Le Missionnaire ne songea plus qu'à réparer son Eglise & son logement, mais la difficulté étoit de trouver du bois pour en fabriquer les toicts, car le Pays n'en fournit pas. Il envoya un Brame & deux Catéchistes au Prince du *Drougam*, dont *Vencatiguiry* est un démembrement, pour lui demander la permission d'en couper dans ses forêts. Ce Prince, qui, pour le distinguer des Cadets, dont *Vencatiguiry* fait la portion héréditaire, est appellé le Grand Prince, reçut avec bonté les Envoyés du Missionnaire; & leur accorda la permission qu'ils demandoient. Il s'informa ensuite

en détail de la Doctrine Chrétienne. C'est la premiere fois que la Loi de Dieu a été annoncée a cette Cour, où l'on continue de nous témoigner de l'affection. Depuis ce tems-là ce Prince a voulu être instruit par le Catéchiste de plusieurs usages des Chrétiens, & a fait prier le Missionnaire de venir donner sa bénédiction à son Palais & à sa Famille : c'est dans ces termes qu'il l'invita à le venir voir.

Je viens maintenant aux deux principaux instrumens, dont le Démon s'étoit servi pour la destruction de notre Eglise. Leur crime ne fut pas long-tems impuni. Il paroît que Dieu livra *Gopala Naioudou* à un sens réprouvé : Il s'aveugla jusqu'au point de conspirer contre son Prince, & il fit faire secrettement des fers pour l'enchaîner, aussi-tôt qu'il l'au-

roit en sa puissance. Il croyoit déja toucher au moment, où il seroit maître de sa personne & de son Etat, car ayant rencontré un Catéchiste, il lui parla en des termes menaçans, comme étant sur le point de lui faire sentir tout le poids de son autorité. Le Prince informé de ses menées secrettes, le fit arrêter, & il fut chargé des mêmes fers qu'il avoit fait fabriquer. Il trouva le moyen de s'évader, & d'échapper au supplice, mais toute sa famille fut emprisonnée, & ses biens confisqués. Ses confidens eurent part au châtiment; un de leurs Chefs, qui avoit suivi le fugitif, fut massacré par lui-même; les autres furent condamnés à une grosse amende, & après l'avoir payée ils s'exilerent d'eux-mêmes.

Rangapa Naioudou, frere du Prince de Cangondi, avoit déja

éprouvé un sort plus funeste. La haine qu'il portoit au Christianisme, étoit héréditaire dans sa famille. Il en donna encore des marques peu de jours avant son malheur. Ayant fait venir un pauvre Chrétien aveugle, il le pressa de renoncer à la Religion Chrétienne, dont il parla dans les termes les plus méprisans, & en vomissant d'affreux blasphêmes contre le vrai Dieu. L'aveugle répondit qu'il n'y avoit de vraye Religion que celle qu'il avoit embrassé, ni de véritable Dieu que le Dieu des Chrétiens; que leurs *Gouroux* en étoient les Ambassadeurs; que pour lui il avoit trouvé le chemin du Ciel, & qu'il ne l'abandonneroit jamais. Ce Seigneur irrité d'avoir eu si peu de pouvoir sur l'esprit d'un pauvre mandiant, & ne croyant pas qu'il fût de la bienséance de le maltraiter, se

fit un jeu encore moins décent du triste état de son aveuglement; au lieu de le laisser retourner dans la Ville par le chemin qu'il avoit coutume de tenir, & où il se conduisoit par habitude; il lui indiqua un faux chemin, qui l'engagea parmi les chevaux du Palais, & il se fit un divertissement barbare de l'embarras où se trouva ce malheureux.

Peu de jours après il alla voir un de ses parens à *Cadapa Nattam*, Citadelle des Mores, limitrophe de *Vencatiguiry*. C'est-là que Dieu le conduisoit pour l'envelopper dans le massacre que je vais rapporter. Le Prince de *Ponganour* étoit toujours en guerre avec ses voisins; après avoir pillé plusieurs Bourgades, & surpris une Citadelle du *Nabab* de *Colalam*, il tomba sur *Cadapa Nattam* qui dépend du *Nabab Dar-*

ratte le plus puissant de ces quartiers de l'Inde. Il vouloit tirer vengeance d'un Maratte qui étoit au service du Prince son Pere, & qui, après avoir livré aux Mores la principale Forteresse de son Etat, s'étoit retiré dans cette Citadelle.

Les Troupes de *Ponganour* furent d'abord repoussées avec perte, mais elles revinrent à la charge avec tant de furie, qu'elles prirent la Ville cette nuit-là même, & le lendemain la Citadelle. Les Prisonniers de conséquence, parmi lesquels se trouva *Rangapa Naioudou*, furent conduits à *Gondougallou*, place frontiere où le Prince étoit resté. Le Maratte qui s'attendoit à la mort, avança avec une contenance fiere, & répondit en des termes arrogans. Le Prince, après l'avoir fait décapiter, fit le tour du cadavre en

lui insultant, & en le foulant aux pieds.

On fit avancer ensuite *Rangapa Naioudou* : « Quel sujet vous » ai-je donné de vous plaindre de » moi, lui dit le Prince ? » & en effet, ils n'avoient jamais eu de guerre ensemble, & si Dieu ne l'avoit pas déja condamné, on ne voit pas pourquoi il fut exclus de la grace, qu'un Brame sçut obtenir. Le Gouverneur de *Cadapa Nattam* avoit été blessé dans l'action, il fut amené à son tour avec son fils qui n'avoit que dix ans. Il conjura le Prince de se contenter de la mort du Pere, & d'épargner le Fils qui étoit dans un âge si tendre. Le Prince fut inexorable, & le Fils fut massacré aux yeux de son Pere. Enfin, trente-sept personnes distinguées par leur naissance ou par leurs emplois périrent de la sorte : on vou-

lut que le Gouverneur fût témoin de cette tragique scene, & il ne fut décapité que le dernier.

Le Prince fit apporter toutes ces têtes, sur lesquelles, en se mocquant, il jetta des fleurs comme par maniere de sacrifice. Le lendemain il les fit transporter à sa Capitale, où il s'en fit un triomphe barbare, ayant fait attacher deux de ces têtes aux défenses de l'Eléphant, sur lequel il faisoit son entrée, tandis que ceux qui le précédoient, par un jeu également cruel, jettoient les autres têtes en l'air, & les recevoient dans leurs mains. Ces têtes furent exposées tout le jour devant la salle des Gardes, & on les suspendit le lendemain près de la Ville entre deux colonnes.

Il en coûta cher au Prince, pour s'être ainsi livré aux mouvemens de sa colere. L'Armée des

Mores promptement raſſemblée, & les Princes tributaires réunis, ayant formé un corps d'Armée conſidérable, entrerent dans le pays de *Ponganour*. Le Prince perdit courage. Au déſeſpoir de ne trouver de ſalut que dans la ſuite, avant que de partir, il fit tenailler celui dont les conſeils l'avoient précipité dans ce malheur, & il gagna ſa principale Forteresse dans les Montagnes. Mais ne s'y croyant pas encore en sûreté, il ſe rendit à *Cadapa*, comptant mal-à-propos ſur la protection du Nabab, dont il étoit tributaire. Celui-ci, qui étoit d'intelligence avec le Nabab offenſé, l'amuſa pendant quelque tems, & le mit enſuite aux fers où il eſt encore.

Cependant, la Ville de *Ponganour* fut priſe après quelques jours de réſiſtance. Le Palais du Prin-

ce fut détruit, la Ville brûlée, & les murs renversés. Nous eûmes part à la désolation commune, & notre Eglise ne fut pas épargnée. Les Mores, après avoir mis la Principauté sur la tête d'un Enfant du Prince, & avoir établi le Brame *Sommappa* pour Général de l'Etat, donnerent la paix à tout le Pays, & se retirerent.

Le Missionnaire n'ayant pu, durant ces troubles, visiter la Chrétienté de *Ponganour*, profita des premiers momens de calme, pour s'y rendre. Il choisit la maison d'un Chrétien la plus propre à servir d'Eglise, & il fit proposer une entrevûe au Brame Administrateur. Celui-ci fit l'honneur au Missionnaire de venir le trouver avec une suite de cinquante personnes. On s'entretint d'abord de sciences, & ensuite de Religion. On convint assez

de l'unité de Dieu, & *Sommappa* ajoûta ce que disent communément les Brames, *Kechavova*, *Chivova*. C'est *Kechavoudou*, ou *Chivoudou*. Le premier est un nom de *Vichnou*, le second de *Roudroudou*. « En voilà deux, reprit le Pere ; depuis tant de » tems que vos Docteurs disputent, ou lisent des Livres, » n'ont-ils pu décider encore le-» quel des deux est le vrai Dieu ? » Si la chose vous est si obscure, » ne pouvez-vous pas dire ; j'i-» gnore *Vichnou*, & je ne sçai » quel est *Chivoudou*, mais je re-» connois un Dieu Créateur. » Quand on est né dans une Sec-» te, la prévention aveugle si fort, » qu'on n'examine pas même les » termes » : car ce *Kechavoudou* que vous avez nommé le premier, signifie le *Chevelu*, & rien de plus. « Est-il bien vrai, demanda

» le Brame, que le sens de ce ter-
» me soit celui que vous dites ?
» Oui, repliqua le Pere, je l'ai
» lû dans vos Livres les plus au-
» torisés : *Kechaha*, Cheveux ; *Kechikan*, Chevelure ; *Kechavoudou* le Chevelu. Si vous lui donnez des cheveux, vous lui ôtez la nature divine, qui est pur esprit, comme vous en convenez vous-même par les termes de *Niranjana*, *Niracara*, *Akaiaha*, &c. c'est-à-dire, qui est sans membres, sans figure, sans corps. A la fin de cet entretien, le Pere demanda un terrein dans l'enceinte de la Ville, pour y bâtir une Maison, & le Brame le lui accorda.

Cette Maison fut bien-tôt construite, & ne tarda pas à enfanter de nouveaux Chrétiens. Il y a parmi ces Néophytes une famille, dont l'aîné toujours at-

taché à ses Idoles, est Capitaine. Le reste de la famille qui habite une maison séparée, a connu & embrassé la Vérité. Ils n'eurent pas plûtôt reçu le Baptême, que leur Foi fut éprouvée. *Bali Naioudou* leur aîné, dont ils dépendent par les Loix du sang & du service, fit un repas à l'honneur de ses Ancêtres, lequel, parmi les Gentils, est toujours précédé de cérémonies superstitieuses, & y invita ses freres. L'un lui fit réponse, que sa Religion ne lui permettoit pas de participer aux cérémonies des Gentils; un autre lui déclara, que si l'on s'abstenoit de telle & telle cérémonie, il s'y trouveroit; sinon, qu'il étoit inutile de lui en parler. Tous refuserent ainsi de s'y trouver.

Le plus jeune de cette famille se tira d'une épreuve encore plus

délicate. Le Brame Administrateur, suivi d'une partie des Troupes, étant allé visiter une des Places de Guerre, leur fit donner à dîner. Le jeune Prosélyte s'apperçut que les mets étoient déposés aux pieds de l'Idole. Comme on le pressoit de s'asseoir, il répondit qu'il jeûnoit ce jour-là, & il jeûna en effet, car il ne fit qu'une collation, ce qui est le jeûne de l'Inde. Lorsqu'il fut de retour à son poste, le Capitaine ameuta contre lui quelques Soldats, sur ce qu'il avoit quitté le culte des Dieux, pour embrasser une Religion qui leur est entierement opposée. L'un d'eux l'ayant menacé de l'épée. « En » toute occasion, répondit-il, je » sçaurois bien me défendre : » mais une mort soufferte en té» moignage de ma Foi, est trop » précieuse pour la refuser.

Quelques jours ensuite le Brame *Sommappa* honora le Missionnaire d'une seconde visite : il étoit accompagné de douze Brames, & de près de cent personnes. Il fit tomber lui-même le discours sur la Religion, & pendant une bonne heure que dura l'entretien, on traitta plusieurs matieres importantes, & toujours à l'avantage de la Loi Chrétienne. Un de leurs systêmes est que l'ame est universelle, & ils supposent qu'elle est la même dans tous les corps, selon cet axiome tiré de leur Théologie : *Charivam binnam paramatmamekam*, c'est-à-dire, que le corps est différent, & que l'ame est une. Ils expliquent, selon ce systême, la différence de l'homme d'esprit & de l'idiot, du sçavant & de l'ignorant, par la comparaison d'un bon & d'un

mauvais miroir : l'objet, quoique toujours le même, est représenté nettement dans l'un, & confusément dans l'autre : la différence n'est point dans l'objet, elle est dans le miroir.

Cette proposition ayant été mise sur le tapis, « ne tenez-vous » pas, dit le Pere, un Paradis » & un Enfer, l'un qui est la ré» compense des Justes, & l'autre » qui est la prison des Pécheurs ? » Ils convinrent de cet article. » Voilà donc deux hommes, re» prit le Pere, un Juste & un Pé» cheur qui meurent en même » tems ; le corps est réduit en » cendres : comment l'ame, si elle » est une dans les deux, peut» elle en même tems avoir le Pa» radis & l'Enfer pour son par» tage ? Seroit-ce que vous re» connoissez après la mort une » division dans l'ame universelle?

Le Brame *Sommappa* répéta ce raisonnement, pour en faire sentir la force à l'Assemblée : il ne laissa pas de faire une instance : « Il y en a qui tiennent, dit-il, » qu'il n'y a pas d'autre Enfer, » ni d'autre Paradis, que la douleur & la joye qu'on éprouve » dans le monde. Sans m'arrêter, » répondit le Missionnaire, à un » sentiment qui sappe le fondement de toute Religion ; vous » ne pouvez pas le tenir, vous » autres Brames, puisque le contraire se trouve formellement » dans le *Vedam*, où il est dit : » si vous me pardonnez mes péchés, j'irai prendre possession » de la gloire : & ailleurs, en » parlant de ceux qui ont tout » abandonné pour se consacrer » à Dieu, ceux-là, dit-il, vont » au Paradis de *Brama* pour y » jouir de l'immortalité. Vous

» ſuppoſez donc un lieu hors de
» ce monde, où les Juſtes re-
» çoivent la récompenſe de la
» vertu. » Le Brame ne repliqua
rien, & après quelques honnê-
tetés il ſe retira.

La nouvelle Chrétienté de *Bouccapouram* s'eſt fort accrue depuis deux ans, & entre autres elle s'eſt augmentée de la famille des *Reddis Tommavarou*, qui ſont en partie Fondateurs de l'Egliſe de *Madiggouba*. Il y a pluſieurs années que le Chef de cette famille étant violemment tourmenté du Démon, fut entierement guéri, auſſi-tôt qu'il eut reçu le Baptême, que le P. le Gac lui adminiſtra. Cependant, il ne ſurvêcut pas long-tems à cette grace. Quoiqu'une mort ſi prompte ſoit une épreuve dans l'Inde pour des Proſélytes, ils n'en furent pas moins attachés

à la Foi. Depuis ce tems-là, cette famille s'est augmentée jusqu'à près de deux cens personnes, & est devenue extrêmement riche. On y conserve encore l'usage que nous inspirons aux Chrétiens, sçavoir, de ne consentir au mariage de leurs filles, qu'à condition que leurs gendres se fassent Chrétiens, comme aussi de faire baptiser les filles des Gentils, qui entrent dans leur maison. Leur fidélité à observer cet usage, leur a attiré diverses persécutions, qu'ils ont surmonté par leur fermeté.

Ces *Reddis*, dont je parle, demeuroient à *Alomourou*, qui est de la dépendance d'*Anantapouram*. On les déféra aux Marattes, comme étant puissamment riches. *Madou Raioudou* Brame Maratte, qui étoit à la tête d'un Camp volant, alla assiéger la

Ville. Les *Reddis* qui en étoient les maîtres, comptant peu sur le secours du Prince, dont le Gouvernement étoit foible, prirent le parti de se défendre, & faisant des Habitans autant de Soldats, ils soûtinrent le siége pendant trois mois. Durant ce tems-là, il n'y eut pas un seul Chrétien de blessé, tandis que les ennemis perdirent une grande partie de leur Armée. Cependant, le Chef des *Reddis* Chrétiens se rendit à la Cour, pour exposer au Prince les besoins de la Citadelle. Le Prince lui donna des Armes en récompense de sa bravoure, & le fit conduire en triomphe par la Ville sur son propre Eléphant : mais au lieu de lui fournir le secours qu'il demandoit, il abusa lâchement de sa confiance, & le força de lui faire un Billet de six mille pistoles,

Aussi-tôt que le *Reddi* fut de retour à *Alomourou*, il assembla ses Freres, & après leur avoir rapporté la criante & honteuse vexation, que leurs richesses leur avoient attiré de la part de leur propre Prince, ils prirent de concert la résolution d'abandonner le Pays, & de retourner à *Rouccapouram*, d'où ils étoient sortis autrefois. L'exécution en étoit difficile. La multitude de leurs bestiaux, leurs effets, leur argent, & plus que tout cela, un grand nombre de petits enfans rendoient la marche périlleuse & embarrassante. Ils prirent le tems de la nuit, pour se dérober à la vigilance de leur Ennemi. Leur marche se fit heureusement dans le plus grand silence, & nul de leur suite ne fut surpris.

Quelque tems après leur depart, le Prince d'*Anantapouram*

en étant informé, leur envoya des Députés pour les engager à rester dans ses Etats ; mais cette Négociation ayant été inutile, il en envoya d'autres avec une Compagnie de Soldats, pour appuyer la Négociation. Ces seconds Députés arriverent trop tard, & les *Reddis* n'étoient plus sur les Terres du Prince. Ils avoient promis à Dieu en partant d'*Alomourou*, que s'ils échapoient à la vigilance de leurs Ennemis, & que s'ils obtenoient un établissement dans le lieu où ils se retiroient, ils y bâtiroient une Eglise à leurs frais. Ils continuerent paisiblement leur route, qui étoit de quatre-vingt lieues, & cette nombreuse famille arriva à *Bouccapouram* sans la moindre incommodité. Le Prince leur donna d'abord une Ferme du Domaine, & leur accor-

da ensuite d'autres Villages, dont le plus considérable est voisin de l'Eglise d'*Aricatla*.

Cette nouvelle Eglise, qui est à une journée de celle de *Bouccapouram*, est l'ouvrage d'un fervent Chrétien nommé Pierre *Ponnapati*. Il se trouva à *Bouccapouram*, lorsqu'on y construisoit l'Eglise : il étudia attentivement les principes de la Religion Chrétienne, & s'étant rendu à la vérité dès qu'il l'eut connue, il reçut le Baptême. Quand il fut de retour dans sa Ville, il eut à essuyer toute sorte de contradictions, soit de la part de sa famille, soit de la part de *Pappi Reddi* qui en étoit Gouverneur. Il songea d'abord à gagner sa famille, & il y réussit par ses ferventes exhortations, & par les leçons d'un Catéchiste qu'il avoit amené avec lui. Il eut plus

de peine à fléchir le Gouverneur : cependant il en vint à bout, & obtint son consentement pour l'établissement qu'il vouloit former, & son agrément pour faire venir un Missionnaire.

Le P. Gargam qui fut appellé, se rendit à *Aricatla* pour conférer avec le Gouverneur. Cette Ville est d'environ cinq à six mille Habitans. Le Démon, auquel ce Gouverneur bâtissoit actuellement un Temple, craignit un Concurrent aussi redoutable que le Dieu des Chrétiens. Les Brames qui l'avoient déja ébranlé, firent de nouveaux efforts à l'arrivée du Missionnaire : aussi le Pere le trouva-t'il tout-à-fait changé, & aux marques d'estime près, il n'en put recevoir aucune réponse positive. Le Pere voyant l'inutilité de ses raisons & de ses démarches, demanda au Gou-

verneur, pourquoi il l'avoit fait appeller, & s'il étoit permis à un homme de son rang, de se jouer d'un Missionnaire, qui venoit dans son Pays en qualité d'Ambassadeur du vrai Dieu ; que ce seroit un sujet de triomphe pour les ennemis de son culte, & qu'un semblable accueil retomboit sur le grand Maître qui l'avoit envoyé. « Ce grand Dieu, ajoûta-t'il, » nous ordonne de secouer la » poussiere de nos souliers con- » tre ceux qui refusent de nous » recevoir, » & comme il se mettoit en devoir d'exécuter cet ordre, le Gouverneur tout effrayé l'arrêta ; & changeant de langage, il donna son consentement de bonne grace. Il se fit même un changement si grand dans le cœur du Brame *Ramanna*, le principal Auteur de cette opposition, qu'il se chargea de prési-

der à la construction de l'Eglise.

Ces deux Eglises étant proche l'une de l'autre, s'entresoutiennent pour l'accroissement de la Foi. Celle de *Bouccapouram* eut bien-tôt plus de deux cens Chrétiens : & par l'arrivée des *Reddis* venus de *Maddiggouba*, celle d'*Aricatla* se trouve une Eglise toute formée. Elle commence déja à donner des Prosélytes. La curiosité ayant attiré à la nouvelle Eglise un Orphévre Linganiste, il disputa long-tems avec le Brame & le Catéchiste. Le Pere de la Johannie jugeant par ses discours, qu'il goûtoit les vérités Chrétiennes, entreprit sa Conversion. Dieu bénit son entreprise : l'Orphévre mit ce jour-là son *Lingam* à ses pieds. Un si prompt changement est, dans l'ordre des Conversions de l'Inde, une espece de Miracle ;

car de tous les Gentils, il n'y en a point de plus éloignés du Christianisme, que ceux qui sont de cette abominable Caste. Regis, (c'est le nom que ce Néophyte reçut au Baptême), s'est souvent distingué par la fermeté, avec laquelle il a soutenu les diverses persécutions domestiques, qui ne manquent guéres aux nouveaux Chrétiens.

La Conversion d'un autre Linganiste a quelque chose de plus singulier. Un Gentil qui, ayant entendu des Catéchistes, avoit pris quelque teinture des vérités de la Religion, s'avisa de parler de la Doctrine Chrétienne au Linganiste en termes méprisans, & d'un ton railleur. « Ils sont admirables, disoit-il, » ces Chrétiens, ils font le Pro» cès à tous nos Dieux, & ils les » traittent d'hommes, de pierres,

» d'animaux ; ils veulent qu'on » se borne dans le mariage à » une seule femme, qu'on ne » touche point au bien d'au- » trui, &c. Le Linganiste l'écouta tranquillement, & quand il eut achevé de parler, vous » me dites-là des choses surpre- » nantes, lui répondit-il, il faut » que ces Missionnaires soient » de grands hommes, puisqu'ils » prêchent une Religion si pure, & » si conforme à la droite raison : » je vous suis obligé des connois- » sances que vous m'en donnez, » & je vais de ce pas à l'Eglise » pour m'en faire mieux instruire. » Et en effet, il se fit présenter au » Missionnaire, lui remit son » Idole, écouta les instructions, » & reçut le Baptême.

A *Bouccapouram* un Enfant de huit ans, qui étoit Chrétien, se trouvant dans une Salle publi-

que, où les Principaux du lieu étoient assemblés, l'un d'eux se mit à railler sur la Religion. Le jeune Enfant repliqua sur le même ton : après quelques altercations de part & d'autre, on lui dit de montrer son Dieu. « Mon Dieu, » répondit l'Enfant, est le Créa» teur de tout l'Univers, il est » pur Esprit, & je ne puis vous le » montrer mais je vous mon» trerai bien le vôtre : » il prit en même tems une pierre, sur laquelle il barbouilla une face humaine, puis l'ayant posée gravement à terre, & avec un air de cérémonie, d'un coup de pied il la poussa loin de lui, en disant ; » voilà les Dieux que vous ado» rez. Tout le monde applaudit à la saillie du jeune Enfant, & le mauvais plaisant se retira couvert de honte & de confusion.

Une troupe de Maçons, dont les

les Chefs sont Chrétiens, bâtissoient la Chaussée d'un Etang à *Mondicallou*. Un *Dasseri* venu de *Ballapouram* leur ayant apperçu le Chapelet au col, crut que son titre de *Samaiacadou* ou de Chef des *Dasseris*, lui donnoit le droit d'inquiéter par tout les ennemis de ses Dieux : il leur chercha querelle, & après bien des menaces, il leur défendit de puiser de l'eau. « Comment, dit » l'un d'eux, c'est nous qui tra-» vaillons à cet Etang, & vous » nous empêcherez de nous y » désaltérer ? » Il alla à l'instant porter sa plainte au Gouverneur qui est parent du Prince. Celui-ci fit appeller le *Dasseri*, & les fit disputer ensemble. La conclusion fut que le Gouverneur irrité contre le *Dasseri* le chassa de sa présence, & qu'il présenta le Bethel au Chrétien, ce qui

dans cette circonſtance étoit pour lui une aſſurance d'affection, & une marque d'honneur.

Les mêmes Chrétiens ayant été employés par un Brame Miniſtre d'Etat, à réparer la Chauſſée d'un autre Etang, en la chargeant de terre pour l'affermir, enterrerent à deſſein un nombre de petites Idoles, que les Gentils ont coûtume d'y placer. Le Brame étant venu examiner l'Ouvrage, « je ne vois plus, dit-il, » nos Dieux, qu'en avez-vous » fait ? Je ne comprens pas bien » ce que vous me demandez, » répondit le Chef des Chré- » tiens : à la vérité j'ai remarqué » en cet endroit un amas de pier- » res, que j'ai trouvé propres à » fortifier la Chauſſée : mais des » Dieux, je n'en ai point vû. » C'étoit cela même, reprit le » Brame, que tu devois reſpec-

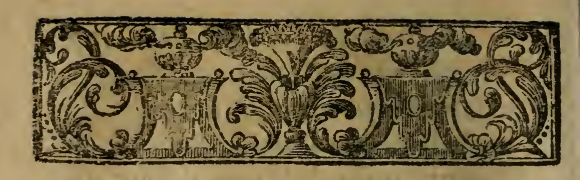
» ter : ignorois - tu que ce ſont
» nos Dieux ? Je m'y connois au-
» tant que perſonne , dit le Ma-
» çon , puiſque c'eſt mon métier ,
» & vous pouvez m'en croire ;
» c'étoit certainement des pier-
» res. Mais puiſque vous voulez
» que ce ſoient des Dieux , ils
» ſçauront bien reprendre leur
» place. » Un autre Brame lui
ayant apperçu un Chapelet, dit
au Brame Miniſtre : « A quoi
» vous amuſez-vous ? Ne voyez-
» vous pas que c'eſt un Chré-
» tien , & ignorez-vous quel eſt
» le mépris que les Chrétiens
» font de nos Dieux ? » La choſe
en demeura-là , & on ne les in-
quiéta point.

Je finis , mon R. P. , cette
longue Lettre , en vous appre-
nant la mort du P. Lavernhe ,
que l'excès de ſes travaux ont
conſumé en trois ou quatre ans

paſſés dans cette Miſſion. Il joignoit à une grande piété, un zéle qui ne lui permettoit pas de ſe modérer dans les exercices les plus fatigans & les plus ruineux, d'une Miſſion par elle-même ſi dure & ſi pénible. Il eſt le premier des Miſſionnaires, qui ait fait faire les exercices de S. Ignace aux Catéchiſtes & aux Chrétiens. Son Egliſe étoit une de celles où il s'adminiſtroit le plus de Baptêmes. Le ſoin qu'il prenoit à convertir les Infidéles, & à former les Néophytes, ſes fréquens voyages, le concours des Fêtes, & l'ardeur dont il animoit les fonctions de ſon Miniſtere, terminerent bien-tôt ſon ſacrifice. Il ſe rendit trop tard à Pontichery, où les remedes ne purent diſſiper la langueur qu'il avoit contractée : elle ſervit à le diſpoſer à une mort pré-

cieuse, par les sentimens de prédestiné qui le sanctifierent jusqu'au dernier soupir, & qui laisserent après lui une odeur de vertu, qui subsistera long-tems dans cette Mission. J'ai l'honneur d'être, &c.





LETTRE
DU PERE SEBASTIEN
RASLES,
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS
DANS LA NOUVELLE FRANCE.

A Monsieur son Frere.

A Nanrantsouak ce 12 Octobre 1723.



Monsieur et tre's-cher Frere,

La Paix de Notre Seigneur.

Je ne puis me refuser plus longtems aux aimables instances que

vous me faites dans toutes vos Lettres, de vous informer un peu en détail de mes occupations, & du caractere des Nations Sauvages, au milieu desquelles la Providence m'a placé depuis tant d'années. Je le fais d'autant plus volontiers, qu'en me conformant sur cela à des desirs si empressés de votre part, je satisfais encore plus à votre tendresse, qu'à votre curiosité.

Ce fut le 23. de Juillet de l'année 1689. que je m'embarquai à la Rochelle, & après trois mois d'une navigation assez heureuse, j'arrivai à Quebec le 13. d'Octobre de la même année. Je m'appliquai d'abord à apprendre la Langue de nos Sauvages. Cette Langue est très-difficile : car il ne suffit pas d'en étudier les termes & leur signification, & de se faire une provision de mots

& de phrases, il faut encore sçavoir le tour & l'arrangement que les Sauvages leur donnent, ce que l'on ne peut guéres attraper que par le commerce & la fréquentation de ces Peuples.

J'allai donc demeurer dans un Village de la Nation *Abnakise*, situé dans une Forêt, qui n'est qu'à trois lieues de Quebec. Ce Village étoit habité par deux cens Sauvages, presque tous Chrétiens. Leurs Cabanes étoient rangées à peu près comme les maisons dans les Villes : une enceinte de pieux hauts & serrés, formoient une espece de muraille, qui les mettoit à couvert des incursions de leurs Ennemis.

Leurs Cabanes sont bien-tôt dressées : ils plantent des perches qui se joignent par le haut, & ils les revêtent de grandes écorces. Le feu se fait au milieu de

la Cabane, ils étendent tout autour des nattes de jonc, sur lesquelles ils s'asseyent pendant le jour, & prennent leur repos pendant la nuit.

L'habillement des hommes consiste en une casaque de peau, ou bien en une piece d'étoffe rouge ou bleue. Celui des femmes est une couverture qui leur prend depuis le col jusqu'au milieu des jambes, & qu'elles ajustent assez proprement. Elles mettent une autre couverture sur la tête qui leur descend jusqu'aux pieds, & qui leur sert de manteau. Leur bas ne vont que depuis le genou jusqu'à la cheville du pied. Des chaussons faits de peau d'Elan, & garnis en dedans de poil ou de laine, leur tiennent lieu de souliers. Cette chaussure leur est absolument nécessaire pour s'ajuster aux raquettes, par le

moyen desquelles ils marchent commodément sur la neige. Ces raquettes faites en figure de losange, ont plus de deux pieds de longueur, & sont larges d'un pied & demi. Je ne croyois pas que je pusse jamais marcher avec de pareilles machines : lorsque j'en fis l'essai, je me trouvai tout-à-coup si habile, que les Sauvages ne pouvoïent croire, que ce fût la premiere fois que j'en faisois usage.

L'invention de ces raquettes est d'une grande utilité aux Sauvages, non seulement pour courir sur la neige, dont la terre est couverte une grande partie de l'année, mais encore pour aller à la chasse des Bêtes, & sur-tout de l'Orignac : ces Animaux plus gros que les plus gros Bœufs de France, ne marchent qu'avec peine sur la neige, ainsi il n'est

pas difficile aux Sauvages de les atteindre, & souvent avec un simple couteau attaché au bout d'un bâton, ils les tuent, se nourrissent de leur chair, & après avoir bien passé leur peau, en quoi ils sont habiles, ils en trafiquent avec les François & les Anglois, qui leur donnent en échange des Casaques, des Couvertures, des Chaudieres, des Fusils, des Haches, & des Couteaux.

Pour vous donner l'idée d'un Sauvage, représentez-vous un grand homme fort, agile, d'un teint bazané, sans barbe, avec des cheveux noirs, & dont les dents sont plus blanches que l'yvoire. Si vous voulez le voir dans ses ajustemens, vous ne lui trouverez pour toute parure, que ce qu'on nomme des Rassades : c'est une espece de Coquillage,

ou de pierre, qu'on façonne en forme de petits grains, les uns blancs, les autres noirs, qu'on enfile de telle ſorte, qu'ils repréſentent diverſes figures très-régulieres qui ont leur agrément. C'eſt avec cette Raſſade que nos Sauvages nouent & treſſent leurs cheveux ſur les oreilles & par derriere ; ils s'en font des pendants d'oreilles, des colliers, des jarretieres, des ceintures larges de cinq à ſix pouces, & avec cette ſorte d'ornemens ils s'eſtiment beaucoup plus, que ne fait un Européan avec tout ſon or & ſes pierreries.

L'occupation des hommes eſt la chaſſe ou la guerre. Celle des femmes eſt de reſter au Village, & d'y faire avec de l'écorce des Paniers, des Sacs, des Boëtes, des Ecuelles, des Plats, &c. Elles couſent l'écorce avec des ra-

cines, & en font divers meubles fort proprement travaillés. Les Canots se font pareillement d'une seule écorce, mais les plus grands ne peuvent guéres contenir que six ou sept personnes.

C'est avec ces Canots faits d'une écorce, qui n'a guéres que l'épaisseur d'un écu, qu'ils passent des bras de Mer, & qu'ils navigent sur les plus dangéreuses Rivieres, & sur des Lacs de quatre à cinq cens lieues de tour. J'ai fait ainsi plusieurs voyages sans avoir jamais couru aucun risque. Il n'est arrivé qu'une seule fois, qu'en traversant le Fleuve Saint Laurent, je me trouvai tout à coup enveloppé de monceaux de glaces d'une énorme grandeur, & le Canot en fut crévé ; aussi-tôt les deux Sauvages, qui me conduisoient, s'écrierent : « Nous sommes morts,

» c'en eſt fait, il faut périr ». Cependant faiſant un effort, ils ſauterent ſur une de ces glaces flottantes. Je fis comme eux, & après avoir tiré le Canot nous le portâmes juſqu'à l'extrêmité de cette glace. Là il fallut nous remettre dans le Canot pour gagner un autre glaçon, & c'eſt ainſi que ſautant de glaçons en glaçons, nous arrivâmes enfin au bord du Fleuve, ſans autre incommodité que d'être bien mouillés & tranſis de froid.

Rien n'égale la tendreſſe que les Sauvages ont pour leurs Enfans. Dès qu'ils ſont nés, ils les mettent ſur un petit bout de planche couverte d'une étoffe & d'une petite peau d'Ours, dans laquelle ils les enveloppent, & c'eſt-là leur Berceau. Les meres les portent ſur le dos, d'une maniere commode pour les Enfans & pour elles.

A peine les Garçons commencent-ils à marcher, qu'ils s'exercent à tirer de l'Arc : ils y deviennent si adroits, qu'à l'âge de dix ou douze ans, ils ne manquent pas de tuer l'Oiseau qu'ils tirent. J'en ai été surpris, & j'aurois peine à le croire, si je n'en avois pas été témoin.

Ce qui me révolta le plus, lorsque je commençai à vivre avec les Sauvages, ce fut de me voir obligé de prendre avec eux mes repas : rien de plus dégoûtant ; après avoir rempli de viandes leur chaudiere, ils la font bouillir tout au plus trois quarts d'heure, après quoi ils la retirent de dessus le feu, ils la servent dans des écuelles d'écorce, & la partagent à tous ceux qui sont dans leur Cabane. Chacun mord dans cette viande comme on feroit dans un mor-

ceau de pain. Ce ſpectacle ne me donnoit pas beaucoup d'appétit, & ils s'apperçurent bien-tôt de ma répugnance. *Pourquoi ne mange-tu pas*, me dirent-ils? Je leur répondis que je n'étois point accoûtumé à manger ainſi la viande, ſans y joindre un peu de pain. *Il faut te vaincre*, *me répliquerent-ils*, *cela eſt-il ſi difficile à un Patriarche qui ſçait prier parfaitement? Nous nous ſurmontons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas.* Alors il n'y a plus à délibérer, il faut bien ſe faire à leurs manieres & à leurs uſages, afin de mériter leur confiance, & les gagner à Jeſus-Chriſt.

Leurs repas ne ſont pas réglés comme en Europe, ils vivent au jour la journée. Tandis qu'ils ont de quoi faire bonne chere, ils en profitent, ſans ſe mettre en peine

s'ils auront de quoi vivre les jours ſuivans.

Ils aiment paſſionnément le tabac ; hommes, femmes, filles, tous fument preſque continuellement. Leur donner un morceau de tabac, c'eſt leur faire plus de plaiſir, que de leur donner leur péſant d'or.

Au commencement de Juin, & lorſque la neige eſt preſque toute fondue, ils ſément du *Skamgnar*, c'eſt ce que nous appellons du bled de Turquie, ou du bled d'Inde. Leur façon de le ſemer eſt de faire avec les doigts, ou avec un petit bâton, différens trous en terre, & de jetter dans chacun huit ou neuf grains, qu'ils couvrent de la même terre, qu'ils ont tirée pour faire le trou. Leur récolte ſe fait à la fin d'Août.

C'eſt au milieu de ces Peuples, qui paſſent pour les moins groſ-

ſiers de tous nos Sauvages, que je fis l'apprentiſſage de Miſſionnaire. Ma principale occupation fut l'étude de leur langue : elle eſt très-difficile à apprendre, ſurtout quand on n'a point d'autres maîtres que des Sauvages. Ils ont pluſieurs caracteres qu'ils n'expriment que du goſier, ſans faire aucun mouvement des lévres; *ou*, par exemple, eſt de ce nombre, & c'eſt pourquoi en l'écrivant, nous le marquons par le chiffre 8, pour le diſtinguer des autres caracteres. Je paſſois une partie de la journée dans leurs Cabanes à les entendre parler. Il me falloit apporter une extrême attention, pour combiner ce qu'ils diſoient, & en conjecturer la ſignification : quelquefois je rencontrois juſte, le plus ſouvent je me trompois, parce que n'étant point fait au manege de leurs lettres gutturales, je

ne répétois que la moitié du mot, & par-là je leur apprêtois à rire.

Enfin, après cinq mois d'une continuelle application, je vins à bout d'entendre tous leurs termes, mais cela ne suffisoit pas pour m'exprimer selon leur goût : j'avois encore bien du chemin à faire, pour attraper le tour & le génie de la Langue, qui est tout-à-fait différent du génie & du tour de nos Langues d'Europe. Pour abréger le tems, & me mettre plûtôt en état d'exercer mes fonctions, je fis choix de quelques Sauvages, qui avoient le plus d'esprit, & qui parloient le mieux. Je leur disois grossierement quelques articles du Catéchisme ; & eux me les rendoient dans toute la délicatesse de leur Langue ; je les mettois aussitôt sur le papier, & par ce moyen je me fis en assez peu de tems un Dic-

tionnaire & un Catéchifme, qui contenoit les principes & les Myftéres de la Religion.

On ne peut difconvenir que la Langue des Sauvages n'ait de vrayes beautés, & je ne fçai quoi d'énergique dans le tour & la maniere dont ils s'expriment. Je vais vous en apporter un exemple. Si je vous demandois, pourquoi Dieu vous a créé ? Vous me répondriez, que c'eft pour le connoître, l'aimer, & le fervir, & par ce moyen mériter la gloire éternelle. Que je faffe la même queftion à un Sauvage, il me répondra ainfi dans le tour de fa langue : le Grand Génie a penfé de nous : Qu'ils me connoiffent, qu'ils m'aiment, qu'ils m'honorent, & qu'ils m'obéiffent ; pour lors je les ferai entrer dans mon illuftre félicité. Si je voulois vous dire dans leur ftyle, que vous au-

riez bien de la peine à apprendre la Langue ſauvage, voici comme il faudroit m'exprimer : Je penſe de vous, mon cher Frere ; qu'il aura de peine à apprendre la Langue ſauvage ?

La langue des Hurons eſt la maîtreſſe Langue des Sauvages, & quand on la poſſede, en moins de trois mois on ſe fait entendre aux cinq Nations Iroquoiſes. C'eſt la plus majeſtueuſe & en même tems la plus difficile de toutes les Langues des Sauvages. Cette difficulté ne vient pas ſeulement de leurs lettres gutturales, mais encore plus de la diverſité des accens ; car ſouvent deux mots compoſés des mêmes caracteres, ont des ſignifications toutes différentes. Le Pere Chaumont, qui a demeuré cinquante ans parmi les Hurons, en a compoſé une Grammaire, qui eſt fort

utile à ceux qui arrivent nouvellement dans cette Miſſion. Néanmoins un Miſſionnaire eſt heureux, lorſqu'avec ce ſecours, après dix ans d'un travail conſtant, il s'exprime élégamment dans cette Langue.

Chaque Nation ſauvage a ſa Langue particuliere: ainſi les Abnakis, les Hurons, les Iroquois, les Algonkins, les Illinois, les Miamis, &c. ont chacun leur langage. On n'a point de Livres pour apprendre ces Langues, & quand on en auroit, ils ſeroient aſſez inutiles: l'uſage eſt le ſeul maître qui puiſſe nous inſtruire. Comme j'ai travaillé dans quatre Miſſions différentes de Sauvages; ſçavoir, parmi les Abnakis, les Algonkins, les Hurons, & les Illinois, & que j'ai été obligé d'apprendre ces différentes Langues, je vais vous en

donner un échantillon, afin que vous connoissiez le peu de rapport qu'elles ont entre elles. Je choisis la Strophe d'un Hymne du S. Sacrement, qu'on chante d'ordinaire pendant la Messe à l'Elévation de la sainte Hostie, & qui commence par ces mots, *O salutaris Hostia.* Telle est la Traduction en vers de cette Strophe dans les quatre Langues de ces différentes Nations.

En Langue Abnakise.

Kighist 8i-nuanur8inns
Spem kik papili go ii damek
Nemiani 8i k8idan ghabenk
Taha saii grihine.

En Langue Algonkine.

K8erais Jesus teg8senam
Nera 8eul ka stisian
Ka rio vllighe miang
Vas mama vik umong.

En Langue Huronne.

Jeſ8s 8to etti x'ichie
8to etti ſkuaalichi-axe
J chierche axera8enſta
D'aotierti xeata-8ien.

En Langue Illinoiſe.

Pekiziane manet 8e
Piaro nile hi Nanghi
Keninama 8i 8 Kangha
Mero 8inang 8ſiang hi.

Ce qui ſignifie en François : O Hoſtie ſalutaire, qui es continuellement immolée, & qui donnes la vie, toi par qui on entre dans le Ciel, nous ſommes tous attaqués, ça fortifie-nous.

Il y avoit près de deux ans que je demeurois chez les Abnakis, lorſque je fus rappelé par mes

mes Supérieurs : ils me destinerent à la Mission des Illinois, qui venoient de perdre leur Missionnaire. J'allai donc à Québec, où après avoir employé trois mois à étudier la Langue Algonkine, je m'embarquai le treize d'Août dans un Canot, pour me rendre chez les Illinois ; leur Pays est éloigné de Québec de plus de huit cens lieues. Vous jugez bien qu'un si long voyage dans ces Terres Barbares, ne se peut faire sans courir de grands risques, & sans souffrir beaucoup d'incommodités. J'eus à traverser des Lacs d'une étendue immense, & où les tempêtes sont aussi fréquentes que sur la Mer. Il est vrai qu'on a l'avantage de mettre pied à terre tous les soirs, mais l'on est heureux lorsqu'on trouve quelque roche platte, où l'on puisse passer la nuit. Quand

il tombe de la pluye, l'unique moyen de s'en garantir, eſt de ſe mettre ſous le Canot renverſé.

On court encore de plus grands dangers ſur les Rivieres, principalement dans les endroits, où elles coulent avec une extrême rapidité. Alors le Canot vole comme un trait, & s'il vient à toucher quelqu'un des rochers qui s'y trouvent en quantité, il ſe briſe en mille piéces : ce malheur arriva à quelques-uns de ceux qui m'accompagnoient dans d'autres Canots ; & c'eſt par une protection ſinguliere de la bonté Divine, que je n'éprouvai pas le même ſort, car mon Canot donna pluſiéurs fois contre ces rochers, ſans en recevoir le moindre dommage.

Enfin, on riſque de ſouffrir ce que la faim a de plus cruel : la longueur & la difficulté de ces

ſortes de voyages, ne permettent d'emporter avec ſoi qu'un ſac de Bled de Turquie : on ſuppoſe que la chaſſe fournira ſur la route de quoi vivre, mais ſi le gibier y manque, on ſe trouve expoſé à pluſieurs jours de jeûne. Alors toute la reſſource qu'on a, eſt de chercher une eſpece de feuilles que les Sauvages nomment *Kengneſſanach*, & les François *Tripes de roches.* On les prendroit pour du cerfeuil, dont elles ont la figure, ſi elles n'étoient pas beaucoup plus larges. On les ſert ou bouillies, ou roties ; celles-ci, dont j'ai mangé, ſont moins dégoûtantes.

Je n'eus pas à ſouffrir beaucoup de la faim juſqu'au Lac des Hurons : mais il n'en fut pas de même de mes Compagnons de voyage : le mauvais tems ayant diſperſé leurs Canots, ils ne pu-

rent me joindre. J'arrivai le premier à *Missilimakinak*, d'où je leur envoyai des vivres, sans quoi ils seroient morts de faim. Ils avoient passé sept jours sans autre nourriture, que celle d'un Corbeau, qu'ils avoient tué plûtôt par hazard que par adresse, car ils n'avoient pas la force de se soûtenir.

La saison étoit trop avancée pour continuer ma route jusqu'aux Illinois, d'où j'étois encore éloigné d'environ quatre cens lieues. Ainsi il me fallut rester à *Missilimakinak*, où il y avoit deux de nos Missionnaires, l'un parmi les Hurons, & l'autre chez les *Outaouacks*. Ceux-ci sont fort superstitieux & très-attachés aux Jongleries de leurs Charlatans. Ils s'attribuent une origine aussi insensée que ridicule. Ils prétendent sortir de trois Familles,

& chaque Famille est composée de cinq cens personnes.

Les uns sont de la Famille de *Michabou*, c'est-à-dire, du Grand Liévre. Ils prétendent que ce Grand Liévre étoit un homme d'une prodigieuse grandeur; qu'il tendoit des filets dans l'eau à dix-huit brasses de profondeur; & que l'eau lui venoit à peine aux aisselles; qu'un jour pendant le Déluge, il envoya le Castor pour découvrir la terre, mais que cet animal n'étant point revenu, il fit partir la Loutre, qui rapporta un peu de terre couverte d'écumes; qu'il se rendit à l'endroit du Lac où se trouvoit cette terre, laquelle formoit une petite Isle; qu'il marcha dans l'eau tout à l'entour, & que cette Isle devint extraordinairement grande. C'est pour quoi ils lui attribuent la création de la Terre.

Ils ajoûtent, qu'après avoir achevé cet Ouvrage, il s'envola au Ciel, qui eſt ſa demeure ordinaire, mais qu'avant que de quitter la Terre, il ordonna, que quand ſes Deſcendans viendroient à mourir, on brûleroit leurs corps, & qu'on jetteroit leurs cendres en l'air, afin qu'ils puſſent s'élé-ver plus aiſément vers le Ciel; que s'ils y manquoient, la neige ne ceſſeroit pas de couvrir la Terre, que leurs Lacs & leurs Rivieres demeureroient glacées, & que ne pouvant point pêcher de poiſſons, qui eſt leur nourriture ordinaire, ils mourroient tous au Printems.

En effet, il y a peu d'années que l'hiver ayant beaucoup plus duré qu'à l'ordinaire, ce fut une conſternation générale parmi les Sauvages de la Famille du Grand Liévre. Ils eurent recours à leurs

Jongleries accoûtumées, ils s'assemblerent plusieurs fois, pour aviser aux moyens de dissiper cette neige ennemie, qui s'obstinoit à demeurer sur la terre, lorsqu'une vieille Femme s'approchant d'èux: « Mes Enfans, leur dit-» elle, vous n'avez pas d'esprit, » vous sçavez les ordres qu'a laissés le Grand Liévre, de brûler » les corps morts, & de jetter » leurs cendres au vent, afin » qu'ils retournent plus promptement au Ciel leur patrie, & » vous avez négligé ces ordres, en » laissant à quelques journées d'ici un homme mort sans le brûler, comme s'il n'étoit pas de » la Famille du Grand Liévre. » Reparez incessamment votre » faute, ayez soin de le brûler, si » vous voulez que la neige se dissipe. Tu as raison, notre Mere, » répondirent-ils, tu as plus d'es-

» prit que nous, & le conseil que » tu nous donnes, nous rend la » vie. » Aussi-tôt ils députerent vingt-cinq hommes pour aller brûler ce corps; ils employerent environ quinze jours dans ce voyage; pendant ce tems-là le dégel vint, & la neige se dissipa. On combla d'éloges & de présens la vieille Femme qui avoit donné l'avis, & cet événement, tout naturel qu'il étoit, servit beaucoup à les entretenir dans leur folle & superstitieuse crédulité.

La seconde Famille des *Outaouaks* prétend être sortie de *Namepich*, c'est-à-dire, de la Carpe. Ils disent qu'une Carpe ayant fait des œufs sur le bord de la Riviere, & le Soleil y ayant dardé ses rayons, il s'en forma une Femme, de laquelle ils sont descendus; ainsi ils se disent de

la Famille de la Carpe.

La troisiéme Famille des *Outaouaks* attribue son origine à la patte d'un *Machova*, c'est-à-dire, d'un Ours, & ils se disent de la famille de l'Ours, mais sans expliquer de quelle maniere ils en sont sortis. Lorsqu'ils tuent quelqu'un de ces animaux, ils lui font un festin de sa propre chair; ils lui parlent, ils le haranguent: « N'aye point de pen-» sée contre nous, lui disent-ils, » parce que nous t'avons tué: » tu as de l'esprit, tu vois que » nos Enfans souffrent la faim, » ils t'aiment, ils veulent te faire » entrer dans leurs corps, ne t'est-» il pas glorieux d'être mangé par » des Enfans de Capitaine?

Il n'y a que la Famille du Grand Liévre qui brûle les Cadavres, les deux autres Familles les enterrent. Quand quelque Capitai-

ne eſt décédé, on prépare un vaſte Cercueil, où après avoir couché le corps revêtu de ſes plus beaux habits, on y renferme avec lui ſa couverture, ſon fuſil, ſa proviſion de poudre & de plomb, ſon arc, ſes fléches, ſa chaudiere, ſon plat, des vivres, ſon caſſe-tête, ſon calumet, ſa boëte de vermillon, ſon miroir, des colliers de porcelaine, & tous les préſens, qui ſe ſont faits à ſa mort ſelon l'uſage. Ils s'imaginent qu'avec cet équipage, il fera plus heureuſement ſon voyage en l'autre monde, & qu'il ſera mieux reçu des grands Capitaines de la Nation, qui le conduiront avec eux dans un lieu de délices.

Tandis que tout s'ajuſte dans le Cercueil, les parens du mort aſſiſtent à la cérémonie en pleurant à leur maniere, c'eſt-à-dire, en chantant d'un ton lugubre, &

remuant en cadence un bâton, auquel ils ont attaché plusieurs petites sonnettes.

Où la superstition de ces Peuples paroît la plus extravagante, c'est dans le Culte qu'ils rendent à ce qu'ils appellent leur *Manitou* : comme ils ne connoissent guéres que les Bêtes avec lesquelles ils vivent dans les Forêts, ils imaginent dans ces Bêtes, ou plûtôt dans leurs peaux, ou dans leur plumage, une espece de génie qui gouverne toutes choses, & qui est le Maître de la vie & de la mort. Il y a, selon eux, des *Manitous* communs à toute la Nation, & il y en a de particuliers pour chaque personne. *Oussakita*, disent-ils, est le Grand *Manitou* de toutes les Bêtes, qui marchent sur la terre, ou qui volent dans l'air. C'est lui qui les gouverne. Ainsi lorsqu'ils vont

à la Chasse, ils lui offrent du tabac, de la poudre, du plomb, & des peaux bien apprêtées, qu'ils attachent au bout d'une perche, & l'élévent en l'air, « *Oussakita*,
» lui disent-ils, nous te donnons
» à fumer, nous t'offrons de quoi
» tuer des Bêtes, daigne agréer
» ces présens, & ne permets pas
» qu'elles échappent à nos traits;
» laisse nous en tuer en grand
» nombre, & des plus grasses,
» afin que nos Enfans ne man-
» quent ni de vêtemens, ni de
» nourriture.

Ils nomment *Michibichi* le *Manitou* des Eaux & des Poissons, & ils lui font un Sacrifice à peu près semblable, lorsqu'ils vont à la Pêche, ou qu'ils entreprennent un voyage. Ce Sacrifice consiste à jetter dans l'eau du Tabac, des Vivres, des Chaudieres, en lui demandant

que les eaux de la Riviere coulent plus lentement, que les Rochers ne brisent pas leurs Canots, & qu'il leur accorde une Pêche abondante.

Outre ces *Manitous* communs, chacun a le sien particulier, qui est un Ours, ou un Castor, ou une Outarde, ou quelque Bête semblable. Ils portent la peau de cet Animal à la Guerre, à la Chasse, & dans leurs Voyages, se persuadant qu'elle les préservera de tout danger, & qu'elle les fera réussir dans leurs entreprises.

Quand un Sauvage veut se donner un *Manitou*, le premier Animal qui se présente à son imagination durant le sommeil, est d'ordinaire celui sur lequel tombe son choix : il tue une Bête de cette espece, il met sa peau, ou son plumage, si c'est un Oi-

ſeau, dans le lieu le plus honorable de ſa Cabane, il prépare un Feſtin en ſon honneur, pendant lequel il lui fait ſa Harangue dans les termes les plus reſpectueux, après quoi il eſt reconnu pour ſon *Manitou.*

Auſſi-tôt que je vis arriver le Printems, je partis de *Miſſilimakinac* pour me rendre chez les Illinois. Je trouvai ſur ma route pluſieurs Nations ſauvages, entre autres les *Maskoutings*, les *Jakis*, les *Omikoues*, les *Iripegouans*, les *Outagamis*, &c. Toutes ces Nations ont leur langage particulier, mais pour tout le reſte, ils ne différent en rien des *Outaouaks*. Un Miſſionnaire qui demeure à la Baye des Puants, fait de tems en tems des excurſions parmi ces Sauvages, pour les inſtruire des vérités de la Religion.

Après quarante jours de marche, j'entrai dans la Riviere des Illinois, & ayant avancé 50. lieues, j'arrivai à leur premier Village, qui étoit de trois cens Cabanes, toutes de quatre ou cinq feux. Un feu est toujours pour deux Familles. Ils ont onze Villages de leur Nation. Dès le lendemain de mon arrivée je fus invité par le principal Chef à un grand repas, qu'il donnoit aux plus considérables de la Nation. Il avoit fait pour cela tuer plusieurs Chiens : un pareil Festin passe parmi les Sauvages pour un festin magnifique, c'est pourquoi, on le nomme le Festin des Capitaines. Les cérémonies qu'on y observe, sont les mêmes parmi toutes ces Nations. C'est d'ordinaire dans ces sortes de Festins, que les Sauvages délibérent sur leurs affaires les plus importan-

tes, comme, par exemple, lorſqu'il s'agit, ou d'entreprendre la Guerre contre leurs voiſins, ou de la terminer par des propoſitions de Paix.

Quand tous les Conviés furent arrivés, ils ſe rangerent tout autour de la Cabane, s'aſſéyant ou ſur la terre nue, ou ſur des nattes. Alors le Chef ſe leva, & commença ſa Harangue. Je vous avoue que j'admirai ſon flux de paroles, la juſteſſe & la force des raiſons qu'il expoſa, le tour éloquent qu'il leur donna, le choix & la délicateſſe des expreſſions dont il orna ſon Diſcours. Je ſuis perſuadé que ſi j'euſſe mis par écrit ce que ce Sauvage nous dit ſur le champ & ſans préparation, vous conviendriez ſans peine, que les plus habiles Européans, après beaucoup de méditation & d'étude, ne pourroient guéres

composer un Discours plus solide & mieux tourné.

La Harangue finie, deux Sauvages qui faisoient la fonction d'Ecuyers, distribuerent les plats à toute l'Assemblée, & chaque plat étoit pour deux Conviés : ils mangerent en s'entretenant ensemble de choses indifférentes; & quand le repas fut fini, ils se retirerent, emportant, selon leur coûtume, ce qu'il y avoit de reste dans leurs plats.

Les Illinois ne donnent point de ces Festins qui sont en usage chez plusieurs autres Nations Sauvages, où l'on est obligé de manger tout ce qui a été servi, dût-on en créver. Lorsqu'il s'y trouve quelqu'un qui n'a pas la force d'observer cette Loi ridicule, il s'adresse à celui des Conviés, qu'il sçait être de meilleur appetit : « Mon Frere, lui

» dit-il, aye pitié de moi, je ſuis » mort, ſi tu ne me donnes la » vie. Mange ce qui me reſte, » je te ferai préſent de telle choſe. C'eſt l'unique moyen qu'ils ayent de ſortir d'embarras.

Les Illinois ne ſe couvrent que vers la ceinture, & du reſte ils vont tout nuds : divers compartimens de toutes ſortes de figures, qu'ils ſe gravent ſur le corps d'une maniere inéfaçable, leur tiennent lieu de vêtemens. Il n'y a que dans les viſites qu'ils font, ou lorſqu'ils aſſiſtent à l'Egliſe, qu'ils s'enveloppent d'une Couverture de peau paſſée pendant l'Eté, & durant l'Hyver d'une peau paſſée, avec le poil qu'ils y laiſſent, pour ſe tenir plus chaudement. Ils s'ornent la tête de plumes de diverſes couleurs, dont ils font des guirlandes & des couronnes, qu'ils ajuſ-

tent assez proprement : ils ont soin sur-tout de se peindre le visage de diverses couleurs, mais sur-tout de vermillon ; ils portent des colliers & des pendans d'oreilles faits de petites pierres, qu'ils taillent en forme de pierres précieuses : il y en a de bleues, de rouges, & de blanches comme de l'albâtre : à quoi il faut ajoûter une plaque de Porcelaine, qui termine le collier. Les Illinois se persuadent que ces bizarres ornemens leur donnent de la grace, & leur attirent du respect.

Lorsque les Illinois ne sont point occupés à la Guerre, ou à la Chasse, leur tems se passe ou en jeux, ou dans les festins, ou à la danse. Ils ont de deux sortes de danse; les unes qui se font en signe de réjouissance, & ausquelles ils invitent les Femmes &

les Filles les plus diſtinguées ; les autres ſe font pour marquer leur triſteſſe à la mort des plus conſidérables de leur Nation. C'eſt par ces danſes qu'ils prétendent honorer le défunt, & eſſuyer les larmes de ſes parens. Tous ont droit de faire pleurer de la ſorte la mort de leurs proches, pourvû qu'ils faſſent des préſens à cette intention : les danſes durent plus ou moins de tems, à proportion du prix & de la valeur des préſens, & enſuite on les diſtribue aux Danſeurs. Leur coûtume n'eſt pas d'enterrer les morts ; ils les enveloppent dans des peaux, & les attachent par les pieds & par la tête au haut des arbres.

Hors le tems des jeux, des feſtins & des danſes, les hommes demeurent tranquilles ſur leurs nattes, & paſſent le tems, ou à

dormir, ou à faire des Arcs, des Fléches, des Calumets, & autres choses de cette nature. Pour ce qui est des femmes, elles travaillent depuis le matin jusqu'au soir comme des Esclaves. C'est à elles à cultiver la terre, & à semer le bled d'Inde pendant l'Eté ; & dès que l'Hyver commence, elles sont occupées à faire des Nattes, à passer des Peaux, & à beaucoup d'autres sortes d'ouvrages ; car leur principal soin, est de pourvoir la Cabane de tout ce qui y est nécessaire.

De toutes les Nations de Canada, il n'y en a point qui vivent dans une si grande abondance de toutes choses que les Illinois : leurs Rivieres sont couvertes de Cygnes, d'Outardes, de Canards, & de Sarcelles. A peine fait-on une lieue, qu'on

trouve une multitude prodigieuſe de Coqs d'Inde, qui vont par troupes, quelquefois au nombre de deux cens. Ils ſont plus gros que ceux qu'on voit en France. J'ai eu la curioſité d'en peſer, qui étoient du poids de trente-ſix livres. Ils ont au col une eſpéce de barbe de crin longue d'un demi pied.

Les Ours & les Cerfs y ſont en très-grande quantité; on y voit auſſi une infinité de Bœufs & de Chevreuils : il n'y a point d'année qu'on ne tue plus de mille Chevreuils, & plus de deux mille Bœufs : on voit dans des Prairies à perte de vûe des quatre à cinq mille Bœufs qui y paiſſent. Ils ont une boſſe ſur le dos, & la tête extrêmement groſſe. Leur poil, excepté celui de la tête, eſt friſé & doux comme de la laine; la chair en eſt naturel-

lement salée, & elle est si légere, que bien qu'on la mange toute crue, elle ne cause aucune indigestion. Lorsqu'ils ont tué un Bœuf qui leur paroît trop maigre, ils se contentent d'en prendre la Langue, & en vont chercher un plus gras.

Les fléches sont les principales armes dont ils se servent à la Guerre & à la Chasse. Ces fléches sont armées par le bout d'une pierre taillée & affilée en forme de langue de Serpent : faute de couteau, ils s'en servent aussi pour habiller les Animaux qu'ils tuent. Ils sont si adroits à tirer de l'arc, qu'ils ne manquent presque jamais leur coup, & ils le font avec tant de vîtesse, qu'ils auront plûtôt décoché cent fléches, qu'un autre n'auroit chargé son fusil.

Ils se mettent peu en peine de travailler à des filets propres à

pêcher dans les Rivieres, parce que l'abondance des Bêtes de toutes les sortes qu'ils trouvent pour leur subsistance, les rend assez indifférens pour le Poisson. Cependant, quand il leur prend fantaisie d'en avoir, ils s'embarquent dans un Canot avec leurs arcs & leurs fléches : ils s'y tiennent debout, pour mieux découvrir le Poisson, & aussitôt qu'ils l'ont apperçu, ils le percent d'une fléche.

L'unique moyen parmi les Illinois de s'attirer l'estime & la vénération publique, c'est, comme chez les autres Sauvages, de se faire la réputation d'habile Chasseur, & encore plus de bon Guerrier : c'est en cela principalement qu'ils font consister leur mérite, & c'est ce qu'ils appellent être véritablement homme. Ils sont si passionnés pour cette

gloire, qu'on les voit entreprendre des voyages de quatre cens lieues au milieu des Forêts, pour faire un Esclave, ou pour enlever la Chevelure d'un homme qu'ils auront tué. Ils comptent pour rien les fatigues, & le long jeûne qu'ils ont à supporter, surtout lorsqu'ils approchent des terres ennemies; car alors ils n'osent plus chasser, de crainte que les Bêtes n'étant que blessées, ne s'enfuyent avec la fléche dans le corps, & n'avertissent leur Ennemi de se mettre en état de défense: car leur maniere de faire la Guerre, de même que parmi tous les Sauvages, est de surprendre leurs Ennemis; c'est pourquoi ils envoyent à la découverte, pour observer leur nombre & leur marche, ou pour examiner, s'ils sont sur leurs gardes. Selon le rapport qui leur est

fait, ou bien ils se mettent en embuscade, ou ils font irruption dans les Cabanes, le Casse-tête en main, & ils ne manquent pas d'en tuer quelques-uns, avant qu'ils ayent pû songer à se défendre.

Le Casse-tête est fait d'une Corne de Cerf, ou d'un bois en forme de Coutelas, terminé par une grosse boule. Ils tiennent le Casse-tête d'une main, & un Couteau de l'autre. Aussitôt qu'ils ont assené leur coup à la tête de leur Ennemi, ils la lui cernent avec leur Couteau, & lui enlevent la Chevelure avec une promptitude surprenante.

Lorsqu'un Sauvage revient dans son Pays chargé de plusieurs Chevelures, il y est reçu avec de grands honneurs; mais c'est pour lui le comble de la gloire, lorsqu'il fait des Prisonniers, &

qu'il les amene vifs. Dès qu'il arrive, tout le Village s'assemble, & se range en haye sur le chemin, où les Prisonniers doivent passer. Cette réception est bien cruelle ; les uns leur arrachent les ongles, d'autres leur coupent les doigts ou les oreilles, quelques autres les chargent de coups de bâton.

Après ce premier accueil, les Anciens s'assemblent pour délibérer, s'ils accorderont la vie à leurs Prisonniers, ou s'ils les feront mourir. Lorsqu'il y a quelque mort à ressusciter, c'est-à-dire, si quelqu'un de leurs Guerriers a été tué, & qu'ils jugent devoir le remplacer dans sa Cabane, ils donnent à cette Cabane un de leurs Prisonniers, qui tient la place du défunt, & c'est ce qu'ils appellent ressusciter le mort.

Quand le Prisonnier est condamné à la mort, ils plantent aussitôt en terre un gros pieu, auquel ils l'attachent par les deux mains; on lui fait chanter la Chanson de mort, & tous les Sauvages s'étant assis autour du poteau, on allume à quelques pas d.là un grand feu, où ils font rougir des Haches, des Canons de Fusils, & d'autres ferremens. Ensuite, ils viennent les uns après les autres, & les lui appliquent tout rouges sur les diverses parties du corps; il y en a qui les brûlent avec des tisons ardens, quelques-uns leur déchiquettent le corps avec leurs couteaux; d'autres leur coupent un morceau de chair déja rôtie, & la mangent en sa présence; on en voit qui remplissent ses plaies de poudre, & lui en frottent tout le corps, après quoi ils y mettent

le feu. Enfin, chacun le tourmente selon son caprice, & cela pendant quatre ou cinq heures, quelques fois même pendant deux ou trois jours. Plus les cris, que la violence de ces tourmens lui fait jetter, sont aigus & perçans, plus le spectacle est agréable & divertissant pour ces Barbares. Ce sont les Iroquois qui ont inventé cet affreux genre de mort, & ce n'est que par droit de représailles, que les Illinois à leur tour traittent leurs Prisonniers Iroquois avec une égale cruauté.

Ce que nous entendons par le mot de *Christianisme*, n'est connu parmi tous les Sauvages que sous le nom de *Priere*. Ainsi, quand je vous dirai dans la suite de cette Lettre, que telle Nation Sauvage a embrassé la Priere, c'est-à-dire, qu'elle est devenue Chrétienne, ou qu'elle se

diſpoſe à l'être. On auroit bien moins de peine à convertir les Illinois, ſi la Priere leur permettoit la Polygamie : ils avouent que la Priere eſt bonne, & ils ſont charmés qu'on l'enſeigne à leurs Femmes & à leurs Enfans ; mais quand on leur en parle à eux-mêmes, on éprouve combien il eſt difficile de fixer leur inconſtance naturelle, & de les réſoudre à n'avoir qu'une Femme, & à l'avoir pour toujours.

A l'heure qu'on s'aſſemble le matin & le ſoir pour prier, tous ſe rendent dans la Chapelle. Il n'y a pas juſqu'aux plus grands Jongleurs, c'eſt-à-dire, aux plus grands Ennemis de la Religion, qui envoyent leurs Enfans pour être inſtruits & baptiſés. C'eſt-là le plus grand fruit qu'on fait d'abord parmi ces Sauvages, & duquel on eſt le plus aſſuré : car

dans le grand nombre d'Enfans qu'on baptise, il ne se passe point d'année, que plusieurs ne meurent avant l'usage de la raison; & parmi les Adultes, la plûpart sont si fervens & si affectionnés à la Priere, qu'ils souffriroient la mort la plus cruelle, plûtôt que de l'abandonner.

C'est un bonheur pour les Illinois d'être extrêmement éloignés de Québec, car on ne peut pas leur porter de l'Eau-de-vie, comme on fait ailleurs: cette boisson est parmi les Sauvages le plus grand obstacle au Christianisme, & la source d'une infinité de crimes les plus énormes. On sçait qu'ils n'en achettent que pour se plonger dans la plus furieuse yvresse: les désordres & les morts funestes, dont on est témoin chaque jour, devroient bien l'emporter sur le gain qu'on

peut faire par le commerce d'une liqueur ſi fatale.

Il y avoit deux ans que je demeurois chez les Illinois, lorſque j'en fus rappellé, pour conſacrer le reſte de mes jours chez la Nation *Abnakiſe*. C'étoit la premiere Miſſion à laquelle j'avois été deſtiné à mon arrivée en Canada, & c'eſt celle apparemment où je finirai ma vie. Il fallut donc me rendre à Québec, pour aller delà rejoindre mes chers Sauvages. Je vous ai déja entretenu de la longueur & des difficultés de ce voyage, ainſi je vous parlerai ſeulement d'une avanture bien conſolante, qui m'arriva à quarante lieues de Québec.

Je me trouvai dans une eſpéce de Village, où il y a vingt-cinq Maiſons Françoiſes, & un Curé qui en a ſoin. Près de ce Village

on voyoit une Cabane de Sauvages, où se trouvoit une Fille âgée de seize ans, qu'une maladie de plusieurs années avoit enfin réduite à l'extrêmité. M. le Curé qui n'entendoit point la Langue de ces Sauvages, me pria d'aller confesser la malade, & me conduisit lui-même à la Cabane. Dans l'entretien que j'eus avec cette jeune Fille sur les Vérités de la Religion, j'appris qu'elle avoit été fort bien instruite par un de nos Missionnaires; mais qu'elle n'avoit pas encore reçu le Baptême. Après avoir passé deux jours à lui faire toutes les questions propres à m'assurer de ses dispositions: « Ne me refuse pas, » je t'en conjure, me dit-elle, la » grace du Baptême que je te demande: tu vois combien j'ai la » poitrine oppressée, & qu'il me » reste très-peu de tems à vivre;

» quel malheur seroit-ce pour
» moi, & quels reproches n'au-
» rois-tu pas à te faire, si je ve-
» nois à mourir sans recevoir
» cette grace ? » Je lui répondis, qu'elle s'y préparât pour le lendemain, & je me retirai. La joye que lui causa ma réponse, fit en elle une si prompt changement, qu'elle fut en état de se rendre de grand matin à la Chapelle. Je fus extraordinairement surpris de son arrivée, & aussi-tôt je lui administrai solemnellement le Baptême. Après quoi elle s'en retourna dans sa Cabane, où elle ne cessa de remercier la Divine Miséricorde d'un si grand bienfait, & de soupirer après l'heureux moment qui devoit l'unir à Dieu pour toute l'Eternité. Ses desirs furent exaucés, & j'eus le bonheur de l'assister à la mort. Quel coup de Providence pour cette

pauvre Fille, & quelle consolation pour moi d'avoir été l'instrument, dont Dieu ait bien voulu se servir, pour la placer dans le Ciel.

Vous n'exigez pas de moi, mon cher Frere, que j'entre dans le détail de tout ce qui m'est arrivé depuis plusieurs années que je suis dans cette Mission : mes occupations sont toujours les mêmes, & je m'exposerois à des redites ennuyeuses : je me contenterai de vous rapporter certains faits, qui me paroîtront mériter le plus votre attention. Je puis vous dire en général, que vous auriez de la peine à retenir vos larmes, si vous vous trouviez dans mon Eglise avec nos Sauvages assemblés, & si vous étiez témoin de la piété avec laquelle ils récitent leurs Prieres, ils chantent les Offices Divins, & participent aux Sacremens de la Pénitence &

de l'Euchariſtie. Quand ils ont été éclairés des lumiéres de la Foi, & qu'ils l'ont ſincérement embraſſée, ce ne ſont plus les mêmes hommes, & la plûpart conſervent l'innocence qu'ils ont reçue au Baptême. C'eſt ce qui me remplit de la plus douce joye, lorſque j'entends leurs Confeſſions, qui ſont fréquentes : quelques interrogations que je leur faſſe, à peine ſouvent puis-je trouver matiere à les abſoudre.

Mes occupations avec eux ſont continuelles : comme ils n'attendent de ſecours que de leur Miſſionnaire, & qu'ils ont en lui une entiere confiance ; il ne me ſuffit pas de remplir les fonctions ſpirituelles de mon Miniſtere pour la ſanctification de leurs ames ; il faut encore que j'entre dans leurs affaires temporelles, que je ſois toujours prêt à les conſoler,

lorsqu'ils viennent me consulter, que je décide leurs petits différends, que je prenne soin d'eux quand ils sont malades, que je les saigne, que je leur donne des médecines, &c. Mes journées sont quelquefois si remplies, que je suis obligé de me renfermer, pour trouver le tems de vacquer à la Priere, & de réciter mon Office.

Le zéle dont Dieu m'a rempli pour mes Sauvages, fut fort allarmé en l'année 1697. lorsque j'appris qu'une Nation de Sauvages *Amalingans* venoit s'établir à une journée de mon Village. J'avois lieu de craindre, que les Jongleries de leurs Charlatans, c'est-à-dire, les Sacrifices qu'ils font au Démon, & les désordres qui en sont la suite ordinaire, ne fissent impression sur quelqu'un de mes jeunes Néo-

phytes : mais grace à la Divine Miséricorde, mes frayeurs furent bien-tôt dissipées de la maniere que je vais vous le dire.

Un de nos Capitaines, célébre dans cette Contrée par sa valeur, ayant été tué par les Anglois, dont nous ne sommes pas éloignés, les *Amalingans* députerent plusieurs de leur Nation dans notre Village, pour essuyer les larmes des parens de cet illustre mort : c'est-à-dire, comme je vous l'ai déja expliqué, pour les visiter, leur faire des présens, & leur témoigner par leurs danses, la part qu'ils prenoient à leur affliction. Ils y arriverent la veille de la Fête-Dieu. J'étois alors occupé à entendre les Confessions de mes Sauvages, qui durerent tout ce jour, la nuit suivante, & le lendemain jusqu'à midi, que commença la Proces-

sion du Très-Saint Sacrement. Elle se fit avec beaucoup d'ordre & de piété, & bien qu'au milieu de ces Forêts, avec plus de pompe & de magnificence que vous ne pouvez vous l'imaginer. Ce spectacle qui étoit nouveau pour les *Amalingans*, les attendrit, & les frappa d'admiration. Je crus devoir profiter des favorables dispositions où ils étoient, & après les avoir assemblés je leur fis le discours suivant en style Sauvage.

« Il y a long-tems, mes Enfans, que je souhaitte de vous » voir : maintenant que j'ai ce » bonheur, peu s'en faut que » mon cœur n'éclate. Pensez à la » joye qu'à un Pere qui aime ten» drement ses Enfans, lorsqu'il » les revoit après une longue ab» sence, où ils ont couru les plus » grands dangers, & vous con-

» cevrez une partie de la mienne :
» car quoique vous ne priez pas
» encore, je ne laiſſe pas de vous
» regarder comme mes Enfans,
» & d'avoir pour vous une ten-
» dreſſe de Pere, parce que vous
» êtes les Enfans du Grand Gé-
» nie, qui vous a donné l'Etre
» auſſi-bien qu'à ceux qui prient,
» qui a fait le Ciel pour vous auſ-
» ſi-bien que pour eux, qui penſe
» de vous comme il penſe d'eux
» & de moi : qu'ils jouiſſent d'un
» bonheur éternel. Ce qui fait ma
» peine & qui diminue la joye que
» j'ai de vous voir, c'eſt la réflé-
» xion que je fais actuellement,
» qu'un jour je ſerai ſéparé d'une
» partie de mes Enfans, dont le
» ſort ſera éternellement malheu-
» reux, parce qu'ils ne prient pas;
» tandis que les autres qui prient,
» ſeront dans la joye qui ne finira
» jamais. Lorſque je penſe à cet-

» te funeste séparation, puis-je
» avoir le cœur content ? Le bon-
» heur des uns ne me fait pas tant
» de joye, que le malheur des au-
» tres m'afflige. Si vous aviez des
» obstacles insurmontables à la
» priere, & si demeurant dans l'é-
» tat où vous êtes, je pouvois
» vous faire entrer dans le Ciel,
» je n'épargnerois rien pour vous
» procurer ce bonheur. Je vous
» y pousserois, je vous y ferois tous
» entrer; tant je vous aime, &
» tant je souhaitte que vous soyez
» heureux; mais c'est ce qui n'est
» pas possible. Il faut prier, il faut
» être baptisé, pour pouvoir en-
» trer dans ce lieu de délices.

Après ce préambule, je leur expliquai fort au long les principaux articles de la Foi, & je continuai ainsi :

« Toutes les paroles que je
» viens de vous expliquer, ne

» ſont point des paroles humai-
» nes, ce ſont les paroles du
» Grand Génie : elles ne ſont
» point écrites comme les paroles
» des hommes ſur un collier, au-
» quel on fait dire tout ce qu'on
» veut, mais elles ſont écrites
» dans le Livre du Grand Génie,
» où le menſonge ne peut avoir
» d'accès.

Pour vous faire entendre cette expreſſion ſauvage, il faut remarquer, mon cher Frere, que la coûtume de ces Peuples, lorſqu'ils écrivent à quelque Nation, eſt d'envoyer un collier, ou une large ceinture, ſur laquelle ils font diverſes figures avec des grains de porcelaine de différentes couleurs. On inſtruit celui qui porte le collier, en lui diſant : voilà ce que dit le collier à telle Nation, à telle perſonne, & on le fait partir. Nos Sauvages au-

roient de la peine à comprendre ce qu'on leur dit, & ils y seroient peu attentifs, si l'on ne se conformoit pas à leur maniere de penser & de s'exprimer. Je poursuivis ainsi.

» Courage, mes Enfans, écou-
» tez la voix du Grand Génie qui
» vous parle par ma bouche, il
» vous aime; & son amour pour
» vous est si grand, qu'il a donné
» sa vie pour vous procurer une
» vie éternelle. Hélas, peut-être
» n'a t'il permis la mort d'un de
» nos Capitaines, que pour vous
» attirer dans le lieu de la priere,
» & vous faire entendre sa voix.
» Faites réflexion que vous n'ê-
» tes pas immortels. Un jour
» viendra qu'on essuyera pareil-
» lement les larmes pour votre
» mort: que vous servira-t'il d'a-
» voir été en cette vie de grands
» Capitaines, si après votre mort

» vous êtes jettés dans les flam-
» mes éternelles ? Celui que vous
» venez pleurer avec nous, s'eſt
» félicité mille fois d'avoir écou-
» té la voix du Grand Génie, &
» d'avoir été fidéle à la priere.
» Priez comme lui, & vous vi-
» vrez éternellement. Courage,
» mes Enfans, ne nous ſéparons
» point, que les uns n'aillent pas
» d'un côté, & les autres d'un
» autre : Allons tous dans le Ciel,
» c'eſt notre patrie, c'eſt à quoi
» vous exhorte le ſeul Maître de
» la vie, dont je ne ſuis que l'In-
» terpréte. Penſez-y ſérieuſement.

Auſſi-tôt que j'eus achevé de parler, ils s'entretinrent enſemble pendant quelque tems, enſuite leur Orateur me fit cette réponſe de leur part. « Mon Pere, je
» ſuis ravi de t'entendre. Ta voix
» a pénétré juſques dans mon
» cœur, mais mon cœur eſt

» encore fermé, & je ne puis pas
» l'ouvrir présentement, pour te
» faire connoître ce qui y est, ou
» de quel côté il se tournera: il
» faut que j'attende plusieurs Ca-
» pitaines, & autres gens con-
» sidérables de notre Nation,
» qui arriveront l'Automne pro-
» chain. C'est alors que je te dé-
» couvrirai mon cœur. Voilà,
» mon cher Pere, tout ce que j'ai
» à te dire présentement.

» Mon cœur est content, leur
» répliquai-je, je suis bien aise
» que ma parole vous ait fait plai-
» sir, & que vous demandiez du
» tems pour y penser: vous n'en
» serez que plus fermes dans votre
» attachement à la Priere, quand
» vous l'aurez une fois embrassée.
» Cependant, je ne cesserai de
» m'adresser au Grand Génie, &
» de lui demander qu'il vous re-
» garde avec des yeux de Misé-

» ricorde, & qu'il fortifie vos
» penſées, afin qu'elles ſe tour-
» nent du côté de la Priere. »
Après quoi je quittai leur aſſemblée, & ils s'en retournerent à leur Village.

Quand l'Automne fut venu, j'appris qu'un de nos Sauvages devoit aller chercher du Bled chez les *Amalingans*, pour enſemencer ſes terres. Je le fis venir, & je le chargeai de leur dire de ma part, que j'étois dans l'impatience de revoir mes Enfans, que je les avois toujours préſens à l'eſprit, & que je les priois de ſe ſouvenir de la parole qu'ils m'avoient donnée. Le Sauvage s'acquitta fidélement de ſa commiſſion : Voici la réponſe que lui firent les *Amalingans*.

« Nous ſommes bien obligés à
» notre Pere de penſer ſans ceſſe
» à nous. De notre côté nous

» avons bien pensé à ce qu'il
» nous a dit. Nous ne pouvons
» oublier ses paroles, tandis que
» nous avons un cœur, car elles
» y ont été si profondément gra-
» vées, que rien ne les peut effa-
» cer. Nous sommes persuadés
» qu'il nous aime, nous voulons
» l'écouter, & lui obéir en ce
» qu'il souhaitte de nous. Nous
» agréons la Priere qu'il nous pro-
» pose, & nous n'y voyons rien
» que de bon & de louable : nous
» sommes tous résolus de l'em-
» brasser, & nous serions déja
» allé trouver notre Pere dans
» son Village, s'il y avoit des
» vivres suffisans pour notre sub-
» sistance, pendant le tems qu'il
» consacreroit à notre instruc-
» tion. Mais comment pourrions-
» nous y en trouver ? Nous sça-
» vons que la faim est dans la Ca-
» bane de notre Pere, & c'est ce

» qui nous afflige doublement, » que notre Pere ait faim, & que » nous ne puiſſions pas aller le » voir pour nous faire inſtruire. » Si notre Pere pouvoit venir paſ- » ſer ici quelque tems avec nous, » il vivroit, & nous inſtruiroit. » Voilà ce que tu diras à notre Pere.

Cette réponſe des *Amalingans* me fut renduë dans une favorable conjoncture : la plus grande partie de mes Sauvages étoit allée pour quelques jours chercher de quoi vivre juſqu'à la récolte du Bled d'Inde : leur abſence me donna le loiſir de viſiter les *Amalingans*, & dès le lendemain je m'embarquai dans un Canot pour me rendre à leur Village. Je n'avois plus qu'une lieue à faire pour y arriver, lorſqu'ils m'apperçurent ; & auſſi-tôt ils me ſaluerent par des

des décharges continuelles de fusils, qui ne cesserent qu'à la descente du Canot. Cet honneur qu'ils me rendoient, me répondoit déja de leurs dispositions présentes. Je ne perdis point de tems, & dès que je fus arrivé, je fis planter une Croix, & ceux qui m'accompagnoient éleverent au plûtôt une Chapelle, qu'ils firent d'écorces, de la même maniere que se font leurs Cabanes, & y dresserent un Autel. Tandis qu'ils étoient occupés de ce travail, je visitai toutes les Cabanes des *Amalingans*, pour les préparer aux instructions que je devois leur faire. Dès que je les commençai, ils se rendirent très-assidus à les entendre. Je les rassemblois trois fois par jour dans la Chapelle, sçavoir, le matin après ma Messe, à midi, & le soir après la Priere. Le reste de

la journée je parcourois les Cabanes, où je faisois encore des instructions particulieres.

Lorsqu'après plusieurs jours d'un travail continuel, je jugeai qu'ils étoient suffisamment instruits, je fixai le jour auquel ils viendroient se faire régénérer dans les eaux du Saint Baptême. Les premiers qui se rendirent à la Chapelle, furent le Capitaine, l'Orateur, trois des plus considérables de la Nation, avec deux Femmes. Aussi-tôt après leur Baptême, deux autres bandes, chacune de vingt Sauvages se succéderent, qui reçurent la même grace. Enfin, tous les autres continuerent d'y venir ce jour-là, & le lendemain.

Vous jugez assez, mon cher Frere, que quelques travaux qu'essuye un Missionnaire, il est bien dédommagé de ses fatigues,

par la douce consolation qu'il ressent, d'avoir fait entrer une Nation entiere de Sauvages dans la voye du salut. Je me disposois à les quitter, & à retourner dans mon Village, lorsqu'un député vint me dire de leur part, qu'ils s'étoient tous réunis dans un même lieu, & qu'ils me prioient de me rendre à leur Assemblée. Aussi-tôt que je parus au milieu d'eux, l'Orateur m'adressant la parole au nom de tous les autres. « Notre Pere, me dit-il, » nous n'avons point de termes, » pour te témoigner la joie in- » exprimable que nous ressentons » tous d'avoir reçu le Baptême. » Il nous semble maintenant que » nous avons un autre cœur; tout » ce qui nous faisoit de la peine » est entierement dissipé, nos » pensées ne sont plus chancelan- » tes, le Baptême nous fortifie in-

» térieurement, & nous sommes
» bien résolus de l'honorer tout
» le tems de notre vie. Voilà ce
» que nous te disons avant que
» tu nous quittes ». Je leur répondis par un petit discours, où je les exhortois à persévérer dans la grace singuliére qu'ils avoient reçue, & à ne rien faire d'indigne de la qualité d'Enfans de Dieu, dont ils avoient été honorés par le Saint Baptême. Comme ils se préparoient à partir pour la Mer, je leur ajoûtai qu'à leur retour nous déterminerions ce qui seroit le plus à propos, ou que nous allassions demeurer avec eux, ou qu'ils vinssent former avec nous un seul & même Village.

Le Village où je demeure s'appelle *Nanrantsouack*, & est placé dans un Continent, qui est entre l'Acadie & la nouvelle Angleterre. Cette Mission est à environ

quatre-vingt lieues de *Pentagouet*, & l'on compte cent lieues de *Pentagouet* au Port-Royal. Le Fleuve de ma Mission est le plus grand de tous ceux qui arrosent les Terres des Sauvages. Il doit être marqué sur la Carte, sous le nom de *Kinibeki*, ce qui a porté les François à donner à ces Sauvages le nom de *Kanibals*. Ce Fleuve se jette dans la Mer à *Sankderank* qui n'est qu'à cinq ou six lieues de *Pemquit*. Après l'avoir monté quarante lieues depuis *Sankderank*, on arrive à mon Village qui est sur la hauteur d'une pointe de terre. Nous ne sommes éloignés que de deux journées tout au plus des Habitations Angloises; il nous faut plus de quinze jours pour nous rendre à Québec, & ce voyage est très-pénible & très-incommode. Il étoit naturel que nos Sauvages

fissent leur Traitte avec les Anglois, & il n'y a pas d'avantages que ceux-ci ne leur aient proposés pour les attirer, & gagner leur amitié : mais tous leurs efforts ont été inutiles, & rien n'a pu les détacher de l'alliance des François. Le seul lien qui nous les a si étroitement unis, est leur ferme attachement à la Foi Catholique. Ils sont convaincus que s'ils se livroient aux Anglois, ils se trouveroient bientôt sans Missionnaire, sans Sacrifice, sans Sacrement, & presque sans aucun exercice de Religion, & que peu à peu ils se replongeroient dans leurs premieres infidélités. Cette fermeté de nos Sauvages, a été mise à toutes sortes d'épreuves de la part de ces redoutables voisins, sans que jamais ils ayent pû rien obtenir.

Dans le tems que la Guerre

étoit ſur le point de s'allumer entre les Puiſſances de l'Europe, le Gouverneur Anglois nouvellement arrivé à Boſton, demanda à nos Sauvages une entrevûe ſur la Mer, dans une Iſle qu'il déſigna. Ils y conſentirent, & me prierent de les y accompagner, pour me conſulter ſur les propoſitions artificieuſes qui leur ſeroient faites, afin de s'aſſurer que leurs réponſes n'auroient rien de contraire, ni à la Religion, ni aux intérêts du ſervice du Roi. Je les ſuivis, & mon intention étoit de me tenir ſimplement dans leur quartier, pour les aider de mes conſeils, ſans paroître devant le Gouverneur. Comme nous approchions de l'Iſle, au nombre de plus de deux cens Canots, les Anglois nous ſaluerent par une décharge de tous les Canons de leur Vaiſ-

ſeau, & les Sauvages répondirent à ce ſalut par une décharge pareille de tous leurs Fuſils. Enſuite le Gouverneur paroiſſant dans l'Iſle, les Sauvages y aborderent avec précipitation. Ainſi je me trouvai ou je ne ſouhaittois pas être, & où le Gouverneur ne ſouhaittoit pas que je fuſſe. Dès qu'il m'apperçut, il vint quelques pas au-devant de moi, & après les complimens ordinaires, il retourna au milieu de ſes gens, & moi avec les Sauvages.

« C'eſt par ordre de notre Reine, leur dit-il, que je viens » vous voir : elle ſouhaitte que » nous vivions en paix. Si quelque Anglois étoit aſſez imprudent pour vous faire du tort, » ne ſongez pas à vous en venger, mais adreſſez-moi auſſitôt votre plainte, & je vous » rendrai une prompte juſtice.

» S'il arrivoit que nous eussions » la Guerre avec les François, » demeurez neutres, & ne vous » mêlez point de nos différends: » les François sont aussi forts que » nous, ainsi laissez-nous vuider » ensemble nos querelles. Nous » fournirons à tous vos besoins, » nous prendrons vos Pelleteries, & nous vous donnerons » nos marchandises à un prix modique ». Ma présence l'empêcha de dire tout ce qu'il prétendoit, car ce n'étoit pas sans dessein qu'il avoit amené un Ministre avec lui.

Quand il eut cessé de parler, les Sauvages se retirerent pour délibérer ensemble sur la réponse qu'ils avoient à faire. Pendant ce tems-là, le Gouverneur me tirant à part, « je vous prie, » Monsieur, me dit-il, de ne » pas porter vos Indiens à nous

» faire la Guerre. Je lui répondis
» que ma Religion, & mon carac-
» tere de Prêtre, m'engageoient
» à ne leur donner que des con-
» seils de paix ». Je parlois enco-
re, lorsque je me vis tout-à-coup
environné d'une vingtaine de
jeunes Guerriers, qui craignoient
que le Gouverneur ne voulût me
faire enlever. Cependant les Sau-
vages s'avancerent, & l'un d'eux
fit au Gouverneur la réponse sui-
vante.

« Grand Capitaine, tu nous
» dis de ne point nous joindre
» aux François, supposé que tu
» lui déclares la Guerre; sçache
» que le François est mon Frere,
» nous avons une même priere
» lui & moi, & nous sommes
» dans une même Cabane à deux
» feux; il a un feu, & moi l'au-
» tre. Si je te vois entrer dans
» la Cabane du côté du feu où

» est assis mon Frere le François, » je t'observe de dessus ma Natte, » où je suis assis à l'autre feu. Si » en t'observant, je m'apperçois » que tu portes une Hache, j'au- » rai la pensée, que prétend faire » l'Anglois de cette Hache ? Je » me leve pour lors sur ma Natte, » pour considerer ce qu'il fera. » S'il leve la Hache pour frapper » mon Frere le François, je » prens la mienne, & je cours à » l'Anglois pour le frapper. Est- » ce que je pourrois voir frapper » mon Frere dans ma Cabane, » & demeurer tranquille sur ma » Natte ? Non, non, j'aime trop » mon Frere, pour ne pas le dé- » fendre. Ainsi, je te dis, Grand » Capitaine, ne fais rien à mon » Frere, & je ne te ferai rien ; » demeure tranquille sur ta Nat- » te, & je demeurerai en repos » sur la mienne.

C'eſt ainſi que finit cette Conférence. Peu de tems après quelques-uns de nos Sauvages arriverent de Québec, & publierent qu'un Vaiſſeau François y avoit apporté la nouvelle de la Guerre allumée entre la France & l'Angleterre. Auſſi-tôt nos Sauvages, après avoir délibéré ſelon leur coûtume, ordonnerent aux jeunes gens de tuer les Chiens, pour faire le Feſtin de Guerre, & y connoître ceux qui voudroient s'y engager. Le Feſtin ſe fit, on leva la Chaudiere, on danſa, & il ſe trouva 250 Guerriers. Après le Feſtin, ils déterminerent un jour pour venir ſe confeſſer. Je les exhortai à être auſſi attachés à leur Priere que s'ils étoient au Village, à bien obſerver les Loix de la Guerre, à n'exercer aucune cruauté, à ne tuer perſonne que dans la chaleur du Combat,

à traitter humainement ceux qui se rendroient Prisonniers, &c.

La maniere dont ces Peuples font la Guerre, rend une poignée de leurs Guerriers plus redoutables, que ne le seroit un Corps de deux ou trois mille Soldats Européans. Dès qu'ils sont entrés dans le Pays Ennemi, ils se divisent en différens Partis; l'un de trente Guerriers, l'autre de quarante, &c. Ils disent aux uns: à vous, on donne ce Hameau à manger, (c'est leur expression,) à vous autres, on donne ce Village, &c. Ensuite, le signal se donne pour frapper tous ensemble, & en même tems dans les diverses Contrées. Nos deux cens cinquante Guerriers se répandirent à plus de vingt lieues de Pays, où il y avoit des Villages, des Hameaux, & des Maisons; au jour marqué ils donner

rent tous enſemble dès le grand matin ; en un ſeul jour, ils défirent tout ce qu'il y avoit d'Anglois, ils en tuerent plus de deux cens, & firent cent cinquante Priſonniers, & n'eurent de leur part que quelques Guerriers bleſſés aſſez légérement. Ils revinrent de cette expédition au Village, ayant chacun deux Canots chargés du butin qu'ils avoient fait.

Pendant tout le tems que dura la Guerre, ils porterent la déſolation dans toutes les terres qui appartiennent aux Anglois, ils ravagerent leurs Villages, leurs Forts, leurs Métairies, enleverent une infinité de Beſtiaux, & firent plus de ſix cens Priſonniers. Auſſi ces Meſſieurs, perſuadés avec raiſon, qu'en maintenant mes Sauvages dans leur attachement à la Foi Catholique, je reſ-

ſerre de plus en plus les liens qui les uniſſent aux François, ont mis en œuvre toutes ſortes de ruſes & d'artifices pour les détacher de moi. Il n'y a point d'offres ni de promeſſes qu'ils ne leur ayent faites, s'ils vouloient me livrer entre leurs mains, ou du moins me renvoyer à Québec, & prendre en ma place un de leurs Miniſtres. Ils ont fait pluſieurs tentatives pour me ſurprendre, & pour me faire enlever; ils en ſont venus même juſqu'à promettre mille liv. Sterling à celui qui leur porteroit ma tête. Vous croyez bien, mon cher Frere, que ces menaces ne ſont pas capables de m'intimider, ni de ralentir mon zéle; trop heureux ſi j'en devenois la victime, & ſi Dieu me jugeoit digne d'être chargé de fers, & de verſer mon ſang pour le Salut de mes chers Sauvages.

Aux premieres nouvelles qui vinrent de la Paix faite en Europe, le Gouverneur de *Boston* fit dire à nos Sauvages ; que s'ils vouloient bien s'assembler dans un lieu qu'il leur désignoit, il conféreroit avec eux sur la conjoncture présente des affaires. Tous les Sauvages se rendirent au lieu marqué, & le Gouverneur leur parla ainsi :

» Toi Homme *Nanranhous*, » je t'apprens que la Paix est faite » entre le Roy de France & no- » tre Reine, & que par le Traitté » de Paix, le Roy de France cé- » de à notre Reine Plaisance & » Portrail avec toutes les Terres » adjacentes. Ainsi, si tu veux, » nous vivrons en Paix toi & » moi : nous y étions autrefois, » mais les suggestions des Fran- » çois te l'ont fait rompre, & » c'est pour lui plaire que tu es

» venu nous tuer. Oublions tou-
» tes ces méchantes affaires, &
» jettons-les dans la Mer, afin
» qu'elles ne paroissent plus, &
» que nous soyions bons amis.

» Cela est bien, répondit l'O-
» rateur au nom des Sauvages,
» que les Rois soient en Paix,
» j'en suis bien aise, & je n'ai pas
» de peine non plus à la faire
» avec toi. Ce n'est point moi
» qui te frappe depuis douze ans,
» c'est le François qui s'est servi
» de mon bras pour te frapper.
» Nous étions en Paix, il est
» vrai, j'avois même jetté ma
» Hache je ne sçai où, & com-
» me j'étois en repos sur ma Nat-
» te, ne pensant à rien, de jeu-
» nes gens m'apporterent une pa-
» role, que le Gouverneur de Ca-
» nada m'envoyoit, par laquelle
» il me disoit : mon Fils, l'An-
» glois m'a frappé, aides-moi à

» m'en venger, prends ta Hache, » & frappe l'Anglois. Moi qui ai » toujours écouté la parole du » Gouverneur François, je cher- » che ma Hache, je la trouve en- » fin toute rouillée, je l'accom- » mode, je la pends à ma cein- » ture pour te venir frapper. » Maintenant le François me dit » de la mettre bas, je la jette bien » loin, pour qu'on ne voye plus » le sang dont elle est rougie. Ain- » si, vivons en Paix, j'y consens.

» Mais tu dis que le François » ta donné Plaisance & Portrail, » qui est dans mon voisinage, » avec toutes les Terres adja- » centes : il te donnera tout ce » qu'il voudra, pour moi j'ai » ma Terre que le Grand Génie » m'a donnée pour vivre : tant » qu'il y aura un Enfant de ma » Nation, il combattra pour la » conserver. » Tout se termina

ainsi à l'amiable : le Gouverneur fit un grand Festin aux Sauvages, après quoi chacun se retira.

Les heureuses conjonctures de la Paix, & la tranquillité dont on commençoit de jouir, firent naître la pensée à nos Sauvages de rebâtir notre Eglise, qui avoit été ruinée dans une subite irruption que firent les Anglois, pendant qu'ils étoient absens du Village. Comme nous sommes fort éloignés de Québec, & beaucoup plus près de Boston, ils y députerent quelques-uns des Principaux de leur Nation pour demander des Ouvriers, avec promesse de payer libéralement leurs travaux. Le Gouverneur les reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, & leur fit toutes sortes de caresses. « Je veux moi-» même rétablir votre Eglise,

» leur dit-il, & j'en uſerai mieux
» avec vous, que n'a fait le Gou-
» verneur François, que vous
» appellez votre Pere. Ce ſeroit
» à lui à la rebâtir, puiſque c'eſt
» lui en quelque ſorte qui l'a rui-
» née, en vous portant à me frap-
» per ; car pour moi, je me dé-
» fends comme je puis ; au lieu
» que lui, après s'être ſervi de
» vous pour ſa défenſe, il vous
» abandonne. J'agirai bien mieux
» avec vous, car non ſeulement
» je vous accorde des Ouvriers,
» je veux encore les payer moi-
» même, & faire tous les frais
» de l'Edifice que vous voulez
» conſtruire: Mais comme il n'eſt
» pas raiſonnable que moi, qui
» ſuis Anglois, je faſſe bâtir une
» Egliſe, ſans y mettre auſſi un
» Miniſtre Anglois pour la gar-
» der, & pour y enſeigner la
» Priere, je vous en donnerai

» un dont vous serez contens, &
» vous renvoyerez à Québec le
» Ministre François qui est dans
» votre Village.

« Ta parole m'étonne, répon-
» dit le Député des Sauvages,
» & je t'admire dans la proposi-
» tion que tu me fais. Quand tu
» es venu ici, tu m'as vû long-
» tems avant les Gouverneurs
» François : ni ceux qui t'ont
» précédé, ni tes Ministres ne
» m'ont jamais parlé de Priere,
» ni du Grand Génie. Ils ont vû
» mes Pelleteries, mes Peaux de
» Castor & d'Orignac, & c'est
» à quoi uniquement ils ont pen-
» sé; c'est ce qu'ils ont recherché
» avec empressement, je ne pou-
» vois leur en fournir assez, &
» quand j'en apportois beaucoup,
» j'étois leur grand ami, & voilà
» tout. Au contraire, mon Ca-
» not s'étant un jour égaré, je

» perdis ma route, & j'errai long-
» tems à l'avanture, jusqu'à ce
» qu'enfin j'abordai près de Qué-
» bec, dans un grand Village
» d'Algonkins, que les Robbes*
» noires enseignoient. A peine
» fus-je arrivé, qu'une Robbe
» noire vint me voir. J'étois
» chargé de Pelleteries, la Rob-
» be noire Françoise ne daigna
» pas seulement les regarder : il
» me parla d'abord du Grand
» Génie, du Paradis, de l'En-
» fer, & de la Priere, qui est la
» seule voye d'arriver au Ciel. Je
» l'écoutai avec plaisir, & je goû-
» tai si fort ses entretiens, que je
» restai long-tems dans ce Vil-
» lage pour l'entendre. Enfin, la
» Priere me plut, & je l'enga-
» geai à m'instruire, je deman-
» dai le Baptême, & je le reçus.
» Ensuite, je retourne dans mon

* Les Jesuites.

» Pays, & je raconte ce qui m'est
» arrivé : on porte envie à mon
» bonheur, on veut y participer,
» on part pour aller trouver la
» Robbe noire, & lui deman-
» der le Baptême. C'est ainsi que
» le François en a usé envers moi.
» Si dès que tu m'as vû, tu m'a-
» vois parlé de la Priere, j'au-
» rois eu le malheur de prier
» comme toi ; car je n'étois pas
» capable de démêler si ta Priere
» étoit bonne. Ainsi, je te dis
» que je tiens la Priere du Fran-
» çois ; je l'agrée, & je la conser-
» verai jusqu'à ce que la terre
» brûle & finisse. Gardes donc
» tes Ouvriers, ton Argent, &
» ton Ministre, je ne t'en parle
» plus : je dirai au Gouverneur
» François mon Pere de m'en
» envoyer.

En effet, M. le Gouverneur n'eut pas plûtôt appris la ruine

de notre Eglise, qu'il nous envoya des Ouvriers pour la rebâtir. Elle est d'une beauté qui la feroit estimer en Europe, & je n'ai rien épargné pour la décorer. Vous avez pû voir par le détail que je vous ai fait dans une de mes Lettres, qu'au fond de ces Forêts, & parmi ces Nations Sauvages, le Service Divin se fait avec beaucoup de décence & de dignité *. C'est à quoi je suis très-attentif, non seulement lorsque les Sauvages demeurent dans le Village, mais encore tout le tems qu'ils sont obligés d'habiter les bords de la Mer, où ils vont deux fois chaque année, pour y trouver de quoi vivre. Nos Sauvages ont si fort dépeuplé leur Pays de Bêtes, que depuis dix ans on n'y trouve plus ni Orignaux, ni Chevreuils.

* Voyez le Tome XVII. pag. 287.

Les

Les Ours & les Castors y sont devenus très-rares. Ils n'ont guéres pour vivre que du Bled de Turquie, des Féves, & des Citrouilles. Ils écrasent le Bled entre deux pierres pour le réduire en farine; ensuite ils en font de la bouillie, qu'ils assaisonnent quelquefois avec de la graisse, ou avec du poisson sec. Lorsque le Bled leur manque, ils cherchent dans les Champs labourés des Poires de terre, ou bien du Gland, qu'ils estiment autant que du Bled : après l'avoir fait sécher, ils le font cuire dans une Chaudiere avec de la cendre, pour en ôter l'amertume. Pour moi je le mange sec, & il me tient lieu de pain.

En un certain tems, ils se rendent à une Riviere peu éloignée, où pendant un mois les Poissons montent la Riviere en si grande

quantité, qu'on en rempliroit cinquante mille Barriques en un jour, si l'on pouvoit suffire à ce travail. Ce sont des especes de gros Harengs fort agréables au goût, quand ils sont frais : ils sont pressés les uns sur les autres à un pied d'épaisseur, & on les puise comme de l'eau. Les Sauvages les font sécher pendant huit ou dix jours, & ils en vivent pendant tout le tems qu'ils ensemencent leurs terres.

Ce n'est qu'au Printems qu'ils sement le Bled, & ils ne lui donnent la derniere façon que vers la Fête-Dieu. Après quoi ils délibérent vers quel endroit de la Mer, ils iront chercher de quoi vivre jusqu'à la recolte, qui ne se fait ordinairement qu'un peu après l'Assomption. Après avoir délibéré, ils m'envoyent prier de me rendre à leur Assemblée.

Aussitôt que j'y suis arrivé, l'un d'eux me parle ainsi au nom de tous les autres : « Notre » Pere, ceque je te dis, c'est » ce que te disent tous ceux » que tu vois ici : tu nous con» nois, tu sçais que nous man» quons de vivres, à peine avons» nous pû donner la derniere fa» çon à nos Champs, & nous » n'avons d'autre ressource jus» qu'à la recolte, que d'aller » chercher des alimens sur le » bord de la Mer. Il seroit dur » pour nous d'abandonner notre » Priere, c'est pourquoi, nous es» pérons que tu voudras bien nous » accompagner, afin qu'en cher» chant de quoi vivre, nous n'in» terrompions point notre Priere. » Tels & tels t'embarqueront, & » ce que tu auras à porter, sera » dispersé dans les autres Canots. » Voilà ce que j'ai à te dire. » Je

ne leur ai pas plûtôt répondu *Kekikberba*, (c'eſt un terme Sauvage, qui veut dire, je vous écoute, mes Enfans, j'accorde ce que vous demandez;) que tous crient enſemble *8ri8rie*, qui eſt un terme de remerciment. Auſſi-tôt après on part du Village.

Dès qu'on eſt arrivé à l'endroit où l'on doit paſſer la nuit, on plante des perches d'eſpace en eſpace de la forme d'une Chapelle; on l'entoure d'une grande Tente de Coutil, & elle n'eſt ouverte que par-devant. Tout eſt dreſſé en un quart-d'heure. Je fais toujours porter avec moi une belle planche de Cedre longue de quatre pieds, avec ce qui doit la ſoutenir, c'eſt ce qui ſert d'Autel, au-deſſus duquel on place un Dais fort propre. J'orne le dedans de la Chapelle de très-belles étoffes de ſoye; une Natte de

jonc teinte, & bien travaillée, ou bien une grande peau d'Ours sert de Tapis. On porte cela tout préparé, & il n'y a qu'à le placer dès que la Chapelle est dressée. La nuit je prends mon repos sur un Tapis : les Sauvages dorment à l'air en pleine Campagne, s'il ne pleut pas. S'il tombe de la pluie ou de la neige, ils se couvrent des écorces qu'ils portent avec eux, & qui sont roulées comme de la toile. Si la course se fait en Hyver, on ôte la neige de l'espace que doit occuper la Chapelle, & on la dresse à l'ordinaire. On y fait chaque jour la Priere du soir & du matin, & j'y offre le Saint Sacrifice de la Messe.

Quand les Sauvages sont arrivés au terme, dès le lendemain ils s'occupent à élever une Eglise, qu'ils dressent avec leurs écor-

ces. Je porte avec moi ma Chapelle, & tout ce qui eſt néceſſaire pour orner le Chœur, que je fais tapiſſer d'étoffes de Soye & de belles Indiennes. Le Service Divin s'y fait comme au Village, & en effet, ils forment une eſpece de Village de toutes leurs Cabanes faites d'écorces, qu'ils dreſſent en moins d'une heure. Après l'Aſſomption, ils quittent la Mer & retournent au Village pour faire leur recolte. Ils y ont de quoi vivre fort pauvrement juſqu'après la Touſſaints, qu'ils retournent une ſeconde fois à la Mer. C'eſt dans cette ſaiſon-là qu'ils font bonne chere. Outre les grands Poiſſons, les Coquillages, & les Fruits, ils trouvent des Outardes, des Canards, & toutes ſortes de Gibier, dont la Mer eſt toute couverte dans l'endroit où ils Cabanent, qui eſt

partagé par un grand nombre de petites Isles. Les Chasseurs qui partent le matin pour la Chasse des Canards & d'autres especes de Gibier, en tuent quelquefois une vingtaine d'un seul coup de Fusil. Vers la Purification, ou au plus tard vers le Mercredi des Cendres, on retourne au Village, il n'y a que les Chasseurs qui se dispersent pour aller à la Chasse des Ours, des Orignacs, des Chevreuils, & des Castors.

Ces bons Sauvages m'ont souvent donné des preuves du plus sincere attachement pour moi, sur-tout en deux occasions, où me trouvant avec eux sur les bords de la Mer, ils prirent vivement l'allarme à mon sujet. Un jour qu'ils étoient occupés de leur Chasse, le bruit se répandit tout-à-coup, qu'un Parti Anglois avoit

fait irruption dans mon Quartier, & m'avoit enlevé. A l'heure même ils s'assemblerent, & le résultat de leur délibération fut, qu'ils poursuivroient ce Parti, jusqu'à ce qu'ils l'eussent atteint, & qu'ils m'arracheroient de ses mains, dût-il leur en coûter la vie. Ils députerent au même instant deux jeunes Sauvages vers mon Quartier assez avant dans la nuit. Lorsqu'ils entrerent dans ma Cabane, j'étois occupé à composer la vie d'un Saint en Langue Sauvage. « Ah, notre Pere, » s'écrierent-ils, que nous sommes aises de te voir ! J'ai pareillement bien de la joye de vous » voir, leur répondis-je, mais » qu'est-ce qui vous amene ici » par un tems si affreux ? C'est » vainement que nous sommes » venus, me dirent-ils, on » nous avoit assuré que des An-

» glois t'avoient enlevé : nous ve-
» nions pour observer leurs tra-
» ces, & nos Guerriers ne tar-
» deront guéres à venir pour les
» poursuivre, & pour attaquer le
» Fort, où, si la nouvelle eût été
» vraye, les Anglois t'auroient
» sans doute renfermé. Vous
» voyez mes Enfans, leur répon-
» dis-je, que vos craintes sont
» mal fondées, mais l'amitié que
» mes Enfans me témoignent,
» me remplit le cœur de joye ;
» car c'est une preuve de leur at-
» tachement à la Priere. Demain
» vous partirez d'abord après la
» Messe, pour détromper au plû-
» tôt nos braves Guerriers, &
» les délivrer de toute inquié-
» tude.

Une autre allarme également fausse me jetta dans de grands embarras, & m'exposa à périr de faim & de misere. Deux Sau-

vages vinrent en hâte dans mon Quartier, pour m'avertir qu'ils avoient vû les Anglois à une demie journée : « Notre Pere, me » dirent-ils, il n'y a point de » tems à perdre, il faut que tu te » retires, tu risquerois trop de » demeurer ici ; pour nous, nous » les attendrons, & peut-être » irons nous au-devant d'eux. » Les Courreurs partent en ce » moment pour les observer : » mais pour toi, il faut que tu » ailles au Village avec ces gens-» ci, que nous amenons pour t'y » conduire. Quand nous te sçau-» rons en lieu de sûreté, nous se-» rons tranquilles.

Je partis dès la pointe du jour avec dix Sauvages, qui me servoient de Guides : mais après quelques jours de marche, nous nous trouvâmes à la fin de nos petites provisions. Mes Conduc-

teurs tuerent un Chien qui les suivoit, & le mangerent; ils en vinrent ensuite à des Sacs de Loups marins, qu'ils mangerent pareillement. C'est à quoi il ne m'étoit pas possible de tâter. Tantôt je vivois d'une espece de bois qu'on faisoit bouillir, & qui étant cuit, est aussi tendre que des Raves à moitié cuites, à la réserve du cœur qui est très-dur & qu'on jette: ce bois n'avoit pas mauvais goût, mais j'avois une peine extrême à l'avaller: tantôt on trouvoit attachées aux arbres, de ces excrescences de bois qui sont blanches comme de gros Champignons: on les faisoit cuire, & on les réduisoit en une espece de bouillie, mais il s'en falloit bien qu'elles en eussent le goût. D'autres fois on faisoit sécher au feu de l'écorce de Chêne verd, on la piloit ensuite, & on en faisoit

de la bouillie ; ou bien l'on faisoit sécher ces feuilles qui poussent dans les fentes des rochers, & qu'on nomme tripes de roche ; quand, elles sont cuites on en fait une bouillie fort noire & désagréable. Je mangeai de tout cela ; car il n'y a rien que la faim ne dévore.

Avec de pareils alimens nous ne pouvions faire que de fort petites journées. Nous arrivâmes cependant à un Lac qui commençoit à dégeler, & où il y avoit déja quatre doigts d'eau sur la glace. Il fallut le traverser avec nos raquettes, mais comme ces raquettes sont faites d'aiguillettes de peaux, dès qu'elles furent mouillées, elles devinrent fort pesantes, & rendirent notre marche bien plus difficile. Quoiqu'un de nos gens marchât à notre tête pour sonder le chemin,

j'enfoncai tout à coup jusqu'aux genoux ; un autre qui marchoit à côté de moi enfonça aussi-tôt jusqu'à la ceinture, en s'écriant, mon Pere, je suis mort. Comme je m'approchois de lui pour lui tendre la main, j'enfonçai moi-même encore plus avant. Enfin, ce ne fut pas sans beaucoup de peine que nous nous tirâmes de ce danger, par l'embarras que nous causoient nos raquettes, dont nous ne pouvions pas nous défaire. Néanmoins, je courus encore moins de risque de me noyer, que de mourir de froid au milieu de ce Lac à demi glacé.

De nouveaux dangers nous attendoient le lendemain au passage d'une Riviere, qu'il nous fallut traverser sur des glaces flottantes : nous nous en tirâmes heureusement, & enfin nous arrivâmes au Village. Je fis d'a-

bord déterrer un peu de bled d'Inde que j'avois laissé dans ma maison, & j'en mangeai, tout crud qu'il étoit, pour appaiser la premiere faim, tandis que ces pauvres Sauvages se donnoient toute sorte de mouvemens pour me bien régaler. Et en effet, le repas qu'ils m'apprêterent, quelque frugal & quelque peu appétissant qu'il vous paroîtra, étoit dans leur idée un véritable festin. Ils me servirent d'abord un plat de bouillie faite de Bled d'Inde. Pour le second service, ils me donnerent un petit morceau d'Ours avec des Glands, & une Galette de Bled d'Inde cuite sous la cendre. Enfin, le troisiéme service qui formoit le dessert, consistoit en un Epi de Bled d'Inde grillé devant le feu, avec quelques grains du même Bled, cuits sous la cendre. Comme je

leur demandois pourquoi ils m'avoient fait si bonne chere. « Hé
» quoi ! notre Pere, me répondirent-ils, il y a deux jours que
» tu n'as rien mangé ; pouvions-
» nous faire moins ? Hé plût à
» Dieu que nous pussions bien
» souvent te régaler de la sorte ?

Tandis que je songeois à me remettre de mes fatigues, un des Sauvages qui étoient cabanés sur le bord de la Mer, & qui ignoroit mon retour au Village, causa une nouvelle allarme. Etant venu dans mon Quartier, & ne m'y trouvant point, non plus que ceux qui étoient cabanés avec moi, il ne douta point que nous n'eussions été enlevés par un parti Anglois ; & suivant son chemin pour en aller donner avis à ceux de son quartier, il arriva sur le bord d'une Riviere. Là il leve l'écorce d'un ar-

bre, ſur laquelle il peint avec du charbon les Anglois autour de moi, & l'un d'eux qui me coupoit la tête. (C'eſt-là toute l'Ecriture des Sauvages, & ils s'entendent auſſi-bien entre eux par ces ſortes de figures, que nous nous entendons par nos lettres). Il met auſſi-tôt cette eſpece de lettre autour d'un bâton, qu'il plante ſur le bord de la Riviere, afin d'inſtruire les paſſans de ce qui m'étoit arrivé. Peu de tems après quelques Sauvages, qui paſſoient par-là dans ſix Canots pour venir au Village, apperçurent cette écorce. » Voilà une Ecriture, dirent-ils, » voyons ce qu'elle apprend. Hélas! s'écrierent-ils en la liſant, » les Anglois ont tué ceux du » Quartier de notre Pere, pour » ce qui eſt de lui, ils lui ont » coupé la tête ». Ils ôterent auſ-

ſi-tôt la treſſe de leurs cheveux qu'ils laiſſerent négligemment éparpillés ſur leurs épaules, & s'aſſirent auprès du bâton juſqu'au lendemain, ſans dire un ſeul mot. Cette cérémonie eſt parmi eux la marque de la plus grande affliction. Le lendemain ils continuerent leur route juſqu'à une demie lieue du Village, où ils s'arrêterent : puis ils envoyerent l'un d'eux dans les bois juſqu'auprès du Village, afin de voir ſi les Anglois n'étoient pas venus brûler le Fort & les Cabanes. Je récitois mon Breviaire en me promenant le long du Fort & de la Riviere, lorſque ce Sauvage arriva vis-à-vis de moi à l'autre bord. « Auſſi-tôt qu'il m'apperçut, Ah, mon Pere, s'écria-» t'il, que je ſuis aiſe de te voir ! » Mon cœur étoit mort, & il re-» vit en te voyant. Nous avons

» vû l'Ecriture qui disoit que
» les Anglois t'avoient coupé la
» tête; que je suis aise qu'elle ait
» menti! Comme je lui proposois
» de lui envoyer un Canot pour
» passer la Riviere; non, répon-
» dit il, c'est assez que je t'aye vû,
» je retourne sur mes pas pour
» porter cette agréable nouvel-
» le à ceux qui m'attendent,
» & nous viendrons bien-tôt te
» rejoindre ». En effet, ils arriverent ce jour-là même.

Je crois, mon très-cher Frere, avoir satisfait à ce que vous souhaittiez de moi, par le précis que je viens de vous faire de la nature de ce pays, du caractere de nos Sauvages, de mes occupations, de mes travaux, & des dangers ausquels je suis exposé. Vous jugerez sans doute, que c'est de la part de Messieurs les Anglois de notre voisinage, que j'ai

le plus à craindre. Il est vrai que depuis long-tems ils ont conjuré ma perte : mais ni leur mauvaise volonté pour moi, ni la mort dont ils me menacent *, ne pourront jamais me séparer de mon cher Troupeau. Je le recommande à vos saintes Prieres, & suis avec le plus tendre attachement, &c.

* Il fut massacré l'année suivante, ainsi qu'on le peut voir dans le XVII. Recueil, page 329.





LETTRE
DU PERE GUILLAUME DE'TRE',
MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Au Pere JOSEPH DU CHAMBGE, *de la même Compagnie.*

A Cuença dans l'Amérique Méridionale, le premier Juin 1731.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Je ne ſçai comment il s'eſt pu faire que depuis vingt-trois ans

que je suis dans ces Missions de l'Amérique Méridionale, je n'aye point reçu de vos Lettres, & que vous n'en ayiez point reçu pareillement des miennes Je l'attribue en partie aux Guerres que l'Espagne a eu à soutenir, & en partie aux malheurs qui nous sont arrivés : car en premier lieu, un Vaisseau qui portoit deux de nos Missionnaires en Europe, sçavoir le Pere Garrofali, & le Pere Delgado, fut pris par les Anglois entre Carthagene & Porto-Belo, & ces deux Peres laissés sur le bord de la Mer, furent obligés de retourner à Quito. En second lieu, le Pere Castañeda & le Pere de la Puente, ayant été choisis pour aller à Rome, le premier est demeuré à Madrid dans l'emploi de Procureur Général de nos Missions; le second, y retournant accom-

pagné de cinquante-cinq nouveaux Miſſionnaires, & apportant quantité de riches ornemens pour nos Egliſes, a fait malheureuſement naufrage. Quoiqu'il en ſoit, j'eſpere que cette Lettre-ci n'aura pas le ſort des autres, & pour ſuppléer au détail que je vous y faiſois, je vais vous rendre compte en peu de mots de mes occupations auprès de ces Nations Infidelles, & des diverſes Peuplades Chrétiennes, qui ſe forment ſur l'un & l'autre bord du grand Fleuve Maragnon, ou, comme d'autres l'appellent, de la Riviere des Amazones.

Ce fut en l'année 1706. que j'y arrivai, & mon premier ſoin fut d'apprendre la Langue *del Inga*, qui eſt la Langue générale de toutes ces Nations. Quoique cette Langue ſoit commune à tous les Peuples qui habitent les

bords de ce grand Fleuve ; cependant, la plûpart de ces Nations ont leur Langue particuliere, & il n'y en a que quelques-uns dans chaque Nation, qui entendent & qui parlent la Langue dominante.

Aussi-tôt que je commençai à entendre & à parler la Langue *del Inga*, on me confia le soin de cinq Nations peu éloignées les unes des autres, sçavoir des *Chayabites*, des *Cavapanas*, des *Paranapuras*, des *Muniches*, & des *Ottanaves*. Ces Nations habitent le long de la Riviere *Guallaga*, assez près du lieu où cette Riviere se jette dans le Fleuve Maragnon.

Après avoir passé sept ans avec beaucoup de consolation parmi ces Peuples, à les instruire des vérités du salut, & à les entretenir dans la pratique des

vertus Chrétiennes, un plus vaste champ s'ouvrit à mon zéle, & je l'aurois cru bien au-dessus de mes forces, si je n'avois été persuadé, que quand Dieu nous commande par l'organe de ceux qui tiennent ici bas sa place, il ne manque pas de soûtenir notre foiblesse. On me nomma Supérieur Général & Visiteur de toutes les Missions, qui s'étendent à plus de mille lieues sur les deux rives du Maragnon, & sur toutes les Rivieres, qui, du côté du Nord & du Midi, viennent se décharger dans ce grand Fleuve.

Il ne m'étoit pas possible d'apprendre toutes les Langues de ces diverses Nations ; ces Langues ayant aussi peu de rapport entre elles, que la Langue Françoise en a avec la Langue Allemande. Le parti que je pris, pour n'être point inutile à la plus grande partie

tie de ces Peuples, fut d'avoir recours à ceux qui ſçavoient en même tems, & leur Langue naturelle, & la Langue *del Inga*. Avec leur ſecours je traduiſis en dix-huit Langues, par queſtions & par réponſes, la Doctrine Chrétienne, & tout ce qu'on doit enſeigner à ces Néophytes, ſoit en leur adminiſtrant les Sacremens, ſoit en les diſpoſant à une ſainte mort. Par ce moyen-là, ſans entendre leur Langue particuliere, je venois à bout de les inſtruire des Vérités de la Religion.

Ce qui coûte le plus à un Miſſionnaire, qui ne connoît pas encore le génie de ces Peuples, c'eſt d'entendre leurs Confeſſions; elles deviennent quelquefois embarraſſantes, ſelon la maniere dont on s'y prend, pour les interroger. Car il faut ſçavoir qu'ils répondent bien moins ſelon

la vérité aux queſtions qu'on leur fait, que conformément au ton, & à la maniere dont on les interroge. Si on leur demande, par exemple, avez-vous commis tel péché ? ils vous répondront *àri* qui veut dire *oui*, quoiqu'ils en ſoient très-innocens. Si on leur dit, n'avez-vous pas commis tel péché ? ils répondent *mana*, qui ſignifie *non*, quoiqu'ils en ſoient très-coupables. Si enſuite vous faites les mêmes queſtions, prenant un autre tour, ils avoueront ce qu'ils ont nié, ou ils nieront ce qu'ils ont avoué.

C'eſt un autre embarras, quand on veut tirer d'eux, combien de fois ils ſont tombés dans le même péché. Ils ſont ſi groſſiers, qu'ils ne ſçavent pas faire le moindre calcul. Les plus habiles d'entre eux ne comptent que juſqu'à cinq, & pluſieurs ne vont pas plus loin

que jusqu'au nombre deux. S'ils veulent exprimer les nombres trois, quatre, cinq, ils diront deux & un, deux & deux, deux fois deux & un; ou bien pour exprimer le nombre cinq, ils montreront les cinq doigts de la main droite; & s'il faut compter jusqu'à dix, ils montreront de suite les doigts de la main gauche. Si le nombre qu'ils veulent exprimer passe dix, ils s'asseyent à terre, & montrent successivement les doigts de chaque pied, jusqu'au nombre vingt. Comme cette maniere de s'expliquer est peu décente au Tribunal de la Pénitence, un Confesseur doit s'armer de patience, & leur entendre répéter le même péché, autant de fois qu'ils l'ont commis: ils diront, par exemple, j'ai fait tel péché une fois, je l'ai fait une autre fois, & ainsi du reste.

J'eus la consolation d'apprendre dans mes premieres excursions, que quatre nombreuses Nations d'Infidéles paroissoient disposées à écouter les Missionnaires & à embrasser la Foi. Et en effet, elles renoncerent à l'Idolâtrie, & se convertirent, les unes plûtôt, & les autres plus tard, de la maniere que je vais vous le raconter.

Ces Nations sont les *Itucalis*, qui demeurent sur les bords d'une Riviere nommée *Chambira Yacu*, laquelle vient se rendre dans le Maragnon; les *Yameos* qui sont un peu plus bas, le long du Maragnon, du côté du Nord; les *Payaguas* & les *Iquiavates*, qui habitent le long de la Rive Orientale de la grande Riviere *Napo*, laquelle se jette, comme les autres, dans le Maragnon.

Ceux qui marquerent le plus

d'empressement, pour se soumettre à l'Evangile, furent les *Itucalis*. Ils allerent deux-mêmes visiter les Eglises des Peuplades Chrétiennes, ils demanderent avec instance un Missionnaire, ils promirent de bâtir au plûtôt une Eglise semblable à celles qu'ils voyoient, avec une Maison pour le Pere qui voudroit bien les instruire. Et en effet, m'étant rendu chez eux environ quinze jours après la demande qu'ils avoient faite, je trouvai l'Eglise & la Maison achevées. Je demeurai un grand mois avec eux, & ils me fournirent libéralement tout ce qui étoit nécessaire à ma subsistance. Tous les jours matin & soir, ils venoient réciter les Prieres, & entendre l'Instruction que je faisois aux uns en leur propre Langue, & aux autres en la Langue généra-

le *del Inga.* Je conférai le Baptême aux Enfans que leurs parens me présenterent, & à environ deux cens Adultes que je trouvai suffisamment instruits. J'établis quelques-uns d'eux, pour mieux instruire le reste de leurs Compatriotes, en leur promettant que je reviendrois bientôt les voir, & donner le Baptême à ceux qui seroient en état de le recevoir.

Ces Peuples sont plus sévéres dans leurs mœurs, & ont moins d'obstacle au Christianisme que les autres Infidéles; malgré les chaleurs brûlantes du Climat, ils sont modestement vêtus, au lieu que les autres vont presque nuds. D'ailleurs, la Polygamie qui est en usage parmi presque toutes ces Nations, n'est point permise chez eux, & ils n'ont chacun qu'une seule femme. C'est

ce qui rend leur Conversion plus aisée, & le Missionnaire n'a plus qu'à confirmer leur Mariage, en leur administrant ce Sacrement selon les Cérémonies de l'Eglise.

Les *Yameos*, qui sont à une journée plus bas dans les Forêts voisines du *Maragnon*, ayant eu occasion de fréquenter une Nation toute Chrétienne de leur voisinage, demanderent pareillement un Missionnaire. Le Pere qui a la conduite des *Omaguas*, les alla voir, leur bâtit une Eglise, les instruisit des Vérités Chrétiennes, & donna le Baptême à tous ceux qui y étoient disposés. Cette Nation est composée de plus de deux mille Indiens.

Un autre événement que je vais rapporter, donna lieu à l'établissement de trois Peuplades dans la Province des *Yquiava-*

tes & des *Payaguas*, qui habitent les Terres arrosées par la grande Riviere de *Napo*. Voici comment la chose arriva. Des Indiens Infidéles avoient séduit & débauché un assez bon nombre de nos Néophytes, & les avoient entraînés avec eux dans leurs Habitations, qui sont le long de la Riviere *Ucayalle*. J'appris cette nouvelle avec le plus vif sentiment de douleur, & mon premier mouvement, fut de courir après ces Brebis égarées, pour les ramener au Bercail. Mais qu'aurois-je pû faire moi seul au milieu de ces Barbares ? Ç'eût été me livrer témérairement & sans fruit à leur fureur.

J'étois dans ces perpléxités, lorsque six braves Espagnols, à la tête desquels étoit le Capitaine Cantos, s'offrirent de m'ac-

compagner avec un nombre d'Indiens Chrétiens, capables de se faire respecter des Infidéles. On fixa le jour du départ, & lorsqu'il fut arrivé, nous nous embarquâmes dans cinquante Canots, qui formoient une petite Armée Navale. Chaque Espagnol commandoit cinquante Indiens. Les Espagnols étoient armés de leurs Sabres & de leurs Fusils : les Indiens portoient leurs armes ordinaires, qui sont la Lance, l'Arc, & les Fléches. Nous descendîmes ainsi le Fleuve *Marignon* en fort bon ordre.

Lorsque nous arrivâmes à l'embouchure de la Riviere *Ucayalle*, qui se jette dans le *Maragnon* du côté du Midi, je reçus une Lettre du P. Louis Coronado Missionnaire des *Payaguas*, qui déconcerta notre entreprise. Il me mandoit que les *Yquiavates*

lui avoient député trente Indiens de leur Nation, pour le prier, ou de venir lui-même chez eux, ou de leur envoyer quelqu'un qui pût présider à la construction de l'Eglise, qu'ils vouloient bâtir, afin que le Pere qui leur seroit destiné, trouvât tout prêt à son arrivée, & qu'il n'eût plus qu'à les instruire; qu'il avoit reçu ces Députés avec les plus grandes marques d'affection; & qu'après les avoir bien régalés, il leur avoit fait présent de Ferremens, de Couteaux, de fausses Perles, de Pendans d'oreilles, d'Hameçons & d'autres bagatelles semblables, qui sont fort estimées de ces Peuples; & qu'en les renvoyant il leur avoit confié son Domestique Espagnol, nommé Manuel Estrada, pour les aider à bâtir leur Eglise; que ces perfides séduits & incités par quel-

ques Indiens de la Riviere *Putumayo*, soulevés contre les Peres Franciscains leurs Missionnaires, avoient tué cet Espagnol en trahison; que lui-même étoit comme assiégé dans son Quartier, avec un Frere Franciscain, & vingt cinq Néophytes, sans oser paroître au dehors, & qu'on étoit obligé de faire tour à tour la Sentinelle, & d'être continuellement au guet, pour éviter toute surprise de la part de ces Barbares; qu'enfin ils se trouvoient dans un danger très-pressant; & qu'il me prioit instamment de venir au plus vîte à leur secours.

Le Capitaine de notre petite Flotte, auquel je communiquai cette Lettre, fit aussitôt débarquer les Troupes qui la composoient, & les fit ranger avec leurs Armes en ordre de Bataille, pour en faire la revûe. Alors je

leur fis part de la même Lettre, & je leur en expliquai le contenu en Langue *del Inga*. L'indignation fut générale, & tous s'écriérent qu'il n'y avoit point à délibérer, & que sans perdre un seul moment, il falloit se rembarquer, pour aller délivrer le Missionnaire, & venger la mort de l'Espagnol.

Comme je vis les Indiens fort animés à la vengeance, je pris à part le Capitaine, & je le priai de ne pas souffrir qu'on répandît le sang de ces malheureux; qu'à la bonne heure on leur inspirât de la terreur, pour reprimer leur férocité; mais qu'il falloit user de bonté & de clémence, pour adoucir leur naturel & les gagner à J. C. que ce n'est pas par la voye des Armes que se doit annoncer la Loi Chrétienne, mais par la vertu de la Croix;

que c'est pour cela que dans nos Courses Apostoliques nous la portons pendue au col, ou bien nous la tenons à la main, pour faire sentir à ces Infidéles, que ce sont-là les seules Armes que nous opposons à leur résistance, & avec lesquelles nous tâchons de les soumettre à l'Evangile ; qu'enfin, il n'ignoroit pas que son pouvoir étoit borné ; qu'il ne lui étoit pas permis, dans les causes capitales, de faire aucun acte de Justice, & encore moins de condamner à mort les coupables, mais que sa fonction étoit seulement de se saisir de leurs personnes, & de les faire conduire à la Ville de *Quito*, où leur Procès devoit s'instruire & se juger. Le Capitaine qui étoit plein de zéle & de piété, entra sans peine dans mes vûes ; & me promit de s'y conformer.

Nous nous embarquâmes sur l'heure, & nous dirigeâmes notre route vers la Riviere de *Napo*. Le Capitaine rangea notre petite Flotte en ordre de Bataille, comme s'il se fût agi de livrer un Combat. Il ordonna que dix Canots, où seroient cinquante Indiens avec leur Chef Espagnol, formeroient l'Avant-garde; qu'un pareil nombre de Canots feroient l'Arriere-garde; que les trente Canots qui restoient, feroient le Corps de Bataille, & que les Chasseurs & les Pêcheurs destinés à fournir les vivres, seroient à couvert par l'Arriere-garde. Ces précautions sont nécessaires, quand on navige sur ce grand Fleuve, pour n'être pas insulté par ces Barbares, lesquels sont souvent embusqués dans les Bois qui régnent le long du Fleuve, &

vous attendent au passage, pour fondre tout-à-coup sur vous, s'ils s'apperçoivent que vous ne soyiez pas sur vos gardes.

Dans le cours de notre navigation, les exercices ordinaires de piété se pratiquoient avec la même assiduité que dans les Peuplades. Une heure avant le coucher du Soleil tous débarquoient, à la réserve de quelques Indiens qu'on laissoit pour la garde des Canots. Aussitôt tous les Indiens se mettoient à couper des branches d'arbres, & à dresser des Cabanes qu'ils couvroient de feuilles de Palmiers : en une demie heure le Camp étoit formé. Ils allumoient ensuite des feux, pour faire cuire les racines & les provisions, qu'apportoient ceux qui sont chargés de la Chasse & de la Pêche. On trouve en ce Pays-ci toute sorte de Gibier &

de Bêtes fauves, comme Sangliers, Daims, Singes, Perroquets, Perdrix; Canards, Oyes, quantité d'Oiseaux de Riviere de toute espece, & grand nombre d'Animaux dont les noms sont inconnus en Europe. Les Rivieres fournissent toute sorte de Poissons, & entre autres la Vache marine, que les Espagnols nomment *Pece buey* : c'est un Poisson d'un goût délicat, & qui seul peut servir de repas à cinquante personnes. Quand tout étoit prêt, le Capitaine faisoit la distribution des viandes, & chacun prenoit sa réfection.

Après le souper je récitois le Chapelet, les Litanies de la Sainte Vierge, & les autres Prieres avec les Espagnols; & un ancien Néophyte les récitoit avec les Indiens en leur Langue, & il ajoûtoit à la fin un Acte de

Contrition, & une Priere pour les Agonizans, & pour le repos des Ames des Fidéles Défunts. Après quoi chacun se retiroit en sa Cabane pour y prendre son repos. Pendant la nuit on renouvelloit trois fois les Sentinelles, & les Espagnols, chacun à leur tour, faisoient la ronde, pour s'assurer que les Sentinelles, & ceux qui gardoient les Canots, faisoient leur devoir.

Le signal du lever se donnoit une heure avant le lever du Soleil, par un coup de Fusil que tiroit le Capitaine, & au bruit des Tambours, des Trompettes, & des autres Instrumens Indiens. Pendant ce tems-là je dressois mon Autel pour le Saint Sacrice de la Messe. Ensuite, tous s'étant mis à genoux, je faisois le signe de la Croix en Langue *del Inga*, que je vais vous rapporter.

ici, afin de vous donner quelque idée de cette Langue. *Sancta cruz pac ananchar aicu aucaicucunamanta quispiguaycu Dios apuicu yaya churi Espiritu Santo sutinpi. Amen Jesus.* Puis je récitois le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les sept Sacremens, & un abrégé de la Doctrine Chrétienne. J'y ajoûtois les Dimanches & les Fêtes une petite exhortation. Après quoi venoit la Messe, pendant laquelle les Indiens chantoient des Cantiques, qui ont rapport à toutes les actions du Sacrifice. Au sortir de la Messe on se rembarquoit, & l'on continuoit la navigation dans le même ordre jusqu'à dix heures, qu'on alloit à terre pour y préparer le dîner, la Providence fournissant abondamment à nos besoins par le moyen de nos

Chasseurs & de nos Pêcheurs.

Enfin, après trois semaines de Navigation, nous arrivâmes à la vûe de la Peuplade des *Payaguas*. Dès que nous fûmes apperçus du P. Coronado, & des autres Indiens, qui étoient avec lui dans des frayeurs continuelles, ils nous regarderent comme des Anges descendus du Ciel, qui venoient à leur secours, & ils témoignerent leur joye par deux coups de Fusil dont ils nous saluerent. On leur répondit par sept coups de Fusil, & par les Fanfares des Tambours, des Trompettes, & des Cornets des Indiens.

Pour prévenir toute confusion dans le débarquement, le Capitaine ordonna que les cinquante Canots vogueroient à force de rames vers la rive opposée, & s'avanceroient beaucoup plus

haut que la Peuplade ; que tous les Canots aborderoient tous à la fois, chacun selon son rang ; & qu'ayant tous ensemble mis pied à terre, les six Espagnols, à la tête des Indiens, iroient se ranger en ordre de Bataille au milieu de la Place, qui est vis-à-vis de l'Eglise. Le P. Coronado nous attendoit revêtu de sa Chape, & après nous avoir conduit à l'Eglise, & nous avoir présenté de l'Eau-bénite, il entonna le *Te Deum* en action de graces, que les Chantres Indiens continuerent au son des Tambours & des Trompettes.

Cependant, notre petite Armée étoit sur deux lignes en ordre de Bataille. Ce bel ordre dans lequel nous entrâmes dans la Peuplade, étonna fort les *Payaguas*, qui n'avoient jamais rien vû de semblable, & jetta parmi

eux la consternation : leurs Caciques, & plusieurs d'entr'eux, vinrent tout tremblans de peur se jetter à mes pieds, & me prier d'intercéder pour eux auprès des Espagnols. Je les fis lever, & les rassurai de leur frayeur, en leur faisant entendre qu'on n'avoit point de mauvaise volonté contre eux, & que cette troupe de Guerriers n'étoient venus sur leurs Terres, que pour châtier les *Yquiavates* leurs voisins, qui par la plus insigne perfidie, avoient trempé leurs mains cruelles dans le sang d'un Espagnol, qu'ils avoient demandé avec instance ; que pour eux, ils n'avoient qu'à continuer d'être dociles aux Instructions de leur Missionnaire ; & qu'ils trouveroient toujours dans les Espagnols des Amis & des Protecteurs.

Comme il y avoit encore qua-

tre journées de chemin à faire, pour nous rendre aux *Yquiavâtes*, & qu'il étoit à craindre, que si ces Barbares avoient le moindre vent de notre arrivée, ils ne prissent la fuite, & ne s'enfonçassent dans ces épaisses Forêts, où il seroit difficile de les joindre, on résolut de ne rester que deux heures chez les *Payaguàs*, pour donner le tems à notre petite Armée de prendre son repas, & de partir ensuite. Je profitai de ce tems-là pour m'entretenir avec le P. Coronado; nous nous confessâmes l'un l'autre; & ce fut pour lui une grande consolation, parce qu'il y avoit plus d'un an qu'il n'avoit vû de Missionnaire: ce n'en étoit pas une moindre pour moi, car j'étois à la veille d'une expédition périlleuse, & je voulois me préparer à tout événement.

Aussi-tôt après le dîné, nous nous embarquâmes, & le quatriéme jour nous nous trouvâmes à l'embouchure d'une petite Riviere, qui se jette dans celle de *Napo*, où il falloit faire environ une lieue avant que d'arriver au Village des *Yquiavates*. Dès la premiere pointe du jour nous entrâmes dans cette Riviere en grand silence, & avec les précautions néceſſaires, contre les différens ſtratagêmes dont usent ces Barbares. Une de leurs ruses est de s'embusquer dans les bois à l'entrée de ces petites Rivieres, de couper à demi vers le pied les plus grands Arbres, & de les faire tomber sur les Navigateurs. C'est le ſtratagême que les Indiens de *Darien* vers *Panama*, employerent il y a peu d'années contre les Anglois. Ainsi pour naviger avec plus de

sûreté, nous fîmes marcher cinquante Indiens sur les deux bords de la Riviere, vingt-cinq d'un côté, & vingt-cinq de l'autre. Comme tout y étoit paisible, & qu'on n'y découvroit aucun Infidéle, nous avancâmes tranquillement jusqu'à leur Village. Alors le Capitaine défendit sous les peines les plus rigoureuses, de tuer aucun de ces Infidéles, à moins qu'on n'y fût obligé pour la défense de sa propre vie, mais de se contenter de les faire Prisonniers. Il ordonna ensuite que chaque Espagnol, à la tête de cinquante Indiens, entreroient dans le Village par cinq endroits différens. Pour moi je restai dans les Canots, avec un Espagnol & cinquante Indiens.

Cet ordre fut parfaitement bien exécuté. Les cinq Partis se rencontrerent au milieu de la place,

sans

ſans trouver aucun de ces Barbares. Dès le matin ils avoient pris la fuite, & s'étoient retirés avec tant de précipitation dans les Bois, qu'ils avoient laiſſé les feux allumés, & la plus grande partie de leurs proviſions dans leurs Cabanes. Le Capitaine réſolu de pourſuivre ces Fugitifs, fit dîner au plus vîte ſa petite Armée. Il me laiſſa dans le Quartier avec deux Eſpagnols & cent Indiens ; & lui en perſonne avec deux cens Indiens, & deux ou trois Guides pour les conduire dans les Bois, partirent vers le Midi, afin de ſuivre les traces de ces Barbares.

Pendant ce tems-là nous fortifiâmes notre Quartier le mieux qu'il nous fut poſſible, pour nous mettre en garde contre toute ſurpriſe. Vers les ſept heures du ſoir, car ici les jours &

les nuits ſont preſque toujours égales, nous vîmes arriver un Parti de nos Chrétiens, qui nous amenoit une priſe de ces Infidéles, ayant tous les mains liées, & étant attachés deux à deux. Les Femmes & les Enfans étoient entierement nuds. Je députai auſſitôt un Exprès au Miſſionnaire des *Payaguas*, pour le prier de m'envoyer cent aulnes de Coton, dont je les fis couvrir. Pour ce qui eſt des Hommes, ils avoient ſeulement la moitié du corps couvert d'une Tunique, qui avoit la forme de Dalmatique, & qui étoit faite d'une écorce, qu'ils appellent *Yanchama*. Vous en avez à Douay une piece dans le Cabinet de notre Bibliothéque.

Auſſitôt que ces Barbares furent en ma préſence, ils ſe jetterent à genoux : « Nous ſommes

» vos Esclaves, me dirent-ils
» fondant en larmes, nous vous
» prions d'obtenir notre grace
» des Espagnols, afin qu'ils ne
» nous fassent pas mourir, d'au-
» tant plus que nous avons déja
» fait justice de celui qui a tué
» l'Espagnol, que le Pere des
» *Payaguas* nous avoit envoyé. »
Je leur répondis, qu'ils pouvoient s'assurer de la grace qu'ils demandoient, que je n'étois pas venu dans leurs Bois pour les faire Esclaves, mais pour les rendre Enfans d'un Dieu qui a créé le Ciel & la Terre, & qui est mort pour leur donner la vie; que s'ils vouloient m'écouter, je les instruirois des Vérités du Salut, & que par le Baptême je leur procurerois le plus grand bonheur auquel ils puissent aspirer, puisque je les mettrois dans la voye qui conduit au Ciel; qu'au reste ils n'a-

voient rien à craindre, & qu'ils ne manqueroient de rien, mais qu'ils priſſent bien garde de ne point chercher les moyens de s'enfuir, que je ne ſerois pas le maître d'arrêter les fuſils des Eſpagnols, d'où ils avoient vû ſortir la foudre & le tonnerre. C'eſt l'expreſſion dont ſe ſervent ces Barbares, lorſqu'ils parlent de nos armes à feu.

Ce petit diſcours les ayant un peu remis de leur frayeur, je les fis aſſeoir, comme ils étoient, deux à deux, & on leur apporta à ſouper. L'Eſpagnol de garde poſa des Sentinelles autour des Priſonniers, & aux quatre coins du Quartier, & moi je me retirai dans ma Tente, pour y prendre un peu de repos.

Le lendemain vers le midi, les trois autres Partis de nos Indiens amenerent une autre Trou-

pe de ces fugitifs au nombre de quatre-vingt, qu'on joignit aux premiers, dans un Quartier couvert & bien fermé de tous côtés; Je fis venir deux ou trois des Principaux, & leur demandai en quel endroit s'étoit commis le meurtre. Ils nous y conduisirent le Capitaine & moi. Il y avoit vingt jours que l'Espagnol avoit été massacré, la terre étoit encore toute rouge de son sang, quoique ces Barbares, en y allumant un feu presque continuel, eussent fait tous leurs efforts pour la sécher. Je leur demandai ensuite ce qu'ils avoient fait de son corps: ils nous répondirent, en haussant les épaules, qu'après l'avoir fait rôtir, ils l'avoient mangé. Mais du moins, repliquai-je, dites-nous où vous avez mis la tête & les os que vous avez rongés. Ils nous menerent derriere

la maiſon du Cacique Infidéle, où nous trouvâmes la tête, les côtes & les autres oſſemens épars de côté & d'autre. On voyoit un grand trou derriere la tête; ce qui marque qu'ils l'avoient tué d'un coup de Hache. Je fis recueillir tous ces oſſemens, & après les avoir enveloppés dans un Linceuil, je les fis placer ſur une table dans ma Tente, au milieu de deux Cierges, qui brûlerent pendant toute la nuit. Le lendemain nous chantâmes l'Office des Morts, après quoi j'envoyai les précieux reſtes de ce bon Eſpagnol, qui avoit perdu la vie pour la cauſe de Dieu, au Miſſionnaire des *Payaguas*, dont il étoit le Domeſtique, afin qu'il les fit enterrer dans ſon Egliſe.

Ces Peuples, comme vous voyez, mon Révérend Pere, ſont de vrais Antropophages, qui

se nourrissent de chair humaine. Il n'y avoit pas plus de deux mois, qu'ils étoient allé surprendre & attaquer un parti de leurs Ennemis, & en ayant tué jusqu'à cinquante, ils les couperent par morceaux, les firent rôtir, les apporterent dans leur Village, & en firent un grand Festin.

Un de ces Indiens qu'on nomme *Encavellados*, parce qu'ils laissent croître leurs cheveux jusqu'à la ceinture, vint se jetter à mes pieds, & me montrant une lance dont la pointe étoit faite d'un os affilé, il me dit que c'étoit l'os de la Jambe de son Frere, que ces Barbares avoient tué & dévoré, & il me prioit d'en tirer vengeance. Je lui répondis que je n'étois pas venu pour venger les Morts, mais pour convertir les Vivans, & leur faire

connoître le Créateur & le Maître Souverain du Ciel & de la Terre, qui défend de semblables excés.

Un autre me raconta, que peu de jours avant notre arrivée, un de ces Barbares, voyant que sa femme étoit fort grasse, & qu'elle ne lui rendoit aucun service, parce qu'elle ne sçavoit, ni faire la cuisine, ni préparer sa boisson, il la tua, & en régala ses amis, leur disant, que puisque sa femme pendant sa vie n'avoit été propre qu'à l'ennuyer, il étoit juste qu'elle lui servît de régal après sa mort. Jugez de là, mon Révérend Pere, quel est l'aveuglement & la cruauté de ces Peuples. Cependant, leurs Ames doivent nous être infiniment cheres, puisqu'elles ont été rachetées du Sang de Jesus-Christ, & nous ne sçaurions trop faire, ni

trop souffrir pour leur conversion & leur salut.

L'après-midi, notre Capitaine ayant appris qu'une nombreuse troupe d'*Yquiavates* s'étoit réfugiée dans les Bois, vers une autre Riviere, envoya quatre Partis Indiens à leur poursuite. Dès le lendemain ils amenerent quatre-vingt-dix de ces Barbares qu'on mit dans le Quartier des Prisonniers. Il y avoit parmi eux la Femme & les Enfans du principal Cacique, dont on n'avoit pu se saisir. Comme il n'étoit pas coupable de la mort de l'Espagnol, & qu'au contraire il s'y étoit opposé, on ne doutoit point, ou qu'il ne vint lui-même, ou qu'il n'envoyât demander sa Femme & ses Enfans. Nous restâmes deux jours à attendre cette députation, mais voyant qu'il ne venoit personne, je témoi-

gnai au Capitaine que deux cens Prisonniers qui étoient entre nos mains, suffisoient pour châtier ces Barbares, & leur ôter l'envie de former dans la suite un pareil attentat.

Le Capitaine fut de mon sentiment: ainsi nous nous rembarquâmes avec nos Prisonniers, & avec toute la provision de Maiz & de racines, qu'ils nomment *Yuca*, nous abandonnant pour le reste à la Providence, & au soin de nos Chasseurs & de nos Pêcheurs qui ne nous ont point manqué. Le Pere Coronado vint avec nous, pour se rendre à son autre Mission des *Omaguas*. Il nous fallut six semaines pour gagner la principale Peuplade, qu'on nomme la nouvelle Carthagéne. Là nous distribuâmes les Prisonniers dans diverses Peuplades Chrétiennes, où l'on n'oublia rien

pour les instruire, & en faire de vertueux Néophytes : en effet, au bout de deux ans, je les trouvai assez capables & assez fermes dans leur Foi, pour croire que je ne risquois rien en les renvoyant dans leur Terre natale. Ils s'y rendirent avec deux nouveaux Missionnaires que je leur donnai, & ils devinrent les Fondateurs de deux grandes Peuplades. Quand je les visitai quelques tems après, j'y trouvai deux belles Eglises bien bâties, & un grand nombre de Néophytes. J'eus même la consolation d'apprendre que trois mille Infidéles de la même Nation vouloient se réunir à leurs Compatriotes, pour se faire instruire de nos saintes Vérités, se rendre dignes du Baptême, & mener comme eux une vie Chrétienne.

Vous voyez, mon Révérend

Pere, qu'au milieu de tant de Nations Barbares, nous devons avoir ſans ceſſe notre ame entre nos mains. Pluſieurs de nos Miſſionnaires ont eu le bonheur d'être ſacrifiés à la fureur de ces Infidéles, & de ſceller de leur ſang les vérités qu'ils leur annonçoient; entre autres le Pere François de Figueroa en l'année 1666. le Pere Pierre Suarez, en l'année 1667; le Pere Auguſtin de Hurtado, en 1677; le Pere Henri Richler, en 1695; & en l'année 1707. le Pere Nicolas Durango. Outre les périls auſquels on eſt expoſé avec un Peuple ſi brutal, & ſi cruel, que n'a-t'on pas à craindre dans les fréquens voyages qu'on eſt obligé de faire? continuellement, & preſque à chaque pas, on court riſque d'être mis en piéces par les Tygres; ou d'être mordu des Viperes, ou d'être

écrasé sous ces grands Arbres, qui tombent souvent, lorsqu'on y pense le moins, ou d'être entraîné & noyé dans des Rivieres très-rapides, ou d'être engloutis par les Crocodiles, ou bien par d'affreux serpens, qui de leur haleine empestée arrêtent les Passans, se jettent sur eux, & les dévorent.

Je me suis vû souvent dans de semblables périls, mais j'en ai toujours été préservé par une protection spéciale de la divine Providence. Un jour ces Barbares empoisonnerent ma boisson & les mets de ma table, sans que j'en aye jamais ressenti la moindre incommodité. Une autre fois me trouvant parmi les *Omaguas*, vers le minuit ils mirent le feu à ma Cabanne, qui n'étoit couverte que de feuillages, & où je dormois tranquillement; je me

ſauvai heureuſement du milieu des flammes, dont je me vis tout à coup environné. Il arriva un autre jour qu'après avoir bâti une nouvelle Egliſe chez les *Chayabitas*, un Eſpagnol qui étoit à trois pas de moi, tirant un coup de Fuſil en ſigne de réjouiſſance, le Canon de ſon Fuſil créva, un éclat me ſauta à l'œil gauche, & tomba applatti à mes pieds, ſans que j'en euſſe reçu le moindre mal. Je pourrois vous rapporter un grand nombre de ſemblables exemples, ſi je ne craignois de paſſer les bornes d'une Lettre.

Tandis que de nouvelles Chrétientés s'établiſſoient le long du Fleuve Maragnon, j'eus la douleur d'apprendre, que nos anciennes Miſſions étoient déſolées par les irruptions des Portugais, qui entrant bien avant dans les Terres Eſpagnoles, ravageoient &

pilloient nos Peuplades, & enlevoient nos Néophytes pour en faire leurs Esclaves. Nous en écrivîmes à la Cour d'Espagne, & nous suppliâmes très-humblement Sa Majesté d'ordonner à ses Plénipotentiaires, qui devoient se rendre au Congrès de Cambray, de régler, & de fixer avec les Ministres de Portugal, les limites des Terres appartenantes aux deux Couronnes, afin qu'il ne fût plus permis d'empiéter les uns sur les autres, & que nos Néophytes pussent jouir d'un repos & d'une tranquillité si nécessaires, pour les maintenir dans la Religion & la piété.

Notre Requête eût son effet: car il vint aux Portugais un ordre, de la part du Roi leur maître, de se retirer des Terres de nos Missions, & de nous laisser tout le Pays libre jusqu'au *Rio negro*,

grande Riviere que vous trouverez dans la Carte de Maragnon, que je vous envoyai il y a plusieurs années, & qui depuis a été gravée à Paris, & inférée dans le XII. Tome des Lettres édifiantes & curieuses.

Tandis qu'on traittoit cette affaire en Europe, l'Audience de *Quito* dépêcha un Capitaine à la tête de cent Soldats, pour chasser les Portugais de nos Terres : il y réussit ; & fit quelques Prisonniers qu'il conduisit à *Quito*. Mais ce Capitaine n'ayant pas pris la précaution de bâtir une Forteresse, & d'y laisser des Soldats, les Portugais revinrent de nouveau, enleverent les ornemens & les Cloches de deux de nos Eglises, & s'étant saisi d'un de nos Missionnaires & de quelques Espagnols, ils les menerent Prisonniers au grand *Para*, d'où

ensuite ils les envoyerent à Lisbonne. Vint un second ordre du Roi de Portugal, qui enjoignoit à ses Sujets Habitans du Maragnon, de nous restituer généralement tout ce qu'ils nous avoient pris, & de ne point pousser leurs conquêtes au-delà du *Rio negro*; ils y ont bâti une fort belle Forteresse.

Cette entreprise des Portugais a donné lieu à de nouvelles graces, que nous avons reçues de Sa Majesté Catholique. Le Pere Procureur de nos Missions me manda, que ce grand Monarque, animé du plus pur zéle pour le progrès de la Foi, avoit envoyé ses ordres au Trésorier de ses Finances à *Quito*, pour donner tous les ans deux cens Ecus à chaque Missionnaire, afin qu'ils puissent se fournir de vêtemens, de vin pour les Messes, & de

toutes les choses dont on fait présent à ces Barbares, pour les apprivoiser & gagner leur amitié, telles que sont des Perles fausses, des Couteaux, des Ciseaux, des Hameçons, &c. Il m'ajouta que Sa Majesté souhaittoit d'être informée de l'état présent de toutes nos Missions, & sur-tout de celles de la Province des *Omaguas & Yurimaguas*, depuis que les Portugais étoient venus pour les détruire; du nombre des Nations converties à la Foi; du caractere, du génie, & des mœurs de ces Peuples; des divers animaux, & des différentes especes d'arbres, de fruits, de plantes, que produit le Pays, de même que des herbes médicinales & de leurs vertus. J'exécutai le mieux qu'il me fut possible un ordre si respectable.

Presque en même tems le Pere

Samuel Fritz, Missionnaire aux *Xeberos*, l'une de nos plus grandes Peuplades, m'envoya un Exprès, pour me faire sçavoir qu'il avoit un secret pressentiment de sa mort prochaine, & qu'il me prioit de venir à son secours. Il semble en effet qu'il n'attendoit que moi, pour aller recevoir la récompense de ses travaux. Aussi-tôt après mon arrivée, il fit une Confession générale de toute sa vie, il dit la Messe à son ordinaire le jour de la Fête de Saint Joseph, & fit une courte exhortation à ses Indiens, en leur faisant entendre, que c'étoit pour la derniere fois qu'il leur parloit, & qu'il leur disoit un éternel adieu. Le lendemain matin que j'étois occupé dans l'Eglise à entendre les confessions des Néophytes, on vint m'avertir, que bien qu'on eut

frappé fortement à la Chambre du Pere, il ne répondoit point. Je m'y transportai aussitôt, & je le trouvai assis & vêtu, mais sans vie, & il me parut qu'il venoit de rendre le dernier soupir. Je le fis revêtir de ses habits Sacerdotaux, & il demeura exposé dans la Salle, jusqu'à ce que je fis ses Obséques. Je ne pus retenir mes larmes, voyant ces bons Indiens venir en foule se jetter sur le corps de leur Pere, l'arroser de leurs pleurs, & lui baiser tendrement les pieds & les mains, qui furent toujours aussi fléxibles, que s'il eût été en vie.

Le P. Fritz étoit du Royaume de Bohéme, & est mort à l'âge de 75. ans. Il en a passé 42. dans ces pénibles Missions, dont il a été Supérieur Général. Vingt-neuf Nations Barbares dans les Provinces des *Omaguas*, *Yuri-*

maguas, *Aysuares*, *Yvanomas*, &c. lui sont redevables de leur Conversion à la Foi. Il lui a fallu faire de très-longs & dangereux voyages ; l'un tout le long du *Maragnon* jusqu'au grand *Para*, qui appartient aux Portugais, & qui est situé à l'embouchure du Fleuve, & plusieurs autres, soit à *Lima*, Capitale du Pérou, soit à *Quito*, d'où il nous a apporté des Cloches, & de riches Ornemens pour nos Eglises. C'est lui qui a dressé la Carte du cours de ce grand Fleuve, qui a été gravée à Paris, & dont je vous ai parlé plus haut. Dieu lui avoit donné le talent de se rendre en peu de tems très-habile en toutes sortes d'Arts. Il étoit devenu Architecte, Charpentier, Sculpteur, & Peintre. Nous avons dans plusieurs de nos Eglises, des Tableaux de sa façon, qu'on ne dé-

daigneroit pas en Europe.

Je comptois bien de succeder à cet ancien Missionnaire, & de consacrer le reste de mes jours, au Salut de ce grand nombre d'Indiens qui venoient de le perdre, mais la Providence avoit sur moi des vûes différentes. Je reçus un ordre de me rendre au College de *Quito*, qui est éloigné de 400. lieues de *Xiberos*. Il me fallut donc quitter ces chers Néophytes, & après deux mois de Navigation, j'arrivai au Port de *Napo*. A peine fus-je débarqué, qu'on vint me dire que le P. Pierre Gasner, Bavarois, étoit à l'extrêmité. Il étoit Curé de la Ville d'*Archidona*, & Missionnaire de deux Peuplades voisines, qui se nomment *Tena* & *Chita*, & qui sont la Porte de toutes les Missions, que nous avons le long du Fleuve *Ma-*

ragnon. De *Napo*, je me rendis à pied à *Tena*, où il étoit tombé malade, & je le trouvai en effet presque mourant : je lui administrai aussitôt les derniers Sacremens. Il renouvella ses Vœux entre mes mains, & ne cessa jusqu'au dernier soupir de produire les Actes les plus fervens de Foi, d'Espérance, de Contrition, de Charité, & de conformité à la volonté Divine. Son corps fut transporté à *Archidona*, où se firent ses Obséques.

La présence d'un Missionnaire étoit d'autant plus nécessaire dans cette Contrée, que les maladies contagieuses y régnoient, & enlevoient beaucoup de monde. J'envoyai un exprès à *Quito*, & je m'offrois à remplacer le défunt. La réponse me fut apportée par celui-là même, qu'on avoit nommé son Successeur, & l'on

me chargeoit ſeulement de demeurer avec lui, juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu aſſez habile dans la Langue *del Inza*, pour inſtruire & confeſſer les Indiens. Je demeurai dans cette Miſſion juſqu'au mois de Septembre de l'année 1727. que je reçus un ordre de me rendre à *Cuença*, où notre R. P. Général m'avoit nommé Recteur du Collége que nous avons dans cette Ville. Je partis d'abord pour *Quito*, qui eſt à cent lieues d'*Archidona*, & quand j'y fus rendu, il me fallut faire cent autres lieues pour arriver à mon poſte.

La Ville de *Cuença* eſt après celle de *Quito*, la principale de cette Province. Elle abonde en Froment, en Orge, en Maiz, en Fruits, & en Légumes: les animaux qu'on y a tranſporté d'Eſpagne, depuis la Conquête

des

des Indes, s'y sont multipliés à l'infini. Ainsi, on y trouve quantité de Vaches, de Porcs, de Moutons, de Poules, de Canards, de Chevaux, & de Mules. L'air y est tempéré, & l'on y jouit d'un Printems perpétuel. Toutes les rues sont droites, & au milieu de chacune, coule un Canal d'une eau très-claire, que fournit la Riviere voisine. Il y a trois Paroisses. La principale compte, parmi ses Paroissiens, cinq mille Espagnols, & trois mille Métis. Les deux autres, comptent plus de dix mille Indiens. Outre notre Eglise, qui est fort belle, il y en a quatre autres; sçavoir, de Domincains, de Franciscains, d'Augustins, & de Religieux de La Mercy; on y voit aussi deux Eglises assez jolies, l'une de Religieuses de la Conception, & l'autre de Car-

melites. Nos occupations ſont preſque continuelles. Jugez-en par celles qui me regardent : outre le gouvernement du Collége, dont je ſuis chargé, il me faut paſſer tous les Dimanches & les Fêtes, & une bonne partie des jours Ouvriers à l'Egliſe, pour y entendre les Confeſſions des Eſpagnols & des Indiens; il n'y a guéres de ſemaines que je ne ſois obligé de Prêcher, & en Eſpagnol, & en Langue *del Inga* pour les Indiens, & je ſuis chargé de faire tous les quinze jours une Conférence publique de cas de conſcience, à laquelle Monſeigneur l'Evêque de *Quito* oblige tous les Prêtres de la Ville d'aſſiſter ſous peine de ſuſpenſe. Cependant, quoique je coure la ſoixante-troiſiéme année, Dieu me donne encore la force de réſiſter à ces continuelles fatigues.

Aidez-moi à l'en remercier, & ne m'oubliez point dans vos Saints Sacrifices, en l'union desquels je suis avec bien du respect, &c.





LETTRE
DU PERE
FAUQUE,
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Au Pere DE LA NEUVILLE, *de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amérique.*

A Ouyapoc, ce 20. Septembre 1736.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Je vous ai annoncé dans plusieurs de mes Lettres le voyage

que je projettois de faire chez les *Palicours*, mais des embarras imprévûs, & de fréquens accés d'une fiévre bizarre & opiniâtre, me l'on fait différer jusqu'au mois de Septembre de l'année 1735. Ce fut donc le 5. de ce mois que je m'embarquai dans un petit *Couillara*, c'est un tronc d'arbre creusé, dont une extrêmité se termine en pointe. Je descendis la Riviere d'*Ouyapoc*, dans cette espece de Canot, qui ne peut porter que cinq à six personnes, & je profitai ensuite de la Marée, pour entrer dans la Riviere de *Couripi*, que nous remontâmes, jusqu'à ce que la Mer fut à flot. Nous mouillâmes alors, & comme les bords de cette Riviere sont impraticables vers son embouchure, il me fallut prendre le repos de la nuit dans mon Canot.

Aussitôt que la Mer commença à monter, nous nous mîmes en route, & vers les sept heures du matin, nous laissâmes à notre droite la Riviere de *Couripi*, pour entrer dans celle d'*Ouassa*. Vers le Midi, je trouvai l'embouchure de *Roucaoüa*, que nous laissâmes aussi à la droite, me réservant d'y entrer à mon retour, & comme la Marée ne se faisoit presque plus sentir, nous ne fûmes plus obligés de mouiller, mais la nuit nous ayant surpris, avant que nous pussions gagner aucune Habitation, il fallut la passer encore dans notre petit Canot, avec des incommodités que vous pouvez assez imaginer.

Entre trois & quatre heures du matin, nous apperçûmes du feu sur l'un des bords de la Riviere. C'étoient quelques Indiens qui campoient là, & qui revenoient

de chez leurs parens, établis près d'une grande Crique *, qu'on nomme *Tapamourou*, dont je parlerai plus bas. Après un court entretien que j'eus avec eux, je continuai ma route, & je fus fort surpris de ne point trouver ce jour-là d'Habitations de Sauvages. Je sçavois néanmoins qu'il y en avoit plusieurs répandues de côté & d'autre, mais outre que ceux qui m'accompagnoient, ignoroient le chemin qui y conduit, il m'auroit été impossible d'y pénétrer, parce que les Marais, qu'il faut traverser, étoient presque à sec.

Comme la nuit approchoit, je craignois fort d'être encore obligé de la passer dans mon Canot, mais heureusement nous apperçûmes deux Indiens qui étoient

* C'est ainsi que dans le Pays on appelle les petites Rivieres.

à la Pêche. Nous courûmes ſur eux à force de Rames, & eux qui nous prenoient pour des Coureurs de Bois, fuyoient devant nous de toutes leurs forces, & nous eûmes bien de la peine à les atteindre. Nous les joignîmes enfin, & ils furent agréablement ſurpris, de trouver dans moi toute la tendreſſe d'un Pere. Leur rencontre ne me fit pas moins de plaiſir, ſur-tout lorſqu'ils me dirent, que leur demeure n'étoit pas fort éloignée. Ils m'y conduiſirent, & le lendemain, Fête de l'Immaculée Conception de la très-Sainte Vierge, j'eus le bonheur d'y offrir le Saint Sacrifice de la Meſſe.

Dès que l'aube du jour commença à paroître, je dreſſai mon Autel, & je le plaçai hors de la Caſe, afin que de tous les côtés on pût aiſément me voir célébrer

les Saints Myſtéres. C'étoit une nouveauté pour ces Peuples, ſurtout pour les femmes & les enfans, qui n'étoient jamais ſortis de leurs Pays. Auſſi ſe placerent-ils de telle ſorte, qu'il ne leur échappa pas la moindre Cérémonie, & ils aſſiſterent à cette Sainte action avec une modeſtie & une attention qui me charmerent.

Vous jugez bien, mon R. P., que la Converſion de nos Indiens, fut le principal objet de mon attention dans le tems du Sacrifice : me trouvant au milieu de ce Peuple Infidéle, devois-je appliquer à d'autres, le fruit & le mérite de l'Hoſtie Sainte, que j'offrois à Dieu. Je conjurois donc le Pere des Lumiéres, d'envoyer au plûtôt à ces Nations infortunées, les ſecours dont elles ſont privées depuis tant de ſiécles, & qui ne ſont dans

l'égarement, que parce qu'elles n'ont personne qui leur enseigne la voye du Salut. Je fis la même application de toutes les autres Messes que je dis pendant mon voyage, & ma consolation est d'apprendre, qu'un nombre de dignes Ouvriers se préparent à venir cultiver cette abondante portion de la Vigne du Seigneur.

Je me rendis de-là chez mon *Banaré*. C'est le nom qui se donne parmi les Indiens, à ceux avec lesquels on contracte des liaisons d'amitié, qui s'entretiennent par de petits présens qu'on se fait mutuellement. Il n'omit rien pour me retenir le reste du jour, mais je ne pus lui donner cette satisfaction, parce que j'avois dessein de me rendre chez le Capitaine de toute la Nation, auquel M. des Roses, Chevalier de Saint Louis, & Comman-

dant pour le Roy dans ce Poste, a donné, depuis environ deux ans, un Brevet, avec la Canne de Commandement. Cette Canne est un Jonc, orné d'une Pomme d'argent aux Armes de France, qui se donne de la part du Roy, aux Capitaines des Sauvages. *Youcara* (c'est le nom de ce Capitaine) est, je croi, le plus âgé de tous les *Palicours*. Comme je l'avois vû plusieurs fois à *Ouyapoc*, & que je lui avois souvent promis de l'aller voir chez lui, il me parut charmé que je lui eusse tenu enfin parole, & il n'oublia rien pour me dédommager de toutes les fatigues que j'avois eu à essuyer les jours précédens. Il me parut fort empressé à donner sur cela ses ordres à ses *Poitos*, c'est-à-dire, à ceux de sa dépendance, & sur-tout aux femmes, ausquelles appar-

tient le soin du ménage.

Après les premiers complimens de part & d'autre, j'entrai d'abord en matiere sérieuse, & je lui dis, que nous songions efficacement à nous établir parmi eux, pour leur procurer le bonheur d'être Chrétiens. Je lui exposai succinctement les motifs, soit surnaturels, soit humains, qui me parurent les plus propres à faire impression sur son esprit. Je n'oubliai pas la protection qu'ils auroient contre les véxations de ceux qui vont en Traitte; car je sçavois les sujets de mécontentement qu'il avoit sur cet article, & qui lui tenoient au cœur. Comme il n'entend pas trop bien la Langue *Galibi*, dans laquelle je lui parlois, il me répondit, qu'il feroit venir un Interpréte, pour m'expliquer ses véritables sentimens. L'Interpréte arriva le len-

demain matin, & après une courte répétition que je fis de ce que je lui avois dit la veille, il me répondit, que sa Nation seroit charmée d'avoir des Missionnaires, & qu'ils ne viendroient jamais aussitôt qu'elle le souhaittoit.

Nous délibérâmes alors sur l'endroit que nous choisirions pour y fixer la Mission ; mais comme je n'avois pas encore parcouru les Rivieres de *Roucaoua* & de *Tapamourou*, je ne pouvois guéres juger quel terrein méritoit la préférence. Maintenant que je les ai parcourus, je croi qu'on ne peut mieux faire que de s'établir chez *Youcara*, jusqu'à ce qu'on trouve un endroit plus convenable. Sa demeure est presque tout-à-fait à la source d'*Ouassa*, d'où l'on peut en un jour entrer dans *Cachipour*, par la communication d'une pe-

tite *Crique*. Je croi même qu'il y aura-là beaucoup moins de *Maques* : c'eſt un Inſecte aſſez ſemblable aux Couſins, mais beaucoup plus gros, & dont l'extrêmité des pieds eſt blanche. Cela ſeul mérite, je vous aſſure, quelque attention : car vous ne ſçauriez vous imaginer combien cette eſpece d'Inſecte eſt incommode en certaines ſaiſons de l'année. Il y en a quelquefois une ſi grande quantité, que pour prendre ſon repas, il faut ſe retirer dans quelque coin, un peu à l'écart, ſouvent même on eſt obligé de manger en ſe promenant. C'eſt ce qui rend ce Pays impraticable aux Européans. Quelques Indiens, pour ſe garantir de ces importuns Inſectes, ſe font des Caſes au milieu de l'eau, dans des Marais fort éloignés de la terre, où ces petits Animaux ne trouvant

ni arbres, ni herbes aux environs pour se reposer, ils ne pénétrent guéres, du moins en si grand nombre. La plûpart dorment dans ce qu'ils appellent la Tocaye ; c'est une Case écartée dans les Bois qui ressemble à une Glaciere ; ils ne s'y rendent que vers les huit heures du soir, & sans bruit, de crainte que ces Insectes ne les suivent, car leur instinct les porte à aller où il y a du feu, & où ils entendent du bruit. Je n'ai jamais osé y coucher, de peur d'y être étouffé : vous jugez aisément quelle doit être la chaleur d'une Chambre fermée hermétiquement, où respirent, pendant toute une nuit, trente ou quarante Indiens.

Je passai le Jeudi & le Vendredi chez *Youcara*. C'est une curiosité naturelle à nos Indiens de visiter les hardes des Etran-

gers, ſans cependant jamais y rien prendre. Notre Capitaine ayant viſité le Panier où je portois mon petit meuble, me demanda ce que contenoit une Phiole qui étoit remplie d'Eau-bénite : je lui répondis, que c'étoit une Eau dont les Chrétiens ſe ſervoient pour chaſſer le Démon, pour guérir les Malades, &c. Il me pria d'en mettre ſur quelques Enfans qui languiſſoient depuis long-tems dans ſon Carbet : je les fis approcher, & je leur fis le ſigne de la Croix ſur le front avec cette Eau. Dieu en fut glorifié, car j'appris peu de jours après, qu'ils jouiſſoient d'une ſanté parfaite.

Je trouvai dans ce Capitaine, des diſpoſitions très-favorables au Chriſtianiſme, que je le preſſois d'embraſſer : en nous quittant, nous convînmes que dans trois

jours il viendroit me joindre à l'embouchure de *Tapamourou*, où j'allois, & me confier deux jeunes Indiens que j'avois choisi chez lui, pour les conduire à *Kouro*, & les mettre en apprentissage de Chirurgie. Il ne manqua pas au rendez-vous; mais comme je ne pus pas m'y rendre aussi exactement que lui, il planta une Croix sur l'un des bords de la *Crique*, pour me donner une preuve de son arrivée, après quoi il revira de bord. Heureusement les Indiens de ma suite ayant sonné du Cor, il jugea que je n'étois pas loin, & il s'arrêta pour m'attendre. Je vous avoue, mon R. P., que je fus extrêmement surpris, lorsque je vis le signe de notre Rédemption arboré sur les bords de cette petite Riviere, où je n'avois rien apperçu trois jours auparavant, & j'avois

peine à me persuader que ce fût-là l'ouvrage d'un Sauvage. Il me dit, qu'il l'avoit vû pratiquer ainsi autrefois à quelques François, dans les voyages qu'il avoit fait avec eux. Je le louai fort d'avoir retenu & imité ce trait de leur piété.

Pour revenir à *Tapamourou*, je ne pus gagner les Cases des Indiens, que bien avant dans la nuit du Samedi au Dimanche, bien qu'on m'eût fait espérer que j'y arriverois en plein jour. La principale cause de ce retardement fut, que nous trouvâmes le lit de cette petite Riviere tout couvert d'herbes, & d'une espece de roseaux, sur lesquels il fallut se pousser à force de *Tacaré*, c'est une Perche fourchue, dont on se sert en guise de Harpon. Cette maniere de naviger est très-fatigante, & demande

beaucoup de tems. On est sujet à cet inconvénient dans les Rivieres peu fréquentées, parce que les Halliers des deux bords venant à se joindre, font une espece de Barriere, qui arrête tout ce que l'eau entraîne. Cela est quelquefois si considérable, qu'on fait des lieues entieres, où il semble qu'on soit sur une Prairie flottante, tandis qu'on a au-dessous de soi trois ou quatre brasses d'eau. Mon inquiétude étoit de nous voir obligé à passer encore la nuit dans nôtre Canot, où nous n'aurions pas été fort en sûreté contre les Crocodiles, dont nous étions environnés. Toutes ces Rivieres en foisonnent, & c'est ce qui contribue principalement à former l'embarras dont je viens de parler; car ces Animaux extrêmement voraces, en poursuivant les petits

poiſſons dont ils ſe nourriſſent, arrachent beaucoup de joncs, qui ſuivent enſuite le courant, & qui venant à s'accrocher les uns les autres, couvrent toute la ſurface de l'eau.

Dans l'embarras où je me trouvai, je fis ſonner de tems en tems du Cor, afin d'avertir les Sauvages de venir au-devant de nous, mais ils ne portent pas juſques-là leur politeſſe : tout ce qu'ils firent, fut de nous apporter du feu à la deſcente de notre Canot. Je bénis Dieu de bon cœur de me voir enfin à terre, je n'étois pas pourtant au bout de mes peines. Après avoir marché environ cent pas, nous trouvâmes un grand Marais, qu'il fallut traverſer, pour ſe rendre au Carbet. Les Indiens mettent d'ordinaire ſur ces eſpeces d'Etangs, des troncs d'arbres, qui ſe joi-

gnent bout à bout, & qui forment une sorte de Pont, sur lequel ils courent comme des Singes. Je voulus les imiter, à la faveur d'un tison de feu, qu'on faisoit flamber devant moi pour m'éclairer ; mais, soit que ma chaussure ne prêtat pas comme les pieds de mon guide, soit que je n'eusse pas autant de dextérité que lui, je tombai au second pas que je fis, & j'ai peine à comprendre comment je ne me brisai pas les côtes ; le coup que je me donnai sur le côté gauche, fut si violent, que j'en ressentis une vive douleur pendant plusieurs mois. Je pris alors le parti de marcher dans le Marais même, au risque d'être mordu des Serpens, & j'arrivai enfin au gîte sans autre inconvénient, que celui d'être bien mouillé.

Je trouvai-là une grande &

vaste Case : comme elle étoit environnée de Marais & de Terres noyées, & que le tems des *Maques* n'étoit pas encore passé, tous les Habitans du lieu, & ceux même de ma suite, m'abandonnerent pour aller coucher dans le *Tocaye*. Je vous avoue, mon Révérend Pere, que pendant cette nuit, où je me voyois tout seul, j'eus bien des pensées effrayantes, malgré tous les motifs de confiance en Dieu, que je ne cessois de me rappeller à l'esprit. Si quelque Sauvage, me disois-je, pour enlever le peu que tu as, venoit maintenant t'égorger : Si quelque Tigre ou quelque Crocodile se jettoit sur toi pour te dévorer ; car quelles horreurs n'inspirent pas les ténébres d'une nuit obscure, sur-tout dans un Pays barbare ? Le lever de l'Aurore vint enfin calmer mes in-

quiétudes, & après avoir célébré le Saint Sacrifice de la Messe, j'allai visiter quelques Habitations du voisinage.

J'entrai dans une Case haute, que nous appellons *Soura* en langage *Galibi* : m'entretenant avec ceux qui l'habitoient, je fus tout-à-coup saisi d'une odeur cadaverique, & comme j'en témoignai ma surprise, on me dit qu'on venoit de déterrer les ossemens d'un mort, qu'on devoit transporter dans une autre Contrée, & l'on me montra en même tems une espece d'Urne qui renfermoit ce dépôt. Je me ressouvins alors que j'avois vû ici, il y a trois ou quatre ans, deux *Palicours*, lesquels étoient venus chercher les Os d'un de leurs parens qui y étoit mort. Comme je ne pensai pas alors à les questionner sur cette pratique, je le fis en cette

occaſion, & ces Sauvages me répondirent, que l'uſage de leur Nation étoit de tranſporter les oſſemens des Morts dans le lieu de leur naiſſance, qu'ils regardent comme leur unique & véritable patrie. Cet uſage eſt parfaitement conforme à la conduite que tint Joſeph à l'égard de ſon Pere Jacob, & je dois vous dire en paſſant, que nous remarquons parmi ces Peuples tant de coutumes du Peuple Juif, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'ils en deſcendent.

En continuant mes excurſions dans mon Canot, je trouvai deux Caſes de *Caranarious*. Ce ſont des Indiens, qui pouſſent encore plus loin que les autres Sauvages le dénuement de toutes choſes. Ils n'ont pas même de plantage, les graines des plantes, & des arbres, où le poiſſon ſont

leur

leur nourriture ordinaire. La cassave qui est un gâteau fait de la racine de Manioc, & la boisson ordinaire des Sauvages qui se fait de la même racine, sont pour eux le plus grand régal. Quand ils veulent se le procurer, ils font une pêche abondante, & ils portent leur poissons chez les *Palicours*, qui leur donnent du Manioc en échange. Les *Palicours* ont pris sur eux un tel ascendant, qu'ils en font en quelque sorte leurs Esclaves; c'est-à-dire, qu'ils s'en servent pour faire leurs abattis, leurs Canots, leur Pêche, &c. souvent même ils leur enlevent de force le peu de Traitte qu'ils font chez les François, lorsqu'ils travaillent pour eux.

Ce que cette Nation a de singulier, c'est que presque tous ceux qui la composent, Hommes & Femmes, sont couverts d'une

espece de Lépre, c'est-à-dire, que leur Epiderme n'est qu'une Darte farineuse, qui se leve comme par écailles. Je vous avoue qu'on ne peut guéres rien voir de plus affreux ni de plus dégoûtant. On trouve parmi les *Palicours* une autre Nation de cette espece, qu'on nomme *Mayets*; nous serons apparemment obligés de bâtir pour eux une Eglise particuliere, parce que leur Lépre qui flue de tems en tems, répand une odeur si désagréable, que les autres Indiens ne pourroient pas s'y accoûtumer. Ce sont pourtant des Ames rachetées par le précieux Sang de Jesus-Christ, qui animent des corps si hideux, & qui par-là méritent tous nos soins. Prions le Seigneur qu'il remplisse de son esprit ceux qui seront employés à leur conversion.

Je sortis le Lundi de *Tapamourou*, & je couchai dans un petit bosquet sur l'un des bords d'*Ouassa* : il me fallut y coucher encore le lendemain, parce que m'étant avancé jusqu'au milieu d'une Crique, qui conduisoit à d'autres Habitations, l'eau qui y manquoit, m'obligea de retourner sur mes pas. Le Mercredy, j'arrivai chez un Indien, nommé *Coumaroùma*, qui m'avoit invité de l'aller voir, & qui m'avoit même offert son Emplacement pour y établir une Mission, mais il n'est pas à beaucoup près si convenable que le haut d'*Ouassa* dont j'ai déja parlé. Comme cet Indien étoit venu à *Kourou*, & avoit été témoin de la charité des Missionnaires pour leurs Néophytes, nous nous entretînmes long-tems des mesures qu'on pourroit prendre pour

faire chez eux un Etabliſſement. Je lui dis entr'autres choſes, que les *Pyayes*, qui ſont une eſpece d'Enchanteurs & de Magiciens, étoient entierement bannis de la Miſſion du Pere Lombard, & que je n'en connoiſſois qu'un ſeul qui eût la réputation de l'être. Je le lui nommai : il le connoiſſoit, & ſçachant qu'il étoit borgne, « Quoi, me dit-il en riant, » un tel eſt *Pyaye* ? & comment » peut-il voir le Diable n'ayant » qu'un œil » ? Cette plaiſanterie de ſa part me fit d'autant plus de plaiſir, qu'elle me confirma ce que je ſçavois déja, que les *Palicours* ne peuvent ſouffrir ces ſortes de Jongleurs : auſſi les ont-ils tous fait périr, & il n'y a pas long-tems, qu'une troupe de Femmes en tuerent un, qui étoit de la Nation des *Caranarious*, parce qu'elles le ſoupçonnerent

de vouloir exercer sur elles leur Art magique.

Le Jeudi j'allai coucher à l'embouchure de *Roucaoua*, dans l'espérance de gagner le lendemain de bonne heure quelques habitations de Sauvages, mais mon attente fut trompée, & il fallut coucher dehors cette nuit-là ; cependant, ne pouvant me résoudre à dormir dans le Canot, nous mîmes pied à terre, & nous suspendîmes, comme nous pûmes, nos Hamacs * parmi les joncs & les brossailles ; & le lendemain Samedi, après avoir navigé toute la matinée avec beaucoup de peine & de fatigues, nous découvrîmes enfin des Abattis de bois, & peu de tems après des Cases de Sauvages. J'en connoissois plusieurs que j'a-

* Lit portatif fait d'un tissu de coton large de sept à huit pieds.

vois vû au Fort, & ils me reçurent fort bien. Je dis la Messe le lendemain, & ce fut un grand sujet de satisfaction, surtout pour les Femmes, les jeunes gens, & tous ceux qui n'avoient jamais vû célébrer nos saints Mysteres. Je leur en fis une explication succincte, avec un petit discours sur la nécessité d'embrasser la Foi, pour entrer dans la voye du salut. J'employai le reste de la journée, & le Lundi suivant, à parcourir les Carbets épars de côté & d'autre. J'y rencontrai un Déserteur d'une des Missions Portugaises, qui sont sur les bords du Fleuve des Amazones : il étoit venu s'établir là avec toute sa Famille. Ce bon Homme me fit une politesse, à laquelle je n'avois pas lieu de m'attendre, & qui me fit connoître le soin qu'ont les Portugais de

civiliser les Sauvages qu'ils rassemblent. Du plus loin qu'il m'apperçut, il vint au-devant de moi, tenant à la main une petite baguette, dont il se servoit pour secouer la rosée des herbes, qui bordoient le sentier par où je passois, ne voulant pas, me dit-il ensuite, que puisque je prenois la peine de le visiter, mes habits en fussent endommagés.

Le Mardi, je retournai sur mes pas, & j'allai chez des Sauvages que je n'avois pu voir en entrant dans la Riviere de *Roucaoua*. Depuis que je suis dans ce Pays, & que je fréquente les Sauvages, je n'en ai point vû de si sales, ni de si malproprement logés; aussi le lendemain, dès que j'eus dit la Messe, nous décampâmes pour nous rendre à l'embouchure de *Couripi*. Quoiqu'il n'y ait point d'Indiens éta-

blis ſur cette Riviere, j'aurois bien voulu avoir le tems de la remonter, pour examiner le Terrein, ayant oui dire qu'il y avoit vers ſa ſource une vaſte montagne nommée *Oucaillari*, où une Miſſion ſeroit très-bien placée. Mais les Fêtes de Noël me rappelloient à *Ouyapoc*.

Les *Palicours* ont des coûtumes aſſez ſingulieres, mais dont nous ne pouvons être inſtruits, que quand nous demeurerons avec eux. Il y en a deux principalement qui me frapperent: la premiere, eſt que les Enfans mâles vont tout nuds juſqu'à l'âge de puberté: alors on leur donne la *Camiſa*: c'eſt une aulne & demi de toile qu'ils ſe paſſent entre les cuiſſes, & qu'ils laiſſent pendre devant & derriere, par le moyen d'une corde qu'ils ont à la ceinture. Avant que de recevoir la *Camiſa*, ils

doivent passer par des épreuves un peu dures : on les fait jeûner plusieurs jours, on les retient dans leur Hamac, comme s'ils étoient malades ; & on les fouette fréquemment ; & cela, disent-ils, sert à leur inspirer de la bravoure. Ces cérémonies achevées, ils deviennent hommes faits.

L'autre coûtume qui me surprit bien davantage, c'est que les personnes du sexe y sont entierement découvertes : elles ne portent que jusqu'au tems de leur mariage, une espece de tablier d'environ un pied en quarré, fait d'un tissu de petits grains de verre, qu'on nomme *Rassade*. Je ne sçache point que dans tout ce Continent il y ait aucune autre Nation, où regne une pareille infamie. J'espere qu'on aura peu de peine à leur faire quitter un usage si contraire à la raison & à la

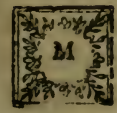
pudeur naturelle. Nous donnerons d'abord des Juppes à toutes les Femmes, & il y a lieu de croire qu'elles s'y accoûtumeront, car j'en ai déja vû quelques-unes en porter; elles seront bien plus décemment couvertes qu'avec leur Tablier. Nous avons aux environs de ce Fort une petite Nation qui se nomme *Tocoyenes*, où les femmes sont beaucoup plus modestes. Peu à peu nous amenerons nos Chrétiens à s'habiller totalement. Outre la plus grande décence, nous leur procurerons un autre avantage, c'est qu'en leur faisant naître des besoins, ils en deviendront plus laborieux, & seront par-là moins exposés aux tristes suites de l'oisiveté. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, &c.



LETTRE
DU PERE GILLES
WIBAULT,
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS AUX PHILIPPINES.

Au Pere DU CHAMBGE, *de la même Compagnie.*

A Manile, ce 20 Décembre 1721.



MON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

J'apprends à ce moment qu'il y a un Vaisseau à notre Rade,

qui doit mettre inceſſamment à la voile pour Pontichery. Je profite du peu de tems qu'il me donne, pour ne pas laiſſer paſſer cette occaſion de vous écrire. Je vous ai déja mandé, que quelques efforts qu'on ſe ſoit donnés pendant dix ans, pour ſçavoir des nouvelles des Peres Dubéron & Cortil, débarqués dans une des Iſles *Palaos*, pour annoncer la Foi à ces Inſulaires, on n'en a jamais pû rien découvrir : ainſi on ne doute plus qu'ils n'ayent été maſſacrés par ces Barbares.

Cette Province des Philippines a deux Vice-Provinces qui en dépendent, ſçavoir, celle des *Marianes*, & celle de *los Pintados*. C'eſt à cette derniére que je ſus d'abord deſtiné par la Providence ; ma demeure ordinaire étoit dans une groſſe Bourgade, qui ſe nomme *Givan*. Un des

moyens qu'ont employés les Missionnaires qui m'ont précédé, pour l'établissement & le progrès de la Foi dans ces Isles, a été d'inspirer aux Peuples une tendre dévotion envers la Mere de Dieu. Les Habitans de *Givan* sont de tous les Insulaires, ceux qui se sont le plus distingués par une dévotion si solide. Ils ont établi une Congrégation, qui est devenue très-nombreuse, & tous ceux qui ont le bonheur d'y être admis, ne manquent pas tous les Dimanches, même pendant l'absence du Missionnaire, lorsqu'il visite les Isles voisines, de se rendre à l'Eglise, pour y vacquer à leurs Saints exercices. Aussi la Sainte Vierge les a-t'elle souvent favorisés d'une protection spéciale. Je ne vous en rapporterai qu'un seul exemple.

Un jour qu'on célébroit une

Fête, quelques Indiens s'aviſe-rent de témoigner leur joye par des feux qu'ils allumerent, & par des décharges de Mouſquets. Un vent impétueux qui s'éleva, fit voler la flâme ſur le toict de l'Egliſe, qui n'étoit couverte que de Chaume; quelque mouvement qu'on ſe donnât, on ne put jamais l'éteindre : comme le feu gagnoit déja les Poutres & les Soliveaux, j'allai au plus vîte en retirer le Saint Sacrement, & tout ce que les Indiens purent faire, fut de ſauver des flammes les Ornemens, & tout ce qui ſert au Culte Divin. Au même inſtant on m'avertit d'aller adminiſtrer les Sacremens à une Femme du voiſinage, qui étoit ſur le point d'expirer de pluſieurs bleſſures mortelles. Je me rendis dans ſa maiſon, je la trouvai baignée dans ſon ſang, & après lui avoir

procuré les derniers secours de l'Eglise, je fis dresser un Autel, & je demeurai auprès du Saint Sacrement, jusqu'au soir, que je le portai en Procession dans une autre Maison plus commode, où par les soins que se donnerent les Congréganistes, je trouvai un Autel richement paré, avec un fort beau Tabernacle. Je demeurai trois semaines dans cette maison, tandis qu'on élevoit une Chapelle propre à célébrer les Saints Mystéres, jusqu'à ce que l'Eglise, qu'on commencoit à rebâtir dans la même enceinte, fût entierement achevée.

Cette pauvre Dame que j'avois laissée mourante, est celle-là même sur laquelle le Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge, a fait éclater les richesses de sa puissance & de sa bonté. Elle s'appelle Marie *Biandoy* :

elle étoit en Priere devant une ſtatue de la Sainte Vierge, qu'on avoit tranſportée de l'Egliſe dans ſa Maiſon, & elle imploroit l'aſſiſtance de cette Mere de Miſécorde, au ſujet du triſte événement qui allarmoit toute la Bourgade. Il y avoit dans une Chambre voiſine un de ſes parens, qu'on croyoit parfaitement guéri de quelques accès de folie, pour leſquels on l'avoit enfermé l'année précédente. Ce malheureux fut pris tout-à-coup d'un nouvel accès de fureur, & entrant dans la Chambre de la Dame, il s'écria d'un ton de voix terrible: « Je » viens de brûler l'Egliſe de cette » Bourgade, il ne me reſte plus » que d'en tuer tous les Habitans, » & c'eſt par toi, dit-il à ſa pa- » rente, que je vais commencer: en même tems il la prit de la main gauche par les Cheveux,

& d'un grand Poignard qu'il tenoit de la main droite, il lui en donna huit coups, qui firent autant de blessures mortelles. Son fils aîné, qu'une fiévre violente retenoit au lit, se leva aux cris de sa mere, & d'une main encore foible, il arrêta comme il put ce furieux, tandis que sa sœur appella du secours. On vint aussitôt, & après avoir lié ce malheureux, on l'enferma pour le reste de ses jours. On appliqua des remedes aux blessures de cette vertueuse Néophyte, mais les personnes qui la pancérent, avoient si peu d'expérience, que de huit plaies ils n'en apperçurent que cinq. Elles étoient toutes très-profondes, une entr'autres, au-dessous de l'épaule droite, par laquelle sortoit tout ce qu'elle avaloit de liquide. On ne pouvoit revenir de l'étonnement où

l'on étoit, qu'elle ne fût pas tombée morte aux pieds de ſon meurtrier ; mais on fut bien plus ſurpris, lorſqu'on la trouva tout-à-coup parfaitement guérie, nonobſtant trois accidens mortels qui lui ſurvinrent.

On ne douta plus que ſa prompte guériſon, ne fût l'effet d'une protection miraculeuſe de la Sainte Vierge, dont elle avoit imploré le ſecours avec tant d'ardeur, & l'on convint de lui en rendre de ſolemnelles actions de graces. Au jour qu'on avoit fixé, on chanta les premieres Veſpres du Saint Nom de Jeſus, & le lendemain la Meſſe Votive de la Sainte Vierge; il y eut Prédication l'après midi, avec les Litanies en Muſique, & la Proceſſion. La Dame *Biandoy* aſſiſta à toutes ces Cérémonies, comme ſi elle n'avoit reçu aucune bleſ-

ſure, & elle n'en reſſentit depuis nulle incommodité.

La vie de nos Indiens *Pintados* eſt très-dure & très-pénible. Quoique la Bourgade de *Givan* paſſe pour être la moins pauvre de toutes ces Iſles, à cauſe du petit Commerce qu'elle fait tous les ans avec Manile, cependant ceux qu'on regarde comme les plus aiſés, parce qu'ils s'occupent de ce Commerce, n'en retirent pas chaque année plus de cent écus, & cette modique ſomme eſt preſque toute employée à la proviſion de Ris, qu'il leur faut faire dans les autres Bourgades, car il n'en croît pas dans celle de *Givan*, où l'on ne trouve que des Palmiers en abondance. Auſſi voit-on que dans leurs maiſons, leurs meubles, leurs vêtemens, leurs repas, tout reſpire la pauvreté. Tel qui tient

un rang considérable dans le Pays, se trouve heureux, & croit faire bonne chere, quand il a, avec un peu de Ris, un morceau de Poisson mal assaisonné. Souvent il ne se nourrit que de Racines cuites dans l'eau avec un peu de sel. Pour ce qui est des Pauvres, ils passeront une année entiere sans manger de Ris, à moins qu'on ne leur en donne par aumône. Ceux qui sont adroits à tirer, prennent de tems en tems quelques Cerfs, ou quelques Sangliers, mais comme sous ce Climat la chair n'est pas de garde, ils ont coûtume de partager leur Chasse avec leurs parens & leurs voisins. Il en est de même du Poisson, qu'ils ne peuvent conserver qu'après l'avoir exposé au Soleil. S'ils l'exposoient à la Lune, ne fût-ce que pendant une nuit, quand même ils auroient

pris la précaution de le saler, ils le trouveroient le lendeman matin tout rempli de vers. Les Rivieres, les Puits, & sur-tout les Fontaines qui sortent des Rochers, fournissent leur boisson ordinaire. Ils font du Vin du fruit de leurs Palmiers, mais il n'est guéres d'usage, parce qu'il est aussi fort que la plus forte Eau-de-vie.

Les Hommes sont laborieux, & bons Artistes. Ils excellent principalement dans la Peinture, dans les Ouvrages d'Orfévrerie, & de Sculpture. Les principaux du lieu, sur-tout ceux qui ont demeuré dans la Maison des Missionnaires, touchent parfaitement bien de la Harpe: ils sçavent jouer du Violon, & de plusieurs autres Instrumens de Musique, & ils se font un honneur & un plaisir de consacrer leurs

talens à la célébrité du Service Divin. Ceux qui habitent les autres Bourgades, & particulierement les Montagnes, s'appliquent à l'Agriculture : les autres qui vivent sur les côtes de la Mer, n'ont guéres d'autre occupation que la Pêche. A parler en général, nos Indiens sont pleins de vivacité pour entreprendre, & de hardiesse pour braver sur Mer les tempêtes. Ils se raillent même de ceux, qui dans de semblables périls, témoignent quelque frayeur.

Leurs Femmes aiment à s'occuper, & on ne les voit jamais oisives : elles travaillent en Toiles, en Dentelles, & quelques-unes en Broderies. Elles ont beaucoup de modestie & de pudeur, & sont naturellement portées à la piété. Si quelqu'une faisoit malheureusement quelque chute,

il ne lui seroit pas difficile de s'en relever. A dire vrai, le désintéressement de nos Indiens, & le contentement où ils vivent au milieu de leur pauvreté, coupent la racine à bien des vices.

Après avoir passé environ onze ans avec mes chers Indiens *Pintados*, un ordre de mes Supérieurs m'a appellé à Manile, où je suis maintenant, & où, graces à Dieu, je ne trouve pas moins de travail, que dans la Mission d'où l'on m'a tiré. Cette Ville est la Capitale de toutes ces Isles, nommées Philippines, qui sont gouvernées pour le spirituel, par un Archevêque, & trois Evêques. Mais ces Prélats ne peuvent guéres tirer de secours des Prêtres Séculiers, qui sont ici en très-petit nombre; c'est pourquoi les Rois d'Espagne ont ordonné que les Cures fussent

remplies par les Religieux des différens Ordres qui ſont établis dans cette Ville, & qui y ont de fort belles Egliſes. On a donc partagé toutes les Paroiſſes entre les Peres Auguſtins, Dominicains, Récollets, Auguſtins Déchauſſés, & les Jeſuites; chacun de ces Curés ne laiſſe pas d'être chargé de la conduite de deux ou trois Egliſes, & dans les endroits les plus éloignés de Manile, ils ne peuvent avoir de ſecours que des Curés voiſins.

Nous avons dans cette Ville un grand College, & un Séminaire, où l'on enſeigne la Théologie, la Philoſophie, les belles Lettres. Il y a outre cela différens Prédicateurs, & deux ou trois Peres occupés jour & nuit à Confeſſer, à enſeigner la Doctrine Chrétienne, & à viſiter les Malades & les Priſonniers. Les

Etudes y fleuriſſent, & l'on a vû ſortir de ce Séminaire pluſieurs Evêques, des Docteurs en Théologie, beaucoup de Religieux, & un grand nombre de Sujets qui excellent en toutes ſortes de Sçiences. On n'y reçoit que les Enfans des Eſpagnols, ſuivant les intentions du Fondateur. Le revenu de l'Archevêque eſt de dix mille écus, & celui des Evêques à proportion. L'Etat Eccléſiaſtique & Séculier eſt entretenu des libéralités de Sa Majeſté Catholique, qui envoye tous les ans du Méxique, dequoi fournir à cette dépenſe.

Pour ce qui eſt du Gouvernement politique, tout eſt réglé avec beaucoup de ſageſſe par les Ordonnances Royales. Il y a une Cour de Juſtice, compoſée de Conſeillers, d'un Fiſcal, & d'un Préſident, qui eſt en même

tems Gouverneur de Manile, & Capitaine Général de toutes les Isles. Ce premier Officier se renouvelle tous les cinq ans, & en cas de mort, le premier Conseiller tient sa place, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne y ait pourvû. Les Officiers Subalternes dépendent de cette Cour, & principalement du Gouverneur, qui envoye tous les deux ans un Juge Espagnol dans chaque Province, avec autorité de juger en dernier ressort, les Procés des Indiens, hors les causes Capitales, dont la connoissance est réservée à la Cour de Justice, séante à Manile. Ce Juge visite tous les ans chaque Bourgade de sa Jurisdiction, mais il ne peut, ni rien innover, ni rien décider, que de l'avis & du consentement du Curé. Au bout de deux ans, la même Cour députe un autre

Juge, pour écouter les plaintes des Indiens, au cas qu'ils en eussent à faire contre le Juge qui l'a précédé.

Le P. Gabriel Gruson, & le P. Pierre Cruydolf, qui se sont consacrés en même tems que moi au Salut de ces Indiens, travaillent avec beaucoup de consolation & de fruit dans leurs Missions. Le premier, dans le Royaume de *Mindanao*; & le second, dans l'Isle de *Seypan*, l'une des Isles Marianes. Je reçus, il y a peu de jours, une Lettre de celui-ci, où il me fait part de quelques événemens, que vous ne serez pas fâché d'apprendre. Il avoit entrepris de bâtir une Eglise, laquelle pût résister aux furieux ouragans, qui s'élevent chaque année dans ces Isles, & qui abattent presque tous les Edifices : il cherchoit pour cela

du bois d'une certaine eſpece ; mais les Indiens, auſquels il en parla, ſoit par pareſſe, ſoit par la crainte qu'ils avoient de certains Nécromantiens, Habitans des Forêts, & appellés en leur Langue *Macanda*, répondirent conſtamment, que cette ſorte d'Arbre ne ſe trouvoit pas dans l'Iſle. Le Pere avoit déja perdu toute eſpérance, lorſque la veille de l'Aſſomption, un jeune Enfant, qui ne faiſoit encore que bégayer, ſe préſenta à lui : mon Pere, s'écria-t'il, & ne pouvant dire autre choſe, il lui montra de la main un endroit de l'Iſle, en prononçant pluſieurs fois le nom de l'Arbre, dont le Pere avoit l'idée. Auſſitôt le Pere ſe tranſporta dans cet endroit avec ſes Domeſtiques, & pluſieurs Néophytes, il y trouva l'Arbre qu'il cherchoit, & en peu de

tems il éleva une belle Eglise.

Ce Missionnaire avoit à son service un jeune Homme de vingt ans, qui le servoit avec beaucoup de zéle. Un de ces *Macanda* mit en œuvre tous les secrets de son art Diabolique, pour le faire périr ; & en effet, le jeune Homme tomba tout-à-coup dans une langueur, qui faisoit craindre pour sa vie. Le P. Cruÿdolf croyant que sa maladie étoit naturelle, employa d'abord les remedes ordinaires. Mais nonobstant ces remedes, la maladie augmentoit chaque jour, avec des symptômes extraordinaires, accompagn's de visions horribles, qui le tourmentoient toutes les nuits, & le réduisirent à la derniere extrêmité. Dans l'affliction où étoit le Missionnaire, de la perte d'un si fidéle Domestique, il eut recours à des reme-

des ſurnaturels, & appliqua au Malade une Relique de Saint Ignace. Dès-lors le Malade ſentit du ſoulagement, & peu après il ſe trouva dans une ſanté parfaite. Le jour même de ſa guériſon, dès le matin on vit un Homme pendu à un Arbre voiſin de l'Egliſe. Pluſieurs Indiens vinrent en informer le Miſſionnaire, & lui dirent, que ce miſérable étoit le plus fameux *Macanda* de toute l'Iſle; qu'il avoit conjuré la perte du jeune Homme; & qu'à cet effet, il avoit employé toute ſa ſcience Magique, mais que voyant ſes efforts inutiles, il leur avoit dit le jour précédent, que le déſeſpoir où il étoit de n'y pouvoir réuſſir, le forceroit à s'ôter la vie à lui-même. Le Pere, après avoir fait une exhortation pathétique à tous ceux que cet affreux ſpectacle avoit raſſemblés:

» dites à tous les *Macanda* que
» vous connoissez, leur ajouta-
» t'il, qu'ils peuvent réunir tou-
» tes leurs forces pour me nuire,
» & que je ne les crains point.
» Mon Pere, répondirent les As-
» sistans, il y a long-tems qu'ils
» s'efforcent de procurer la mort
» aux Missionnaires, afin d'ex-
» terminer le Christianisme, mais
» ils ont été plusieurs fois con-
» traints d'avouer leur impuissan-
» ce & leur foiblesse.

Un Dimanche que le Pere Cruydolf passoit le long du rivage de la Mer, pour aller visiter un Malade, il trouva quelques Indiens qui travailloient à des Barques. Il leur demanda, s'il n'y avoit pas d'autres jours dans la semaine, où ils pussent vaquer à ce travail, & quelle raison pouvoit les porter à transgresser ainsi, le précepte de l'E-

glise, qui leur ordonne de sanctifier le jour du Seigneur, en s'abstenant de toute œuvre servile, & l'employant aux saints exercices de la piété Chrétienne. Ils répondirent d'un ton brutal, que telle étoit leur volonté. Le Pere poursuivit son chemin: mais peu d'heures après, lorsqu'au retour de chez son Malade, il passa par le même endroit, il trouva réduites en cendres & les Barques & la Grange où on les fabriquoit, & les Indiens qui avoient été si peu dociles à ses remontrances, couverts de confusion, & donnant des marques du plus vif repentir de leur faute.

Au mois d'Octobre de l'année 1719. il se passa une scene bien plus tragique dans l'enceinte même de cette Ville. Le Gouverneur abusant de l'autorité que lui donnoit sa place, se

livra à tous les excés que pouvoit lui suggérer la plus insatiable avarice. Les Conseillers d'Etat, la Noblesse, les Marchands étoient, ou détenus Prisonniers sous divers prétextes, ou contraints de se réfugier dans les Eglises : la consternation devint générale dans la Ville, où l'on voyoit bien que le remede qu'on ne pouvoit attendre que de la Cour d'Espagne, seroit très-long-tems à venir.

Le Gouverneur n'en demeura pas-là, ce n'étoit que le commencement de ses violences, & il les poussa jusqu'aux dernieres extrêmités. Ayant fait charger l'artillerie, & ordonné à la Garnison de prendre les Armes, il appella de grand matin tous les Supérieurs des Maisons Religieuses, & les fit arrêter; il en usa de même à l'égard du Doyen de la

Cathédrale, des principaux Chanoines, & de plusieurs autres Ecclésiastiques. Enfin, il fit prendre l'Archevêque, & l'enferma dans le Château, qu'il avoit garni de toute sorte de munitions de Guerre & de bouche.

Au premier bruit de cet attentat, les Nobles sortirent de leur asyle, & prirent les armes ; à leur exemple les Marchands, les Bourgeois, les Espagnols, & les Indiens s'armerent, & s'assemblerent tumultuairement dans les rues ; parmi les bruits confus de cette multitude, on n'entendoit qu'un cri général : *Vive la Foi, que le Tyran meure*. Plusieurs Religieux se mêlerent parmi le Peuple, pour arrêter le massacre, qui étoit inévitable dans une pareille conjoncture. Quelques-uns d'eux étant allé au Palais, pour conjurer le Gouverneur de prendre des

sentimens de douceur, & de paix, furent suivis de plusieurs Bourgeois : le Fils du Gouverneur ordonna à la Garnison de s'avancer & de tirer sur eux, mais les Soldats persuadés, qu'ils ne demandoient que la liberté de leur Archevêque, & de tant de Religieux & d'Ecclésiastiques détenus sans aucune raison, ne quitterent point leur poste. Le Commandant fit mettre le feu à deux piéces d'Artillerie, mais le Canonier pointa les Canons de telle sorte, qu'ils ne pouvoient faire aucun mal. Au même tems toute cette multitude entra dans le Palais. Le Gouverneur donna ordre à ses Gardes du Corps de tirer, mais la même considération qui avoit arrêté les Soldats, les porta à mettre bas les Armes. Alors un Religieux s'approcha du Gouverneur, & lui fit les plus

respectueuses remontrances sur les malheurs où il se précipitoit lui-même : mais le Gouverneur, loin de se rendre à ses prieres, n'en devint que plus furieux. Retirez-vous d'ici, mon Pere, lui dit-il, & à l'instant il tira son pistolet sur un Bourgeois, qui étoit auprès de ce Religieux, & le blessa à la main. Celui-ci se sentant blessé, & voyant que le Gouverneur s'avançoit contre lui le sabre à la main, lui cassa le bras droit d'un coup de Fusil, tandis qu'un autre lui donna un coup de sabre sur la tête, qui le fit tomber comme mort. Son fils levant pareillement le sabre pour frapper un autre Bourgeois, reçut un coup de Fusil droit au cœur, & expira sur le champ. Alors ce ne fut plus qu'un cri de cette multitude, & l'on entendoit de toutes parts : *Vive*

la Foi, le Tyran est mort.

Aussi-tôt, Nobles, Bourgeois, Peuple, tous comme de concert, allerent au Château délivrer M. l'Archevêque, & un genouil en terre, ils le conjurerent pour l'amour de Dieu & au nom du Roi, de prendre en main le Gouvernement de ces Isles. Ce Saint Vieillard, qui est un Religieux de l'Ordre de S. Jerôme, étoit inconsolable de tant de calamités, & ne répondoit que par l'abondance de ses larmes : enfin, il se rendit aux prieres de toute la Ville, & il gouverna avec un applaudissement universel pendant deux ans, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur, qui, par sa prudence & par sa modération, s'attire les bénédictions de tout le Peuple.

Le Gouverneur, qu'on croyoit mort, étoit encore en vie, mais

il avoit soin de n'en donner aucun signe. Pendant que le Peuple étoit occupé à délivrer les Prisonniers, le Pere Jacques Otazo s'approcha de lui, pour voir s'il respiroit encore, & lui cria à l'oreille de prononcer le saint Nom de Jesus. Il reconnut la voix du Missionnaire, & jettant un profond soupir, « Ah! mon » Pere, lui dit-il, ne m'abandon- » nez pas jusqu'à ma mort, que » j'ai bien méritée par mes pé- » chés ». Il fit une Confession générale au Missionnaire, qui demeura cinq heures entieres auprès de lui, le couvrant de tems en tems de son manteau, lorsque la populace approchoit. Enfin, malgré ces précautions, il fut apperçu d'un homme de la lie du Peuple, qui se jetta sur lui, & lui perça le cœur d'un coup de poignard. Mort bien funeste, qui

lui fut prédite long-tems auparavant par le Pere Laurent de Avina. Ce Missionnaire, lequel, après avoir été Conseiller d'Etat, qui est la premiere Charge de ce Royaume, étoit entré dans notre Compagnie, où il a vécu près de trente ans, alla trouver le Gouverneur, & lui représenta en termes mesurés, mais avec force, tous les maux que causoit son avarice. « Pere, lui répondit-il, » froidement, je veux des Ecus, » & non pas des Conseils. Un » jour viendra, lui dit le Pere, » que vous desirerez vainement » ces conseils salutaires que vous » rejettez, & que cet argent qui » est votre idole, vous sera inu» tile ». On assure que tous les matins il avoit coûtume de reciter à genoux le Chapelet avec ses Domestiques : peut-être que cette étincelle de dévotion lui

aura attiré la puiſſante interceſſion de la Mere de Miſéricorde, pour lui obtenir de Dieu la grace d'une ſincére pénitence.

Il avoit reçu ordre du Roi d'Eſpagne d'envoyer des Soldats à la Fortereſſe de *Sanboangan*, qui eſt dans l'Iſle de *Mindanao* : il exécuta cet ordre, mais ſon avarice le rendit ſuperflu. Car, comme il n'y envoyoit point les proviſions néceſſaires pour la ſubſiſtance de la Garniſon, la plûpart des Soldats déſerterent, & les autres y périrént de miſére. M. l'Archevêque prit à cœur cette entrepriſe. Il y envoya de nouveaux Officiers, & un renfort de Troupes, commandées par Dom Sebaſtien Amorrera, qu'il établit Gouverneur de la Fortereſſe ; & il eut ſoin que rien ne manquât, ni Argent, ni Artillerie, ni Proviſions.

Ce secours vint à propos, car on apprit que les Rois voisins Mahométans avoient tramé une conspiration secrette contre les Espagnols. Le Roi de *Butig* éxhortoit ses voisins à joindre leurs forces aux siennes contre l'Ennemi commun. Le Roi de *Mindanao* paroissoit vouloir garder la neutralité. Le Roi de *Jolo* crut au contraire, qu'il étoit de son intérêt, de rechercher l'alliance des Espagnols. Ce Prince & Don Amorrera se firent plusieurs présens l'un à l'autre. Enfin, au mois de Septembre de l'année 1720. un Ambassadeur vint de sa part, demander une entrevûe au Gouverneur, & lui dire, que s'il vouloit bien la lui accorder, il se rendroit *incognito* à la Forteresse. Don Amorrera ayant répondu qu'il étoit très-sensible aux marques d'amitié & de confiance que

lui donnoit ce Prince, le lende
main il arriva dans cinq ou six Ga
leres accompagnées des princi
paux de la Noblesse de *Jolo*. O
lui rendit tous les honneurs mili
taires, & le Gouverneur le reçu
à l'entrée de la Salle du Palais.

Après les premiers compli
mens. « Je viens, dit le Roi d
» *Jolo*, me consoler avec mo
» ami, de la tristesse qui m'acc
» ble, depuis que la mort m'
» enlevé la Reine ». Il commar
da ensuite à son Cortege de l'a
tendre dans la Salle, & il entr
seul dans le Cabinet avec le Go
verneur, auquel il dit, que l
mort de la Reine n'étoit qu'u
prétexte dont il se servoit, mai
que la véritable raison qui l'a
menoit, & le secret motif de
confiance, étoit de s'assurer l
Couronne à lui & à son Fi
aîné, par le moyen d'une alliar

ce stable & permanente avec les Espagnols ; qu'il étoit informé que quelques-uns des principaux de *Jolo* tramoient contre lui une trahison secrette, & que pour les mêmes raisons il avoit pris la résolution d'envoyer un Ambassadeur à M. l'Archevêque Gouverneur de Manile. Le Gouverneur le confirma dans cette résolution, puis ils se firent mutuellement des présens, & le Roi se retira avec sa suite.

Peu de tems après, il envoya un Gentilhomme au Pere Pierre Estrada, Recteur du College de *Samboangan*, pour lui faire excuse de ce qu'il ne l'avoit pas reconnu, lorsqu'il entra dans la Salle du Gouverneur où il étoit, mais que le lendemain il lui rendroit visite. Il vint le voir en effet, & dans l'entretien qu'il eut avec lui, il lui dit, que son dessein étoit de

lui confier ſon fils aîné, pour lui enſeigner la Doctrine Chrétienne, & que quand il ſeroit ſuffiſamment inſtruit des vérités de la Religion, il l'enverroit avec une ſeconde Ambaſſade à Manile, afin que M. l'Archevêque lui fît l'honneur de le baptiſer de ſa main, & qu'il lui choisît une Epouſe Chrétienne, digne du rang d'un Prince héritier préſomptif de ſa Couronne. Il demanda enſuite des Miſſionnaires pour l'Iſle de *Baſilan* la plus voiſine de *Jolo* & de *Samboangan*. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé dans ſes Etats, il ordonna à ſes Sujets de *Baſilan* de bien recevoir les Miſſionnaires, & d'envoyer deux fois toutes les ſemaines à la Fortereſſe deux Vaiſſeaux chargés de Vivres. Enſuite il dépêcha un Ambaſſadeur à Manile, qui y fut reçu avec les honneurs les plus extraordinaires.

La même semaine, deux autres Ambassadeurs arriverent à *Samboangan* : l'un de la part du Roi de *Mindanao*, & l'autre de la part du Prince *Radamura* son Frere, qui avoit en sa puissance les plus fortes Places du Royaume. L'un & l'autre avoient intérêt de rechercher l'alliance des Espagnols. Celui-ci qui sçavoit la Langue Espagnole, fit entendre, que le Prince *Radamura* son Maître, étoit l'aîné du Roi défunt; qu'il étoit porté d'inclination pour la Religion Chrétienne; & qu'il souhaittoit des Missionnaires. La nouvelle n'en fut pas plûtôt répandue, que les Indiens du voisinage de *Samboangan* sortirent de leurs Forêts, pour venir se faire instruire, & recevoir le Baptême.

Cette nouvelle Eglise ne fut pas long-tems paisible. Le troisiéme

Décembre de la même année, le Prince *Radamura* envoya avertir le Gouverneur, que *Balaſi* Roi de *Butig*, s'étoit mis en Mer avec une Flotte d'environ cent Galeres, pour ſurprendre la Forteresſe de *Samboangan.* Il arriva en effet le huit du même mois. La Forteresſe fut vivement attaquée, & le peu de Soldats qui y étoient, ſe défendirent avec beaucoup de valeur. *Balaſi* comptoit beaucoup ſur la parole de ſes Nécromantiens, qui l'avoient aſſuré qu'il étoit invulnérable, & qu'il remporteroit une pleine Victoire. Dans cette folle confiance, il eſcalada le premier la muraille de la Forteresſe, mais une pierre énorme qu'on lui fit tomber ſur la tête, le précipita dans le Foſſé, d'où ſes gens le tirerent tout couvert de ſang, & le porterent à une Galere. Toute la Flotte con-

sternée se retira, à la réserve des trois plus grandes Galeres chargées de provisions, qui ne purent sortir du Fleuve. Les Chrétiens en déchargérent les vivres, & y mirent le feu.

Le jour suivant, deux Barques parurent à l'entrée de la Riviere, qui apportoient au Gouverneur des Lettres, par lesquelles les Rois de *Jolo* & de *Mindanao* lui donnoient avis qu'ils venoient avec leurs Flottes au secours des Espagnols. Un si prompt secours de la part des Mahométans, contre les Mahométans, & en faveur de Chrétiens, parut d'autant plus suspect au Gouverneur, qu'un Soldat de la Garnison, de la Nation *Pampango*, la plus fidéle de toutes les Nations Indiennes, l'avoit secrettement averti, que lorsqu'il accompagna l'Ambassadeur Espagnol à

Jolo, il découvrit que ces Insulaires méditoient une entreprise contre les Chrétiens, & qu'une Magicienne avoit présenté au Roi de *Jolo*, une Lettre venue de la Mecque, qui lui promettoit l'Empire de toutes les Philippines. Don Amorrera usa de dissimulation; il leur répondit dans les termes les plus pleins de reconnoissance, que leur secours étoit désormais inutile, & qu'ils pouvoient s'en retourner avec la gloire d'une fidelle alliance, sans exposer leurs Troupes aux dangers & aux fatigues de la Guerre.

Les deux Rois ayant reçu cette réponse, qui ne s'accordoit pas avec leurs vûes, leverent le masque, & joignirent leurs Flottes à celle de *Butig*, commandée par le Frere de *Balasi*, qui venoit d'être tué. Ces trois Flottes entrerent dans le Fleuve, & bloquerent

querent la Forteresse. Un des Missionnaires s'embarqua à tems dans une Galere, pour aller demander du secours à Manile. Il m'écrivit de l'Isle de *Zebu* ces tristes nouvelles. Nous conférâmes aussitôt avec les Missionnaires des Isles de *Leyté* & de *Samal*, & avec le Juge Espagnol, qui est Capitaine de la Province, sur les moyens de sauver les Peuplades, qui étoient sans défense. M. l'Evêque de *Zebu*, le Général Espagnol, & le Recteur du College dépêcherent trois Galeres bien équipées, avec un Aumônier, pour encourager les Soldats, & prendre soin de leur conscience. Le choix tomba sur le P. Doria, de l'Illustre Famille des Doria de Génes. Quand ces trois Galeres arriverent à la Forteresse de *Iligan*, les Mahométans de *Malanao* s'étoient déja

retirés, après avoir brûlé la Peuplade, & mené en esclavage les Chrétiens, qui ne s'étoient pas retirés à tems dans la Forteresse avec la petite Garnison d'Espagnols & de *Pampangos*. Il n'y avoit de Munitions dans cette Forteresse que pour charger deux fois l'Artillerie : la premiere décharge fit un tel effet sur les Mahométans, qu'ils leverent le Siége.

Les trois Galeres ne se croyant pas assez fortes, pour attaquer les trois Flottes qui bloquoient la Forteresse de *Samboangan*, s'en retournerent à *Zebu* : mais une Frégate venue en droiture du Port de *Jolo*, se trouvant à la vûe de la Forteresse, fut tout-à-coup entourée de quarante Galeres Ennemies : le Capitaine qui n'avoit nulle expérience, perdit courage, & se croyant perdu, il se mit àpleurer comme un enfant. Ce

fut un coup de la Providence dans cette triste conjoncture, que le P. Jean Nonet se trouvât dans la Frégate. Il exhorta l'Equipage à combattre, & à mourir généreusement pour la Foi, & son discours fit tant d'impression sur les esprits, qu'on le pria de faire les fonctions de Capitaine, avec promesse d'obéir ponctuellement à ses ordres. Alors le Pere défendit de tirer aucun coup de Canon sans son ordre, & il se contenta de prendre des mesures pour parer les Fléches empoisonnées, que les Mahométans tiroient de leurs Galeres. Cependant l'Ennemi s'approchoit insensiblement, tandis que tout l'Equipage étoit dans l'inaction. Quand le Pere apperçut que les Galeres étoient à la portée qu'il souhaittoit, il leur présenta le flanc du Navire, &

commanda de tirer toute l'Artillerie à la fois, ce qui s'exécuta si heureusement, qu'un grand nombre de Galeres Ennemies furent coulées à fond. Les Mahométans qui croyoient que les Chrétiens étoient dépourvûs de toutes Munitions de Guerre, prirent aussitôt la fuite, & laisserent à la Frégate la Mer libre, pour s'en retourner à *Jolo*.

Nonobstant cette Victoire, le siége continua encore plus de deux mois. Tous les Chefs Subalternes de la Place étoient blessés ou malades. L'un des Missionnaires étoit retenu au lit par une fiévre continue. Le Pere Recteur sortoit d'une longue maladie, mais l'état de langueur où il étoit, n'affoiblit point son courage : il se faisoit transporter en Chaise sur le Rempart, pour administrer les Sacremens aux blef-

sés, & pour animer les Soldats par sa présence. Le seul Don Amorrera, qui fit des prodiges de valeur, jouissoit d'une santé parfaite : il étoit jour & nuit sous les Armes, faisant les fonctions de Commandant, de Canonier, & de Soldat. Tous nos Missionnaires assurent que sous l'habit Militaire, c'est un vrai Religieux par l'intégrité de ses mœurs, & par l'ardeur de son zéle, un parfait Missionnaire. Cependant les Mahométans s'occupoient de leurs Sortiléges, pour empêcher que l'Artillerie n'eût son effet, & s'étant apperçus que le feu avoit pris seulement à l'amorce, ils s'écrierent transportés de joye, que le Dieu des Chrétiens étoit vaincu, & ils coururent en foule vers les Remparts. Ce fut alors que toute l'Artillerie jouant à la fois, nétoya la Campagne, & la

couvrit de morts & de bleſſés. Enfin, les Mahométans, ou épouvantés des prodiges qu'ils voyoient ſur les Remparts, ou effrayés de la quantité de Soldats, que le feu de la Place & les maladies contagieuſes leur avoient enlevés, ou intimidés par l'approche du Prince *Radamura*, furent forcés de lever le Siége, & de ramener leurs Flottes dans leurs Royaumes.

En effet, le Prince *Radamura* ayant jetté l'Ancre dans un Port voiſin de la Fortereſſe, envoya une Ambaſſade au Gouverneur, pour lui donner avis de ſon arrivée. Don Amorrera ſe contenta de lui faire une réponſe honnête. Le Prince jugeant par cette réponſe, qu'on ne ſe fioit pas trop à ſes promeſſes, écrivit une ſeconde Lettre, par laquelle il offroit, ſur la ſimple parole du

Gouverneur, de se rendre à la Forteresse, peu accompagné & sans Armes. C'est ce qu'il exécuta à la Lettre. Après avoir renouvellé son alliance avec les Espagnols, il dit que son principal dessein étoit de faire la Guerre au Roi de *Jolo*, pour venger la mort du feu Roi son pere, & recouvrer les pieces d'Artillerie, dont ce Prince s'étoit emparé; qu'à l'égard du Roi de *Mindanao* son Frere, il ne prétendoit pas pour le présent lui faire la Guerre, à moins qu'il ne se joignît au Roi de *Jolo* contre les Espagnols. Il ajoûta, que les Mahométans de *Butig* & de *Malanao* étoient naturellement trop lâches, & avoient fait de trop grandes pertes, pour vouloir encore courir les risques de la Guerre. Après cette entre-vûe, le Prince *Radamura* envoya une

provision abondante de vivres à la Forteresse, & se retira dans ses Etats.

En finissant cette Lettre, j'en reçois une du Pere Estrada, qui m'apprend que la Reine de *Sibuyan*, fille du Roi de *Jolo*, souhaitte avec empressement de se faire instruire de la Doctrine Chrétienne, & de recevoir le Baptême ; & que les nouveaux Fidéles, que tous ces mouvemens de Guerre avoient obligés de se refugier dans leurs Montagnes, reviennent peu à peu dans leurs Peuplades. Aidez-nous, mon R. P., à prier le Seigneur qu'il nous envoye de nouveaux Missionnaires, pour remplacer ceux qui vont recevoir au Ciel la récompense de leurs travaux. Plus de cinquante sont morts depuis que je suis arrivé en cette Province. Il ne sera pas possible d'entre-

prendre de nouvelles Missions, si le P. Augustin Soller, qui a passé en Europe, ne ramene avec lui une bonne Recrue d'Ouvriers Evangéliques. Je suis avec bien du respect, &c.





SECONDE LETTRE DU PERE DE GOVILLE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Ancien Missionnaire de la Chine.

Au sujet de la Réponse qu'a fait à sa premiere Lettre l'Auteur des Anecdotes, sur l'état de la Religion à la Chine.

A MONSIEUR ***.



ONSIEUR,

Avertissement. p. 2. L'AUTEUR des Anecdotes, *après y avoir pensé*, a enfin pris

le parti de répondre à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, au sujet des faits calomnieux qu'il m'avoit imputés, c'est-à-dire, que dans un écrit de 105. pages, il renouvelle toutes les injures, les invectives, & les plus violentes déclamations répandues dans son premier Ouvrage, & qu'il les entremêle de continuels écarts, ménagés artificieusement, pour faire oublier aux Lecteurs l'état de la question. Il intitule ce nouveau Libelle, *Réponse à la Lettre du P. de Goville, ancien Missionnaire de la Chine, adressée aux RR. PP. Jesuites.*

Est-ce en effet une réponse qui prouve les faits, contre lesquels je m'étois *inscrit en faux?* & ce qu'il promet dans ce Titre, l'a-t'il véritablemeut exécuté? C'est ce que j'entreprens d'examiner L. 1. p. 3.

dans cette seconde Lettre, où je démontre deux choses. La premiere, que les calomnies dont il a voulu me noircir dans ses Anecdotes, subsistent en leur entier, & se manifestent invinciblement par sa Réponse même. La seconde, que dans cette Réponse, il invente contre moi de nouvelles calomnies, aussi odieuses, & aussi insoûtenables que les précédentes.

Quand j'aurai prouvé ces deux articles, on verra ce qu'on doit penser de la hardiesse de cet injuste Aggresseur, lequel ose dire dès l'Avertissement qui est à la
p. 2. tête de sa Réponse : *Nous répondons à tout, & les Jésuites doivent être contens* ; & dans le corps de cette prétendue Répon-
p. 6. se, *nous répondons à tout, excepté aux injures*. Je vous en

* On trouve sa premiere Lettre dans le XXII. Recueil, pag. 325.

laisse le jugement, Monsieur, & à tous ceux, qui, comme vous, ont le cœur naturellement droit & équitable.

L'Auteur des Anecdotes convaincu de calomnie par sa Réponse.

Il y a deux choses à examiner. 1°. Ce que cet Auteur avoit publié contre moi dans ses Anecdotes. 2°. Comment pour justifier ce qu'il avoit faussement avancé, il répond au *démenti le plus net & le plus formel* que je lui ai donné dans ma premiere Lettre. Allons par ordre. L. 1. p. 1.

1°. *J'ai été consulté*, a-t-il dit d'abord, *par un Missionnaire sur les Cultes Chinois.* 2° *J'ai répondu à ce Missionnaire par un écrit de ma main, signé de moi, en faveur des superstitions condamnées*, & cela *après avoir si-* Tom. 4. p. 412. & 413. Ibid.

gné le Formulaire, *& rendu le serment*; c'eſt-à-dire, après la publication du Décret de Clement XI. faite à la Chine en 1716. auquel j'ai ſouſcrit. 3°. *Ma Réponſe tomba entre les mains d'un* autre *Miſſionnaire*, *qui en tira copie*, *& l'envoya à la S. Congrégation.* 4°. Cette copie reçûe à Rome, le *Pape ordonna au Général des Jéſuites*, *de rappeller ſon Religieux de la Chine.* 5°. *Ayant appris la teneur de la Lettre* (du P. Général,) *je crie à la calomnie*, *proteſtant devant Dieu & devant les Hommes*, *que cette accuſation eſt une impoſture.* 6°. L'ordre de repaſſer en France eſt ſuſpendu pour quelque tems, *& je demeure à la Chine*, *en attendant des ordres favorables du Pape.* 7°. *Les Miſſionnaires de la Propagande*, *indignés de la fourberie des Jéſuites*, *envoyent à*

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Rome l'Original écrit de ma main. 8°. *Les ordres de la S. Congrégation sont conformes à ceux du Pape, & on ordonne* pour la deuxiéme fois *au Visiteur, de faire repasser en Europe le Religieux coupable, sans délai, sur les premiers Vaisseaux.* 9°. *Je ne juge pas à propos de rendre une obéissance si prompte.* 10°. Je m'embarque enfin, mais *après des délais de quelques années, & je ne passe en Europe qu'après des tergiversations qui durerent long-tems.*

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Pour peu que le Faiseur d'Anecdotes eût été jaloux de son honneur & de sa réputation, il devoit faire les plus grands efforts pour prouver, *avec la clarté des rayons du Soleil*, cette suite de faits que j'ai niés, & que je nie encore. Il y étoit d'autant plus obligé, que me supposant coupable, & concluant du par-

Tom. 4. p. 384.

ticulier au général, il tomboit avec fureur sur tous les Missionnaires Jésuites, qui, selon lui, sont tous également *rebelles au S. Siége*, tous également *parjures*, tous également *jouant le Pape*, & se *mocquant de la Religion*.

P. 412.

Rép. p. 21. & 97.

Accusation infiniment grave, & par la nature du crime, & par le nombre des Complices. Pour prouver la vérité de cette Accusation, que j'avois traitée de calomnie atroce, il y avoit une voye très-courte, mais décisive. C'étoit de publier l'Original de ma Réponse à la Consultation *écrite*, disoit-il, *& signée de ma main*. On attendoit avec impatience cette Piéce fameuse, laquelle devoit *me faire boire le Calice de l'humiliation*.

Rép. p. 10.

Mais bien loin de la rapporter, comme il le devoit faire,

comment se tire-t'il du *démenti* que je lui ai donné, & du *défi* que je lui ai fait *de prouver aucun de ces faits rapportés dans le plus grand détail?* Il recule, il embrouille le fait essentiel qui sert de base à son sistême fabuleux, il s'entortille dans ses raisonnemens, & forcé au désaveu du fait principal, il substitue, par un second chef-d'œuvre de mauvaise foi, un *écrit secret*, aussi faux que ma prétendue Réponse à la Consultation, comme nous le verrons bien-tôt; *écrit secret déterré*, dit-il, *par un Ecclésiastique prisonnier dans des Archives*, qu'on ne nomme point. Il en coûteroit trop à l'orgueil du Faiseur d'Anecdotes, de reconnoître sa faute, & encore plus de la réparer.

p. 3.

p. 15.

Puisqu'il n'a pu donner au Public, ni le prétendu Original de

ma Réponſe à la Conſultation, ni la Copie ; deux Piéces contre
P. 3. leſquelles je m'étois *inſcrit en faux*, & que je l'avois *défié* de produire ; n'eſt-ce pas déja une preuve générale qui le convainc des calomnies, dont il a tâché de me flétrir dans ſes Anecdotes ; En voici de plus particulieres, tirées des étranges variations, & des contradictions manifeſtes de ſa Réponſe.

PREMIERE VARIATION.

Selon ce qu'il avance dans ſes Anecdotes, c'étoit un *Miſſion-*
P. 412. *naire qui m'avoit conſulté ſur les Cultes Chinois.* Aujourd'hui il avoue dans ſa Réponſe, qu'au-
P. 20. cun *Miſſionnaire ne m'a conſulté.*

DEUXIEME VARIATION.

P. 412. J'avois *répondu par écrit* à la Conſultation, & *ma Réponſe ſi-*

gnée & écrite de ma main, avoit *été mise entre les mains de celui qui l'avoit demandée.* Aujourd'hui il reconnoît que je n'ai répondu à aucune Consultation, beaucoup *moins répondu par un écrit de ma main.* P. 10.

TROISIE'ME VARIATION.

A croire les Anecdotes, *ma Réponse étant tombée entre les mains d'un Missionnaire, il en avoit tiré copie.* Aujourd'hui il n'est plus question d'un Missionnaire qui tire copie ; c'est, dit-il dans sa Réponse, *un Catéchiste, qui ayant appliqué un papier Chinois, que l'on sçait être fin & transparent, sur l'Original, en fit une copie très-ressemblante.* Contradiction visible, & de plus, second mensonge ajoûté au premier, comme nous le dirons dans la suite. P. 413. P. 16.

QUATRIE'ME VARIATION.

P. 412. Dans un esprit de révolte & plein de mépris pour le S. Siége, *j'avois déclaré sans façon*, disoit-il, *que la pratique du Pere Ricci devoit être conservée; que la condamnation que Rome en avoit faite contre les régles, étoit sans conséquence; & qu'on pouvoit continuer d'offrir devant les Tablettes de Confucius & des Ancêtres des présens, sans retrancher l'Inscription ordinaire: que le* Tien *& le* Chang ti *étoient le Dieu des Chrétiens, & qu'on ne devoit pas ôter des Eglises les Tableaux où étoit écrit le* King tien, *adorez le Ciel.*

Ce détail si circonstancié avoit en marge des guillemets, pour persuader aux Lecteurs que c'étoient mes propres paroles, mot pour mot, sans addition ni di-

minution. Aujourd'hui mes paroles ne sont plus mes paroles, & tout ce détail mis sur mon compte, est totalement supprimé dans sa Réponse. Il se contente de dire, (& ce qu'il m'attribue est encore une fausseté,) que j'ai *reconnu que le* Tien *& le* Chang ti *est le Dieu des Chrétiens.* P. 15.

Il y a lieu au reste de s'étonner, que cet Auteur, qui se vante faussement d'avoir *soutenu les fatigues de Missionnaire*, & *de porter les marques de l'Apostolat*, soit si peu instruit du vrai sens du Décret *Ex illa die*, qu'il lui fasse dire ce que ce Décret ne dit pas. Le Pape, il est vrai, défend de se servir des mots *Tien* & *Chang ti* pour exprimer le vrai Dieu, *ad significandum verum Deum nomina* Tien, *Cœlum*, *&* Chang ti *supremus Imperator penitùs rejicienda*; mais il n'est pas moins P. 93.

vrai que le Pape ne va pas plus loin, & qu'en particulier il ne touche nullement à cette question; sçavoir si les Chinois ont connu Dieu, ou non, sous ces deux caracteres de leur Langue.

Pour le Faiseur d'Anecdotes, sans doute plus éclairé que le S. Siége, il décide hardiment la question; afin de me rendre coupable, il ne craint point de mettre tous les Chinois au nombre des Athées, sans s'appercevoir qu'il blasphême ce qu'il ignore, & que de son autorité il fait le procès, non-seulement à une nuée de Missionnaires de tous les Ordres, tant anciens que modernes, très-habiles dans l'intelligence des Livres Chinois, mais encore à M. l'Evêque d'Eleutheropolis, qui de nos jours, nonobstant le Décret *Ex illa die*, sous les yeux du S. Siége, pense com-

me eux, & soutient avec eux que les Chinois ont connu Dieu, & l'ont exprimé par ces deux noms *Tien* & *Chang ti.*

CINQUIE'ME VARIATION.

Un Missionnaire, disoit l'Anonyme, *avoit envoyé à Rome la Copie de ma Réponse*, & quelques années après *les Missionnaires de la Propagande y envoyerent l'Original écrit de la main du Pere de Goville*; & ces deux Piéces avoient été reçûes à Rome. Aujourd'hui elles n'y ont été ni reçûes, ni même envoyées; mais il lui plaît dans sa Réponse d'imaginer un autre Original & une autre Copie faite par le pinceau Chinois, (ce sont encore là deux faussetés, comme on le verra). *La Copie*, dit-il, *a été envoyée à Rome*, & *l'Original remis au Mandarin, & déposé dans* P. 413. P. 15.

des Archives, qu'il a grand ſoin de ne pas nommer. Quelle preuve plus ſenſible de la calomnie de ſes Anecdotes, & de l'impoſſibilité où eſt l'Auteur d'apporter la moindre preuve des faits qu'il a inventés contre moi ?

SIXIE'ME VARIATION.

Il avoit cité dans ſes Anecdotes deux différens ordres *donnés au Général des Jéſuites.* Le
p. 513. premier, diſoit-il, donné *par le Pape* ſur la ſeule Copie de ma prétendue Réponſe à la Conſultation. Le ſecond, ſur l'Original même, donné *par la S. Congrégation, dont les ordres furent conformes aux premiers.* Aujour-
p. 55. d'hui il n'y a plus deux ordres donnés en différens tems, mais un ſeul, & cet ordre imaginaire, *étoit*, dit-il, *ſuivant le bruit pu-*
blic

blic de Canton, uniquement *de la sainte Congrégation.*

SEPTIE'ME VARIATION.

Le Général des Jésuites, pour obéir au Pape, avoit *ordonné au Visiteur de faire repasser en France son Religieux coupable*, & *je n'eus pas plûtôt appris la teneur de la Lettre* (du Général) *qui me regardoit, que je me suis mis à crier à la calomnie & à l'imposture.* Aujourd'hui la réponse du Faiseur d'Anecdotes ne met plus sur la scene, ni le Général des Jésuites, ni le Visiteur; & s'il me fait encore *crier à la calomnie*, ce n'est plus au sujet de la Lettre du Général, mais à l'occasion d'un *écrit secret inventé*, dit-il, *par un Mandarin à un Ecclésiastique prisonnier.* P. 413. P. 55.

HUITIE'ME VARIATION.

Pour étayer la calomnie d'un P. 413.

rappel flétriſſant, il s'étoit autoriſé du témoignage des Miſſionnaires de la Propagande, touchant la réalité d'une Conſultation ſur les Cultes Chinois, & d'une Réponſe écrite & ſignée de ma main. Aujourd'hui, dit-
P. 18. il dans ſa Réponſe, *ce que les Anecdotes ont rapporté ſur la réalité d'une Conſultation & d'une Réponſe, c'eſt ſur la bonne foi de quelques Voyageurs.* Vit-on jamais contradiction plus palpable?

NEUVIE'ME VARIATION

P. 413. Le Pere de Goville ayant *crié à la calomnie, la Concluſion fut, qu'il demeureroit à la Chine, en attendant des ordres favorables du Pape.* Par-là on inſinuoit, qu'en vertu de mes repréſentations, l'ordre de repaſſer en France avoit été ſuſpendu par le

Visiteur. Aujourd'hui il n'est plus parlé dans la Réponse, ni de représentations de ma part, ni de l'exécution de l'ordre du Général suspendue par le Visiteur : Et quelles représentations aurois-je pû faire contre un ordre, qui ne pouvoit pas m'être connu, puisqu'il n'a jamais existé, qu'il n'a point été donné au Général des Jésuites, ni écrit de Rome par le Général, ni signifié à la Chine par le Visiteur ?

DIXIE'ME VARIATION.

L'ordre étoit de m'*embarquer sans délai sur les premiers Vaisseaux*, & par une nouvelle *désobéissance* de ma part, les *délais* avoient *été de quelques années*, & il ne fut enfin exécuté qu'*après des tergiversations qui durerent long-tems*. Aujourd'hui, ni tergiversations pour obéir, ni délais pour partir. P. 413.

Que de contradictions viſibles ! Que de faits odieux avancés hardiment dans les Anecdotes, & que l'Auteur forcé intérieurement d'en reconnoître la fauſſeté, auroit dû retracter, s'il avoit eu tant ſoit peu de bonne foi ! Se joue-t'on ainſi de la crédulité du Public ? Et ceux qui prêtent l'oreille à de ſemblables Ecrivains, lorſqu'ils ſe déchaînent contre les Jéſuites, ſont-ils excuſables devant Dieu & devant les Hommes, s'ils ne ſe mettent pas en garde contre la malignité & les impoſtures de leurs Libelles ?

Ce qui étonne, & ce qu'on a de la peine à comprendre, c'eſt qu'après tant de menſonges, dont le Faiſeur d'Anecdotes eſt convaincu, & qui auroient dû le couvrir de confuſion, il parle encore d'un air triomphant, & que ſubſtituant un ſecond Ecrit au

premier, également rempli de faussetés, il a le front de dire, *la vérité des faits qui regardent le Pere de Goville, a été rétablie & mieux expliquée par la déclaration du Missionnaire, qui a tout vu, tout sçu, & tout entendu à Canton dans le tems de l'événement*; c'est-à-dire, selon son langage, qu'il a le secret de rétablir *la vérité des faits*, en l'obscurcissant & en la défigurant de plus en plus par de nouvelles calomnies, ainsi que je le ferai voir; mais peu lui importe. Dans les principes de sa Morale, un Jésuite n'a nul droit à sa réputation. Lorsqu'on s'efforce de le décrier, c'est *pour le bien de l'Eglise*, c'est *pour l'édification des Fidéles, & le service de l'Etat.* Supposer des crimes énormes à un membre d'un *corps gangréné depuis les pieds jusqu'à la tête*,

p. 54.
p. 5. & 96.
p. 68.

p. 61. c'est *le rendre recommandable dans sa Communauté, & digne de la confiance du Général, aussi-bien que de l'estime de la Société entiere.* Puis ajoûtant la raillerie
p. 62. à l'insulte, *c'est lui faire honneur*, poursuit-il, *& rendre justice à sa fermeté à ne se point départir des sentimens de sa Compagnie.* Peut-on pousser l'outrage plus loin? Je laisse au Lecteur équitable à juger de quel esprit est animé un Ecrivain, capable de se livrer à de tels excès d'injustice & de fureur. Pour moi je les lui pardonne volontiers, & je souhaitte de tout mon cœur que Dieu vengeur de l'innocence si indignement attaquée, daigne aussi les oublier.

L'Auteur des Anecdotes convaincu de nouvelles calomnies dans sa Réponse.

Ne perdons rien des paroles

de cet Auteur, elles méritent d'être pesées attentivement. Voici comme il s'explique.

Avant que de répondre en détail à ce que dit le Pere de Goville, recevez, mes Peres, une Relation exacte du fait qui le regarde, dictée, écrite, & confirmée de bouche par un Missionnaire, qui a tout vu & tout entendu, qui a déterré l'écrit secret du Pere, & en a fait donner avis à Rome. Ce Missionnaire, principal Acteur de la Scene, mérite d'autant plus d'être cru, qu'il a été témoin oculaire de tout. Voici comme il s'exprime, & comme il s'est exprimé à Paris, à Rome, & ailleurs. Si nous ne marquons pas son nom, c'est pour ne le pas exposer à la mauvaise humeur d'une Société, accoutumée à faire boire jusqu'à la lie le calice amer de sa colere, à quiconque a le malheur de lui déplaire. P. 15.

Beau début, & qui mérite d'abord quelques réflexions.

1°. Il cite un Miſſionnaire, mais *priſonnier*, comme on le va voir. Un homme détenu en priſon, & qui a perdu l'uſage de ſa liberté, comment peut-il *tout voir & tout entendre*.

2°. Ce Priſonnier, *témoin oculaire mérite d'être cru*, dit-il ; mais s'il étoit viſiblement partial, s'il étoit du camp ennemi, s'il étoit juſtement recuſable, fût-il tout yeux & tout oreilles, mériteroit-il, je ne dis pas *d'être cru*, mais même d'être écouté ?

3°. Ce Priſonnier témoin oculaire, n'eſt après tout qu'*un témoin* : Or, un ſeul témoin, ſurtout lorſque tant de raiſons rendent ſon témoignage ſuſpect, ne peut certainement faire preuve, que chez les amis du Faiſeur d'Anecdotes, leſquels, quand il

s'agit des Jésuites, sont toujours disposés à prendre les plus légers soupçons pour des démonstrations, les accusations d'un ennemi pour des preuves, & de simples apparences pour la réalité. Accoûtumés à saisir avec empressement, & à répandre dans le Public les fables les plus absurdes, & jusqu'aux bruits incertains de quelques Voyageurs ignorans ou peu instruits, ils se flattent de rendre tout croyable, à force de parler contre une Compagnie, qu'ils s'efforcent depuis tant d'années de rendre odieuse.

Mais sans nous arrêter à la forme, venons au fonds. Quel est donc ce Prisonnier, *principal*, ou plûtôt l'unique *Acteur de la Scene*? L'Homme aux Anecdotes ne veut pas *marquer son nom*, mais il le fait assez connoître,

ce qu'il en rapporte ne pouvant convenir qu'au ſeul M. Guigue. * Cet Eccléſiaſtique n'eſt plus membre du Séminaire des Miſſions Etrangeres. Il l'étoit encore, lorſque par ordre de l'Empereur *Kang hi*, il fut mis en priſon d'abord à Peking, & enſuite à Canton. Il en ſortit par l'Amniſtie qu'accorda à pluſieurs Priſonniers le nouvel Empereur *Yong tching*; mais rappellé de la Chine par des ordres réitérés, tant du Séminaire des Miſſions Etrangeres, que de la S. Congrégation, il eſt enfin revenu en France depuis quelques années. Les raiſons qui l'ont fait mettre en priſon à Canton & à Peking; celles qui ont cauſé ſon rappel en

* Du vivant de l'Empereur *Kang hi*, il n'y a eu d'Eccléſiaſtiques Priſonniers à Canton, que M. Appiani & M. Guigue. (M. Bourgheſi n'étoit pas Prêtre.) Le premier eſt mort à Macao, au mois d'Août 1732. Le ſecond eſt revenu en France, & eſt actuellement à Rome.

Europe, & sa sortie du Séminaire des Missions Etrangeres depuis son retour en France, ne sont point de mon sujet, & je me fais un devoir de les supprimer.

Après cet éclaircissement sur l'Auteur de la Relation qu'on va rapporter, si cependant elle est de M Guigue ; car ce Faiseur d'Anecdotes m'ayant imputé de faux Ecrits, avec des Guillemets en marge, pourroit bien avoir imputé pareillement à M. Guigue une Relation qui ne seroit pas de lui. Après, dis-je, cet éclaircissement, ne craignons point de paroître devant ce présomptueux Philistin, qui insulte fierement à l'Armée d'Israël, & qui au lieu de la Lance ou de l'Epée, tient en main une *Déclaration secrette*, avec laquelle il menace tout le Corps des Jésui-

tes d'une défaite entiere & prochaine. Soutenu, auſſi-bien que David, de la protection du Seigneur, & couvert du ſeul bouclier de la vérité, il ne me ſera pas difficile de triompher de ſa haine & de ſa fureur. Il ne faut pour cela qu'examiner cette *Déclaration ſecrette*. La voici telle qu'elle eſt rapportée par l'Anonyme, dans ſa Réponſe.

P. 15. & ſuiv. *Monſieur N.* (c'eſt-à-dire M. Guigue,) *étant détenu dans les Priſons de Canton* (il étoit, non dans les Priſons de Canton, mais dans une vaſte & belle Bonzerie.) *Un Mandarin qui l'aimoit, lui conſeilla de reconnoître que le* Tien *& le* Chang ti *étoit le Dieu des Chrétiens, qu'il le pouvoit faire par une Déclaration ſecrette, comme avoit fait le P. de Goville, & que par-là il obtiendroit ſa liberté* (Faire dire à un Man-

darin qu'un Prisonnier par ordre de l'Empereur *Kang hi*, obtiendroit sa liberté à la faveur d'une Déclaration secrette ; c'est dans le génie du Gouvernement Chinois, la plus haute extravagance qui puisse tomber dans l'esprit.) *Monsieur N. répondit au Mandarin, qu'il avoit de la peine à croire que le P. de Goville eût fait une telle Déclaration, mais que quand le fait seroit véritable, il ne croyoit pas pouvoir en faire autant. Le Missionnaire ayant parlé à plusieurs Européans de la Déclaration du P. de Goville, ce Pere qui en fut informé, l'accusa hautement d'être un Calomniateur, & l'appella en réparation ; mais Monsieur N. ayant informé le Mandarin de ce qui se passoit, & de l'embarras où il se trouvoit, celui-ci trouva le moyen de tirer la Déclaration du lieu se-*

cret où elle étoit en depôt, quoique cela ne fût pas permis, & il l'a communiquât à l'Ecclésiastique Prisonnier, qui, sans perdre de tems, la fit copier par un Catéchiste, qu'il avoit auprès de lui, lequel ayant appliqué un papier Chinois, que l'on sçait être fin & transparent sur l'Original, en fit une copie très-ressemblante. Monsieur N. ayant cette copie la fit voir à plusieurs personnes, & la nouvelle en étant bien-tôt venue au P. de Goville, que l'on avoit sa Déclaration en Original, & qu'on la montroit, ce Pere se croyant assuré qu'on ne pouvoit en donner de preuves, encore moins la montrer, parce qu'il étoit défendu de la tirer des Archives où elle étoit déposée, intenta procés à Monsieur N. & l'accusa comme faussaire; mais le Missionnaire ayant eu la précaution de

faire voir l'Original de la Déclaration du P. de Goville à plusieurs Missionnaires de la Propagande, avant que de la remettre au Mandarin, ceux-ci écrivirent à Rome, & y envoyerent la Copie que Monsieur N. avoit fait tirer, d'où en conséquence, ordre fut donné au Général, de faire répasser son Religieux en France.

Voilà un long narré qui contient plusieurs chefs d'accusation. Quelle est ma Réponse ? Elle est courte ; autant d'articles, autant de mensonges, & je défie encore le Faiseur d'Anecdotes d'en prouver un seul. Cependant, il se sçait si bon gré du récit qu'il vient de faire, qu'à la page 55. il reprend sommairement ce qu'il avoit déja dit, de crainte apparemment, qu'il n'échappe à la mémoire du Lecteur. Ecoutons-le.

Par ce récit, quoiqu'il en ſoit de la Conſultation & de la Réponſe à la Conſultation, il eſt vrai que le P. de Goville a donné un Ecrit ſecret; vrai que cet Ecrit étoit favorable aux ſuperſtitions condamnées; vrai que cet Ecrit avoit été donné pour n'être pas montré; vrai que le ſecret fut éventé par un Mandarin à l'Eccléſiaſtique Priſonnier; vrai que le P. de Goville l'ayant appris, cria à la calomnie, comme il fait aujourd'hui; vrai que l'Ecrit fut produit en Original, & en même tems copié; vrai que les Miſſionnaires de la Propagande furent témoins de la conformité des deux Ecrits; vrai qu'ils en écrivirent à Rome; vrai que l'ordre y fut donné pour rappeller en Europe le P. de Goville.

Récapitulation faite ſans doute
p. 18. pour *me faire boire* de plus en

plus *le calice de l'humiliation.* Mais pourquoi y a-t-il omis un article, ſur lequel il avoit tant appuyé à la page 16. & qui devoit lui paroître eſſentiel, parce qu'il confirmoit en quelque ſorte tous les autres ? Sçavoir, que j'*accuſai hautement l'Eccléſiaſtique priſonnier d'être un calomniateur, que je l'appellai en réparation, que je lui intentai procés, & l'accuſai comme fauſſaire.* P. 16.

Eſt-ce à deſſein que le Faiſeur d'Anecdotes diſſimule cet article ſi-bien circonſtancié ? Peut-être a-t'il entrevû qu'il pouvoit ſe tourner en preuve contre lui, comme en effet il eſt de nature à répandre un grand jour ſur toutes les fauſſetés, qui lui ont ſervi à fabriquer cette Hiſtoire.

Car enfin un *procés intenté* par un Miſſionnaire contre un Miſſionnaire dans un pays infidéle,

tel que la Chine, a dû faire un grand éclat, non ſeulement dans le pays même, mais dans l'Europe entiere. Les Jéſuites manquoient-ils alors d'ennemis à Canton ? Non certes. Et où en manquent-ils ? Combien d'émiſſaires, combien de ſurveillans, combien de Penſionnaires du parti répandus partout, & juſqu'à Peking même ; je le répéte, juſqu'à Peking même ? D'ailleurs, combien de Négocians de toutes les Nations de l'Europe faiſans le commerce à Canton, leſquels n'auroient pû ignorer ce *procés intenté* ?

Par quelle fatalité ne met-on donc ſur la Scene qu'en l'année 1736. & après un *démenti net & formel* un fait ſi public, ſi criant, & ſi ſcandaleux, qui ſeroit arrivé à Canton quinze ou vingt ans auparavant ? S'il eût été vérita-

L. 1. p. 1.

ble, je ne crains pas de le dire, cent bouches l'auroient fait retentir dans tous les coins de l'Univers, & on l'auroit habillé de toutes les façons dans une infinité de Libelles satyriques. Cependant jusqu'à cette année 1736. on a gardé en Europe un profond silence sur ce *procés intenté*, on l'y a ignoré, & on l'ignore encore à Canton. Preuve certaine, non seulement que le fait est faux, mais que la Relation *dictée, écrite, & confirmée par un Missionnaire*, est pareillement une fausse Relation. P. 15.

Procés intenté. Quand ? A quel Tribunal ? Quel Juge en a connu ? Est-ce le Viceroy de Canton ? Est-ce l'Evêque du lieu ? Qu'on nous dise donc des choses possibles, vraisemblables, sensées, & prouvées, si l'on veut être cru. Quand on a tant de

penchant à débiter des mensonges, du moins faudroit-il sçavoir leur donner quelque ressemblance avec la vérité.

P. 16. *Procès intenté.* Pourquoi ? à titre *de faussaire*, dit-on, *de calomniateur*, & *de calomniateur appellé en réparation.* La même Réponse revient. Devant qui ai-je accusé l'Ecclésiastique prisonnier ? Quel a été le Juge ? Quel Jugement a-t'il rendu ?

Si j'ai accusé *hautement* l'Ecclésiastique d'être un calomniateur, & un faussaire, il n'aura pas manqué de se défendre *hautement* de cette accusation, c'est-à-dire, que du moins il s'en sera défendu pardevant tous les Missionnaires, qui étoient alors à Canton, au nombre de trente ou quarante. Mais quelle nouvelle
P. 16. espece de prudence & de *précaution* dans cet accusé ! Il veut

prouver *hautement*, qu'il n'est ni calomniateur, ni faussaire, & avant que de remettre au Mandarin *l'Original de la Déclaration secrette*, il ne le fait voir qu'aux seuls Missionnaires de la Propagande ; car il n'est fait mention que d'eux seuls, c'est-à-dire, qu'il ne le fait voir qu'à M. Appiani, & aux RR. PP. Joseph Ceru & Dominique Perroni. Qu'il fait beau voir après cela le Faiseur d'Anecdotes dire avec emphase, *l'inspection de l'Original convainquit tout le monde.* A quoi se réduit *tout* ce *monde* ? A trois personnes seulement, & à rien plus. Je soutiens donc, & sans crainte, d'être démenti par *tout* ce *monde* qu'il cite ; je soutiens que tout le détail de la *Relation*, *dictée*, *écrite*, *&* *confirmée par un Missionnaire*, est une pure fiction, aussi notoire P. 18.

que celle de la *Déclaration secrette*, ou de *l'Ecrit secret favorable aux Superstitions condamnées, déposé chez un Mandarin.* Cet *Ecrit secret* n'exista jamais, & c'est encore une piéce fausse & supposée.

D'où il résulte, 1°. que cet *Ecrit secret* n'a pû être, ni *déterré par l'Ecclésiastique prisonnier*, 2°. ni *communiqué à l'Ecclésiastique par un Mandarin*, 3°. ni *copié par un Catéchiste*, 4°. ni la *Copie montrée aux Missionnaires de la Propagande*, 5°. ni ladite *Copie envoyée par eux à Rome*, 6°. ni *l'Original remis au Mandarin*, 7°. ni *en conséquence l'ordre donné au Général des Jesuites de me faire passer en France.* Tous faits avancés avec autant de hardiesse, que de fausseté : Ces conséquences sont liées nécessairement avec le principe.

p. 15. & 16.

Il s'agit de l'établir d'une maniere convaincante, & qui ne laisse pas le moindre doute.

En premier lieu, si cet *Ecrit secret* est réel, & que la *Copie* en *ait été envoyée à Rome*, ainsi que l'assure le Faiseur d'Anecdotes, & qu'elle y ait été reçue, elle doit être dans les Archives de la Propagande. Pourquoi ne la produit-il pas, lui qui, à l'entendre, semble avoir la clef de ces Archives, & en disposer à son gré? après *le défi* que je lui ai donné, c'étoit une voye sûre de se justifier & de me confondre. Pourquoi ne s'en sert-il pas? Est-ce par ménagement pour ma personne? N'est-ce pas plûtôt par l'impuissance où il est de produire ce qui n'a jamais existé?

P. 55.

P. 59.

Qu'il me réponde en second lieu, en quelle Langue étoit cette *Déclaration secrette*. Ce ne pou-

voit être qu'en Latin ou en François, car je ne sçai ni écrire les caracteres Chinois, ni même manier le pinceau. On la suppose pourtant de ma main, puisqu'un *Catéchiste ayant appliqué* P. 16. *un papier fin & transparent sur l'Original, en fit une copie très-ressemblante.* On avoit déja dit nettement dans les Anecdotes, que l'*Original* étoit *écrit de la main du P. de Goville.* P. 413.

Or, à quel propos donner à des Mandarins une *Déclaration secrette*, en une langue, qu'ils ne pouvoient ni lire, ni entendre? De la donner, sans que ni moi, ni aucun Missionnaire de Canton en ayons été requis par aucun Mandarin? De la donner *en faveur des superstitions condamnées*, après avoir signé en 1716. avec serment le Decret du S. Siége? Encore faut-il quel- P. 55.

que

que apparence de raiſon, ou plûtôt quelque grand intérêt, pour violer un ſerment rendu publiquement & par écrit, & cela au hazard d'être infailliblement découvert; car enfin, je n'ignorois pas combien il y avoit alors à Canton d'yeux ennemis qui m'éclairoient de fort près, & qui étudioient toutes mes démarches. Eſt-on ſcelerat & parjure de gayeté de cœur ? Se fait-on un jeu de trahir ſans fruit ſa conſcience, précisément pour la trahir ?

Mais, quel intérêt pouvois-je avoir, & qu'avois-je à eſpérer des Mandarins de Canton, pour leur donner une *Déclaration ſecrette contre le Saint Siége*? Dès l'année 1707. j'avois reçu la Patente de l'Empereur, & en vertu de cette Patente, il m'étoit permis de reſter dans l'Empire. Au

p. 18. & 55.

mois de Janvier 1708. je commençai à demeurer à Canton en toute liberté, gérant les affaires de notre Miſſion Françoiſe au vû & au ſcû des Mandarins, & avec l'exprès conſentement du Viceroi. J'ai beau y penſer, je ne vois rien qui puiſſe ſoûtenir le plus léger prétexte à une ſuppoſition ſi mal concertée.

Le Faiſeur d'Anecdotes, pour donner à ſes calomnies quelque air de vérité, hazarde deux conjectures, que j'ai honte de rapporter, tant elles ſont frivoles.

La premiere, c'eſt, dit-il, que
P. 18. *j'ai été forcé de répondre* par une Déclaration ſecrette, *conformément au ſentiment de la Compagnie*? Qui donc m'a *forcé de répondre*. Quand ai-je été interrogé? Car une réponſe, ſur-tout une *réponſe forcée* ſuppoſe une interrogation. Par qui ai-je été in-

terrogé ? à quelle occasion ?

Avant les Decrets de Clément XI. les Jésuites permettoient, il est vrai, & ils ont cru devoir permettre les cérémonies Chinoises, telles qu'Alexandre VII. les avoit permises, & ils les regardoient comme un culte civil & politique. Peut-on douter qu'ils n'ayent agi de bonne foi, de même que tant de Missionnaires de différens Ordres, qui ont tenu la même conduite? C'est la justice que leur rend Clément XI. lui-même dans le Decret du 20. Novembre 1704 en excusant, comme il fait, la droiture de leurs intentions *. Mais depuis la publication du Decret *Ex*

* *Culpandos non esse illos Missionarios qui aliam praxim...... sequi hactenus duxerunt, cum mirum videri non debeat, quod in ejusmodi materiâ per tot annos discussâ, & in quâ juxta diversas Apostolicæ sedi expositas circumstantias, diversa iisdem antehac emanarunt ejusdem sedis responsa, concordes omnes non fuerint in eâdem sententiâ.*

illa die, faite à la Chine en 1716. les Jésuites n'ont plus qu'un seul & même sentiment, qui est celui de la soumission. Les calomnies & les satyres de leurs ennemis, n'ont servi qu'à la rendre plus autentique & plus solemnelle. Le S. Siége a la signature de chaque Missionnaire Jésuite. La vérité parle aux yeux. S'opiniâtrer, comme fait l'Anonyme, malgré l'évidence des faits, à dire le contraire, c'est nier qu'il fait jour en plein midi.

Sa seconde conjecture est aussi peu sensée & également insoûtenable. Il prétend que j'*ai été obligé de me servir de ce moyen* (d'une déclaration secrette en faveur des Superstitions condamnées) *pour me défendre des Portugais, qui ne voyoient qu'avec des yeux mécontens, le commerce que je faisois des pains d'or des Chi-*

P. 18. & 19.

nois avec l'argent des Européans.

Nouvelle calomnie sur laquelle j'aurai bientôt de quoi le confondre. En attendant, qu'il me dise ce que j'avois à craindre des Marchands *Portugais* : je demeurois à Canton avec la Patente de l'Empereur, & la permission expresse du Viceroi. J'étois en possession depuis l'année 1708. d'y exercer mon emploi sans contradiction. Que pouvois-je donc craindre *des Portugais* dans un Port, qui d'ailleurs étoit libre & ouvert à toutes les Nations ? N'ayant rien à craindre de la part *des Portugais*, quel besoin pouvois-je avoir de me *défendre* d'eux ? Ayant à me *défendre* d'eux, le plaisant moyen pour m'en *défendre*, que de *mettre en depôt* chez des Infidéles *une Déclaration secrette en faveur des Superstitions condamnées ?*

p. 55. *Déclaration ſecrette*, dit-on, *& donnée pour n'être pas montrée.* Une piece ſecrette, & donnée pour n'être pas montrée, fut-elle jamais faite pour ſervir de *défenſe?*

Déclaration en faveur des Superſtitions condamnées. Et qu'importe à des Marchands Portugais, ce que penſe ou ne penſe pas un Miſſionnaire François, en matiere de Religion?

Déclaration dépoſée chez des Infidéles. Et cette piece enſevelie dans l'oubli même des Infidéles, dont le ſort étoit de ne jamais voir le jour, on la donne ſérieuſement pour une arme offenſive & *défenſive* contre *les Portugais*? Non, le Public n'eſt point aſſez dupe, ni aſſez crédule, pour ajoûter foi à des impoſtures ſi groſſiérement imaginées.

Cependant, que l'Auteur de ces impostures suppose des faits arrivés à la Chine, c'est-à-dire, à cinq ou six mille lieues de la France, & que sur ces faits tant de fois réfutés, il tâche d'en imposer au Public, j'en suis moins surpris. Il sçait qu'il n'est pas facile d'éclaircir la vérité dans des pays si éloignés. Mais ne faut-il pas qu'il ait perdu toute pudeur, pour supposer, comme étant arrivés en Europe, des faits qui se seroient, pour ainsi dire, passés sous nos yeux, s'ils étoient véritables, & dont il est si aisé de découvrir la fausseté. C'est ce que fait le Faiseur d'Anecdotes, qui, après un *démenti le plus formel*, a encore le front de soûtenir dans sa Réponse la même fausseté qu'il avoit avancée dans ses Anecdotes; sçavoir, *que le Général des Jesuites, en consé-*

L. 1. p. 4.

P. 55.

quence d'un Ordre de la S. Congrégation, m'a rappellé en France. La S. Congrégation a ses Archives, lui ai-je dit avec l'assurance d'un homme qui ne craint rien, parce qu'en effet il n'a rien à craindre. Je l'ai dit, & je le répéte avec la même assurance.
L. 1. p. 4. *La S. Congrégation a ses Archives, Qu'on les consulte*, tant sur les ordres prétendus donnés au Général des Jésuites pour me rappeller en France, que sur la Déclaration secrette, ou sur la Réponse à la Consultation, *à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été.* L'ordre de me rappeller de la Chine est donc évidemment une pure fiction. La *Déclaration secrette*, qui l'a, dit-on, occasionné, est donc aussi malicieusement supposée, que l'ordre même.

A tant de calomnies que l'A-

nonyme a imaginées, & qu'il débite sans honte à la faveur des ténébres où il se tient caché, il ajoûte un *fait nouveau*, qui lui a échappé dans ses six Tomes d'Anecdotes, & dont heureusement il s'est rappellé le souvenir dans sa Réponse. Il me reproche P. 19.
d'avoir fait à Canton *un des plus grands négoces de l'Orient*. Après quoi il me remet charitablement devant les yeux *les Loix de Dieu* P. 20.
& de l'Eglise, qui défendent le négoce si fortement aux Ecclésiastiques & aux Religieux. Je lui suis obligé de son zéle à me rappeller le souvenir de mes devoirs, mais j'aurois voulu qu'il eût été plus attentif à ne se pas contredire lui-même. Dans la même page, où il parle de ce *fait* comme *nouveau*, on n'a qu'à lire cinq ou six lignes de suite, & l'on verra que tout à coup ce

même *fait* ceſſe ſous ſa plume
P. 19. d'être *nouveau*. C'eſt, dit-il, *la coûtume de la Compagnie auſſi déclarée pour le négoce dans ces pays d'Orient, que pour les cultes condamnés.*

Mais que le fait ſoit nouveau ou non, l'accuſation n'en eſt pas moins grave, & ſans doute il en a des preuves d'une évidence inconteſtable, & auſquelles il n'y a point de replique. Examinons-les. C'eſt ainſi qu'il s'exprime.

Quand le P. de Goville devroit
P. 19. *crier de toutes ſes forces, on dira qu'il exerçoit à Canton un des plus grands négoces de l'Orient, qui conſiſte à changer les pains d'or des Chinois, avec l'argent des Etrangers. Les Marchands, François, Oſtendois, & ſur-tout les Anglois qui abondent à Canton, ſont autant de témoins de ce nouveau fait, auquel il pourra*

donner les couleurs qu'il voudra, mais qu'il ne sçauroit nier, sans se décrier auprès de tant d'honnêtes gens, qui l'ont vu, & qui ont traité avec lui.

Loin de *crier de toutes mes forces*, je souscris avec plaisir aux éloges qu'il donne à ces Messieurs, sur-tout aux François, avec lesquels il étoit naturel que j'eusse des liaisons plus particulieres, & dont j'ai connu de près le mérite & la probité. Je m'en tiens volontiers à leur témoignage. Ils ont éprouvé plus d'une fois quelle étoit ma délicatesse à ne point entrer dans ce qui concernoit leur négoce.

Quelques-uns d'eux qui se défioient des Marchands Chinois naturellement rusés & trompeurs, ont eu souvent recours à moi, soit par rapport aux Mandarins de la Douane & au-

tres, soit par rapport aux Marchands de Canton, pour sçavoir à qui ils pourroient s'adresser avec plus de sûreté, & je leur indiquois ceux de ces Marchands qui étoient le plus en réputation de probité & de bonne foi. Ils sçavent qu'en leur rendant ce foible service, ni l'or des Chinois, ni l'argent des Européans n'ont jamais passé par mes mains, & je suis persuadé que, s'il étoit nécessaire, ils en donneroient le démenti à ce ténébreux Auteur
P. 19. des Anecdotes.

Si ce fait *nouveau* eût été réel & public, comme il le prétend, il seroit venu infailliblement à la connoissance de Monseigneur Mezzabarba Légat Apostolique, qui n'auroit pû se dispenser de m'en faire de justes reprimandes. En ai-je reçu de sa part? Cet illustre Prélat est encore plein de

vie, il est aisé de s'en informer. Du moins mes Supérieurs n'auroient pu l'ignorer, & le parti le plus modéré qu'ils auroient eu à prendre pour éviter l'éclat, c'étoit de me retirer de Canton; cependant ils m'y ont laissé près de dix-sept ans sans interruption, toujours chargé des affaires de notre Mission Françoise; & lorsqu'il s'est agi d'une députation en France, leur choix a tombé sur moi préférablement à tout autre.

Il semble que cela devroit suffire pour confondre l'Auteur Anonyme, qui a fabriqué cette nouvelle imposture; mais il cite Messieurs les Marchands d'Europe, comme *témoins oculaires* de ce *fait nouveau*, qui *l'ont vû*, dit-il, & qui *ont traité avec moi*, que *je ne sçaurois nier sans me décrier dans leur esprit.* C'est-là l'unique preuve sur laquelle il P. 19.

fonde fon accufation calomnieufe. La preuve eft forte, & le cas que j'ai toujours fait de la probité de ces Meffieurs, ne me permet pas de recufer leurs témoignages. Ainfi il n'avoit qu'à les rapporter, & j'étois convaincu d'avoir *fait à Canton le plus grand négoce de l'Orient*. Mais du moins que ne nomme-t'il quelqu'un de ceux qu'il cite, *qui ont vû le fait nouveau* de mon négoce, & *qui ont traité avec moi*. A-t'il donc acquis le droit d'être cru fur fa parole ? Je ne prétens pas, moi, qu'il me croye fur la mienne ; & pour le fatisfaire & achever de le confondre, je vais les rapporter ces témoignages, donnés non feulement par ceux qu'il prend à témoin de ce *fait nouveau*, mais encore par le R. P. Jofeph Cerù Procureur Général de la Congrégation de

la Propagande à Canton, où il a demeuré en cette qualité tout le tems qu'il a été Missionnaire de la Chine.

On trouvera ces témoignages déposés en Original, chez M. Melin, Notaire à Paris, demeurant rue S. Antoine, Paroisse S. Paul. Ils sont de personnes connues, de personnes en place, qui ont mérité par leur probité toute l'estime & toute la confiance, l'un des deux Légats du S. Siége, Monseigneur le Cardinal de Tournon, & Monseigneur Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie; & les autres de la Royale Compagnie des Indes, qui pendant plusieurs années les a faits Chefs & Directeurs de son commerce à la Chine, abandonnant ses plus grands intérêts à leur droiture & à leur capacité.

Pour ce qui regarde la calom-

nie de la *Déclaration ſecrette en faveur des Superſtitions condamnées*, ſi je ne cite que le ſeul R. P. Joſeph Cerù Protonotaire Apoſtolique, & depuis l'année 1710. juſqu'à 1736. Procureur Général de la S. Congrégation, c'eſt que ſon témoignage eſt ſuffiſant & ſans réplique, & que d'ailleurs les trois autres Miſſionnaires de la Propagande, qui demeuroient avec lui à Canton, ſçavoir, M. Amodei, le R. P. Perroni, & M. Appiani, ſont morts, le premier à Canton le 24. Juillet 1715. le ſecond à Canton le 14. Octobre 1729. & le dernier à Macao au mois d'Août 1732.

Témoignage du R. P. Joſeph Cerù Protonotaire Apoſtolique, & Procureur Général de la Sacrée Congrégation.

Je ſouſſigné, re-	Ego infraſcrip-

tus requisitus pro veritate, atteстor, me nunquam scivisse, aut audivisse toto tempore quo demoratus fui in Sinis in civitate Cantoniensi, nimirum ab anno 1710. usque ad annum 1721. Missionarius & Procurator Generalis S. Cōgregationis de Propagandâ fide, A. R. P. Petrum de Goville S. J. Missionarium, & Cantone Procuratorem RR. PP. Gallorum ejusdē Societatis in Sinis fecisse & dedisse Cantone, uti fertur, cuidam Mandarino scriptum favora-

quis de dire la vérité, atteste, que tout le tems que j'ai demeuré en Chine dans la Ville de Canton, c'est-à-dire, depuis 1710. *jusqu'à* 1721. (inclusivement) *en qualité de Missionnaire, & de Procureur Général de la S. Congrégation* de Propagandâ fide, *je n'ai jamais sçu ni oui dire, que le R. P. Pierre de Goville, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, & Procureur à Canton des RR. PP. Jésuites François, ait fait & donné à Canton, comme il est dit, un Ecrit favorable aux Super-*

ſtitions Chinoiſes, proſcrites & condamnées par le S. Siége Apoſtolique; beaucoup moins ai-je jamais vû la Copie ou l'Original de cet Ecrit.	bile Superſtitionibus Sinenſibus, proſcriptis & dãnatis à S. Sede Apoſtolicâ, & multò minus me umquam vidiſſe ipſius Copiã vel Originale.
De plus j'atteſte, que tout le tems ſuſdit que j'ai paſſé à la Chine avec le Pere de Goville dans la Ville de Canton, je n'ai jamais penſé, ni ſçu d'ailleurs, ni oui dire, que ledit Pere de Goville ait exercé à Canton le commerce de l'or. En foi de quoi j'ai écrit de ma main & ſigné la préſente atteſtation, & mis à icelle le Sceau dont j'ai coû-	Inſuper atteſtor toto temporis ſpatio, quo in Sinis manſi cum eodem R. P. de Goville in civitate Cantonienſi, me nunquam ſenſiſſe, aut ab aliis reſciviſſe, vel audiviſſe præfatum A. R. P. de Goville auri cõmercium exercuiſſe in prædictâ civitate Cantonienſi cum Mercatoribus Europæis. In quorum fidem

hanc attestationē meâ manu scripsi & subscripsi, atque meo solito sigillo munivi. Romæ in domo S. Laurentii in Luciná, die 3. Aprilis 1736.

Joseph Cerù C. R. M. Protonotarius Apostolicus, & in Curiâ Procurator Generalis Missionum Oriētalium S. Congregationis de Propagandâ fide.

tume de me servir. A Rome dans la maison de S. Laurent in Lucina, le 3. Avril 1736.

Joseph Cerù de la Congrégation des Clercs Mineurs, Protonotaire Apostolique, & Procureur Général en Cour de Rome des Missions Orientales de la S. Congrégation de Propagandâ fide.

Après tant de traits calomnieux lancés contre les Jésuites par l'Auteur Anonyme des Anecdotes, il a encore l'audace de prendre le ton haut, & de leur adresser ces paroles d'un air in-

sultant : *Ecoutez mes Peres , & soyez confondus.* J'aurois bien plus de raison d'emprunter ici son style , & de lui dire à mon tour : *Ecoutez & soyez confondu.*

P. 72.

P. 15. & 17. *On eut* , dites-vous , *la précaution de faire voir l'Original de la Déclaration du P. de Goville à plusieurs Missionnaires .... & ceux-ci écrivirent à Rome , & y envoyerent la Copie très-ressemblante* , confrontée avec l'Original ..... *Ils furent témoins de la conformité des deux Ecrits.* Voilà ce que vous avancez. Et le Procureur Général de la Propagande , son homme de confiance , & l'ame de tous ses Missionnaires , vous répond nettement : *Je n'ai jamais vû ni la Copie ni l'Original de cet Ecrit favorable aux Superstitions condamnées : attestor ..... multò minus me umquam vidisse ipsius Copiam vel Origi-*

P. 55.

nale. Ce qu'il n'a jamais eû sous les yeux, comment l'a-t'il eu dans les mains pour l'envoyer à Rome? N'ayant vû ni l'Original ni la Copie, comment a-t'il pû confronter la Copie avec l'Original?

Ecoutez encore & soyez confondu. *Le commerce que je faisois des pains d'or des Chinois contre l'argent des Européans*, étoit, dites-vous, de notoriété publique à Canton, *& les Marchands François, Ostendois, & Anglois en sont autant de témoins.* Et le même R. Pere qui a commencé à être Procureur Général de la Propagande à Canton depuis 1710. jusqu'à 1721. inclusivement, & qui continue encore à Rome dans le même emploi, tant on a reconnu en lui de sagesse, de capacité & de vertu: Ce même R. Pere, dis-je, *atteste, qu'il n'a jamais pensé, ni sçu d'ail-*

P. 19.

leurs, ni oui dire de moi rien de semblable : Insuper atteстor .... me numquam sensisse, aut ab aliis rescivisse, vel audivisse Præfatum R. Patrem auri commercium exercuisse. Ecoutez donc & soyez confondu.

Témoignage de M. de la Bretesche Litoust, Chef & Directeur du Commerce de la Compagnie des Indes à Canton.

Pour satisfaire à la justice que vous attendez de moi, mon très-Révérend Pere, je certifie par le présent, que pendant les années 1721. 1722. & 1723. que je suis resté à Canton pour la Compagnie des Indes, je n'ai vû pratiquer aucune espece de commerce, ni à vous, mon R. P., ni à aucun de votre Société. En foi de quoi j'ai signé. A Nantes le 6. May 1736. DE LA BRETESCHE LITOUST.

Témoignage de M. Du Velaër, Chef & Directeur du Commerce de la Compagnie des Indes à Canton.

Par l'Extrait que vous m'envoyez, mon R. P., vous m'apprenez une nouvelle à laquelle je suis bien sensible, étant parfaitement convaincu de votre innocence, sur ce que vos ennemis s'avisent de vous imputer. J'ai passé douze ans de suite au service de la Compagnie à la Chine & dans tous les Ports de l'Inde; & pendant les quatre dernieres années, j'ai été Directeur de son Commerce à Canton. Il seroit assez difficile que pendant un si long séjour, voyant tous les Négocians & Chinois & Etrangers, le Commerce dont on vous accuse, ne fût pas venu à ma connoissance. Je vous dois donc la justice, & je suis charmé de vous la rendre, que je n'ai jamais oui dire sur les lieux, qu'on vous ait en aucune façon soupçonné d'avoir trai-

té avec des Marchands d'Europe, d'avoir exercé le commerce de l'or, ni d'avoir changé les pains d'or des Chinois avec l'argent des Etrangers.

Je prens, mon Révérend Pere, toute la part possible à la peine qu'on vous fait injustement, & je souhaitte que mon témoignage rendu à la vérité, puisse vous servir dans le besoin, & en quelque sorte vous consoler. Je suis, &c. A l'Orient, ce 20 Mars 1736. Du Velaer.

P. S. J'oubliois de vous dire, mon Révérend Pere, qu'après les différentes questions qu'on m'a fait à mon retour en France, sur vos Missions de l'Orient, je dois être moins surpris qu'un autre, des traits qui échappent continuellement à vos Adversaires. J'en ai été cependant quelquefois aussi scandalisé, qu'il est vrai que la conduite & le zéle de vos Missionnaires m'ont toujours édifié dans toutes les parties de l'Asie & de l'Amérique que j'ai parcouru. Du Velaer.

Témoignage

Témoignage de M. Gardin Du Brossay, premier Lieutenant sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Je soussigné requis par le Révérend Pere de Goville, ancien Missionnaire de la Chine, de dire la plus exacte vérité, reconnois & déclare que pendant mon séjour d'environ quatre ans & demi aux Indes, étant arrivé à la Chine le 30 Septembre 1720. & à Canton le 13 May 1721. & de retour en France le 24 Juillet 1724. je n'ai ni vu, ni sçu, ni oui dire, qu'il ait jamais fait le commerce de l'or, soit avec des Marchands Européans, soit avec d'autres Etrangers, ni qu'il ait jamais fait aucun traitté avec eux. En foi de quoi je rends le présent Témoignage, & que dans trois voyages que j'ai fait depuis à Canton, je n'ai jamais entendu dire rien de semblable sur son compte, soit de la part des Marchands Européans, soit de

celles des Chinois, ni des Missionnaires qui demeuroient alors à Canton. Fait à Rennes, le 16 Mai 1736.

GARDIN DU BROSSAY, premier Lieutenant sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

P. S. J'entre véritablement dans vos peines, & je m'étonne, comme vous, qu'il se trouve des gens assez méchans, pour avancer des faits aussi calomnieux que ceux que l'on vous impute. Heureusement vous avez pour vous votre conscience, & le Témoignage de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens qui vous ont connu. Je n'en excepte, ni Chinois, ni Anglois, ni François, je vous envoye le mien, & je souhaitte de tout mon cœur qu'on vous rende la même justice par tout. GARDIN DU BROSSAY.

Témoignage de M. Arson.

En suivant les conseils du R. P. de Goville Jésuite, par rapport aux affaires de mon Commerce parti-

culier à Canton, à la Chine, j'ai trouvé en lui un parfait désintéressement. Je n'ai jamais sçu par moi-même, ni oui dire sur les lieux, qu'il ait fait, ou qu'on l'ait soupçonné de faire aucun commerce, soit avec les François, soit avec aucun autre Européan ou Chinois. J'atteste la vérité de ces faits par le présent Témoignage. A Villiers sur Marne, ce 11 Juillet 1736. ARSON.

Témoignage de M. Lage.

Nous soussigné Gilles-René de Lage Chevalier, Seigneur de Cueilly sur Marne, & autres lieux, Capitaine des Vaisseaux de Sa Majesté Catholique, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

Après avoir lû dans un Livre intitulé, *Réponse à la Lettre du Pere de Goville*, &c. page 19. *Le commerce que ce Pere faisoit*, &c. Certifions à tous qu'il appartiendra qu'en l'année 1713. nous sommes partis de Cadix pour le voyage de la Mer du Sud sur la Frégate Notre-

Dame de Lorette, dont nous étions Capitaine & Directeur ; que de Lima au Pérou nous avons fait route pour les Côtes de la Chine ; qu'au mois de Janvier 1716. nous sommes arrivés à Macao, & delà à Canton, Capitale de la Province en Chine, où nous sommes restés environ dix mois : nous y avons connu le Pere de Goville, Supérieur d'une Mission, qui à notre priére, voulut bien nous assister de ses conseils, nous accompagner chez les Mandarins de Guerre & de Douane, voir si nos Interprêtes disoient à ces Officiers ce que nous leur disions, & vérifier si les Traités de pains d'or, & autres effets que nous acquerions des Négocians Chinois par contrat double en Langue Françoise & Caracteres Chinois, étoient conformes à nos intentions. Le Pere de Goville nous a rendu à ce sujet plusieurs services essentiels, & sans lui nous aurions été fort embarrassés ; c'est en cela uniquement qu'ont consisté les relations que nous avons eu avec lui pendant notre séjour à Canton : ce

que nous certifions véritable. A Patis, ce 10 Juillet 1736. & y avons apposé le cachet de nos Armes. De Lage de Cueilly.

L'Anonyme ne s'avisera-t'il pas de dire, que ces témoignages sont contre moi, & appuyent la malignité de ses accusations ? car que sçait-on ? il n'y a rien à quoi on ne doive s'attendre d'un Homme de son caractere, toujours déterminé, quand il pense aux Jésuites, à parler contre les lumieres de sa conscience, & à combattre la vérité connue. Il a bien osé donner pour des faits avoués, les mêmes faits que j'ai contredits si hautement, & sur lesquels je lui ai donné le démenti le plus formel & le plus autentique.

J'avois dit dans ma premiere Lettre, que l'Ouvrage des Anecdotes n'étoit, à proprement par-

p. 3. ler, qu'*un tissu de faussetés, d'injure, de vagues & de violentes déclamations*; & il répond, que ma Lettre en *dit assez, pour faire juger de la vérité des faits rapportés.*
Avert. p. 1.

J'avois dit que la relation d'un particulier attribuée à Monseigneur Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, *telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses & infamantes d'un prétendu Missionnaire, de noires calomnies sans preuves & sans nombre, calomnioit cet illustre Prélat; & ma Lettre*, répond hardiment l'Anonyme, *fait juger de la sincérité du Journal.*
p. 6.
Avert. p. 1.

J'avois rapporté ces paroles du P. Foucquet Jésuite, maintenant Evêque d'Eleutheropolis, tirées d'une de ses Lettres, que l'Anonyme a rendu publique. «J'ai toujours crû que notre Com-
p. 5.

» pagnie s'étoit distinguée dès sa
» naissance, par son zéle à com-
» battre dans toutes les parties du
» monde les erreurs dans la Doc-
» trine, les déréglemens dans les
» mœurs, & les Cultes supersti-
» tieux qui déshonorent la Re-
» ligion : c'est, ce me semble, ce
» qu'elle a fait avec succès sous
» les ordres du Vicaire de Je-
» sus-Christ, par tout où il a ju-
» gé à propos de l'employer. »
Paroles contradictoires à tant d'atroces calomnies, dont fourmille tout l'Ouvrage des Anecdotes. Que fait cet Auteur ? Il ose dire que c'est *faussement*, que *j'attribue* au P. Foucquet ce qu'il a écrit, est-ce donc que ce qu'il avoit écrit il l'a depuis retracté ? Qu'on nous montre cette rétractation. C'est un nouveau défi que je fais à l'Anonyme, & dont il ne se tirera pas mieux que des p. 70.

précédens. Moi au contraire, j'ose l'assurer, que ce témoignage rendu à la vérité par le Jésuite, ne sera jamais contredit, ni désavoué par l'Evêque.

P. 2. *J'ai souscrit*, disois-je, *au Decret de Clément XI. publié à la Chine en l'année* 1716. *avec une entiere soumission de cœur & d'esprit..... & je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis.* Je rendois encore la même justice à tous les Missionnaires Jésuites, François & non François. Et l'Anonyme, comme s'il avoit entrepris de justifier sa révolte contre les décisions Dogmatiques de l'Eglise, en s'associant malicieusement les Jésuites, s'acharne à leur prêter en cent
p. 5. 17. endroits de sa Réponse, un *com-*
21. 45. 48. 52. 68. 78. *plot* insensé *contre la Bulle* Ex illa
98. &c. die, *un concert* impie *pour ne se soumettre jamais*, une *désobéissance*

ouverte & scandaleuse, une *ré-* P. 45.
volte enfin devenue aussi naturelle à la Société, que la nécessité de respirer pour vivre.

Il cite le Decret d'Innocent XIII. donné le 13. Septembre 1723. contre les Jésuites qui n'avoient été ni appellés, ni ouis ; mais il n'a pas la droiture d'ajoûter dans sa Réponse, que Benoît XIII. son Successeur, après avoir vu & examiné ce qu'ils alléguerent pour leur défense, le révoqua du moins verbalement dès le mois de Mars 1725. Preuve incontestable, & de la soumission des Missionnaires Jésuites au Decret *Ex illa die*, & de la persuasion, où étoit ce Saint Pape, de la sincérité de leur soumission.

Des Actes publics rapportés P. 217. & suiv.
dans le vingt-uniéme Recueil des Lettres Edifiantes & Curieuses,

nous apprennent pour quelle raiſon tous les Miſſionnaires, ſans exception, de quelque Ordre qu'ils fuſſent, ont été exilés de Canton à Macao. Et par la plus inſigne malignité, ou par un accès de folie qu'on ne peut comprendre, *on vous a chaſſés*, dit
P. 105. &c. l'Anonyme, *pour avoir voulu détrôner un Prince qui occupoit légitimement le Trône*, ne faiſant pas réflexion que les Jéſuites de Peking, c'eſt-à-dire, ces prétendus ennemis du Trône, non ſeulement ſont encore tous à Peking, comme auparavant, au nombre d'une vingtaine & davantage, mais qu'ils y ſont pour la plûpart au ſervice, & même dans les bonnes graces de l'Empereur *Yong tching*, & que ce Prince bien loin d'avoir chaſſé les anciens Miſſionnaires, vient encore tout récemment, & à leur

priere, d'en appeller deux nouveaux à sa Cour, sçavoir, les PP. Boussel & Foureau.

Les deux Légats du S. Siége à la Chine étoient chargés d'une Commission infiniment délicate, & dont l'exécution, suivant les régles de la prudence humaine, étoit très-difficile, pour ne pas dire impossible. S'ils ont eu le malheur de n'y pas réussir, c'est aux Jésuites qu'il faut s'en prendre, dit le faiseur d'Anecdotes; car il est déterminé à les rendre coupables de tout le mal qui arrive. Quoi de plus injuste? S'il venoit en France un Légat du S. Siége, pour y faire abroger la Loi Salique, tout le crédit des Jésuites, quelque grand qu'on le supposât, viendroit-il à bout de faire changer cette Loi? Et où seroit alors l'équité & le bon sens de leur imputer le mau-

vais succès de la Négociation ?

L'application est aisée à faire. Les honneurs décernés dans l'Empire de la Chine envers le Philosophe Confucius, & les Ancêtres, jusqu'à la quatriéme génération seulement & non au-delà, sont la base du Gouvernement de la Nation, & les Chinois tiennent à leurs usages, du moins autant que nous tenons à notre Loi Salique. Ce que le Fils aîné de l'Eglise refuseroit à la Tiarre, qu'il respecte & qu'il honore, est-il surprenant qu'un Empereur infidéle ne l'ait pas accordé aux Légats du S. Siége ?

Je crois avoir démontré, pour parler le langage de l'Anonyme, *avec la clarté des rayons du Soleil*, que les Anecdotes, cet Ouvrage de ténébres, auquel plusieurs mains ont travaillé, comme on le voit par les différences

du ſtyle, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetés, de menſonges, d'invectives, d'impoſtures, & de calomnies. C'eſt donc avec vérité que je puis appliquer aux Auteurs inconnus de ce Libelle, ce qu'ils diſent ſi fauſſement des Jéſuites, dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de leur Réponſe. p. 14

Compte déſormais, *qui voudra, ſur la parole* de ces Ecrivains ſans nom, qui, dans l'obſcurité où ils ſe cachent, inondent l'Europe de leurs Libelles & de leurs Satyres contre les Jéſuites. *Le Public n'en veut plus être la duppe. On ſçait depuis long-tems ce que ce nouveau genre d'hommes eſt capable de dire & d'écrire* contr'eux. *Nier les vérités les plus ſenſibles, répéter ſans ceſſe les fauſſetés, cent fois réfutées, aſſurer avec une intrépidité qui dé-*

concerte, ce qu'ils sçavent n'être pas vrai, remplir leurs Ecrits de fables & d'impostures, ce sont les traits par lesquels ces Ecrivains ténébreux *se sont tous les jours connoître à l'Univers. C'est en particulier le caractere* des Auteurs de ces prétendues Anecdotes, qui ne sont que des rapsodies usées, & un chef-d'œuvre de malignité & de mauvaise foi.

Ils promettent dans la Réponse à ma Lettre, de nouveaux Mémoires contre les Jésuites, c'est-à-dire, de nouvelles contraventions aux ordres du Saint Siége, de nouvelles impostures, & de nouveaux scandales. Pour moi, s'ils m'attaquent encore, je me condamne dès-à-présent au silence. Par-là, selon l'expression de l'Apôtre, *j'entasserai des Charbons ardens sur leur tête*,

Rom. 12. 20.

& j'aurai du moins la consolation de leur donner un exemple de patience & de charité, qui s'élevera un jour contre eux.

Quoiqu'il en soit, de la conduite qu'ils tiendront à mon égard, je leur pardonne d'avance, & leurs injures, & leurs calomnies, tant celles qu'ils pourroient inventer dans la suite, que celles qu'ils ont déja répandues par tout, qu'ils ont soûtenues opiniâtrément contre le témoignage de leur conscience, & qu'ils ont tâché inutilement d'accréditer & de justifier. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Joan. 13. 35. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

TABLE.

EPitre aux Jésuites de France.

Lettre du P. Parrenin.

Lettre du P. Calmette.

Lettre du P. de Rasles.

Lettre du Pere Dètré.

Lettre du P. Fauque.

Lettre du P. Wibault.

Lettre du P. de Goville.

Fin de la Table.



APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce Recueil de *Lettres Edifiantes & curieuſes*, *écrites par des Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus*. J'y ai trouvé une heureuſe variété d'objets également inſtructifs, & touchans; & je ſuis perſuadé, qu'il ne ſera, ni moins utile, ni moins agréable aux Lecteurs, que les mieux aſſortis des Recueils qui l'ont précédé. Fait à Paris, ce 4 Novembre 1737.

Signé, RAGUET.

PERMISSION du Révérend Pere Provincial.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de Jeſus, en la Province de France, ſuivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Révérend Pere Général, Permets au Pere J. B. DU HALDE, de faire imprimer le *vingt-troiſiéme Recueil des Lettres Edifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions Etrangeres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de* JESUS, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai ſigné la Préſente. Fait à Paris, ce 16 Novembre 1737.

Signé, J. B. DE BELINGAN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, & Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé le Pere DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaitteroit faire imprimer & donner au Public une *Description Géographique, Historique, Chronologique, Politique & Physique de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, enrichie de Cartes générales & particulieres de ces Pays, de la Carte générale & de Cartes particulieres du Thibet & de la Corée, ornée d'un grand nombre de Figures en Taille douce. Lettres Edifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie*

de JESUS ; s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon Papier & en beaux Caractères, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modéle ſous le contreſcel des Préſentes. A CES CAUSES, voulant traitter favorablement ledit Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages ci-deſſus ſpécifié, en un ou pluſieurs Volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur Papier & Caractères conformes à ladite feuille imprimée & attachée ſous notredit contreſcel ; & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes : Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance, comme auſſi à tous Li-

braires-Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre, même en Langue étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre les Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs; & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, &

notamment à celui du 10 Avril 1725. Et qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de Copie à l'Impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothéque publique ; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement : Voulons que la Copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée ; & qu'aux

Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires sans en demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Fontainebleau le vingt-septiéme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent trente-deux, & de notre Régne le dix-huitiéme. Par le ROY en son Conseil.

Signé, SAINSON, *avec Paraphe.*

Registré sur le Registre VIII. *de la Chambre Royale de la Librairie & Imprimerie de Paris* N°. 479. Fol. 459. *Conformément au Réglement de* 1723. *qui fait défenses, Art.* IV. *à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article* CVIII. *du même Réglement. A Paris, le 9 Janvier* 1722.

Sginé, G. MARTIN, *Syndic.*

